

Université Paris 1

Mémoires pour l'Habilitation à diriger des recherches

Présentés par Mathias Delori

Chargé de recherche au CNRS, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux

## **Les visages de l'inimitié dans les relations internationales**

### **Volume 2/ Mémoire original**

Membres du Jury :

Didier Bigo, professeur de sociologie en Sociologie Politique Internationale (IPS), Sciences Po Paris / professor of war studies, King's College London

Raphaëlle Branche, professeure d'histoire contemporaine, Université Paris-Nanterre

Thomas Hippler, professeur d'histoire contemporaine, Université de Caen Normandie

Nicolas Mariot, directeur de recherche CNRS, CESSP - Université Paris 1 (garant)

Valérie Rosoux, maître de recherche FNRS, UCLouvain

# La violence libérale

De Guantanamo aux bombardements aériens

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE 1/ L'OBJET</b> .....	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 1/ FAIRE UN PAS DE COTE</b> .....	<b>24</b>
LES ACTEURS DE L'ANTI-TERRORISME CROIENT-ILS EN LEURS MYTHES ? .....	26
DEPASSER LE PARADIGME DE LA CIVILITE DEMOCRATIQUE .....	30
<i>La violence libérale est libérale et violente</i> .....	35
POUR UNE CRITIQUE NON SCHMITTIENNE DE LA VIOLENCE LIBERALE .....	39
<i>Un libéral réflexif : Camus en guerre contre ses "amis Allemands"</i> .....	45
COMPRENDRE LE RAPPORT AMBIVALENT DES LIBERAUX A LA VIOLENCE.....	51
<b>CHAPITRE 2/ ETUDIER LES FACES SOMBRES ET CLAIRES DE LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME...</b>	<b>61</b>
LA POLITIQUE "D'INTERROGATOIRES RENFORCES" .....	62
LES BOMBARDEMENTS LEGAUX .....	69
TROUVER UNE JUSTE DISTANCE .....	74
DES "CADRES DE GUERRE" ROBUSTES.....	79
<b>PARTIE 2/ L'EXCLUSION</b> .....	<b>89</b>
<b>CHAPITRE 3/ L'HERITAGE COLONIAL</b> .....	<b>90</b>
UNE RHETORIQUE GUERRIERE ORIENTALISTE.....	92
LES "COMBATTANTS ILLICITES" .....	94
UN MEMORANDUM LIBERAL IMPERIAL .....	99
BOMBARDER BRUXELLES OU RAQQA ? .....	106
VAINCRE "L'ESPRIT ARABE" .....	115
<b>CHAPITRE 4/ UNE VIOLENCE BUREAUCRATIQUE</b> .....	<b>123</b>
UNE TORTURE LEGALISEE .....	124
LES "DEGATS COLLATERAUX" .....	127
DES POEMES CONTRE LA DE-SUBJECTIVATION .....	136
<b>PARTIE 3/ L'INCLUSION</b> .....	<b>143</b>

<b>CHAPITRE 5/ LA PLUS "HUMAINE" DES TORTURES.....</b>	<b>144</b>
LE MYTHE DE LA BOMBE A RETARDEMENT .....	145
UNE TORTURE "DOUCE" ET BANALISEE .....	155
TORTURER POUR "FAIRE VIVRE" LES SOLDATS AMERICAINS.....	163
<b>CHAPITRE 6/ LES BOMBES THERAPEUTIQUES .....</b>	<b>167</b>
AIDER DES AUTRES LOINTAINS .....	169
SAUVER SES "FRERES D'ARME" .....	173
LES TECHNOLOGIES MORALES DE LA GUERRE AERIENNE .....	175
<i>PID</i> .....	176
<i>ROE</i> .....	177
<i>CDE</i> .....	179
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>185</b>
<b>OUVRAGES OU ARTICLES CITES.....</b>	<b>193</b>

## Introduction

Lors d'une conférence au Sénat en 2010, l'ancien directeur du service "Sécurité" des services de renseignements extérieurs français a utilisé une image pour décrire la guerre contre le "terrorisme"<sup>1</sup> engagée en 2001 par les Etats-Unis avec le soutien de leurs alliés : "on a pris une mitrailleuse pour tirer sur un moustique"<sup>2</sup>. Alain Chouet ajoutait qu'on a évidemment raté le moustique mais qu'on a fait, au passage, beaucoup de dégâts. Cette image décrit une réalité statistique. Le "terrorisme" a causé la mort d'environ 4000 civils dans l'espace euro-atlantique depuis 2001, attentats du 11 Septembre compris<sup>3</sup>. D'après les estimations de l'économiste Marc Herold, la barre des 4000 victimes civiles (afghanes) fut atteinte après seulement trois mois de guerre en Afghanistan<sup>4</sup>. Si l'on ajoute à ce chiffre les autres morts innocentes d'Afghanistan, d'Irak, du Mali, de Syrie et des guerres des drones au Pakistan, au Yémen ou en Somalie, on se rend compte que l'anti-"terrorisme" guerrier est incomparablement plus meurtrier que le "terrorisme".

La littérature sur la violence ne rend pas justice à cette réalité. On pourrait remplir un rayon de librairie entier avec les ouvrages récents sur le thème de la "radicalisation". Cette littérature se demande pourquoi des individus rejoignent des organisations "terroristes" et pourquoi certains commettent, ensuite, des attentats. La question est légitime : le "terrorisme" est violent et il est important et de comprendre ses ressorts. Cependant, cette focalisation laisse dans l'ombre l'autre segment de cette interaction violente, or celui-ci est beaucoup plus important en volume. Par ailleurs, cette focalisation se transforme en biais

---

<sup>1</sup> J'explique plus loin pourquoi j'utilise des guillemets.

<sup>2</sup> Alain Chouet, *Al Qaida*, Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat, Conférence du 29.1.2010, [http://videos.senat.fr/video.22174\\_57b70c17f0a5f.le-moyen-orient-a-l-heure-nucleaire?timecode=4809000](http://videos.senat.fr/video.22174_57b70c17f0a5f.le-moyen-orient-a-l-heure-nucleaire?timecode=4809000) (consulté le 12 mars 2020), 2010. La séquence se trouve ici : 19'50''

<sup>3</sup> J'emprunte cette expression à Christophe Wasinski dans : Christophe Wasinski, *Rendre la guerre possible. La construction du sens commun stratégique*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 11. Cet auteur a relevé que la notion d'Occident est trop marquée par le contexte "orientaliste" de son invention. L'adjectif "euro-atlantique" permet de désigner le même espace - l'Europe et l'Amérique du Nord - en évitant les problèmes posés par le terme "Occident". Sur l'orientalisme, voir : Edward W Said, *Orientalism*, New York, Vintage Book, 1978.

<sup>4</sup> Marc W Herold, "The Obama/Pentagon War Narrative, the Real War and Where Afghan Civilian Deaths Do Matter", *Revista Paz y Conflictos (Granada, Spain)*, downloaded online on December 5, 2016 (<https://paulcollege.unh.edu/faculty/herold>), 5, 2012, p. 44-64, p. 49.

cognitif quand elle conduit à ne pas prendre en compte le poids, mesuré statistiquement, de la violence guerrière anti-"terroriste" dans la généalogie de la violence "terroriste"<sup>5</sup>.

Ce mémoire tente d'éclairer ce point aveugle en s'interrogeant sur les motivations des professionnels des guerres anti-"terroristes" états-uniennes, françaises et plus généralement euro-atlantiques. Haïssent-ils leurs ennemis ? Sont-ils indifférents à la mort de ceux que les médias dominants appellent les "dégâts collatéraux", autrement dit les civils ? Sont-ils animés, comme on le lit parfois à propos des opérateurs de drones, par une mentalité de type "PlayStation" qui les conduirait à ne pas réaliser les conséquences humaines de leurs actions ?

Je réponds à ces questions à partir d'une enquête sur deux segments de cette guerre : la politique de torture mise en œuvre par l'administration Bush et ses alliés entre 2001 et 2008 et les bombardements aériens qui se sont généralisés, justement, depuis l'abandon de cette politique en 2008. J'ai choisi ces deux cas car ils semblent, a priori, très différents. Alors que la torture est interdite par le droit domestique de la plupart des démocraties libérales et par au moins trois conventions internationales majeures<sup>6</sup>, les bombardements aériens réalisés depuis le milieu des années 2000 par les pays de l'espace euro-atlantique respectent, d'une manière générale, le droit de la guerre : les civils ne sont pas visés et la violence est proportionnelle à l'effet militaire recherché. Par ailleurs, les deux cas apparaissent différents en ce qui concerne la distance physique entre bourreaux et victimes. Dans le cas de la torture, ces dernières se trouvent, littéralement, entre les mains des interrogateurs. A l'inverse, les avions modernes larguent généralement leurs bombes depuis des distances de plusieurs kilomètres. Dans le cas des drones, un océan sépare victimes et bourreaux. La comparaison de cas a priori différents peut s'avérer intéressante si elle met en lumière des points communs. L'argument développé dans ce mémoire est que les procédés de naturalisation de ces deux violences sont, effectivement, très semblables.

---

<sup>5</sup> Voir notamment : Alex Braithwaite, "Transnational Terrorism as an Unintended Consequence of a Military Footprint", *Security Studies*, 24, 2015, p. 349-375; Simon Collard-Wexler, Costantino Pischedda et Michael G. Smith, "Do Foreign Occupations Cause Suicide Attacks?", *Journal of Conflict Resolution*, 58(4), 2013, p. 625-657; James A. Piazza et Seung-Whan Choi, "International Military Interventions and Transnational Terrorist Backlash", *International Studies Quarterly*, 62-3, 2018, p. 686-695; Burcu Savun et Brian Philips, "Democracy, Foreign Policy, and Terrorism", *Journal of Conflict Resolution*, 53-6, 2009, p. 878-904.

<sup>6</sup> La convention de Genève III de 1949, le protocole II additionnel aux conventions de Genève de 1977 et la convention de 1987 contre « la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », sans oublier la Déclaration universelle des droits humains de 1948.

J'analyse ces violences à partir d'une approche sociologique. Comme Jean-Claude Passeron, j'envisage la sociologie comme une "science historique"<sup>7</sup>, c'est-à-dire comme une science qui cherche à comprendre la réalité sociale telle qu'elle se déploie dans un contexte historique donné, en l'occurrence le temps présent. Cela implique de prendre ses distances par rapport à la littérature psychologisante qui situe dans la nature humaine les déterminants de la violence. Il est certain que les êtres humains savent se montrer sadiques et cruels mais il est également vrai qu'ils peuvent aussi éprouver du plaisir à prendre soin des autres. Le travail du sociologue consiste à comprendre pourquoi des contextes sociaux et historiques ouvrent la voie à tel ou tel type de comportement.

Pour les mêmes raisons, je fais l'hypothèse que les croyances et les comportements humains qui nous semblent les plus familiers ne sont pas naturels mais naturalisés. Par exemple, je considère qu'il n'est pas naturel de penser qu'il est plus problématique de tuer des civils de manière "terroriste" que de le faire de manière respectueuse du droit de la guerre. Cette croyance est médiatisée par ce que la philosophe Judith Butler appelle des "cadres de guerre", c'est-à-dire des "schémas implicites de conceptualisation [qui] opèrent de manière assez puissante pour orchestrer ce qu'on admet comme réalité"<sup>8</sup>. Le schéma implicite de conceptualisation dont il est question ici est l'idée selon laquelle la manière de tuer compte plus que le volume réel de la violence. Le travail du sociologue (ou de l'historien) consiste à retracer la construction sociale et historique de cette croyance qui, d'ailleurs, ne fait pas sens pour tout le monde.

Cette démarche sociologique signifie, enfin, que mon approche se veut moins normative que descriptive<sup>9</sup>. L'opposition "violence légitime" / "violence illégitime" ne m'intéresse que dans la mesure où elle fait sens pour les acteurs et explique leurs pratiques. Je n'ai donc pas cherché à repérer les pratiques "déviantes" de tortionnaires fanatisés ou d'aviateurs marginaux mais, au contraire, celles qui sont le plus institutionnalisées ou routinisées. J'ai choisi de placer la focale sur les exécutants de ces deux actions publiques car je suppose que leurs pratiques nous renseignent sur des mécanismes plus généraux de naturalisation de

---

<sup>7</sup> Jean-Claude Passeron, "Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation", Paris, A. Michel, 2006 (1991), p. 666, p. 21.

<sup>8</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, London, Brooklyn, Verso, 2010, p. xx.

<sup>9</sup> Sur les différents types de théories de la violence, voir : Koloma Theresa Beck et Klaus Schlichte, *Theorien der Gewalt. Zur Einführung*, Hambourg, Junius Verlag, 2014.

cette violence. En d'autres termes, j'utilise la méthode dite du "miroir grossissant". Kenneth MacLeish a un jour écrit que "les structures de pouvoir qui saisissent les soldats sont les plus restrictives, les plus déterminantes et les plus évidemment vulgaires qu'on puisse imaginer"<sup>10</sup>. Je postule qu'il en va de même pour les régimes de savoirs et les pratiques routinisées qui sous-tendent ces structures.

L'idée selon laquelle le pouvoir se loge dans le savoir doit beaucoup aux travaux de Michel Foucault<sup>11</sup>. On peut résumer l'idée de la manière suivante : alors que les savoirs reflètent presque toujours une perspective particulière, ils ne sont pas égaux quant à la définition de ce qu'il appelle les "régimes de vérité" et ce qu'on pourrait appeler le sens commun d'un groupe ou d'une société données. Des savoirs accèdent, dans certains espaces et à certaines époques, au statut de vérité du moment. Cela constitue une opération de pouvoir car des savoirs concurrents se trouvent ainsi marginalisés, voire totalement ignorés. Pour reprendre l'exemple donné plus haut, il n'est pas neutre de considérer qu'il est moralement plus répréhensible de tuer des milliers de civils de manière "terroriste" que des dizaines de milliers en respectant le droit de la guerre. Ce savoir fait peut-être sens pour les professionnels de l'anti-"terrorisme" de l'espace euro-atlantique mais il ne rend pas justice à la perspective des "insurgés" et des "dégâts collatéraux".

Hannah Arendt nous a expliqué pourquoi : du fait de leurs positions respectives, bourreaux et victimes ne peuvent pas interpréter la violence de la même manière. Les premiers peuvent estimer qu'elle a un sens positif car elle est effectuée de manière juste ou parce qu'elle n'est qu'un moyen au service d'un but légitime. Pour les victimes, au contraire, "le seul sens qu'une action accomplie avec les moyens de la violence puisse révéler et rendre visible dans le monde est la puissance monstrueuse due à la contrainte qui régit les relations des hommes entre eux, et ce tout à fait indépendamment des buts pour lesquels la violence est mobilisée. Même lorsque le but est la liberté, le sens qui est lui-même compris dans l'action exerce une contrainte tyrannique"<sup>12</sup>. Le "régime de savoir-pouvoir"<sup>13</sup> qui naturalise la violence anti-"terroriste" ne tient que parce que certaines personnes et certains groupes

---

<sup>10</sup> Kenneth T MacLeish, *Making War at Fort Hood. Life and Uncertainty in a Military Community*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2013, p. 14.

<sup>11</sup> Michel Foucault, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

<sup>12</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995, p. 183.

<sup>13</sup> Judith Butler, *Troubles dans le genre*, Paris, La Découverte, 2006 (1990), p. 202.



sont constitués en objet du discours. Pour paraphraser Gayatri Spivak, les "dégâts collatéraux" sont comme les "insurgés"<sup>14</sup>, ils n'ont pas "droit à la parole"<sup>15</sup>.

J'écrivais plus haut que la littérature sur la violence politique contemporaine est relativement silencieuse sur la violence guerrière anti-"terroriste". En revanche, on dispose de nombreuses études sur les violences guerrières passées, notamment les génocides et les deux guerres mondiales. La plupart des spécialistes de ces violences mettent l'accent sur les logiques d'exclusion de la communauté des êtres humains. C'est évident pour les travaux sur le rôle de l'antisémitisme dans le génocide des Juifs, sur le poids du racisme colonial dans la naturalisation des violences dans les colonies ou encore sur l'importance de l'idéologie du Hutu power lors du génocide des Tutsis au Rwanda. Ce type de déshumanisation correspond à ce que Etienne Balibar appelle la "violence ultra-subjective", celle qui repose sur une "représentation fantasmatique de l'Autre comme menace de mort opérant de l'intérieur de la communauté"<sup>16</sup>. En langue anglaise, on utilise parfois le concept de "othering" (altérisation, différenciation) pour désigner le procédé discursif ou cognitif d'exclusion qui semble précéder le geste violent. Cette logique s'adosse à une constellation d'émotions négatives telles que la haine, la colère ou le désir de vengeance.

La notion de d'exclusion de la communauté des êtres humains est aussi présente, sous une autre forme, dans les études sur la "réification" ou "chosification"<sup>17</sup>. Les partisans de cette approche énoncent qu'il n'est pas nécessaire de percevoir l'autre comme un être démoniaque pour consentir à la violence. Le fait de le représenter comme une chose ou un être insignifiant produit le même effet en neutralisant l'interpellation éthique que l'on ressent quand on est témoin d'une souffrance<sup>18</sup>. H. Arendt a popularisé cette analyse dans son essai sur le procès Eichmann. Reprenant la ligne de défense mise en avant par Eichmann

---

<sup>14</sup> Sur les raisons pour lesquelles il convient d'utiliser les guillemets, voir : Ranajit Guha, "The prose of counter-insurgency", in Ranajit Guha (eds), *Subaltern studies II. Writings on South Asian history and society*, Oxford University Press, 1983, p. 1-42.

<sup>15</sup> Gayatri Chakravorty Spivak, "Can the Subaltern Speak?", in Nelson Cary and Larry Crossberg (eds), *Marxism and the interpretation of Culture*, Chicago, University of Illinois Press, 1988, p. 271-316. Hugh Gusterson l'a appliquée à la guerre contre le "terrorisme". Hugh Gusterson, "Can the Insurgent Speak?", in Tarak Barkawi and Keith Stanski (eds), *Orientalism and war*, New York, Columbia University Press, 2013.

<sup>16</sup> Etienne Balibar, *Violence et civilité. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique*, Paris, 2010, p. 108.

<sup>17</sup> Sur ces notions, voir notamment : Axel Honneth, *Reification: A Recognition-Theoretical View*, Oxford University Press, 2007.

<sup>18</sup> Emmanuel Levinas, *L'éthique et l'infini*, Paris, Le livre de poche, 1984.

lui-même, Arendt suggère que le responsable logistique de la "solution finale" s'est comporté comme un "banal" fonctionnaire appliquant méticuleusement les règles : "Mis à part un zèle extraordinaire à s'occuper de son avancement personnel, il n'avait aucun mobile. Et un tel zèle en soi n'était nullement criminel ; il n'aurait certainement jamais assassiné son supérieur pour prendre son poste. Simplement, il ne s'est jamais rendu compte de ce qu'il faisait, pour le dire de manière familière"<sup>19</sup>.

Que cette analyse soit vraie ou fausse en ce qui concerne Eichmann lui-même<sup>20</sup>, l'analyse de Arendt dessine un deuxième idéaltype intéressant : celui du bureaucrate qui ne veut pas de mal aux personnes qu'il tue ou fait souffrir mais qui n'a aucune considération pour les conséquences morales de ses actions. Ce deuxième type de déshumanisation constitue le terreau de ce que Etienne Balibar appelle la "violence ultra-objective"<sup>21</sup>. L'adjectif "objectif" découle de l'idée selon laquelle les logiques réifiantes ou chosifiantes sapent l'agentivité des acteurs. Pour reprendre une image de Max Weber, elles se déposent comme des "cages d'acier" entre les êtres humains, lesquels se comportent alors comme des robots<sup>22</sup>. Sur le plan émotionnel, cette déshumanisation "froide" neutralise les émotions susceptibles de stopper le geste violent : la compassion, la pitié ou encore la sympathie.

La plupart des critiques de la guerre contre le "terrorisme" s'inscrivent dans la lignée de ces deux théories de la déshumanisation. C'est évident pour les études qui soulignent les origines coloniales de la guerre contre le "terrorisme". Laleh Khalili a par exemple produit une étude fascinante sur les pratiques "contre-insurrectionnelles" des démocraties libérales contemporaines. Elle souligne que "la racialisation de l'ennemi est cruciale pour les contre-insurrections libérales car, en fin de compte, la hiérarchisation raciale résout les tensions entre les méthodes antilibérales et le discours libéral, entre mains sanglantes et langues mielleuses, entre armes de guerre et hyperbole émancipatrice"<sup>23</sup>. La thèse de la chosification / réification est plus souvent convoquée pour les bombardements aériens. On comprend

---

<sup>19</sup> Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1991 (1966): 494

<sup>20</sup> Les historiens ont montré que Arendt s'est trompée. Eichmann était profondément antisémite. Par ailleurs, ce n'était pas un banal fonctionnaire mais le responsable logistique de la "solution finale".

<sup>21</sup> Etienne Balibar, *Violence et civilité. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique*, op. cit., p. 34.

<sup>22</sup> Max Weber utilise l'expression "cage d'acier du désespoir" dans : Max Weber, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964, p. 250.

<sup>23</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, Stanford University Press, 2012, p. 5.

pourquoi : les aviateurs tuent à distance. Leur violence apparaît donc, a priori, comme plus "froide". La littérature sur la mentalité "PlayStation" des opérateurs de drones dit la même chose<sup>24</sup>. Elle explique que le rapport au champ de bataille des opérateurs de drones est médiatisé par une multitude de technologies, dont celles ressemblant à celles des jeux vidéo (joystick, écrans), qui les conduiraient à perdre de vue les conséquences morales de leurs actions.

L'argument développé dans ce mémoire est que de telles logiques déshumanisantes sont bien à l'œuvre dans la violence guerrière anti-"terroriste" des démocraties libérales contemporaines mais qu'elles n'en constituent pas le seul moteur. Les interrogateurs/tortionnaires et les aviateurs ne ressemblent ni exactement à Hitler, ni au Eichmann décrit par Hannah Arendt. Ils ne haïssent pas systématiquement les "terroristes". Ils ne sont pas non plus totalement indifférents au sort de ceux qu'ils appellent les "dégâts collatéraux". Ils savent qu'ils font du mal en faisant souffrir des personnes sans défense ou en larguant des bombes qui pulvérisent tous les corps se trouvant dans un rayon de plusieurs mètres. Cependant, ils appréhendent ces actions comme des maux nécessaires pour "défendre la société"<sup>25</sup>.

Cette société n'est ni la France, ni les Etats-Unis ni l'ensemble des membres de l'espace euro-atlantique. Elle n'est pas non plus la société cosmopolitique des êtres humains dans leur ensemble. La société que les professionnels de l'anti-"terrorisme" guerrier défendent est une société imaginaire *transnationale*. Elle inclut celles et ceux qui vivent de manière conforme au canon libéral de la "vie bonne"<sup>26</sup>. Judith Butler a forgé cette notion de "vie bonne" pour souligner que le libéralisme politique et culturel ne libère pas toujours les individus. Dans ses manifestations historiques les plus fréquentes, il leur explique comment être libres et il sait exercer son pouvoir contre celles et ceux qui ne respectent pas cette prescription.

---

<sup>24</sup> Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013, p. 153; Chris Cole, Mary Dobbing et Amy Hailwood, *Convenient Killing: Armed Drones and the 'Playstation' Mentality*, The Fellowship of Reconciliation, 2010.

<sup>25</sup> Michel Foucault, "Il faut défendre la société", *Cours au Collège de France. 1975-1976*, Gallimard, Seuil, 1997 (1976). Je reviens plus loin sur l'intérêt de ce texte pour cet objet d'étude.

<sup>26</sup> Judith Butler, *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Paris, Payot, 2014.

Je voudrais illustrer cette idée à partir de deux exemples en apparence éloignés de notre propos mais néanmoins éclairants. Le premier concerne l'interdiction du port du voile dans les écoles françaises et pour les fonctionnaires. Le dispositif se présente comme libérateur. En effet, il s'adosse à l'argument selon lequel le voile serait un symbole d'oppression des femmes. Du point de vue sociologique, l'opération de pouvoir ne réside pas dans le fait que les femmes qui disent porter librement le voile sont contraintes de l'ôter. En effet, la notion de "liberté" est difficile à manier du point de vue sociologique, les êtres sociaux étant à la fois déterminés socialement et capables de faire des choix. Le caractère oppressif de ce dispositif découle d'un autre mécanisme : les femmes concernées sont constituées en purs objets du discours. Elles n'ont pas droit à la parole<sup>27</sup>. Franz Fanon dirait qu'elles sont "dé-subjectivées" comme les deux catégories d'êtres humains que les apôtres de la Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen ont oubliés pendant 150 ans : les femmes et les personnes racisées<sup>28</sup>.

On comprendra mieux la dialectique de l'inclusion et de l'exclusion présente dans le thème libéral de la vie bonne en s'arrêtant sur un deuxième exemple en apparence éloigné de la question de la violence anti-"terroriste" : les soubassements homo-nationalistes de la politique de l'immigration aux Pays-Bas. Dans ce pays, écrit Judith Butler, "les nouveaux candidats à l'immigration sont invités à regarder des photos de deux hommes qui s'embrassent et à indiquer si ces photos leur paraissent offensantes, si elles sont considérées comme l'expression de libertés personnelles et si [les candidats à l'immigration] sont disposés à vivre dans une démocratie qui respecte le droit des homosexuels à la libre expression". Etant elle-même homosexuelle, Judith Butler souhaite pouvoir embrasser ses conjointes ou partenaires dans l'espace public. Elle relève cependant que ce dispositif qui se prétend libérateur repose sur une prémisse arbitraire. Il ne concerne ni les citoyens néerlandais ni "les ressortissants de l'Union européenne, les demandeurs d'asile, les travailleurs qualifiés qui gagnent plus de 45 000 euros par an, les citoyens des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, du Japon et de la Suisse". Ces personnes peuvent vivre ou séjourner au Pays-Bas indépendamment du fait qu'elles approuvent ou non

---

<sup>27</sup> Ismahane Chouder, Malika Latrèche et Pierre Tevanian, *Les filles voilées parlent*, Paris, La Fabrique, 2008.

<sup>28</sup> Franz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002 (1961), p. 40.

que deux hommes s'embrassent dans l'espace public. En pratique, le dispositif vise et exclut une population particulière : les personnes pauvres originaires d'Afrique.

Ces deux exemples révèlent une caractéristique fondamentale du thème libéral de la vie bonne : il repose sur une dialectique subtile d'inclusion et d'exclusion. En l'occurrence, les deux dispositifs ne sont pas grossièrement racistes. Les femmes voilées ont le droit de vivre en France et elles peuvent travailler dans une administration ou entrer dans une école si elles ôtent leur voile. De même toutes les personnes du Sud global qui désapprouvent le fait que deux hommes s'embrassent en public ne sont pas visées par le dispositif évoqué plus haut. Celles qui gagnent plus de 45 000 euros sont dispensées de passer ce test. Par ailleurs, ces personnes ont le droit de changer de perspective et d'admettre qu'il est aberrant d'interdire aux couples homosexuels ce qu'on accepte pour les couples hétérosexuels. La notion de "dialectique de l'inclusion et de l'exclusion" dénote l'idée suivante : dans le cas de l'interdiction du port du voile comme dans celui des tests qui conditionnent l'entrée sur le territoire, les logiques d'exclusion et d'inclusion ne jouent pas l'une contre l'autre. Elles sont deux faces d'une même médaille.

Cette dialectique de l'inclusion et de l'exclusion se retrouve dans le cas de la violence guerrière anti-"terroriste". En effet, la base de la communauté des vies bonnes qu'il s'agit de défendre n'est ni purement nationaliste ni purement universaliste. Elle inclut des membres de la communauté nationale ou "occidentale" - les hommes d'affaire new-yorkais, les jeunes parisiens du Bataclan par exemple - mais aussi quelques "autres lointains" : les victimes orientales du "terrorisme". Symétriquement, elle exclut de nombreux autres lointains - les "terroristes", les "dégâts collatéraux" - mais aussi des membres de la communauté nationale ou "occidentale". Elle ne s'intéresse par exemple pas aux victimes de toutes les violences politiques qui ne font pas l'objet d'une attention aussi nette de la part des pouvoirs publics : les femmes tuées par leurs conjoints<sup>29</sup>, les victimes du capitalisme, du racisme, etc. Elle n'a pas davantage d'attention pour les victimes nationales des politiques anti-"terroristes" : les personnes tuées par la police, surveillées, condamnées de manière préventive, etc. Il existe certes un déséquilibre entre le pôle national de la communauté de la vie bonne et les autres lointains qui la peuplent. Les uns et les autres ne comptent pas autant. Cependant, cette communauté présente quelques aspects cosmopolitiques.

---

<sup>29</sup> L'histoire nous dira si la politisation de cette question va continuer.

Compte tenu de la focale choisie pour cette étude, je parle moins dans ce mémoire de l'inclusion et de l'exclusion de certaines populations que des manifestations de cette dialectique du point de vue des exécutants de la guerre contre le "terrorisme". A leur niveau, cette dialectique prend la forme de *déshumanisations partielles*. Si Hitler accordait une valeur négative à la vie des Juifs et Eichmann une valeur nulle, les acteurs de la guerre contre le "terrorisme" accordent, a priori, une valeur positive à toutes les vies. Cependant, cette valeur est pondérée de telle sorte qu'il peut leur apparaître nécessaire - et même moralement justifié - de tuer ou laisser mourir certaines personnes pour que d'autres puissent vivre.

La valeur des vies humaines est déterminée par des structures bien connues des sociologues : la race, le genre, la classe, l'âge et toutes les intersections entre ces matrices. Par exemple, la définition la plus courante du combattant ennemi combine les notions de genre, d'âge et d'espace. Sont considérées comme combattantes les personnes "masculines d'âge militaire" (MAM, "military aged males") situées près d'une cible militaire donnée. Ces cibles militaires se trouvant systématiquement dans des pays majoritairement peuplés de personnes racisées, et plus précisément musulmanes, une matrice raciale et culturelle semble se camoufler derrière cette notion d'espace même si elle n'est jamais énoncée officiellement, principe cosmopolitique oblige.

Nonobstant ces régularités, la dialectique de l'inclusion et de l'exclusion ne possède pas de contours fixes et précis et ce pour une raison simple : elle n'est pas définie par un pouvoir souverain animé par un grand dessein. Elle est le produit de ce que Didier Bigo et Anastassia Tsoukala appellent un jeu (d'in)sécurité<sup>30</sup>. Les acteurs qui participent à sa définition sont, pêle-mêle, les responsables politiques qui décident ou non d'entrer en guerre, les officiers supérieurs et les experts qui définissent la stratégie, les commandants d'opération et les juristes qui définissent les règles d'engagement, les journalistes et les acteurs humanitaires qui décident de rapporter telle ou telle violence et de passer sous silence telle autre, etc. Or ces hommes et ces femmes sont mus par des habitus différents. Par ailleurs, ils ou elles jouent leur partition dans des champs différents : le champ de la représentation politique

---

<sup>30</sup> Didier Bigo et Tsoukala Anastassia, "Understanding (in)security", in Didier Bigo and Anastassia Tsoukala (eds), *Terror, Insecurity and Liberty. Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*, London, Routledge, 2008, p. 1-9, p. 4.

pour les décideurs, le champ militaire pour les officiers et les experts, le champ médiatique, le champ humanitaire, etc. Leurs actions ne sont pas concertées.

Les contours de la communauté de la "vie bonne" (au niveau macro) et la valeur accordée aux vies humaines (au niveau méso ou micro) varient, donc, en fonction du contexte. L'anthropologue Talal Asad a traduit cette idée à travers une image. Selon lui, les valeurs accordées aux êtres humains fluctuent car la guerre contre le "terrorisme" s'apparente à une "bourse d'échange des vies humaines"<sup>31</sup>. Prenant l'exemple du champ sur lequel j'ai choisi de placer la focale, à savoir le champ militaire, Talal Asad note que les guerriers de l'anti-"terrorisme" sont constamment en train d'arbitrer entre les principes d'efficacité et d'humanité. Le premier principe les invite à faire usage de la violence pour sauver les membres de la communauté des vies bonnes alors que le second les encourage à ne pas être complètement indifférents au sort des victimes. On aurait tort de se dire que les deux principes sont antinomiques ou que les militaires intégreraient le principe d'humanité sous la pression des acteurs humanitaires. La violence libérale se veut simultanément efficace et humaine.

Les auteurs de cette violence ne placent pas toujours le curseur au même endroit. Par exemple, le commandant du camp de Guantanamo était conscient, dès 2002, que de nombreux détenus n'avaient aucun lien avec al Qaeda. Il les appelait les "mickey mouse prisoners"<sup>32</sup>. Pour lui, ces personnes innocentes n'étaient pas des sous-hommes ni des êtres insignifiants. Il savait, principe d'humanité oblige, qu'il franchirait une barrière morale en demandant aux gardiens de camp de les maltraiter et aux officiers de renseignement de les torturer. Mais dans ce contexte fortement marqué par les attentats du 11 septembre, cet officier entendait privilégier le principe d'efficacité. Il a donc ordonné qu'on les interroge tous de manière "agressive"<sup>33</sup>. A ce moment précis, la mise au supplice de personnes dont il savait que certaines étaient innocentes lui apparaissait comme un mal nécessaire pour sauver d'autres vies. Quelques mois plus tard, le projet de sauvegarde des vies bonnes est apparu moins urgent pour une multitude de raisons (émotionnelles, bureaucratiques,

---

<sup>31</sup> Talal Asad, *On Suicide Bombing*, New York, Columbia University Press, 2007, p. 94.

<sup>32</sup> Mélanie Richter-Montpetit, "Beyond the erotics of Orientalism: Lawfare, torture and the racial-sexual grammars of legitimate suffering", *Security Dialogue*, 45 (1), 2014, p. 43-62, p. 44.

<sup>33</sup> Anonyme, *Guantanamo Meeting Minutes, Counter Resistance Strategy Meeting Minute*, Torture documents (The Rendition Project), 2002 (October 2), p. 3.

politiques, etc.). Le même officier a donc demandé aux troupes présentes en Afghanistan de faire preuve d'un peu plus de discernement lors des arrestations. Il a aussi allégé les pratiques de "conditionnement" des détenus, notamment celle qui consistait à les priver systématiquement de sommeil.

J'appelle "libérales" les pratiques violentes qui s'inscrivent explicitement dans ce projet de défense des vies bonnes. J'emploie le terme "libéral" dans un sens qui n'est ni juridique ni philosophique. Les juristes et les philosophes ont raison de souligner que certaines violences que je qualifie ici, avec leurs auteurs, de "libérales" sont "illibérales" au sens où elles peuvent être illégales au regard du droit international et trahir l'idée que nous nous faisons de la démocratie ou de l'état de droit<sup>34</sup>. C'est par exemple le cas pour la torture. Cependant, cela n'empêche pas les acteurs de cette guerre, y compris les interrogateurs/tortionnaires, d'être convaincus de se trouver du côté du libéralisme politique dans l'expression "les démocraties libérales sont en guerre contre le terrorisme". Or il importe de comprendre leurs croyances pour comprendre leur violence. Pour ce faire, il ne faut pas envisager le libéralisme politique comme un idéal dont la guerre contre le "terrorisme" nous éloigne mais comme une formation discursive, comme un construit historique pluriel et évolutif<sup>35</sup>. On constate alors qu'une certaine tradition libérale a toujours fait preuve de violence, notamment à l'égard des personnes racisées, et qu'elle a toujours justifié cette violence en mettant en avant des arguments libéraux<sup>36</sup>.

Ma thèse est que la production et la reproduction de la violence libérale s'adosse à trois principes originaux. Le premier est le raisonnement utilitariste du *moindre mal*<sup>37</sup>. Dans un référentiel libéral, une violence apparaît légitime - et même morale - si elle permet d'arrêter un mal qu'on imagine plus grand. Les guerres dites "humanitaires" sont une illustration macroscopique de ce raisonnement mais il fonctionne à toutes les échelles. C'est le cas, par

---

<sup>34</sup> Didier Bigo et Tsoukala Anastassia, *Illiberal Practices of Liberal Regimes: The (In)security Games*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>35</sup> Michel Foucault, "Naissance de la biopolitique (1979)", *Dits et Ecrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 818-825; Michael Dillon et Julian Reid, *The Liberal Way of War: Killing to Make Life Live*, London and New York, Routledge, 2009.

<sup>36</sup> Talal Asad, *On Suicide Bombing*, op. cit.; Judith Butler, "Legal violence: an ethical and political critique", *Conference at Yale University. Tanner lectures on human values. Interpreting non-violence. March 31st, 2016*, 2016; Michael Dillon et Julian Reid, *The Liberal Way of War: Killing to Make Life Live*, op. cit.; Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, op. cit.

<sup>37</sup> Eyal Weizman, *The Least of all Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, London, Verso, 2012.



exemple, dans l'expérience de pensée dite du dilemme du "tramway". Cette expérience prévoit la situation imaginaire suivante. Un tramway est lancé à vive allure sur une voie sur laquelle sont attachées cinq personnes. Il est impossible d'arrêter le tramway mais on peut le détourner vers une autre voie sur laquelle une seule personne se trouve attachée. L'expérience cherche à déterminer le comportement de celles et ceux qui peuvent actionner l'aiguillage. Une personne qui pense de manière manichéenne sera paralysée : elle ne voudra pas choisir entre ces deux maux. En revanche, une personne sensibilisée à la philosophie utilitariste choisira, froidement mais moralement, d'actionner l'aiguillage de manière à ne tuer qu'une seule personne au lieu de cinq, autrement dit d'en sauver quatre.

Ce raisonnement est logique mais les situations réelles sont souvent moins limpides que l'expérience de pensée du tramway. En effet, l'importance du mal que l'on veut empêcher n'est pas toujours claire. Elle l'est encore moins quand on s'inscrit, comme c'est le cas le plus souvent, dans une logique de guerre ou d'action préventive<sup>38</sup>. Par ailleurs, Eyal Weizman a amontré, après Hannah Arendt<sup>39</sup>, que "ceux qui choisissent le moindre mal oublient rapidement qu'ils ont choisi le mal"<sup>40</sup>. Au cours des dernières années, par exemple, des responsables politiques ont estimé que les organisations al Qaeda et Etat Islamique préparaient des attaques ou des infractions aux droits humains justifiant qu'on envahisse ou bombarde des pays entiers. Indépendamment de la question des motifs cachés sur laquelle je reviendrai plus loin, étaient-ils absolument sûrs que le mal qu'il s'apprêtaient à faire était moindre que celui, pas encore advenu, qu'ils voulaient empêcher ?

Le deuxième principe renvoie à la notion de *maîtrise* de la force. Dans un référentiel libéral, la violence est d'autant plus acceptable que le sujet fait preuve de maîtrise. C'est une des raisons pour lesquelles les libéraux n'aiment pas les "terroristes". Ces derniers sont relativement peu violents. En France et aux Etats-Unis, par exemple, ils ont fait environ 10 fois moins de victimes que les féminicides entre 2001 et 2020. Cependant, les "terroristes"

---

<sup>38</sup> Didier Bigo, "Globalized (in)security. The field and the ban-opticon", in Didier Bigo and Tsoukala Anastassi (eds), *Terror, Insecurity and Liberty. Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*, London, Routledge, 2008, p. 10-38, p. 36.

<sup>39</sup> Hannah Arendt, "The eggs speak up", in Hannah Arendt (eds), *Essays in understanding*, New York, Schocken Books, 1994 (1954), p. 270-285.

<sup>40</sup> Eyal Weizman, *The Least of all Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, op. cit., p. 27. Arendt a énoncé cette idée dans : Hannah Arendt, *Responsability and Judgement*, 2003 (1964), p. 36.

sont les auteurs d'une violence "totale"<sup>41</sup> : ils font le plus possible de victimes avec leurs faibles moyens.

Les guerriers de l'anti-"terrorisme" se trouvent dans une situation exactement inverse. Les aviateurs pourraient facilement détruire un quartier entier (ou une ville dans le cas des bombes thermonucléaires) si on leur en donnait l'ordre. Les interrogateurs connaissent des techniques bien plus violentes que celles qu'ils utilisent. Cependant, les uns et les autres ne convertissent jamais leur puissance en violence effective. Ils calculent quelle est la juste violence pour parvenir à l'effet militaire recherché. Ils peuvent le faire car leurs pays dépensent des fortunes pour développer une capacité de destruction extraordinaire. Pour ne citer que quelques exemple, le budget militaire états-unien compte aujourd'hui pour 40% de l'ensemble des dépenses militaires dans le monde<sup>42</sup> et l'entretien des armes thermonucléaires coûtent chaque année 4,7 milliards d'euros à la France. Le paradoxe réside dans le fait que la violence maîtrisée des libéraux est plus importante, en volume, que la violence totale des "terroristes".

Le troisième principe concerne *l'intentionnalité* des bourreaux. Dans un référentiel libéral, un homicide involontaire est moins grave qu'un meurtre et, a fortiori, qu'un assassinat prémédité. Il en va de même à la guerre. Les guerriers de l'anti-"terrorisme" pris en flagrant délit de meurtre peuvent être sévèrement punis. Le 11 mars 2012, un sergent de l'armée états-unienne a par exemple ouvert le feu sur des civils dans le district de Panjwai en Afghanistan. Il a tué 16 personnes dont 9 enfants. Une cour martiale états-unienne l'a condamné à la prison à vie. Un aviateur qui tuerait autant de civils sans les viser et en respectant les règles d'engagement pourrait souffrir de stress post-traumatique mais il ne passerait pas devant un juge. Les libéraux ont une prédilection pour les dispositifs qui organisent la mort des populations sans la donner intentionnellement. Les embargos sont une illustration macroscopique de cette tendance mais nous verrons plus loin que des technologies traduisent cette idée à une échelle plus petite. Or il importe de relever que ces morts données de manière non-intentionnelle ne sont pas nécessairement accidentelles.

---

<sup>41</sup> Isabelle Sommier, "Du « terrorisme » comme violence totale ?", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 174, 2002, p. 525-533.

<sup>42</sup> Jonathan D Caverley, *Democratic Militarism*, Cambridge University Press, 2014, p. 1.

Dans le cas des guerres aériennes, par exemple, la mort des civils n'est pas souhaitée mais elle est une conséquence structurelle des bombardements.

Ces trois principes ne sont pas déconnectés les uns des autres. A l'époque coloniale, ils constituaient le cœur du système de légalisation de la violence à l'encontre des personnes racisées. Par exemple, le "code noir" en vigueur à partir de 1685 dans les colonies françaises du continent Américain s'inspirait de la logique du moindre mal. Il recherchait un compromis entre le principe d'efficacité - on ne peut pas produire et reproduire un système oppressif comme l'esclavage sans violence - et celui d'humanité. Le même "maître" qui avait le droit de "faire battre de verges ou cordes" (article 35) un esclave devait aussi pourvoir à son entretien, y compris après qu'il eût perdu toute utilité économique : "Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres, et, en cas qu'ils eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital, auquel les maîtres seront condamnés de payer 6 sols par chacun jour, pour la nourriture et l'entretien de chacun esclave" (art 27). Comme la violence libérale contemporaine, le code recherchait ce compromis en articulant les principes d'intentionnalité et de maîtrise de la force. Les châtiments étaient autorisés s'ils n'étaient pas cruels ou excessifs.

De nos jours, les trois principes susmentionnés se retrouvent dans un seul et même dispositif : le droit des conflits armés. Bien que celui-ci possède de multiples origines, les démocraties libérales se sont approprié ce droit au cours des dernières décennies car il est en résonance parfaite avec leur philosophie de la violence légitime d'une part et leurs capacités militaires d'autre part. C'est la raison pour laquelle les guerriers de l'anti-"terrorisme" aiment souligner que leur violence est légale. L'argument n'est pas seulement rhétorique. Le département des affaires juridiques du Pentagone compte aujourd'hui 10 000 employés. Quand ils ont un doute sur la légalité de leurs pratiques, les libéraux dépensent une énergie impressionnante pour se convaincre eux-mêmes qu'ils n'ont pas enfreint le droit de la guerre. En 2002, le ministère de la Justice états-unien a par exemple produit toute une série de textes visant à certifier, contre l'avis de la majorité des juristes non rémunérés par cette administration, que la politique "d'interrogatoires renforcés"<sup>43</sup> était conforme au

---

<sup>43</sup> Cette phraséologie n'est pas nouvelle. Raphaëlle Branche relève, à propos de l'Algérie, que "les archives de l'armée de terre n'emploient pas le mot 'torture'. [...Les documents] parlent 'd'interrogatoires' qualifiés de

droit international. A l'époque, le scandale des images de la prison d'Abu Ghraib n'avait pas encore éclaté. Ces textes ne s'adressaient donc pas au public états-unien mais aux acteurs de cette action publique. Ils se posaient la question suivante : la convention de 1987 contre "la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants" autorise-t-elle à placer une serviette sur le visage d'un détenu et à l'asperger d'eau jusqu'à ce que celui-ci ait l'impression qu'il va mourir ? Les "mémos torture" de l'année 2002 les ont rassurés : oui, cette pratique est légale à condition de ne pas dépasser un certain seuil : la mort de l'individu.

Ma thèse n'est pas que toutes les personnes qui se définissent comme libéraux naturalisent leurs (éventuelles) pratiques violentes en se référant à ces trois principes. Le libéralisme politique ne constitue pas un bloc homogène. Comme toutes les formations discursives, il est constitué par différentes traditions qui, elles-mêmes, évoluent dans le temps. Je m'intéresse ici à une tradition libérale qui joue un rôle central - tel est mon argument - dans la guerre contre le "terrorisme". Cette tradition diffère d'au moins deux autres. On pourrait les appeler la "violence humaniste critique" et la "violence démocratique". Je reviendrai plus loin sur la première quand j'analyserai un recueil trop méconnu d'Albert Camus : ses *Lettres à un ami Allemand*. Je voudrais simplement signaler ici que Camus fait preuve, dans cet ensemble de quatre textes écrits entre 1943 et 1944, d'une réflexivité remarquable par rapport au problème de la violence. Camus était alors lui-même engagé dans une entreprise violente : la Résistance française à l'occupation allemande. Il était convaincu de la justesse de la cause et lui donnait un sens humaniste : terrasser l'Allemagne nazie. Mais Camus était aussi hanté par la question suivante : ai-je le droit de me montrer violent et, ce faisant, d'ajouter ma pierre "à l'atroce misère de ce monde ?"<sup>44</sup>. Les libéraux dont il est question dans ce mémoire ne sont pas toujours hantés par cette question.

La violence libérale analysée ici diffère aussi d'une autre tradition violente portée par d'autres porte-drapeaux du libéralisme politique : la violence démocratique. On trouve des illustrations de cette violence dans les travaux de Michael Mann et Thomas Hippler. Sans que leurs arguments soient exactement superposables, ces deux auteurs partagent l'idée

---

'musclés', 'serrés' ou 'sous la contrainte'". Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001, p. 89.

<sup>44</sup> Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, Paris, Gallimard, 1972 (1948), p. 29.

selon laquelle un certain raisonnement démocratique a nourri, par le passé, des violences de masse<sup>45</sup>. Michael Mann souligne que l'idée de peuple peut facilement prendre une connotation raciale et dériver vers la logique de purification ethnique. Il observe également que l'enrôlement du peuple dans les entreprises violentes confère à celles-ci une puissance supplémentaire dont on a pu constater l'efficacité sous Napoléon, pendant la guerre civile états-unienne ou encore les deux guerres mondiales.

L'analyse de Thomas Hippler porte, quant à elle, sur le lien entre la participation du peuple aux affaires de la cité et l'idée selon laquelle il peut devenir une cible légitime : "A l'ère des monarchies absolues, écrit-il, les choses étaient claires : la guerre concernait les souverains et leurs agents, tandis que le reste de la population bénéficiait de l'immunité de non-combattant". Le mouvement démocratique a mis à l'épreuve cette idée d'immunité des civils de telle sorte qu'il "existe une relation entre le principe de la guerre totale et ce qu'on pourrait appeler la souveraineté populaire, et cette relation est très proche du concept même de démocratie"<sup>46</sup>. Thomas Hippler donne l'exemple de la doctrine des bombardements "stratégiques" formalisée par Giulio Douhet dans les années 1920. Douhet estimait que la participation du peuple à l'effort de guerre et à la conduite de la cité faisait de celui-ci un objet légitime de la stratégie. Le "bombardement du peuple" devrait permettre de gagner la guerre. Si des non démocrates notoires ont bien mis en œuvre cette doctrine, force est de constater qu'aucun pays ne l'a appliquée aussi méticuleusement et massivement que le Royaume-Uni et les Etats-Unis pendant la Seconde guerre mondiale. La violence dont il est question dans ce mémoire relève d'une autre logique. Ses auteurs sont peut-être moins démocrates que libéraux.

Le mémoire est structuré en trois parties. La première présente "l'objet", c'est-à-dire l'argument théorique (chapitre 1/) et le volet empirique de l'enquête (chapitre 2/). La deuxième partie porte sur les logiques d'exclusion à l'œuvre dans la violence libérale anti-"terroriste". J'entends par "exclusion" la mise à l'écart de la communauté de la vie bonne pour les décideurs et, au niveau des exécutants, les déshumanisations de type raciste

---

<sup>45</sup> Michael Mann, *The Dark Side of Democracy: Explaining Ethnic Cleansing*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005; Thomas Hippler, "Democracy and war in the Strategic Thought of Giulio Douhet", in Hew Strachan (eds), *The changing character of war*, Oxford University Press, 2011, p. 167-183; Thomas Hippler, *Bombing the people : Giulio Douhet and the foundations of air-power strategy, 1884-1939*, Cambridge University Press, 2013.

<sup>46</sup> Thomas Hippler, *Democracy and war in the Strategic Thought of Giulio Douhet*, op. cit., p. 169.

(chapitre 3/) ou chosifiante (chapitre 4/). La troisième partie complète la deuxième en montrant que ces logiques d'exclusion ne sont pas totales. J'ai intitulé cette partie "inclusion" pour suggérer l'idée d'une reconnaissance a minima de l'humanité des victimes. L'argument est cette fois décliné cas par cas. Le chapitre 5/ porte sur la torture et le chapitre 6/ sur les bombardements aériens.

## **Partie 1/ L'objet**

## Chapitre 1/ Faire un pas de côté

Le philosophe des sciences Willard Van Orman a écrit que les observations scientifiques sont "surdéterminées" par les théories<sup>47</sup>. Ce faisant, cet auteur ne voulait pas dire que la quête de l'objectivité scientifique est impossible mais qu'on ne peut pas rendre compte du monde réel sans théories. Ou pour le dire autrement : les progrès scientifiques sont moins souvent la conséquence d'une amélioration des techniques d'observation du réel que de changements de perspectives. Par exemple, Nicolas Copernic n'a pas mieux observé les mouvements des astres que ses collègues qui estimaient que la Terre est le centre de l'univers. Il a eu l'intuition qu'il en allait autrement, a proposé un nouveau modèle et a ensuite constaté que celui-ci rend mieux compte des observations que le géocentrisme.

L'idée selon laquelle les observations sont surdéterminées par les théories a une implication pour notre propos. On ne peut pas étudier la violence anti-"terroriste" des démocraties libérales contemporaines en se contentant de regarder les "états de violence"<sup>48</sup> contemporains. Pour reprendre une expression de Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, l'objet doit être "construit" avant d'être "constaté"<sup>49</sup>. Pour ce faire, il convient de faire preuve de "vigilance épistémologique" à propos des croyances et des discours sociaux qui, comme ceux qui ont précédé l'avancée copernicienne, s'interposent entre les chercheurs et leur objet. Cette notion empruntée à Gaston Bachelard ne signifie pas que toutes les croyances et tous les discours sociaux constituent un obstacle à la connaissance mais qu'ils doivent être interrogés<sup>50</sup>.

Ces remarques générales ont des implications particulières pour l'étude de la violence. En effet, on peut remarquer avec Theresa Koloma-Beck et Klaus Schlichte que "la violence fait partie de ces phénomènes du vivre ensemble humain qui, comme la pauvreté ou le

---

<sup>47</sup> Voir : Willard Van Orman Quine, *La poursuite de la vérité*, Paris, Seuil, 1993 (1990).

<sup>48</sup> Frédéric Gros, *Etats de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, 2006.

<sup>49</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton Editeur, 1983; *ibid.*, p. 24

<sup>50</sup> Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Vrin, 1938.



changement climatique, sont secrètement perçus comme des 'problèmes'<sup>51</sup>. La langue latine dénote cette idée en opérant une distinction entre la *violentia* - c'est-à-dire l'ensemble des violences illégitimes - et la *potestas* : la violence exercée par les autorités. Dans la langue française, cette nuance se retrouve dans l'opposition violence/force. Pour certains, l'armée et la police ne sont pas "violentes". Elles font usage de la "force", même quand elles blessent ou tuent des personnes innocentes. Cette caractérisation n'est pas neutre. Les notions de "*potestas*" ou de "force" euphémisent la violence.

Cette nécessaire prise de distance par rapport aux notions trop connotées normativement est la raison pour laquelle j'utilise les guillemets à chaque fois que j'utilise la notion de "terrorisme". On connaît l'adage selon lequel les terroristes des uns sont les combattants de la liberté des autres. Les Etats-Unis ont par exemple placé les Gardiens de la révolution iranienne sur leur liste des organisations "terroristes". Symétriquement, l'Iran considère que toutes les forces armées états-uniennes sont des organisations "terroristes". Les chercheurs en sciences sociales n'ont pas à choisir entre ces perspectives. Cela a fait dire à Didier Bigo que "le terrorisme n'existe pas: ou plus exactement, ce n'est pas un concept utilisable par les sciences sociales"<sup>52</sup>. Une chose existe en revanche : les désignations "terroristes". Je m'intéresse ici aux désignations produites par les Etats de l'espace euro-atlantique.

Je passe en revue dans ce chapitre les différentes théories sur la relation entre le libéralisme et la violence. Mon argument est qu'il faut trouver une voie médiane ou dialectique entre deux approches : celle, libérale, qui présente le libéralisme politique comme une tradition fondamentalement pacifique et celle, schmittienne, qui énonce au contraire que le libéralisme politique fait exploser toutes les limites dans lesquelles d'autres traditions ont maintenu la guerre. Je m'appuie sur Walter Benjamin, Michel Foucault et Judith Butler pour explorer cette voie. Avant d'en venir à ces développements, j'explique pourquoi il convient de prendre au sérieux l'idée selon laquelle ce sont les démocraties libérales - et non pas seulement les complexes militaro-industriels ou les compagnies pétrolières - qui font la guerre au "terrorisme".

---

<sup>51</sup> Koloma Theresa Beck et Klaus Schlichte, *Theorien der Gewalt. Zur Einführung*, op. cit., p. 9.

<sup>52</sup> Didier Bigo, "L'impossible cartographie du terrorisme", *Cultures et conflits*, [en ligne] articles inédits, mis en ligne le 25 février 2005 et consulté le 4 février 2017 (<http://conflits.revues.org/1149>), 2005, p. 1.

## Les acteurs de l'anti-terrorisme croient-ils en leurs mythes ?

Dans le cas qui nous intéresse, une manière de pratiquer la vigilance épistémologique évoquée plus haut consiste à prendre le contre-pied de la communication guerrière euro-atlantique et de faire l'hypothèse que le discours des "démocraties en guerre contre le terrorisme" est un discours de communication. Selon cette approche, l'anti-"terrorisme" ne serait pas le motif réel de ces guerres et l'identité libérale revendiquée par les acteurs ne jouerait pas non plus de rôle majeur.

On retrouve cet argument dans la littérature sur les "guerres du pétrole" et, plus généralement, les "motifs cachés". Dans le champ académique, les auteurs d'inspiration marxiste sont probablement ceux qui se rapprochent le plus de cette analyse. D'après ces spécialistes, les guerres dites anti-"terroristes" auraient pour principale fonction de satisfaire les intérêts économiques de groupes capitalistes, notamment les industries d'armement et les compagnies pétrolières ou gazières. Dario Battistella reprend à son compte cette grille de lecture à propos de la guerre d'Irak de 2003. Il montre que cette guerre a coûté fort cher aux contribuables états-uniens mais qu'elle a rapporté beaucoup d'argent aux entreprises qui avaient, à l'époque, un accès privilégié à l'agenda politique. Cet auteur cite le cas de *Haliburton*, le premier groupe pétrolier états-unien, dont le vice-président Dick Cheney avait été Président Directeur Général entre 1995 et 2000, de l'entreprise de bâtiment Bechtel "dont l'un des vice-présidents, Jack Sheehan, siège au Conseil de la politique de Défense aux côtés du chef du Pentagone Donald Rumsfeld, et qui s'est vu confier les principaux chantiers de reconstruction"<sup>53</sup> ou encore au groupe d'investissement Carlyle, premier actionnaire de *United Defense Industry*, un des principaux fournisseurs du Pentagone, et où le Secrétaire d'Etat Colin Powell et le président George W. Bush ont travaillé. Des analyses du même type existent pour tous les autres segments de la guerre contre le "terrorisme".

Cette critique de la guerre contre le "terrorisme" est fondamentalement juste. Il est incontestable que des motifs cachés sous-tendent ces interventions militaires. Cependant, l'existence de ces motifs cachés ne signifie pas que les discours de justification ne doivent pas être pris au sérieux. En effet, la science politique nous enseigne que les acteurs des politiques publiques sont à l'image des Grecs de l'Antiquité étudiés par Paul Veyne. S'ils

---

<sup>53</sup> Dario Battistella, *Paix et guerres au XXIe siècle*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2011, p. 94.

inventent des histoires, ils "croient" aussi, souvent, en "leurs mythes"<sup>54</sup>. A l'époque de l'Antiquité grecque, ce phénomène découlait de la croyance dans l'existence de plusieurs régimes de vérité. La vérité des mythes - en l'occurrence les leçons morales qu'ils enseignaient - relevait d'une logique différente de la vérité philosophique de telle sorte que, écrit Paul Veyne, même si un Grec plaçait les dieux "au ciel", il aurait été "stupéfait de les apercevoir dans le ciel"<sup>55</sup>. Cette logique est encore présente à l'heure actuelle. Je montrerai plus loin que le projet de défense de la société libérale s'apparente à un mythe de ce genre. Pour reprendre une expression de Roland Barthes, il possède une dimension identitaire même s'il n'a pas "la vérité pour sanction"<sup>56</sup>. Mais dans le cas qui nous intéresse, trois autres raisons invitent à prendre au sérieux le discours selon lequel des "démocraties" font la guerre au "terrorisme".

La première découle de la structuration du monde social en champs sociaux. Ces derniers génèrent des normes, des valeurs et des représentations avec lesquelles les acteurs sont obligés de composer. Dans le champ des professionnels euro-atlantiques de l'anti-"terrorisme", l'opposition démocratie / "terrorisme" joue un rôle central. Elle justifie la coopération avec les "amis" que l'on considère comme des démocraties libérales, c'est-à-dire l'ensemble des pays de l'Alliance atlantique et Israël, et la lutte contre ce nouvel ennemi. Cela ne veut pas dire que les différents acteurs - les industries pétrolières, les forces armées, les responsables politiques, etc. - ne poursuivent pas des agendas particuliers. Cependant, tous ces acteurs doivent jouer le jeu de l'adhésion à ces idées pour être reconnus dans le champ. Le sociologue Pierre Bourdieu appelle cela l'*illusio*<sup>57</sup>.

Deuxièmement, une action publique n'est jamais décidée et encore moins exécutée par un acteur ou une institution isolée. Elle implique la coordination de responsables officiels, de conseillers, d'experts, d'intérêts économiques, de fonctionnaires, etc. Il arrive que ces

---

<sup>54</sup> Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1992; Philippe Bezes, "Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'Etat. Quelques exemples français (1988-1997)", *Revue française de science politique*, 50-2, 2000, p. 307-332.

<sup>55</sup> Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes? Essai sur l'imagination constituante*, op. cit., p. 29.

<sup>56</sup> Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957, p. 209.

<sup>57</sup> Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1987.

acteurs se coordonnent de manière "minimaliste"<sup>58</sup> en concluant ce que Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont appelé un "arrangement", c'est à dire "un accord contingent aux deux parties ('tu fais ça, ça m'arrange; je fais ça, ça t'arrange') rapporté à leur convenance réciproque et non en vue d'un bien général"<sup>59</sup>. Cependant, ce type d'arrangement n'est guère viable à moyen ou long terme. Quand ils doivent coordonner leurs actions sur une longue période, les acteurs aux intérêts hétérogènes négocient du sens commun. Le thème des "démocraties en guerre contre le terrorisme" joue vraisemblablement ce rôle. Il contribue à faire travailler ensemble des responsables officiels en quête de popularité, des entreprises pétrolières et gazières qui cherchent à maximiser leurs profits, des entités bureaucratiques (armée, CIA, etc.) soucieuses de justifier leur existence et leur budget, etc. Tous ces acteurs ne perdent pas de vue leur intérêt numéro un. Cependant, ils jouent aussi pragmatiquement le jeu de l'*illusio* libérale anti-"terroriste".

Enfin, une des conclusions les plus basiques de la science politique est que la croyance dans l'existence d'une menace contribue à solidifier les identités politiques. Cette logique a fait dire à Pierre Clastre que "si les ennemis n'existaient pas, il faudrait les inventer"<sup>60</sup>. La chute du "totalitarisme" soviétique a ouvert la voie à l'hypothèse d'une disparition de l'antagonisme ami/ennemi, une hypothèse que Francis Fukuyama a traduite en parlant de "fin de l'histoire"<sup>61</sup>. Le thème de la "guerre contre le terrorisme" a permis de renouer avec une conception plus classique du politique où les libéraux se battent contre des forces qu'ils qualifient d'ennemies de la démocratie et de la liberté. Le "terrorisme" remplit cette fonction. Il constitue une menace d'autant plus intéressante qu'on ne peut pas cerner précisément ses contours. Ce flou permet de justifier la surveillance de toute la population. Des professionnels de la sécurité ont un intérêt objectif à jouer cette "dramaturgie de la suspicion"<sup>62</sup>.

---

<sup>58</sup> Nicolas Dodier, "Les appuis conventionnels de l'action. Eléments de pragmatique sociologique", *Réseaux*, 63, 1993, p. 63-85.

<sup>59</sup> Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p. 408.

<sup>60</sup> Pierre Clastre, *Archeology of violence*, Semiotext(e) / Foreign Agents, 2010, p. 165.

<sup>61</sup> Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, New York, Free Press, 1992.

<sup>62</sup> Didier Bigo, "Dramaturgy of suspicion and the emergence of a transnational guild of extraction of information by torture at a distance", in Elspeth Guild, Didier Bigo and Mark Gibney (eds), *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018, p. 30-52.

Ces trois logiques sont perceptibles à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il n'existe probablement pas d'organisation plus inadaptée à la lutte contre le "terrorisme" que l'OTAN. En effet, tous les spécialistes du "terrorisme" s'accordent sur le fait que les services de police et de renseignement sont les instruments les plus efficaces pour prévenir les attentats. Même en admettant que la guerre puisse être utile à la lutte contre le "terrorisme", l'OTAN a été créée pendant la guerre froide pour faire face à une armée conventionnelle dotée du feu nucléaire. Cela n'a rien à voir avec la logique de la guerre contre le "terrorisme". Cette inadaptation est apparue au grand jour lors de la guerre en Afghanistan. A l'époque, les Etats-Unis ont monté leur propre opération - appelée "Liberté Immuable" - à côté de l'opération anti-"terroriste" otanienne. *Liberté Immuable* s'occupait des missions à proprement parler anti-"terroristes", c'est-à-dire la destruction des camps d'Al Qaeda et le renversement du régime Taliban. L'OTAN avait pour mission de former les forces de sécurité du nouveau régime. Pourtant, le symbolisme de l'anti-"terrorisme" est aujourd'hui omniprésent à l'OTAN. Sa dernière matérialisation est le mémorial "11 septembre et article 5" érigé au siège du commandement intégré de cette organisation à Bruxelles. Ce mémorial, composé matériellement de débris des Tour jumelles, rend hommage aux victimes des attentats du 11 septembre 2001 et à la solidarité atlantique objectivée par l'activation de l'article 5 du traité de Washington (activation qui a fourni la base juridique de la participation des alliés des USA dans la guerre d'Afghanistan). Depuis l'inauguration de ce mémorial en 2012, un rituel veut que les représentants des pays membres de l'Alliance atlantique se retrouvent, chaque 11 septembre, devant ce mémorial pour échanger des discours et respecter une minute de silence.

Il convient donc de prendre au sérieux le discours qui affirme que le "terrorisme" constitue une menace pour "les démocraties", non pas parce que le "terrorisme" menacerait effectivement la démocratie - l'anti-"terrorisme" fait certainement beaucoup plus de mal à l'état de droit que le "terrorisme" -, mais parce qu'une idée - vraie ou fausse - constitue un fait vrai. En l'occurrence, le fait vrai peut se résumer ainsi : quels que soient leurs motifs cachés et leurs intérêts bien compris et quelle que soit la validité de leur diagnostic sur la menace que constituerait le "terrorisme", les acteurs de la "guerre des démocraties contre le terrorisme" n'envisagent pas cette formule comme un simple slogan. Ils se définissent comme libéraux et donnent un sens libéral à leurs pratiques. Partant de ce constat, plusieurs

théories essaient d'articuler le rapport du libéralisme à la violence. Je les présente successivement en commençant par la plus optimiste.

## Dépasser le paradigme de la civilité démocratique

Les recherches sur la guerre et la violence sont aujourd'hui dominées par des approches qui présentent le libéralisme politique comme un facteur de pacification des relations internationales. Ces travaux énoncent que les démocraties n'aiment pas la guerre, qu'elles ne la feraient que malgré elles, et qu'elles la conduiraient de manière plus "propre" que les "terroristes", les "criminels" et les organisations ou Etats non-"démocratiques".

Ce paradigme de la civilité démocratique a d'abord pris la forme d'une théorie sur les décisions de partir en guerre : la théorie de la "paix démocratique". Cette théorie a pour point de départ un constat : les pays dits "démocratiques"<sup>63</sup> ne font pas ou très rarement la guerre aux autres démocraties<sup>64</sup>. L'argument est solide sur le plan empirique : au cours des XIXe et XXe siècles, les démocraties ne se sont pas ou peu fait la guerre. Les principales exceptions sont (ou seraient) la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis et la guerre entre l'Angleterre et l'Argentine en 1833, encore que le statut démocratique de l'Argentine de l'époque soit lui-même débattu. Les partisans de la théorie de la "paix démocratique" voient dans le libéralisme politique la cause de cette régularité statistique. Ils ou elles admettent que les démocraties font souvent la guerre aux non-démocraties mais ils ou elles suggèrent, sans le démontrer, que les démocraties subiraient ces guerres, autrement dit qu'elles ne feraient que se défendre. Ces spécialistes se réfèrent souvent à Emmanuel Kant pour expliquer la faible appétence supposée des démocraties par rapport à la guerre et à la violence. Kant pensait que les peuples n'aiment pas la guerre et que la généralisation des régimes démocratiques - c'est-à-dire ceux où les peuples exercent le pouvoir - déboucherait sur une "paix perpétuelle".

---

<sup>63</sup> Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier ont montré que la caractérisation d'une entité comme "démocratique" ne va pas de soi. C'est incontestable. Cependant, mon approche est nominaliste. Je m'intéresse à la violence des acteurs qui se réclament du libéralisme politique, même quand leurs pratiques sont objectivement illibérales. Voir : Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier, *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2008.

<sup>64</sup> John M Owen, "How Liberalism Produces Democratic Peace", *International Security*, 1994, p. 87-125.

Cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques. Pour commencer, Thomas Hippler a relevé que la théorie mêle le registre descriptif - celui qui consiste à établir des faits et à les expliquer -, et le registre normatif consistant à faire l'apologie d'un type de régime par rapport à d'autres<sup>65</sup>. Ce mélange des genres est suspect car toute l'histoire des sciences nous enseigne que les croyances normatives engendrent des biais dans les observations. En l'occurrence, l'identité libérale revendiquée des partisans de la théorie de la paix démocratique les conduit à ne pas voir un fait important sur lequel je reviendrai plus loin : les libéraux pensent mener une guerre défensive contre le "terrorisme" mais leur doctrine de la guerre préventive les conduit souvent, concrètement, à attaquer les premiers.

Par ailleurs, la théorie de la paix démocratique est incapable d'expliquer un fait majeur. Ces pays démocratiques ne semblent pas faire la guerre "malgré eux". Le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) définit comme guerre tout conflit qui fait plus de 1000 morts en une année. Si l'on retient cette définition, les trois pays qui ont le plus effectué de guerres offensives depuis la Révolution française sont, dans l'ordre, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, c'est-à-dire trois des principaux porte-drapeaux du libéralisme politique<sup>66</sup>. Or ce "militarisme démocratique" n'est pas mort. John Caverley a remarqué que " parmi les 20 pays qui dépensent [aujourd'hui] le plus pour leur défense à l'échelle globale, 17 sont des démocraties, les Etats-Unis étant responsables, à eux-seuls, de 40% des dépenses mondiales en matière de défense"<sup>67</sup>. Cet auteur relève également que les tendances "offensives" des démocraties sont perceptibles dans ces dépenses militaires : "Les démocraties se spécialisent dans l'acquisition d'armement offensif. Parmi les 10 pays qui possèdent des porte-avions, 7 sont des démocraties (9 si l'on compte la Russie et la Thaïlande)"<sup>68</sup>. Ces constats ont fait dire à Christopher Daase que "il existe de nombreuses

---

<sup>65</sup> Thomas Hippler, *Democracy and war in the Strategic Thought of Giulio Douhet*, op. cit., p. 167.

<sup>66</sup> Anna Geis, Lothar Brock et Harald Müller, "Introduction: the Theoretical Challenge of Democratic Wars", in Anna Geis, Lothar Brock and Harald Müller (eds), *Democratic Wars. Looking at the Dark Side of Democratic Peace*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2006, p. 3-12, p. 6.

<sup>67</sup> Jonathan D Caverley, *Democratic Militarism*, op. cit., p. 1.

<sup>68</sup> *Ibid.*

raisons de considérer que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement mais la propension à la paix n'en fait pas partie"<sup>69</sup>.

Malgré tous ces écueils, le paradigme de la civilité démocratique est réapparu ces dernières années sous une autre forme et en mettant en avant de nouveaux arguments. La nouvelle variante de ce paradigme reprend à son compte les postulats normatifs de la théorie de la paix démocratique pour énoncer deux idées. Premièrement, elle présente les guerres anti-"terroristes" contemporaines comme des guerres "défensives". On retrouve par exemple cette idée dans un livre édité par Samy Cohen et intitulé "Les démocraties en guerres contre le terrorisme. Une perspective comparative". Cet auteur écrit que "quand ils sont confrontés avec le terrorisme, tous les pays ont le droit et le devoir de protéger leurs citoyens"<sup>70</sup>. Pour qu'on comprenne bien qu'il ne s'agit pas, selon lui, de lutter contre le "terrorisme" avec des instruments comme les forces de police ou les services de renseignement, cet auteur ajoute un peu plus loin que "le droit à l'auto-défense est inscrit à l'article 51 de la Charte des Nations Unies"<sup>71</sup>. Dans le monde anglophone, l'ouvrage de Paul Wilkinson intitulé "Le terrorisme contre la démocratie" dit sensiblement la même chose<sup>72</sup>.

Cette caractérisation de la guerre contre le "terrorisme" comme une guerre "défensive" ignore le fait que les guerres "anti-terroristes" précèdent souvent les actes "terroristes". C'est évidemment le cas pour le dernier volet de cette interaction violente, à savoir la guerre contre l'organisation "Etat Islamique". Les Etats-Unis ont initié leur guerre aérienne contre cette organisation en août 2014. Le Royaume-Uni s'est immédiatement joint à l'initiative états-unienne et la France est arrivée en renfort un mois plus tard. A ce moment-là, l'organisation Etat Islamique n'avait commis ni revendiqué aucun attentat sur le territoire de ces trois pays et un seul sur le territoire euro-atlantique, en l'occurrence à Bruxelles le 24 mai 2014.

---

<sup>69</sup> Christopher Daase, "Democratic Peace — Democratic War: Three Reasons Why Democracies Are War-prone", in Anna Geis, Lothar Brock and Harald Müller (eds), *Democratic Wars. Looking at the Dark Side of Democratic Peace*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2006, p. 74-89, p. 89.

<sup>70</sup> Samy Cohen, "Introduction", in Samy Cohen (eds), *Democracies at war against terrorism. A comparative perspective*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 1-11, p. 3. Notons que tous les chapitres du livre ne s'inscrivent pas dans l'épistème libérale non réflexive du coordinateur du livre. Certains sont même clairement critiques.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>72</sup> Paul Wilkinson, *Terrorism Versus Democracy. The Liberal State Response*, London, Routledge, 2006.



L'enchaînement chronologique des violences "terroristes" et anti-"terroristes" est moins claire pour la séquence précédente. Cependant, il est faux de présenter les attentats du 11 Septembre 2001 comme une violence "primaire". L'interaction violente entre l'organisation al Qaeda et les Etats-Unis a débuté dans les années 1990 sans qu'il soit possible de déterminer qui l'a initiée. Ses épisodes les plus importants sont le maintien de bases états-uniennes dans les pays du Golfe après la guerre contre l'Irak en 1991, les attentats du 7 août 1998 contre les ambassades états-uniennes au Kenya et en Tanzanie et le bombardement anti-"terroriste" de al Shifa, au Soudan, le 20 août 1998.

Cela ne veut pas forcément dire qu'il faille renverser la perspective et dire que le "terrorisme" n'est qu'une réponse à l'anti-"terrorisme" guerrier. On peut aussi estimer qu'il est vain de chercher à comprendre quelle violence prime chronologiquement et causalement sur l'autre et qu'il est plus pertinent de faire l'hypothèse que le "terrorisme" et "l'anti-terrorisme" guerrier relèvent d'un même mouvement historique et/ou qu'ils se répondent mutuellement<sup>73</sup>. Germaine Tillion avait fait cette analyse à propos des violences "terroristes" et anti-"terroristes" à l'époque de la guerre d'Algérie : "la répression répond à l'émeute; neuf ans plus tard l'insurrection répond à la répression"<sup>74</sup>. On peut donc reprendre l'expression de cette autrice et faire l'hypothèse que les guerriers de l'anti-"terrorisme" et les "terroristes" sont des "ennemis complémentaires".

Le nouveau paradigme de la "civilité démocratique" nie ces objections et martèle une deuxième idée tout aussi discutable : l'idée selon laquelle les démocraties feraient aujourd'hui la guerre de manière "propre". Cet argument est central dans la littérature qui évoque une "révolution dans les affaires militaires"<sup>75</sup>. Selon ces auteurs, on assisterait à une montée de la réflexion "éthique" dans les organisations militaires des démocraties occidentales, que ce soit à travers l'adoption de "codes du soldat", le développement de doctrines militaires centrées sur la notion de "maîtrise de la force" ou encore l'introduction de "règles d'engagement" contraignantes, etc. Les partisans de cette thèse ajoutent que les

---

<sup>73</sup> René Girard, "Ce qui se joue aujourd'hui est une rivalité mimétique à l'échelle planétaire, 5 novembre, entretien avec Henry Tincq", *Le Monde*, 2001.

<sup>74</sup> Germaine Tillion, *Les ennemis complémentaires*, Paris, Les Editions de Minuit, 1960, p. 160.

<sup>75</sup> Ariel Colonomos, *La morale dans les relations internationales : rendre des comptes*, Paris, O. Jacob, 2005; Pascal Vennesson, "Penser les guerres nouvelles: la doctrine militaire en questions", *Pouvoirs*, 125, 2008, p. 81-92; Gérard Dubey et Caroline Moricot, "Trop près trop loin: Les mutations de la perception du combat par les équipages d'avions de chasse", *Les documents du C2SD*, 99, 2008.

armées occidentales seraient désormais capables de faire la guerre en respectant les deux principes cardinaux du droit des conflits armés - le principe de discrimination entre combattants et non-combattants et le principe de proportionnalité dans l'usage de la force - et que cela témoignerait d'un progrès moral. Un argument massue est généralement convoqué pour étayer cette thèse : les forces armées de l'espace euro-atlantique utilisent aujourd'hui des bombes dotées de systèmes de guidage (GPS ou laser) qui permettraient de réaliser ce dont les théoriciens de la guerre juste ont toujours rêvé : "minimiser les pertes pour soi et pour les populations civiles de l'adversaire"<sup>76</sup>.

Ce discours s'adosse parfois à un récit qui reconnaît que les démocraties libérales ont, jadis, oublié de se montrer civiles dans leurs pratiques guerrières mais que cette histoire appartient au passé. On retrouve par exemple cette idée chez Martin Shaw<sup>77</sup>. Cet auteur oppose deux "manières occidentales de faire la guerre" : l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne, écrit-il, était fort brutale. Dans le cas des bombardements "stratégiques" alliés sur l'Allemagne et le Japon, elle a même consisté à viser les civils dans le but d'obtenir un effet "stratégique". La "nouvelle manière occidentale de faire la guerre" fait exactement le contraire. Désormais, les bombes "intelligentes" ne visent que les combattants et elles permettent, écrit-il, de limiter le nombre de "dégâts collatéraux". Même s'il pose quelques réserves importantes comme nous le verrons plus loin, M. Shaw qualifie de "juste" cette nouvelle manière occidentale de faire la guerre.

Martin Shaw a raison de souligner que les forces armées de l'espace euro-atlantique utilisent aujourd'hui des technologies qui leur permettent de faire la guerre de manière respectueuse du droit de la guerre. Cependant, il n'est pas rigoureux de déduire de ce fait le jugement normatif selon laquelle cette manière de faire la guerre serait plus éthique que le "terrorisme". Plus précisément, ce jugement normatif est situé. On l'a vu dans l'introduction avec Hannah Arendt : la croyance selon laquelle la manière de faire la guerre compte davantage que le volume de la violence est, structurellement, une perspective de bourreau. Les victimes, elles, ne voient que la matérialité de l'action violente<sup>78</sup>. En l'occurrence,

---

<sup>76</sup> Pascal Vennesson, "Bombarder pour convaincre. Puissance aérienne, rationalité limitée et diplomatie coercitive au Kosovo", *Cultures & Conflicts*, 37-2, 2000.

<sup>77</sup> Martin Shaw, *The New Western Way of War: Risk Transfer and its Crisis in Iraq*, Cambridge, Polity Press, 2006.

<sup>78</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce-que la politique ?*, op. cit., p. 183.

Marielle Debos et Nathaniel Powell ont montré que vu d'Afrique en général et du Tchad en particulier, l'action militaire française apparaît fort brutale, même quand l'armée française respecte le droit de la guerre comme c'est le cas depuis quelques années<sup>79</sup>. Pour comprendre le décalage entre les perspectives des uns et des autres, il convient de s'arrêter un instant sur le bilan humain de cette manière légale de faire la guerre.

### *La violence libérale est libérale et violente*

J'ai mentionné dans l'introduction de ce mémoire le fait que les guerres anti-"terroristes" font beaucoup plus de victimes innocentes que le "terrorisme". Les critiques de la guerre contre le "terrorisme" alimentent ce diagnostic en se focalisant sur les aspects les plus illibéraux de cette guerre : la torture (sur laquelle je reviendrai longuement), les mensonges qui ont précédé l'invasion de l'Irak<sup>80</sup>, le massacre de milliers de prisonniers Taliban à Dasht-e-Leili sous la supervision de la CIA<sup>81</sup>, les bombardements inspirés de la doctrine "choc et effroi" (shock and awe) en Irak en 2003<sup>82</sup>, les assassinats ciblés réalisés par les drones de la CIA et de l'US Air force<sup>83</sup>, etc. Ces auteurs ont raison de souligner que les démocraties libérales commettent, elles aussi, des crimes contre la paix et des crimes de guerre. Cependant, cette littérature pourrait ainsi laisser entendre que la guerre contre le "terrorisme" posséderait une face sombre - les exactions et crimes susmentionnés - et une face claire que constitueraient l'ensemble des opérations militaires conformes au droit des conflits armés. Or la manière libérale de faire la guerre n'est pas moins violente que sa criminelle cousine. J'illustre ce point dans les paragraphes qui suivent en prenant comme exemple un des deux cas étudiés dans ce mémoire: les bombardements légaux.

Les spécialistes estiment qu'à l'exception peut-être des campagnes intensives de bombardement qui ont précédé l'invasion de l'Afghanistan en 2001 et l'Irak en 2003, la plupart des bombardements anti-"terroristes" respectent les deux principes cardinaux du

---

<sup>79</sup> Marielle Debos et Nathaniel Powell, "L'autre pays des 'guerres sans fin'. Une histoire de la France militaire au Tchad (1960-2016)", *Les Temps Modernes*, 2 (693-694), 2017, p. 221-266.

<sup>80</sup> Michael Mann, *Incoherent empire*, New York, Verso, 2005.

<sup>81</sup> Jennifer Lane, "The Mass Graves at Dasht-e Leili: Assessing U.S. Liability for Human Rights Violations during the War in Afghanistan", *California Western International Law Journal*, 34-1, 2003-2004, p. 145-170.

<sup>82</sup> Beau Grosscup, *Strategic terror. The politics and ethics of aerial bombardment*, New York and London, Zed books, 2006, p. 1.

<sup>83</sup> Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, *op. cit.*

droit de la guerre : le principe de discrimination entre combattants et non-combattants et le principe de proportionnalité. Or cela n'empêche pas ces bombardements de faire de nombreux morts civils. D'après Marc Herold, les bombardements légaux ont fait environ 5000 victimes civiles afghanes directes entre 2002 et 2011<sup>84</sup>. En ce qui concerne l'Irak, des chercheurs de l'université *John Hopkins* ont calculé que les frappes aériennes de la coalition emmenée par les Etats-Unis sont responsables de 8% des 601 027 morts violentes recensées entre 2003 et 2006, soit environ 48 000<sup>85</sup>. Pour la guerre aérienne contre l'organisation Etat Islamique, l'estimation "moyenne" de *Airwars* - un réseau affilié à l'université *Goldsmith* de Londres - est de 12000 morts civils pour la période 2014-2019. Pour les frappes de drones, Christopher J. Coyne et Abigail Hall donnent les chiffres suivants : entre 255 et 315 victimes civiles au Pakistan entre 2004 et 2016, entre 87 et 93 au Yémen entre 2002 et 2016 et entre 28 et 40 en Somalie entre 2003 et 2016<sup>86</sup>. On arrive ainsi à un ordre de grandeur à quatre chiffres, soit un de plus que le nombre de victimes causées par les attentats "terroristes" dans l'espace euro-atlantique, 11 septembre compris. Encore faut-il préciser qu'on ne parle ici que du nombre de personnes directement tuées lors d'un bombardement.

Ces bombardements légaux génèrent aussi, et peut-être même surtout, une violence indirecte qui n'apparaît pas dans tous les chiffres donnés plus haut<sup>87</sup>. Cette "violence lente"<sup>88</sup> découle du fait que les armées occidentales utilisent parfois des technologies dont la létalité s'exprime des semaines, des mois voire des années après le bombardement. C'est le cas, typiquement, de ce qu'on appelle en anglais les "DIME bombs". DIME est l'acronyme de "Dense Inert Metal Explosive" (matériaux explosifs métalliques, denses et inerte). Comme leur nom l'indiquent, ces bombes comportent des métaux lourds comme le cobalt et le tungstène. Du fait de leur masse, ces matériaux ralentissent très vite après l'explosion de telle sorte qu'ils ne tuent des êtres vivants "que" dans un rayon de quelques mètres autour du point d'impact. Quand on vise des cibles combattantes, on limite ainsi les victimes civiles directes. C'est la raison pour laquelle les penseurs de la "révolution dans les affaires

---

<sup>84</sup> Marc W Herold, art. cit., p. 49.

<sup>85</sup> Gilbert Burnham, Riyadh Lafta, Shannon Doocy et Les Roberts, "Mortality after the 2003 invasion of Iraq: a cross-sectional cluster sample survey", *Lancet*, 368, 2006, p. 1421-1428, p. 1426.

<sup>86</sup> Christopher J Coyne et Abigail Hall, "The Drone Paradox: Fighting Terrorism with Mechanized Terror", *The Independent Review. A Journal of Political Economy*, 23-1, 2018, p. 51-67, p. 55.

<sup>87</sup> L'estimation concernant l'Irak prend en compte les morts indirectes.

<sup>88</sup> Rob Nixon, "Of Land Mines and Cluster Bombs", *Cultural Critique*, 67, 2007, p. 160-174.

militaires" les qualifient parfois de "propres". Cependant, les métaux lourds ainsi dispersés sont très toxiques<sup>89</sup>. Plusieurs ONG humanitaires pensent que l'utilisation de ce type d'armement explique les forts taux de cancers relevés dans certaines régions bombardées, notamment en Palestine et en Irak<sup>90</sup>.

A ce facteur technique s'ajoute un facteur politique : ces bombardements respectueux du droit de la guerre détruisent ou affaiblissent les ordres politiques locaux. Cela conduit à la démonopolisation de la violence étatique légitime et cela engendre, dans des cas extrêmes, des guerres civiles. La guerre aérienne de l'OTAN en Libye constitue, de ce point de vue, un cas d'école. L'OTAN a expliqué que les règles d'engagement utilisées par ses forces aériennes étaient très restrictives, autrement dit qu'il y eut fort peu de victimes civiles directes. Les ONG de défense des droits humains n'ont pas contesté ce point. On peut donc raisonnablement penser que le nombre de civils directement tués par les frappes de l'OTAN fut relativement faible. En revanche, la guerre de l'OTAN en Libye a causé de nombreuses morts indirectes. D'après une étude du journal britannique *The Guardian*, le taux de mortalité en Libye a été multiplié par dix après le déclenchement de la campagne de bombardements de l'OTAN en mars 2011, c'est-à-dire avant la mort de M. Kadhafi et l'effondrement de son régime<sup>91</sup>. A l'heure où j'écris ces lignes (en janvier 2020), la guerre civile en Libye n'est pas terminée.

Ces bombardements légaux provoquent également des blessures physiques et psychiques. Eyal Weizman a conduit des entretiens avec des habitants de Gaza dont les maisons ont été détruites par des bombardements israéliens en 2008/2009<sup>92</sup>. Il ressort de son étude que de nombreuses personnes étaient traumatisées au point d'être incapables, plusieurs mois après, de raconter l'événement. Dans certains cas, le traumatisme était tel que les personnes ne pouvaient pas se souvenir de la disposition des meubles dans leur ancienne habitation. Weizman a dû s'appuyer sur des traces matérielles - les ruines des habitations

---

<sup>89</sup> J. F. Kalinich, C. A. Emond, T. K. Dalton, S. R. Mog, G. D. Coleman, J. E. Kordell, A. C. Miller et D. E. McClain, "Embedded Weapons-Grade Tungsten Alloy Shrapnel Rapidly Induces Metastatic High-Grade Rhabdomyosarcomas in F344 Rats", *Environmental Health Perspectives*, 113-6, 2005, p. 729-734.

<sup>90</sup> Rony Brauman, *Guerres humanitaires. Mensonges et intoxic*, Textuel, 2018, p. 116.

<sup>91</sup> Seumas Milne, "If the Libyan war was about saving lives, it was a catastrophic failure", *The Guardian*, 2011 (26 octobre).

<sup>92</sup> Eyal Weizman, *Forensic Architecture: Violence at the Threshold of Detectability*, New York, Zone books, 2017, p. 44-47.

détruites, les lieux de pénétration des bombes, leur angle, le type d'explosif utilisé - pour reconstituer visuellement sur ordinateur ces lieux de vie. C'est seulement après qu'ils ont visionné ces représentations virtuelles des endroits où ils ont habité que les témoins se sont souvenus de quelques fragments de cet événement traumatique. Si le cas palestinien/israélien est particulier sur le plan politique dans la mesure où il prend racine dans un conflit autrement plus ancien que celui étudié ici, il met cependant aux prises le même type de violences "terroristes" et anti-"terroristes". En effet, les savoir-faire israéliens circulent dans tout l'espace euro-atlantique<sup>93</sup>.

On peut faire la même remarque à propos des frappes de drones. Christopher J. Coyne et Abigail Hall ont travaillé sur les témoignages de personnes qui vivent sous la menace de drones armés. Ils relèvent que "ce qui est perçu comme une 'lutte contre le terrorisme' par le gouvernement qui intervient est simultanément considéré comme un acte de terrorisme d'État par la population cible"<sup>94</sup>. L'expression "terrorisme d'État" peut sembler polémique en première apparence. En réalité, elle renvoie à une expérience vécue qu'on peut comprendre en considérant des témoignages comme celui-ci :

Jour et nuit, vous entendez un bourdonnement constant dans le ciel, comme une tondeuse à gazon. Vous savez que ce robot volant surveille tout ce que vous faites. Vous l'entendez en permanence. Parfois, il tire des missiles dans votre village. On vous dit que le robot vise des extrémistes, mais ses missiles ont tué des membres de votre famille, des amis et des voisins. Alors votre comportement change : vous arrêtez de sortir, vous arrêtez de vous rassembler en public et vous commencez probablement à détester le pays qui contrôle le robot volant, et vous commencez probablement à sympathiser un peu plus avec ces gens morts, que des robots appelés drones, surveillent<sup>95</sup>.

L'expression "terrorisme d'État" prend un peu plus de relief encore quand Coyne et Hall citent le témoignage de ce travailleur humanitaire qui a fait l'expérience des drones au Pakistan au milieu des années 2000 et du "terrorisme" à New York en 2001. Il compare la première expérience à la seconde : "Vous vous souvenez du 11 septembre ? Vous vous souvenez de ce qu'on a ressenti juste après ? J'étais à New York le 11 septembre. Je me souviens des gens qui pleuraient dans la rue. Les gens avaient peur de ce qui pourrait arriver ensuite. Les gens ne savaient pas s'il y aurait une autre attaque. Il y avait de la tension dans l'air. C'est comme ça que ça se passe. C'est une tension continue, un sentiment de malaise

---

<sup>93</sup> Eyal Weizman, *A travers les murs. L'architecture de la nouvelle guerre urbaine*, Paris, La Fabrique, 2007; Eyal Weizman, *The Least of all Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, *op. cit.*

<sup>94</sup> Christopher J Coyne et Abigail Hall, *art. cit.*, p. 15.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 59

continu. On a peur. Vous vous réveillez au moindre bruit"<sup>96</sup>. Et Coyne et Hall de relever que les acteurs de la guerre contre le "terrorisme" ne mettront pas un terme au phénomène qu'ils prétendent combattre tant qu'ils ne rendront pas justice aux expériences des personnes qui se trouvent sous leurs bombes<sup>97</sup>.

Tous ces éléments permettent d'objectiver un fait important pour notre propos : la violence libérale est à la fois libérale et violente. Elle est libérale du point de vue des bourreaux et violente du point de vue des victimes. Les théoriciens libéraux qui reprennent à leur compte le paradigme de la civilité démocratique ne rendent justice qu'à la perspective des premiers. Il est nécessaire de faire un pas de côté critique si l'on veut comprendre le deuxième volet du concept.

## Pour une critique non schmittienne de la violence libérale

Les guerres euro-atlantiques contemporaines ont remis au goût du jour les critiques de Carl Schmitt sur le rapport des libéraux à la violence<sup>98</sup>. Ces critiques prennent l'exact contre-pied du paradigme de la civilité démocratique. Alors que ce dernier présente le libéralisme politique comme une tradition qui contribue à civiliser les relations internationales, Carl Schmitt et ses partisans observent, au contraire, que les guerres conduites au nom de motifs libéraux se traduisent par un déchainement de violence. Comme la théorie précédente, celle-ci appelle un examen critique que je développe plus loin dans un aparté.

Même s'il les a affinées par la suite, les critiques de C. Schmitt au sujet de la violence des libéraux se trouvent, pour l'essentiel, dans un texte écrit en 1927 : *La notion de politique*<sup>99</sup>.

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 60

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 53

<sup>98</sup> Eva Herschinger, *Constructing Global Enemies: Hegemony and Identity in International Discourses on Terrorism and Drug Prohibition*, Routledge, 2014; Claudia Aradau et Rens van Munster, "Exceptionalism and the 'War on Terror': Criminology Meets International Relations", *The British Journal of Criminology*, 49-5, 2009, p. 686-701; Jean Claude Monod, "La déstabilisation humanitaire du droit international et le retour de la 'guerre juste'. Une lecture critique du Nomos de la terre", *Les études philosophiques*, 1, 2004, p. 39-56; David Chandler, "The Revival of Carl Schmitt in International Relations: The Last Refuge of Critical Theorists?", *Millenium - Journal of International Studies*, 2008, p. 27-48; David A Hughes, "Liberal Warfare: A Crusade Twice Removed", *International Studies Review*, 15, 2013, p. 351-373.

<sup>99</sup> Carl Schmitt, "La notion de politique", in Carl Schmitt (eds), *La notion de politique. La théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992 (1927), p. 41-204. Voir également : Carl Schmitt, *Le nomos de la terre*, Paris, PUF, 2001 (1950).

En tant qu'Allemand, Schmitt avait alors de bonnes raisons subjectives de développer un regard critique à l'égard du libéralisme politique<sup>100</sup>. En 1919, des libéraux français et britanniques s'étaient réunis à Versailles pour décider que l'Allemagne était l'unique responsable du déclenchement de la Première guerre mondiale et que le contribuable allemand, civiquement lié à son gouvernement, serait contraint de payer 150 milliards de marks-or au titre des réparations de guerre. Par la suite, la non moins libérale Société des Nations (SDN) a adopté une attitude ambivalente. D'un côté, elle a proclamé le droit abstrait des peuples à disposer d'un Etat. D'un autre côté, ces droits étaient conditionnés par le respect de critères qui excluaient la plupart des peuples colonisés ainsi que les "blancs" qui ne s'étaient pas montrés civilisés au cours des dernières années, notamment l'Allemagne et l'Union Soviétique. Pour les peuples colonisés, cette exclusion se matérialisait dans la légalisation des colonies et l'institutionnalisation du système des mandats. Pour les "blancs" qui avaient trahi la "civilisation", l'exclusion prenait la forme de l'interdiction temporaire d'adhérer à la SDN, une interdiction levée en 1926 en ce qui concerne l'Allemagne et en 1934 pour l'Union Soviétique. Ce faisant, la très libérale Société des Nations ne se contentait pas de reproduire les hiérarchies politiques que les théoriciens réalistes ont théorisées au lendemain de la Seconde guerre mondiale. En inscrivant ces hiérarchies dans sa Charte, elle ajoutait de la violence symbolique à la violence matérielle du système anarchique.

Sous la SDN, le régime des colonies et celui des mandats était présenté comme transitoire. Toutes les "races" et tous les "Etats voyous" (l'Allemagne et l'URSS notamment) étaient censés accéder un jour au statut de "civilisé". Dans ce contexte, les réformateurs libéraux pouvaient interpréter ces "hiérarchies institutionnalisées"<sup>101</sup> comme un héritage historique exogène au libéralisme. Leur raisonnement était semblable à celui de Tocqueville un siècle plus tôt quand celui-ci avait voulu rendre compte de la pratique de l'esclavage aux Etats-Unis. Pour l'auteur de *La démocratie en Amérique*, l'esclavage était une institution archaïque que le libéralisme politique finirait par abattre, comme toutes les institutions en contradiction avec le principe libéral d'égalité entre les individus ou les peuples<sup>102</sup>.

---

<sup>100</sup> Sur le rapport des Allemands de l'entre-deux-guerres au pacifisme libéral, voir notamment : Sophie Lorrain, *Des pacifistes français et allemands, pionniers de l'entente franco-allemande : 1871-1925*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 168.

<sup>101</sup> Gerry Simpson, *Great Powers and Outlaw States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

<sup>102</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion, 1981 (1835).



Carl Schmitt estimait, contre ces réformateurs, que le principe d'exclusion est consubstantiel du libéralisme politique. La clef du raisonnement de Schmitt réside dans l'idée selon laquelle aucune idéologie n'échappe à l'opposition ami/ennemi, pas même celles qui se donnent un horizon cosmopolitique. Schmitt illustre cette idée en prenant l'exemple, alors fictif, de l'opposition des pacifistes à la guerre : "Que l'opposition des pacifistes contre la guerre grandisse jusqu'à les précipiter dans une guerre contre les non-pacifistes, dans une guerre contre la guerre, et cela prouverait que ce pacifisme dispose de fait d'un certain potentiel politique, vu qu'il est assez fort pour regrouper les hommes en amis et ennemis"<sup>103</sup>. Selon lui, seule la faiblesse de la SDN avait empêché les pacifistes de lancer des "guerres contre la guerre", que ce soit après l'invasion de la Mandchourie par le Japon en 1931 ou après l'annexion des Sudètes par l'Allemagne.

L'argument de Schmitt aurait pu trouver une illustration pratique lors de la création de l'ONU en 1945. En effet, des libéraux ont alors envisagé de confier le leadership de la nouvelle organisation aux seules démocraties libérales et de doter celle-ci d'une force armée qu'on aurait requalifiée "force de police internationale". Le projet le plus abouti prévoyait de mettre à la disposition de la future organisation tous les bombardiers britanniques et états-uniens construits pendant la guerre<sup>104</sup>. Ces deux pays possédant à eux deux 99% de la flotte mondiale de bombardiers, cela revenait à confier à l'ONU le monopole de la force aérienne de bombardement. Cependant, les pères fondateurs de l'ONU n'ont suivi que très partiellement cette recommandation. En effet, la Chine (Taiwan à l'époque) et l'Union Soviétique ont obtenu un siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies aux côtés des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Par ailleurs, les bombardiers états-uniens et britanniques sont restés sous le contrôle des forces aériennes de ces deux pays. Tout juste peut-on remarquer, avec Thomas Hippler, que la Charte des Nations Unies porte la trace de ce projet. L'article 45 de la Charte énonce en effet que "les membres des Nations Unies maintiendront des contingents nationaux de forces aériennes immédiatement utilisables en vue de l'exécution combinée d'une action coercitive internationale"<sup>105</sup>.

---

<sup>103</sup> Carl Schmitt, *La notion de politique*, op. cit., p. 75.

<sup>104</sup> Allan A Michie, *Keep the peace through air power*, New York, Henry Holt and Company, 1944.

<sup>105</sup> Thomas Hippler, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens*, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 17.

La critique schmittienne du libéralisme politique énonce une deuxième idée relative à la notion d'ennemi. Selon Schmitt, les pratiques guerrières peuvent s'adosser à deux conceptions différentes de l'inimitié<sup>106</sup>. La première, qui correspond à la notion grecque de "*hostis*", résonne avec la définition clausewitzienne de la guerre comme "continuation de la politique par d'autres moyens". Le *hostis* est "cet ennemi qu'il faut remettre à sa place, reconduire à l'intérieur de ses frontières"<sup>107</sup>. Cet ennemi ne fait pas nécessairement l'objet de sentiments négatifs comme la haine ou la colère. Pour reprendre une expression de André Corvisier, on lui fait la guerre avec "méthode", sans passion<sup>108</sup>. Enfin, cette figure de l'inimitié ne s'attache pas à la personne mais à la fonction de telle sorte que la qualité d'ennemi s'évapore quand l'individu rend les armes. Comme le remarque Olivier Abel, cette approche facilite, après la guerre, la coopération<sup>109</sup>.

La seconde conception de l'inimitié, qu'on retrouve dans la notion latine de "*inimicus*", désigne un ennemi au sens moral du terme. On lui colle généralement l'étiquette de "barbare" ou "d'ennemi de l'humanité". Cet ennemi suscite de la haine et il est peu probable que celle-ci se dissipe après la fin de la guerre, sauf si des vecteurs d'opinion puissants décident de travailler les mémoires pour, justement, modifier ces représentations<sup>110</sup>.

Un même référent peut évidemment faire l'objet d'un cadrage ou d'un autre en fonction des circonstances. Pendant la Première guerre mondiale, par exemple, les soldats français et allemands ont pu se représenter mutuellement et de manière alternative comme des pauvres diables engagés dans la même galère (comme des *hostēs* en somme) ou, au contraire, comme des ennemis moraux ou privés (des *inimici*). Or ces deux ennemis idéaltypiques ne suscitent pas le même niveau de respect ni, par conséquent, les mêmes pratiques guerrières. Schmitt relève que les guerres menées contre des *inimici* "se

---

<sup>106</sup> Carl Schmitt, *La notion de politique*, op. cit.

<sup>107</sup> *ibid.*, p. 75

<sup>108</sup> André Corvisier, "La mort du soldat depuis la fin du Moyen-Age", *Revue Historique*, juillet-septembre, 1975, p. 3-30, p. 5.

<sup>109</sup> Olivier Abel, "La justice et le conflit. L'amour des ennemis", *Le Christianisme au XXème siècle*. Republié dans: <http://olivierabel.fr/nuit-ethique-la-justice-et-le-conflit/l-amour-des-ennemis.php> (consulté le 20 novembre 2019), 298, 1991.

<sup>110</sup> Le cas franco-allemand est une bonne illustration de ce mécanisme. Voir à ce propos : Valérie Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales : le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, Edition Bruylant, 2002.

distinguent fatalement par leur violence et leur inhumanité pour la raison que, transcendant le politique, il est nécessaire qu'elles discréditent aussi l'ennemi dans les catégories morales et autres pour en faire un monstre inhumain, qu'il ne suffit pas de repousser mais qui doit être anéanti définitivement au lieu d'être simplement cet ennemi qu'il faut remettre à sa place, reconduire à l'intérieur de ses frontières"<sup>111</sup>.

L'argument de Schmitt est que le libéralisme politique tend, paradoxalement, à faire pencher la balance du côté d'une conception morale ou privée de l'inimitié, ce qui contribue à naturaliser des pratiques violentes non-régulées. Plus précisément, Schmitt a en tête la version cosmopolitique du libéralisme politique, c'est-à-dire la tradition qui prétend faire la guerre au nom de l'humanité :

L'humanité en tant que telle ne peut pas faire la guerre, car elle n'a pas d'ennemi, du moins sur cette planète. Le concept d'humanité exclut le concept d'ennemi parce que l'ennemi lui-même ne laisse pas d'être un homme et qu'il n'y a là aucune distinction spécifique (...) [Dès lors,] le fait de s'attribuer ce nom d'humanité, de l'invoquer et de le monopoliser, ne saurait que manifester une prétention effrayante à faire refuser à l'ennemi sa qualité d'être humain, à le faire déclarer hors la loi et hors humanité [en français dans le texte] et partant à pousser la guerre jusqu'aux limites extrêmes de l'inhumain"<sup>112</sup>.

Pendant la guerre froide, les démocraties libérales ont semblé faire la guerre pour des raisons semblables à celles de leurs adversaires communistes : pour maximiser leur puissance. Carl Schmitt a donc perdu de son influence. Son essai intitulé *Le partisan*<sup>113</sup>, que certains considèrent aujourd'hui comme prémonitoire<sup>114</sup>, n'a guère suscité d'intérêt à l'exception notable de Michael Howard<sup>115</sup>. La période historique ouverte par l'effondrement des régimes communiste a changé la donne.

L'année 1992 a vu la parution de deux textes portant sur le même sujet mais porteurs par de prédictions opposées : "La fin de l'histoire" de Francis Fukuyama et la préface à l'édition de

---

<sup>111</sup> Carl Schmitt, *La notion de politique, op. cit.*, p. 75.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 96-97

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> William E Scheuerman, "Carl Schmitt and the Road to Abu Ghraib", *Constellations*, 13(1), 2006, p. 108-124.

<sup>115</sup> Howard s'est appuyé sur Schmitt pour rendre compte de la violence déployée par les Etats-Unis au Vietnam pendant les années 1960 et 1970 Michael Howard, *War and the Liberal Conscience*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, 1978; Michael Howard, "Temperamenta belli: can war be controlled?", in Michael Howard (eds), *Restraints on war. Studies in the limitation of armed conflict*, Oxford University Press, 1979, p. 1-16.

1992 de "La Notion de Politique" de Julian Freund<sup>116</sup>. Le premier prophétisait l'enterrement définitif de Carl Schmitt ou, plus précisément, le triomphe d'un libéralisme politique qui n'aurait plus d'ennemi. Le second énonçait, au contraire, que la victoire des libéraux provoquerait "un détournement du sens classique de la guerre, du fait que les ennemis qui se combattront ne seront plus considérés comme menant également une guerre juste, mais l'on fera passer pour criminel l'un des deux camps au nom de l'exclusivisme moral dont se seront emparées les organisations internationales »<sup>117</sup>. En d'autres termes, Julian Freund prophétisait la victoire posthume de Schmitt sur ses détracteurs et tous ceux qui l'avaient méprisé.

Les schmittiens considèrent aujourd'hui que les démocraties libérales ont donné raison à Julian Freund contre Francis Fukuyama. En effet, elles ont envahi l'Afghanistan et l'Irak et ont bombardé les Balkans, le Pakistan, le Yémen, la Somalie, la Libye, le Mali, l'ensemble du Sahel et la Syrie en mettant en avant à chaque fois des objectifs libéraux : stopper les infractions aux droits humains ou mettre un terme aux attentats. Par ailleurs, les figures contemporaines du "terroriste" et du "criminel de guerre" s'apparentent à des *inimici* des temps modernes. D'une manière plus générale, il existe un enchaînement logique entre la prétention de mener la guerre pour le bien de l'humanité, la déshumanisation des adversaires à travers de telles figures de l'inimicitie, leur caractérisation juridique comme "combattants illicites" (*unlawful combatants*) et les pratiques irrespectueuses du droit des gens comme celles évoquées plus haut. Qui plus est, la guerre contre le "terrorisme" semble avoir érodé l'autre limite classique de la guerre : ses bornes temporelles. Cette guerre ne poursuivant aucun objectif politique négociable, elle a pour seul horizon la destruction de l'adversaire. Cette fin donne d'ailleurs un sens aux pratiques d'exception évoquées plus haut.

La critique schmittienne de la violence libérale offre donc un contre-point utile au paradigme de la civilité démocratique. Les schmittiens ont raison de souligner que les idéologies cosmopolitiques comme le libéralisme ne sont pas immunisées par rapport aux logiques d'exclusion. L'assimilation des "terroristes" à des "combattants illicites", sur laquelle je

---

<sup>116</sup> Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, op. cit; Julien Freund, "Préface", in Carl Schmitt (eds), *La notion de politique. La théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992 (1927), p. 7-40.

<sup>117</sup> Julien Freund, *Préface*, op. cit., p. 29.

reviens dans le chapitre 3/, constitue de ce point de vue un cas d'école. Cependant, la grille de lecture schmittienne pose aussi plusieurs problèmes.

Premièrement, on pourrait croire, en lisant C. Schmitt et ses épigones, que les libéraux ont le monopole de la déshumanisation de l'ennemi, or ce n'est évidemment pas le cas. Si les logiques déshumanisantes sont peut-être plus fortes chez les libéraux que chez les aristocrates<sup>118</sup>, elles semblent bien pâles à côté de celles des nazis, pour ne citer qu'une idéologie explicitement et radicalement anti-libérale. Sur ce point, les œillères de Schmitt sont suspectes car on ne peut pas s'empêcher de se demander, compte tenu de son compagnonnage avec le régime nazi, si elles ne sont pas motivées par une hostilité de principe à l'encontre des libéraux.

Par ailleurs, la théorie schmittienne envisage le libéralisme comme un bloc, or cette formation discursive est traversée par des tensions. En ce qui concerne les décisions de partir en guerre (ou non), on ne peut pas mettre sur le même plan les libéraux interventionnistes - appelés parfois "faucons libéraux" (*liberal hawks*) en anglais - et ceux qui plaident pour un respect scrupuleux de la charte des Nations Unies, laquelle souligne le principe de non-ingérence dans les affaires des autres Etats et la primauté des instruments diplomatiques lorsqu'une crise menace la sécurité collective.

On peut faire la même remarque à propos des pratiques guerrières. Grégoire Chamayou a raison de souligner que "la déshumanisation théorique et pratique de l'ennemi", que Schmitt et ses partisans analysent comme une conséquence de la prétention des libéraux à mener la guerre au nom de l'humanité, "n'est que l'un des usages politiques possibles du concept d'humanité, mais pas le seul"<sup>119</sup>. J'aimerais illustrer cette idée en prenant l'exemple d'un auteur qui illustre une tendance à l'œuvre dans ce que j'ai appelé dans l'introduction la violence humaniste critique : Albert Camus.

### *Un libéral réflexif : Camus en guerre contre ses "amis Allemands"*

La question du rapport d'Albert Camus à la violence a fait couler beaucoup d'encre. D'un côté, des partisans des approches postcoloniales et féministes ont souligné que la plupart de

---

<sup>118</sup> Telle est du moins la thèse défendue de manière convaincante par le conservateur Michael Howard : Michael Howard, *War and the Liberal Conscience*, *op. cit.*

<sup>119</sup> Grégoire Chamayou, *Les chasses à l'homme*, Paris, La fabrique éditions (ebook), 2010, p. 794/3438.

ses écrits littéraires ou philosophiques embarquent un cadrage racialisant et/ou patriarcal qui, s'il n'appelle pas directement à la violence, reproduit la violence épistémique<sup>120</sup> produite par ces deux matrices de pouvoir<sup>121</sup>. Louise Horowitz a subsumé ces deux critiques en expliquant que "Albert Camus a systématiquement exclu de son œuvre - on est tenté de dire éradiqué - à la fois les femmes et la population arabe coloniale en Afrique du Nord »<sup>122</sup>. D'un autre côté, une multitude d'auteurs voient dans cet écrivain un penseur critique de la violence. Ces spécialistes étayaient généralement cette thèse en soulignant son engagement en faveur de l'objection de conscience ou encore le fait qu'il a critiqué les excès de violence des deux camps pendant la guerre de libération algérienne<sup>123</sup>. En ce qui concerne les œuvres littéraires ou philosophiques, ils ou elles soulignent que Camus a souvent envisagé la violence comme un dilemme moral et mis en garde contre les raisonnements qui justifient la violence au nom d'une cause juste<sup>124</sup>. Notons, enfin, que des auteurs ont avancé des arguments qui empruntent à ces deux thèses en les nuancant ou en les historicisant<sup>125</sup>.

On peut éclairer ce débat en analysant un ensemble de textes de Camus relativement méconnus : ses *Lettres à un ami Allemand*<sup>126</sup>. Ces quatre textes rédigés respectivement en juillet 1943, décembre 1943, avril 1944 et juillet 1944 sont des écrits de fiction au service d'une cause politique, en l'occurrence la Résistance et l'effort de guerre allié. Un narrateur

---

<sup>120</sup> Sur la notion de violence épistémique, voir : Gayatri Chakravorty Spivak, *Can the Subaltern Speak?*, op. cit.

<sup>121</sup> Christine Margerrison, "Albert Camus and 'Ces femmes qu'on raie de l'humanité': sexual politics in the colonial arena", *French Cultural Studies*, 10-29, 1999; Edward Said, *Culture and Imperialism*, New York, Vintage Book, 1993; Conor Cruise O'Brien, *Albert Camus of Europe and Africa*, New York, The Viking Press; Renée Quinn, "Le thème racial dans L'Étranger", *La Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 69-6, 1969.

<sup>122</sup> Louise Horowitz, "Of Women and Arabs: Sexual and Racial Polarization in Camus", *Modern Language Studies*, 17-3, 1987, p. 54-61.

<sup>123</sup> Jean-Marie Müller, "Objecteurs de conscience", *Sarkophage / À cause du peuple*, Hors série N°3 février/avril, 2012; Jean-Marie Müller, *Penser avec Albert Camus. Le meurtre est la question*, Chronique Sociale. Le rejet par Camus des "excès" de violence des deux camps est explicite dans : Albert Camus, *Chroniques algériennes (1939-1958)*, Gallimard, 2002 (1958).

<sup>124</sup> Paul George Neiman, "Camus on Authenticity in Political Violence", *European Journal of Philosophy*, 25-4, 2017, p. 1569-1587; Agnès Spiquel, "Albert Camus et l'Algérie", *Histoire coloniale et postcoloniale* (<https://histoirecoloniale.net/Albert-Camus-et-l-Algerie-par.html> consulté le 16 novembre 2019), 2009.

<sup>125</sup> David Caroll, *Albert Camus the Algerian: Colonialism, Terrorism, Justice*, New York, Columbia University Press, 2007; Christiane Chaulet Achour, "Albert Camus face à la question algérienne, par Christiane Chaulet Achour"; Arthur Scherr, "Albert Camus' L'Étranger. A Parable of the Overthrow of French Rule in Algeria", *Midwest Quarterly*, 57-1, 2015, p. 37-55; Steven A Burr, "Transcending the Paradox of Violence. A Dialectical/Diologal Interrogation of the Colonial/Anti-colonial Struggle in Algeria", *Soundings: An Interdisciplinary Journal*, 101-4, 2018, p. 322-340; Martin Mégevand, "La révolte chez Césaire et Camus. Convergences paradoxales", *Présence Africaine*, 184, 2011, p. 181-192.

<sup>126</sup> Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, op. cit.

anonyme s'adresse à un correspondant allemand imaginaire avec lequel il a noué une amitié cinq années auparavant. Ce correspondant est devenu un ennemi et le narrateur lui fait part de ses sentiments et des raisons pour lesquelles il lui fait la guerre. Les deux premières ont paru pendant l'occupation sous des pseudonymes, les deux autres lettres après la Libération. Les *Lettres à un ami Allemand* mettent à jour un Camus résolument engagé dans une entreprise violente, en l'occurrence la Résistance française et l'effort de guerre allié. Cet aspect des *Lettres* est souvent négligé par les commentateurs qui ne retiennent que le titre du recueil. Or le thème central des *Lettres* n'est pas l'amitié en temps de guerre - et encore moins l'hypothèse d'une réconciliation future - mais la question de la violence. Le narrateur se demande s'il a le droit d'ajouter sa propre violence de résistant (ou de "terroriste" si l'on reprend la terminologie vichyste ou allemande) "à l'atroce misère de ce monde" (lettre 1)<sup>127</sup>. Contrairement à ce qui sera le cas dans certains écrits postérieurs<sup>128</sup>, Camus ne s'oppose pas au raisonnement consistant à justifier la violence au nom d'une cause juste. Dans la quatrième lettre, le narrateur écrit par exemple à son correspondant allemand qu'il a l'intention de le "détruire", lui et des "milliers" d'Allemands, et qu'il le fera "sans pitié"<sup>129</sup>. Le propos est d'autant plus fort que "l'Allemand" en question semble être une allégorie de l'Allemagne et que celle-ci est, précisément, en train de se faire détruire sous les bombardements alliés.

Dans la préface à l'édition italienne de 1948, Camus a apporté une précision importante : "Ce sont des écrits de circonstances et qui peuvent donc avoir un air d'injustice. Si l'on devait en effet écrire sur l'Allemagne vaincue, il faudrait tenir un langage un peu différent"<sup>130</sup>. Dans cette même préface, Camus propose donc au lecteur la convention suivante : "Lorsque l'auteur de ces lettres dit 'vous', il ne veut pas dire 'vous autres Allemands', mais 'vous autres nazis'. Quand il dit 'nous', cela ne signifie pas toujours 'nous autres Français' mais

---

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 29

<sup>128</sup> Albert Camus, *Les justes*, Gallimard, 1949; Albert Camus, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951.

<sup>129</sup> Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>130</sup> Au moment où Camus écrit ces lignes, l'Allemagne était non seulement vaincue mais aussi occupée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Union Soviétique et la France. Malgré quelques initiatives constructives dans le domaine culturel, cette dernière pratiquait encore une politique de fermeté à l'encontre de l'Allemagne. Elle s'efforçait d'exploiter économiquement au maximum sa zone d'occupation, faisait travailler des prisonniers de guerre, et organisait le rattachement de certains territoires allemands à la France, notamment la Sarre. En 1948, Camus a apporté son soutien au Comité d'Echanges avec l'Allemagne Nouvelle fondé par Emmanuel Mounier, une association qui appelait de ses vœux une révision de la politique allemande de la France et la reprise d'un dialogue entre les deux sociétés.

'nous autres, Européens libres'". Camus ajoute que si l'on veut bien lire ces lettres en remplaçant le mot "Allemand" par "nazi" et "Français" par "Européen libre", il n'en "renie pas un mot"<sup>131</sup>.

Il n'est pas totalement anachronique<sup>132</sup> de reprendre à son compte l'invitation formulée par Camus en 1948. En effet, plusieurs éléments des *Lettres* signalent qu'elles ne constituent pas un recueil nationaliste. Ce point ressort, notamment, de la troisième, laquelle est consacrée aux mésusages des notions de "réconciliation franco-allemande" et "d'Europe" par l'Allemagne nazie et les collaborationnistes français. Camus fait référence au fait qu'à partir de 1942-1943, Vichy et l'ambassade du Reich ont développé un argumentaire européen et franco-allemand pour motiver les jeunes Français à s'engager dans la SS et/ou à partir travailler pour l'Allemagne. Pour Camus, ce discours constituait non seulement une hypocrisie mais un travestissement douloureux : "Ce qu'on souffre le plus durement, c'est de voir travestir ce qu'on aime. Et cette idée de l'Europe que vous avez prise aux meilleurs d'entre nous pour lui donner le sens révoltant que vous aviez choisi, il nous faut toute la force de l'amour réfléchi pour lui garder en nous sa jeunesse et ses pouvoirs"<sup>133</sup>. D'une manière plus générale, Camus revendique une identité humaniste et libérale qu'il oppose au nationalisme des "Allemands" (ou des nazis si l'on veut bien suivre la convention de lecture proposée par Camus en 1948).

Dans la première lettre, Camus expose l'idée d'une différence en termes de rapport à la violence entre son correspondant allemand et lui-même : "c'est peu de chose que de savoir courir au feu quand on s'y prépare depuis toujours et quand la course vous est plus naturelle que la pensée. C'est beaucoup au contraire que d'avancer vers la torture et vers la mort, quand on sait de science certaine que la haine et la violence sont choses vaines par elles-mêmes" (lettre 1)<sup>134</sup>. La "science" qui a enseigné à Camus que "la haine et la violence sont choses vaines par elles-mêmes" possède un volet humaniste et un volet libéral. Chez Camus,

---

<sup>131</sup> Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, op. cit., p. 16.

<sup>132</sup> Comme l'indique Michel Offerlé, tout discours sur le passé embarque une part d'anachronisme mais on peut "contrôler" celui-ci. Voir : Michel Offerlé, "L'histoire des politistes", in Pierre Favre and Jean-Baptiste Legavre (eds), *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 203-216, p. 21.

<sup>133</sup> Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, op. cit., p. 55.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 24



ces deux traditions sont liées par le fait que l'amour de l'humanité interdit de penser qu'on a le droit, d'une manière générale, d'ôter la vie d'un homme.

On pourrait faire une lecture schmittienne de ce passage et affirmer que Camus construit une opposition entre un soi humaniste et un autre qui serait, par effet de miroir, un ennemi de l'humanité. Camus ne serait pas le premier ennemi libéral de l'Allemagne nazie à tomber dans ce piège. Le 27 mai 1943, le commandement allié a adopté une directive prévoyant de bombarder les centres-villes des principales métropoles du pays afin de produire un "effet sur le moral allemand qui se ressentirait dans tout le pays". Le bombardement de Hambourg de l'été 1943 a constitué la première mise en œuvre massive de cette stratégie. Dans la nuit du 27 au 28 juillet, un raid fut mené avec l'intention de faire un maximum de victimes. La tactique consistait à bombarder dans un premier temps le centre-ville dans le but d'y attirer les secouristes puis de déverser des bombes incendiaires sur les quartiers périphériques désertés par les pompiers. Cela a généré une tornade de feu avec des vents de plus de 200 km/h et, par endroit, une température de 800 degrés. Des habitants se sont jetés dans l'Elbe et sont morts ébouillantés. Cet effet "météorologique" s'est fait sentir jusque dans les abris où l'appel d'air a provoqué l'asphyxie des réfugiés. Arthur T. Harris, le commandant de la force de bombardiers britannique de l'époque, a alors expliqué qu'il en avait assez du langage euphémisé des discours de guerre britannique :

Le but de l'offensive combinée de bombardement devrait être énoncé de manière univoque. Il s'agit de détruire les villes allemandes, de tuer les travailleurs allemands et de perturber la vie civile dans toute l'Allemagne. (...) La destruction de maisons, de services publics, de transports et de vies, la création d'un problème de réfugiés à grande échelle et la rupture du moral à l'intérieur du pays comme sur le front à travers la peur ou les bombardements intensifs et étendus, sont des buts acceptés et explicites de notre politique. Ils ne sont pas des conséquences latentes des bombardements d'usine<sup>135</sup>.

Le bombardement de Hambourg est exactement contemporain de la troisième lettre. Dans la quatrième, Camus semble faire allusion à la destruction des villes allemandes quand il écrit à son correspondant imaginaire: "Parce que vous étiez las de *lutter contre le ciel* [souligné par moi], vous vous êtes reposé dans cette épuisante aventure où votre tâche est de mutiler les âmes et de détruire la terre"<sup>136</sup>. Camus se représentait-il les Allemands de la même manière que Arthur Harris ?

---

<sup>135</sup> Cité dans : John Denson, *The Costs of War: America's Pyrrhic Victories*, New Jersey, Piscataway, 1999, p. 352.

<sup>136</sup> Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, op. cit., p. 71.

Bien que séduisante en première analyse, cette lecture schmittienne des *Lettres à un ami Allemand* ne rendrait pas justice à ces textes. Le narrateur se présente incontestablement comme un défenseur de la liberté et de l'humanisme. Par ailleurs, il énonce bien l'idée d'une différence en termes de rapport à la violence entre son correspondant allemand et lui : "Nous luttons pour cette nuance qui sépare le sacrifice de la mystique, l'énergie de la violence, la force de la cruauté"<sup>137</sup>. Cependant, le correspondant allemand n'est pas non plus présenté comme un ennemi de l'humanité ou de la civilisation. Il apparaît aussi et surtout comme une personne avec laquelle les liens sentimentaux existent toujours, même s'ils sont mis à l'épreuve : "aujourd'hui, je suis (...) votre ennemi, il est vrai, mais encore un peu votre ami"<sup>138</sup>.

Olivier Abel s'est intéressé au thème de l'amour de l'ennemi. Il l'analyse comme une sorte d'antidote à la dynamique déshumanisante identifiée par Schmitt, que cette dynamique soit ou non portée par le jeu de miroir humanité/non-humanité. D'après O. Abel, toutes les guerres tendent à générer des sentiments de haine à l'égard de l'ennemi car la guerre implique la violence et, comme l'écrivait La Rochefoucauld, "on déteste ceux à qui on a fait du mal"<sup>139</sup>. Il en résulterait un "effet chorégraphique" désastreux, la violence créant de la haine et cette dernière devenant, à son tour, un moteur de la violence. L'amour de l'ennemi arrêterait cet effet chorégraphique "car il est inutile et même dangereux d'en rajouter". O. Abel ajoute que ce refus de la diabolisation de l'adversaire présente un autre intérêt. En maintenant la guerre dans un régime de limites, il prépare le terrain pour la réconciliation future. Camus utilisait le terme "amitié" plutôt qu'amour pour dire, en fait, la même chose.

La réflexivité de Camus par rapport aux risques d'escalade de la violence est également présente dans les lettres suivantes. Dans la deuxième, Camus imagine une parabole. La scène se déroule sur une route de France. Un enfant se trouve dans un camion militaire allemand avec onze autres Français adultes qui viennent d'être arrêtés. Six d'entre eux ont participé à des activités de résistance. Les cinq autres sont de parfaits innocents. Tous ces prisonniers et otages roulent vers la mort. Un aumônier militaire se trouve dans le camion avec eux. Camus écrit :

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 23

<sup>139</sup> Olivier Abel, art. cit.

Dans la plus muette des horreurs, il suffit parfois qu'un homme parle, peut-être va-t-il tout arranger. 'Je n'ai rien fait', dit l'enfant. 'Oui, dit l'aumônier, mais ce n'est plus la question. Il faut te préparer à bien mourir'. 'Ce n'est pas possible qu'on ne me comprenne pas'. 'Je suis ton ami, et, peut-être, je te comprends. Mais il est tard. Je serai près de toi et le Bon Dieu aussi. Tu verras, ce sera facile'. L'enfant s'est détourné. L'aumônier parle de Dieu. Est-ce que l'enfant y croit ? Oui, il y croit. Alors il sait que rien n'a d'importance auprès de la paix qui l'attend. Mais c'est cette paix qui fait peur à l'enfant. 'Je suis ton ami', répète l'aumônier<sup>140</sup>.

Constatant que le soldat de garde s'est assoupi, l'enfant saute du camion et court sauver sa vie dans la forêt. Tous les regards se tournent vers la seule personne susceptible de donner l'alerte : l'aumônier militaire. Deux minutes auparavant, ce dernier avait assuré l'enfant de son "amitié". L'aumônier hésite un instant avant de crier "*Achtung* !". L'enfant est repris.

Cette parabole conduit Camus à introduire un thème nouveau : la colère. Plus précisément, l'auteur des *Lettres* écrit : "Il a suffi d'un enfant mort pour qu'à l'intelligence, nous ajoutions la colère et désormais nous sommes deux contre un. Je veux vous parler de la colère" (lettre 2)<sup>141</sup>. Ce sentiment s'accroît dans les lettres suivantes. Dans la troisième, Camus prévient : "il y a désormais en nous une supériorité qui vous tuera"<sup>142</sup>. L'amitié est définitivement brisée dans la quatrième lettre : "tout est fini entre nous"<sup>143</sup>. De plus, la colère se mue alors en détestation : "À présent, tout doit vous être clair, vous savez que nous sommes ennemis. Vous êtes l'homme de l'injustice et il n'est rien au monde que mon cœur puisse tant détester"<sup>144</sup>. Mais Camus apporte immédiatement une nuance importante : "malgré vous-mêmes, je vous garderai le nom d'homme"<sup>145</sup>. Les *lettres à un ami Allemand* constituent un antidote puissant contre la tentation schmittienne de voir dans le libéralisme une tradition intrinsèquement aveugle à sa propre violence.

## Comprendre le rapport ambivalent des libéraux à la violence

En première analyse, les théoriciens libéraux et schmittiens semblent être sur des positions radicalement opposées. Les premiers voient dans le libéralisme politique une tradition qui

---

<sup>140</sup> Albert Camus, *Lettres à un ami allemand*, op. cit., p. 43.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 46

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 63

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 68

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 74

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 75

n'aime pas la guerre et la violence. Les seconds martèlent au contraire que le libéralisme politique brise toutes les limites dans lesquelles les traditions plus anciennes, notamment aristocratiques, ont enfermé la pratique guerrière. Les premiers expliquent que les démocraties libérales combattent le "terrorisme" de la manière la plus "propre" possible. Les seconds soulignent au contraire que les libéraux ont tendance à déshumaniser leurs ennemis. Ces deux théories possèdent cependant un point commun : elles supposent que le rapport des libéraux à la violence est univoque. Or il semble être, au contraire, fondamentalement ambivalent.

Walter Benjamin a relevé ce fait dans son célèbre texte intitulé "Critique de la violence"<sup>146</sup>. D'un côté, le libéralisme politique envisage la violence comme un problème auquel il apporte des solutions. Dans sa version hobbesienne, la théorie du contrat social énonce que l'état de nature constitue un état d'insécurité car "l'homme est un loup pour l'homme" mais que les individus devenus citoyens mettent un terme à cette insécurité en créant un Etat doté d'une force de police monopolisant l'usage de la violence légitime. John Locke a libéralisé ce schéma en expliquant que si l'Etat ainsi créé prend la forme d'une "république" - on dirait aujourd'hui un "état de droit" -, les citoyens maximisent leurs chances de ne pas voir celui-ci les opprimer. Ces théories du contrat social ne sont évidemment que des paraboles. Elles ne nous disent rien sur le processus historique de constitution des Etats, lequel fut au contraire très violent. Cependant, ces paraboles nous renseignent de manière très précise sur l'histoire que les libéraux aiment se raconter. Or tel est précisément l'objet de ce mémoire : comprendre les mythes des libéraux et se demander si ceux-ci éclairent la violence qu'ils déploient. En l'occurrence, le mythe du contrat social dit quelque chose de très important. Il nous dit que le libéralisme politique se présente comme une solution au problème de la violence.

D'un autre côté, écrit Benjamin, les porte-drapeaux du libéralisme politique se montrent souvent violents. C'est d'abord le cas quand ils instituent leur régime politique. La Terreur de la révolution française constitue, de ce point de vue, un exemple typique<sup>147</sup>. Mais la violence des libéraux prend aussi une forme institutionnalisée quand le monopole de la violence légitime de l'Etat libéral ou de la société libérale transnationale se trouve contesté. Les

---

<sup>146</sup> Walter Benjamin, "Zur Kritik der Gewalt", 1921.

<sup>147</sup> Sophie Wahnich, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique, 2003.

"interventions d'humanité" de l'époque coloniale sont une illustration de ce mécanisme. Le juriste Emer de Vattel les concevait comme un droit d'ingérence en cas de non-respect, par les Etats des régions non civilisées, du contrat libéral lockien : "Mais si le Prince, en violant les lois fondamentales, donne à ses sujets le droit légal de lui résister, toute puissance étrangère a le droit de venir secourir le peuple opprimé qui appelle à l'aide"<sup>148</sup>. De nos jours, cette logique est présente de manière idéal-typique dans la notion de "guerre humanitaire". On la retrouve aussi, quoique de manière moins pure, dans la notion voisine de guerre contre le "terrorisme".

On comprendra mieux la dimension libérale de l'anti-"terrorisme" guerrier en donnant la parole à l'un de ses principaux artisans : l'ancien président George W. Bush. Au lendemain des attentats de Madrid du 11 mars 2004, celui-ci a prononcé une allocution qu'on a trop rapidement appréhendée comme un simple discours de propagande. Le président états-unien a alors déclaré :

Il n'y a pas de ligne de démarcation dans notre monde, ni entre les nations, ni entre les religions ou les cultures, sauf une ligne de démarcation entre deux visions de la justice et la valeur de la vie. Sur une cassette qui revendique les atrocités de Madrid, on entend un homme dire : 'Nous choisissons la mort, alors que vous choisissez la vie.' Nous ne savons pas si c'est la voix des vrais assassins mais nous savons qu'elle exprime le credo de l'ennemi. C'est un état d'esprit qui se réjouit du suicide, incite au meurtre et célèbre chaque mort que nous pleurons. Et nous qui sommes de l'autre côté de la ligne, nous devons être tout aussi clairs et certains de nos convictions. Nous aimons vivre, nous aimons la vie donnée à nous et à tous. Nous croyons aux valeurs qui défendent la dignité de la vie, la tolérance, la liberté, dont la liberté de conscience. Et nous savons que ce mode de vie vaut la peine d'être défendu. Il n'y a aucun terrain neutre - aucun terrain neutre - dans la lutte entre la civilisation et la terreur, parce qu'il n'y a aucun terrain neutre entre le bien et le mal, la liberté et l'esclavage, la vie et la mort<sup>149</sup>.

Comme le discours sur le caractère "défensif" de la guerre contre le "terrorisme", celui-ci entretient un rapport particulier avec la réalité. Le président G. W. Bush a certainement tort de suggérer que les uns - les Etats-Unis, l'Occident ou les forces anti-"terroristes" - n'aimeraient que la vie quand les autres - les "terroristes", les "kamikazes", etc. - ne chériraient que la mort. A la guerre, tout le monde donne la mort pour sauver ou venger des vies.

Par ailleurs, les éléments que l'ancien président états-unien considère comme caractéristiques d'une culture de la mort "terroriste" n'ont pas été inventés par al Qaeda.

---

<sup>148</sup> Christopher Kutz, *On War and Democracy*, Oxford University Press, 2016, p. 11.

<sup>149</sup> Cité par Dillon et Reid dans : Michael Dillon et Julian Reid, *The Liberal Way of War: Killing to Make Life Live*, *op. cit.*, p. 16.

Dans son livre sur les attentats suicides, Talal Asad observe que la notion de "martyr" prend davantage racine dans des traditions culturelles "chrétiennes et postchrétiennes" qu'islamiques. Ces deux notions possèdent, par ailleurs, un équivalent sécularisé. En Europe, un ethos guerrier puissant valorise, depuis l'époque moderne, le "sacrifice de soi" qu'on retrouve dans le phénomène des attentats suicides<sup>150</sup>.

Enfin, la méthode consistant à tuer des civils pour générer des sentiments de "terreur" n'a pas germé dans l'esprit de O. Ben Laden en 2001. Un rapport produit par l'armée états-unienne expliquait, en 1947, que tel était, précisément, l'objectif poursuivi par les bombardements alliés des villes allemandes et japonaises pendant la Seconde guerre mondiale : "terroriser" les populations civiles<sup>151</sup>. Or ce terrorisme<sup>152</sup> étatique et démocratique n'a pas fait quelques milliers de victimes mais plusieurs centaines de milliers.

Cependant, le discours de G. W. Bush apparaît beaucoup plus significatif si l'on admet que l'objectif de cette guerre n'est pas la défense de la vie en général mais de vies particulières. Foucault appelle "biopolitique" les modes de gouvernement qui se donnent pour objet la vie des populations<sup>153</sup>. Il situe dans l'Europe libérale du XIXe siècle le site d'émergence de ce nouveau pouvoir. Foucault écrit à ce propos que "une des plus massives transformations du droit politique au XIXe siècle a consisté, je ne dis pas exactement à substituer mais à compléter, [le] vieux droit de souveraineté – faire mourir ou laisser vivre – par un autre droit nouveau, qui ne va pas effacer le premier, mais qui va le pénétrer, le traverser, le modifier, et qui va être un droit, ou plutôt un pouvoir exactement inverse : pouvoir de 'faire' vivre et de 'laisser' mourir"<sup>154</sup>.

Cette citation a parfois donné lieu à des équivoques. Foucault ne voulait pas dire que les pratiques biopolitiques - celles tournées vers la vie des populations - sont moins violentes que celles consistant à signifier son pouvoir souverain en ordonnant la mort d'un individu. En

---

<sup>150</sup> Ernst Kantorowicz, "Mourir pour la patrie (Pro Patria Mori) dans la pensée politique médiévale", in Ernst Kantorowicz (eds), *Mourir pour la patrie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 107-; K. M Fierke, *Political Self-Sacrifice. Agency, Body and Emotion in International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013; Talal Asad, *On Suicide Bombing*, op. cit.

<sup>151</sup> USSBS, *United States Strategic Bombing Survey. Summary Report (European war)*, 1945, p. 16.

<sup>152</sup> Je n'utilise pas les guillemets puisqu'il s'agit d'une auto-dénomination.

<sup>153</sup> Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, op. cit; Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique (1979)*, op. cit.

<sup>154</sup> Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, op. cit., p. 214.

effet, la biopolitique consiste à "laisser mourir" des populations pour en "faire vivre" d'autres<sup>155</sup>. Or si le droit et la philosophie d'inspiration libérale aiment souligner que le fait de tuer intentionnellement quelqu'un est plus grave que d'organiser méthodiquement sa mort sans jamais avoir l'intention de la donner, le résultat est le même. Concrètement, les dizaines de milliers de "dégâts collatéraux" causés par la guerre contre le "terrorisme" depuis 2001 ne sont pas moins morts que les milliers de personnes tuées par le "terrorisme" au cours de la même période. La biopolitique est donc, aussi, une "nécropolitique"<sup>156</sup>. Elle administre la vie et la mort en énonçant (par des discours) ou en révélant (par des actes) que certaines vies comptent, que d'autres ne comptent pas et, surtout, que des vies comptent plus que d'autres de telle sorte qu'il peut être nécessaire, pour les sauver, d'en effacer d'autres.

Ce n'est pas un hasard si la biopolitique a émergé dans l'Europe libérale du XIXe siècle. La biopolitique a permis au libéralisme de dépasser la contradiction inscrite dans son rapport ambivalent à la violence, à savoir le fait qu'il l'envisage à la fois comme un problème et comme une solution. La biopolitique permet aux libéraux de marteler que leur horizon est la défense de la vie, tout en mettant en place des dispositifs qui entraînent la mort de certaines populations. La solution réside dans la substitution d'une logique active et personnelle d'administration de la mort à une logique plus passive et impersonnelle : le passage du "tuer" au "laisser mourir". Cela explique la centralité de l'intentionnalité dans le référentiel libéral contemporain d'évaluation de la violence.

Judith Butler a forgé une notion intéressante pour analyser cette alliance entre logiques libérales et biopolitiques. Elle appelle "*ungrievable life*" - littéralement "vie non-digne de chagrin" - l'ensemble des vies auxquelles un pouvoir politique ne veut pas de mal mais dont il administre la mort pour sécuriser les "vies bonnes". Quand elles sont détruites, ces deux types de vies font l'objet d'une politique du chagrin très différente. Les vies bonnes ont droit à des hommages publics. On publie leur nécrologie à la une des journaux. On organise des cérémonies d'hommage. On ne pleure pas chez soi mais publiquement. Les *ungrievable lives*, en revanche, ne font pas l'objet d'une telle attention publique. Judith Butler écrit que sont "des vies qui ne peuvent pas être perdues, et qui ne peuvent pas être détruites parce

---

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> Achille Mbembe, "Necropolitics", *Public Culture*, 15 (1), 2003, p. 11-40.

qu'elles habitent une zone qui est déjà perdue et détruite. Elles sont, ontologiquement et dès le départ, déjà perdues et détruites, ce qui signifie que quand elles sont détruites à la guerre, rien n'est détruit"<sup>157</sup>.

Il est intéressant, avant de revenir à la guerre contre le "terrorisme", de mettre en relation cette notion de "*(un)grievable life*" avec une prophétie énoncée au XIXe siècle par Alexis de Tocqueville. Dans *La Démocratie en Amérique*, Tocqueville imaginait deux modalités idéaltypiques - de son point de vue également historiques - de sensibilité à la souffrance d'autrui<sup>158</sup>. La première, qu'il qualifiait d'aristocratique, consiste à sympathiser avec les personnes proches et à n'accorder guère d'importance aux personnes extérieures à sa communauté. D'après Tocqueville, l'aristocrate Madame de Sévigné constituait une illustration de ce rapport compassionnel au monde : "On aurait tort de croire que Mme de Sévigné (...) fût une créature égoïste et barbare : elle aimait avec passion ses enfants et se montrait fort sensible aux chagrins de ses amis : et l'on aperçoit même, en la lisant, qu'elle traitait avec bonté et indulgence ses vassaux et ses serviteurs. Mais Mme de Sévigné ne concevait pas clairement ce que c'était que souffrir quand on était gentil homme"<sup>159</sup>. Tocqueville estimait que cette économie "aristocratique" de la compassion était sur le point d'être supplantée par une autre, qu'il qualifiait de "démocratique", qui rejetait ce principe de proximité. Dans cette vision du monde qu'on qualifierait aujourd'hui de cosmopolitique, toutes les vies ont la même valeur, qu'elles soient proches ou lointaines. Tocqueville pensait que cette "démocratisation de la compassion" constituait une solution au problème de la violence. Voyant dans les Etats-Unis le fer-de-lance du mouvement démocratique, il pensait que ce pays mettrait rapidement un terme à toutes les violences institutionnalisées, notamment l'esclavage.

On peut rapprocher les analyses de Butler et de Tocqueville et tenter de cerner l'économie de la compassion de la guerre contre le "terrorisme". Cette guerre fait l'objet, comme toutes les guerres, d'une justification publique. Bien que ce mémoire se focalise sur les exécutants, arrêtons-nous un instant sur les auteurs de ces justifications.

---

<sup>157</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. xix.

<sup>158</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, op. cit.

<sup>159</sup> Cité dans : Yves Deloye, "De la sujétion à l'obéissance: les figures de la servitude chez Alexis de Tocqueville", in Yves Deloye and Claudine Haroche (eds), *Le sentiment d'humiliation*, Paris, Editions in press, 2006, p. 109-127, p. 112.



Quels que soient leurs motifs cachés (voir ci-dessus), les partisans de cette guerre mettent en avant deux arguments pour la justifier. Le premier renvoie à une conception nationale de la sécurité. Il stipule qu'il n'est pas acceptable que des membres de la communauté nationale soient victimes d'attentats et que les organisations qui commanditent ou revendiquent ces actes doivent faire l'objet d'une riposte guerrière ou d'une guerre préventive. Dans le champ des études de sécurité, ce référentiel est parfois qualifié de "traditionnel" dans la mesure où son référent est le vieux triptyque Etat/territoire/population. Il correspond au premier idéaltype toquevillien à ceci près que la communauté des vies qui comptent n'est pas la caste des aristocrates mais la population nationale.

Le deuxième raisonnement se veut cosmopolitique. La préoccupation ne porte pas sur les membres de la communauté nationale mais sur le sort des victimes non-occidentales du "terrorisme" ou des Etats qui le soutiennent. Dans ce référentiel, la guerre est menée au nom d'idéaux cosmopolitiques. Les occidentaux partent en guerre pour défendre des "autres lointains". Cette conception de la sécurité n'est pas nouvelle. Elle a nourri les "interventions d'humanité" à l'époque coloniale. On la retrouve dans la notion contemporaine de "guerre humanitaire". Elle correspond précisément au deuxième idéaltype toquevillien : celui de la compassion généralisée ou "démocratique".

Bien qu'ils s'adosent à des raisonnements différents, ces deux registres sont constamment mélangés quand il est question de "terrorisme". C'était le cas, par exemple, lors de l'intervention américaine en Afghanistan. Cette guerre poursuivait officiellement deux objectifs : détruire l'organisation al Qaeda considérée comme responsable de la mort de 3000 civils états-uniens et libérer les Afghans, et plus précisément les « Afghanes »<sup>160</sup>, du joug Taliban. Cette ambivalence s'est perpétuée lors de la guerre d'Irak de 2003. D'un côté, le Secrétaire d'Etat Colin Powell a expliqué que le régime irakien disposait d'armes de destruction massive qui constituaient un danger pour la sécurité des Etats-Unis. D'un autre côté, il a développé l'argument selon lequel l'intervention américano-britannico-espagnole permettrait de libérer les Irakiens de la dictature de S. Hussein et d'amorcer la démocratisation du Moyen-Orient. Lors de l'intervention française au Mali en 2013, le

---

<sup>160</sup> Kevin J Ayotte et Mary Husain, "Securing Afghan Women: Neocolonialism, Epistemic Violence, and the Rhetoric of the Veil", *NWSA Journal*, 17, 2005, p. 112-133.

président François Hollande a déclaré que l'élimination des "djihadistes" permettrait de prévenir des attentats en France et d'empêcher l'instauration de la "charia" au Mali<sup>161</sup>. Lorsqu'ils ont commencé à bombarder l'organisation Etat Islamique en août/septembre 2014, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France ont présenté cette organisation "terroriste" comme un danger pour leurs populations (même si l'Etat Islamique n'avait alors commandité aucun attentat sur leur sol) et comme une menace pour les Irakiens (et bientôt les Syriens). Quand ils commentent les guerres des drones, les services de sécurité états-unien expliquent qu'il ne s'agit pas seulement d'éliminer des ennemis de l'Etat (américain) mais, aussi, de porter assistance aux gouvernements locaux en lutte avec contre ces criminels.

Cette ambiguïté est rendue possible par la notion de "terrorisme". En effet, cette dernière n'est jamais définie de manière précise. Elle est alternativement utilisée pour désigner le phénomène des attentats contre des membres de la communauté nationale ou comme la variante contemporaine des "rebelles", des "pirates" ou des "brigands", en d'autres termes des *Hostes humani generis* (ennemis du genre humain) de l'époque coloniale<sup>162</sup>.

On pourrait se dire, avec les marxistes, que cette ambivalence n'est qu'un simple élément de langage, que les groupes intéressés par ces guerres - les industries d'armement, les compagnies pétrolières ou gazières, les dirigeants politiques qui miment la souveraineté de l'Etat, les élites politiques qui n'ont pas digéré la décolonisation, etc. - usent de tous les ressorts rhétoriques pour les justifier. Cependant, ces deux discours de justification ne s'additionnent pas comme dans la plupart des discours de propagande. Ils ne sont pas l'équivalent du discours qui, dans la France de 1914, présentait la guerre comme la condition de la libération des Alsaciens-Lorrains et de la défense de la "civilisation". Ces deux raisonnements s'entremêlent car aucun ne fonctionnerait si on les envisageait séparément.

Ainsi, le "terrorisme" constitue un problème de sécurité mineur si on l'appréhende dans un référentiel purement national ou "traditionnel". En vingt ans, le terrorisme islamiste a fait

---

<sup>161</sup> Discours devant le Congrès du 16 novembre. Cité dans : "Après les attentats, les similitudes entre les discours de Hollande et de Bush en 2001", Le Monde.fr, 17.11.2015, 19h53. Consulté le 20 juin 2016.

<sup>162</sup> Joaquín Alcaide Fernández, "Hostes humani generis: Pirates, Slavers, and Other Criminals ", in Bardo Fassbender and Anne Peters (eds), *The Oxford Handbook of the History of International Law*, Oxford University Press, 2012; Noam Chomsky, *Pirates et empereurs. Le terrorisme international dans le monde contemporain*, Paris, Fayard, 2003 (1986).

3448 victimes en Europe et en Amérique du Nord<sup>163</sup>. Ces 3448 morts sont autant de drames personnels et familiaux. En volume, cette violence est cependant bien moindre que beaucoup d'autres. Ainsi, les théoriciennes féministes de la sécurité ont remarqué que les féminicides ont fait environ dix fois plus de victimes au cours de la même période et dans le même espace. Les partisans des approches marxistes et postcoloniales ont développé le même argument à propos des morts causés par le capitalisme et le racisme. Et si l'on ne veut comparer que les victimes de violences organisées et de caractère international, le "terrorisme" a causé autant de morts occidentaux en vingt ans que la Première ou la Seconde guerre mondiale... en une journée. C'est la raison pour laquelle la plupart des théoriciens réalistes - ceux qui prennent au sérieux l'agenda de la sécurité nationale - s'opposent généralement aux guerres anti-"terroristes"<sup>164</sup>. Avant même de constater que ces guerres sont trop coûteuses, ces auteurs soulignent qu'il existe un décalage entre la perception du problème et sa réalité matérielle. Pour les réalistes, le "terrorisme" constitue un problème mineur au regard d'enjeux tels que la montée en puissance de la Chine, la prolifération des armes de destructions massives, la désintégration de l'Union Européenne, etc.

Quand on leur fait remarquer ce fait, les partisans de la guerre contre le "terrorisme" réagissent toujours de la même manière. Ils répondent que le "terrorisme" ne fait peut-être pas beaucoup de victimes au niveau national mais qu'il constitue un problème de sécurité majeur "ailleurs". On bascule alors dans le deuxième raisonnement : l'idée selon laquelle la France/les pays occidentaux ne feraient pas la guerre pour eux-mêmes mais pour protéger des "autres lointains"<sup>165</sup>. Cependant, cet argument ne fonctionne pas mieux seul que le précédent. Le réseau diplomatique "*Geneva Declaration*" a conduit une étude sur les "violences armées" entre 2000 et 2007. Le "terrorisme" n'était la cause que de 2% des 400

---

<sup>163</sup> Les chiffres varient en fonction des modes de comptage. Celui-ci englobe les 2 973 morts du 11 septembre 2001, les 191 morts des attentats de Madrid (2004), les 56 victimes des attentats de Londres (2005), les 3 morts de Boston, les 114 morts de Paris, les 32 morts de Bruxelles et les 49 morts d'Orlando. Certains estiment que tel ou tel attentat, comme par exemple ceux de Boston et d'Orlando, ne relèvent pas du « terrorisme international ». D'autres auteurs ajoutent à cette liste quelques attentats supplémentaires. L'ordre de grandeur reste cependant le même.

<sup>164</sup> John J Mearsheimer, "Imperial by Design", *The National Interest*, (January/February), 2010, p. 16-34; Stephen M Walt, *The Hell of Good Intentions: America's Foreign Policy Elite and the Decline of U.S. Primacy* New York, Just World Books, 2018.

<sup>165</sup> Didier Fassin, *La raison humanitaire*, Paris, Seuil, Gallimard, 2010.

000 victimes civiles causées par ce type de violence<sup>166</sup>. Ce chiffre s'explique facilement : les Etats, libéraux ou non, tuent beaucoup plus de personnes innocentes que les organisations dites "terroristes". Or les pays de l'espace euro-atlantique ne font que rarement la guerre aux Etats qui oppriment leurs propres populations ou celles de leurs voisins. Dans le cas de l'Egypte du général Sissi et de l'Arabie Saoudite wahhabite, ils s'allient même avec eux pour combattre... le "terrorisme". Quand on les interroge sur ces curieuses alliances, les partisans de la guerre contre le "terrorisme" répondent inmanquablement que seul al Qaeda ou seul l'Etat Islamique *nous* a attaqué. En d'autres termes, le référentiel nationaliste revient au galop.

Ces remarques illustrent une idée plus générale : les guerres anti-"terroristes" s'adosent à un référentiel qui n'est ni purement nationaliste ni purement cosmopolitique. Il se nourrit d'allers-retours permanents entre ces deux logiques. Son référent réel est la communauté transnationale que j'ai esquissée en introduction, celle des vies bonnes que le "terrorisme" entendrait détruire. Cette communauté comprend les victimes occidentales et orientales du "terrorisme", lesquelles sont systématiquement constituées en objet du discours et féminisées. Pour reprendre une expression popularisée par Gayatri C. Spivak, elles sont ces "femmes de couleur opprimées par les hommes de couleur et sauvées par l'homme blanc"<sup>167</sup>. Je reviendrai sur cette idée dans les deuxième et troisième parties de ce volume. En attendant, il convient de s'arrêter sur les choix méthodologiques que j'ai dû opérer pour produire cette recherche.

---

<sup>166</sup> Source: Geneva Declaration, Geneva Secretariat, Global burden of Armed violence (2004-2007), p. 10. Voir : <http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/Global-Burden-of-Armed-Violence-full-report.pdf>

<sup>167</sup> Gayatri Chakravorty Spivak, *Can the Subaltern Speak?*, *op. cit.*, p. 93; Kevin J Ayotte et Mary Husain, *art. cit.*, p. 113.

## Chapitre 2/ Etudier les faces sombres et claires de la guerre contre le terrorisme

On peut analyser la violence de multiples manières. Ce travail s'inscrit dans une tradition qu'on pourrait qualifier de sociologique au sens, large, que Jean-Claude Passeron a donné à ce terme. Comme cet auteur, je considère qu'il n'existe pas de différence fondamentale entre les raisonnements sociologiques et historiques<sup>168</sup>. La division sociale du travail académique a certes généré un écart entre les pratiques de la plupart des sociologues et celles de la plupart des historiens. Les premiers s'intéressent davantage aux régularités sociales et ils se proposent de les éclairer en ayant recours, parfois, à des modèles. Les seconds sont souvent plus soucieux de rendre justice à la singularité des faits sociaux et ils ont recours, par conséquent, à un langage plus narratif. Il s'agit cependant de variations autour d'un même objet : la construction sociale et historique de la réalité. L'appétence des sociologues pour les théories et celle des historiens pour la prise en compte des événements singuliers peuvent d'ailleurs se conjuguer et se nourrir mutuellement : "Qui de nous hésitera à placer au sommet des acquis d'une discipline (et à y accrocher des noms propres qui font l'unanimité dans une communauté scientifique) des œuvres où la cohérence théorique s'allie à la richesse des chantiers empiriques qu'elle seule a permis d'ouvrir ?"<sup>169</sup>. J'ai présenté dans le chapitre précédent le volet théorique de ce travail. Ce chapitre porte sur son versant empirique. J'explique pourquoi j'ai choisi d'étudier ces deux cas - la torture et les bombardements aériens -, pourquoi ils m'apparaissent complémentaires et comment j'ai essayé de faire parler ce matériau.

---

<sup>168</sup> Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*, op. cit.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 16

## La politique "d'interrogatoires renforcés"

Les Etats-Unis et leurs alliés ont commencé à interroger leurs prisonniers dès l'invasion du territoire afghan lors de l'hiver 2001-2002. A partir de janvier 2002, les forces états-uniennes ont déporté sur la base navale de Guantanamo, sur l'île de Cuba, les détenus considérés comme de "haute valeur". L'administration Bush a alors posé le cadre juridique de cette action publique en produisant toute une série de directives couramment appelées les "mémos torture". Le leitmotiv de ces textes était qu'il est illégal de torturer mais que l'on peut légalement infliger de la souffrance à un prisonnier pour obtenir un renseignement à condition de ne pas dépasser un certain seuil de violence. Ils proposaient d'appeler "interrogatoires renforcés" ces pratiques violentes qu'ils estimaient à la fois conforme au droit états-unien et au droit international. Cette distinction entre "interrogatoire renforcé" et "torture" est apparue très scolastique à de nombreux spécialistes de droit international. D'ailleurs, un rapport du Sénat états-unien partiellement publié en 2014 - le "rapport Feinstein", du nom du président du comité qui l'a produit - a requalifié en "torture" les "interrogatoires renforcés" des années 2002-2008<sup>170</sup>.

L'objectif officiel des interrogatoires a quelque peu évolué avec le temps. Au début des guerres d'Afghanistan et d'Irak, ils devaient permettre d'obtenir des renseignements de nature à prévenir le prochain attentat d'al Qaeda. A partir de la fin de l'année 2003, les responsables politiques et militaires ont assigné aux interrogatoires la fonction de générer des informations utiles contre les insurrections afghanes et irakiennes auxquelles leurs forces se trouvaient confrontées. Dans un cas comme dans l'autre, la majorité des personnes soumises à ces interrogatoires n'avait pas de renseignement à donner. En 2002, le Major Général Michael E. Dunlavey, commandant de la prison de Guantanamo, s'est rendu en Afghanistan pour demander aux unités sur place d'arrêter de lui envoyer des "Mickey mouse prisoners". Il estimait que la moitié des personnes envoyées à Guantanamo n'avaient aucun renseignement à donner<sup>171</sup>. Cette prison était pourtant censée regrouper les prisonniers de "haute valeur". Un des sous-officiers chargé d'évaluer la "valeur" des détenus de la prison

---

<sup>170</sup> Elspeth Guild, "The US Senate Select Intelligence Committee report (Feinstein Report) on the CIA extraordinary rendition programme", in Elspeth Guild, Didier Bigo and Mark Gibney (eds), *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018, p. 11-29, p. 16.

<sup>171</sup> Mélanie Richter-Montpetit, art. cit., p. 44.

d'Abu Ghraib estimait, sur la base des interviews réalisées, "que 85 à 90% des détenus n'avaient aucune valeur en termes de renseignement ('no intelligence value')"<sup>172</sup>. L'ancien commandant de la prison d'Abu Ghraib a donné le même chiffre à la *Süddeutsche Zeitung*<sup>173</sup>. Ces statistiques découlent principalement de l'absurdité des grands choix stratégiques des années 2001-2003. Alors que la plupart des indices relatifs aux attentats du 11 Septembre 2001 pointaient du doigt l'Arabie Saoudite<sup>174</sup>, les Etats-Unis et leurs alliés ont choisi d'attaquer l'Afghanistan puis l'Irak. Ils avaient ainsi peu de chances de trouver des "gros poissons". Par ailleurs, les forces états-uniennes et alliées n'ont que rarement combattu des soldats portant des uniformes. Elles ne savaient donc pas comment distinguer les "combattants" des "non-combattants". Les états-majors ont produit des directives mais elles étaient fort vagues. Par exemple, une directive en vigueur au début de la guerre en Afghanistan invitait les soldats états-uniens à "mettre en détention les catégories d'individu suivantes: (1) tout le personnel d'Al Qaeda; (2) tous les leaders Taliban; (3) les Taliban non-afghans et les combattants étrangers; et toute autre personne qui pourrait menacer les intérêts des Etats-Unis, qui pourrait avoir une valeur en termes de renseignement ou pourrait avoir un intérêt pour une poursuite judiciaire états-unienne"<sup>175</sup>. En d'autres termes, les unités pouvaient arrêter qui elles voulaient. Or le nombre de personnes arrêtées était souvent perçu comme un signe de l'activité de l'unité<sup>176</sup>. Tony Lagouranis, interrogateur en Irak, rapporte ce propos d'un sous-officier : "Tout le monde n'est peut-être pas coupable mais ils savent quelque chose. Nous avons fabriqué un gros filet. Nous allons en attraper un maximum et si vous ne pouvez pas les interroger ici, nous les enverrons à Abu Ghraib, où

---

<sup>172</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, op. cit., p. 150.

<sup>173</sup> <https://sz-magazin.sueddeutsche.de/politik/spuren-der-gewalt-80334> (article publié le 7 avril 2014, consulté le 9 septembre 2019)

<sup>174</sup> Voir à ce propos la section finale du rapport conjoint des commissions sur le renseignement du Sénat et de la Chambre des représentants états-unien : "Joint Inquiry into Intelligence Community Activities before and after the Terrorist Attacks of September 11, 2001". Le 28 pages évoquant l'implication d'officiels saoudiens ont été déclassifiées en 2016.

<sup>175</sup> Directive citée par l'interrogateur Chris Mackey. Voir : Chris Mackey et Greg Miller, *The Interrogators. Inside the Secret War against Al Qaeda*, New York, Little Brown, 2004, p. 85.

<sup>176</sup> Christophe Wasinski, "Détenir quiconque pourrait constituer une menace. La culture pénitentiaire des forces armées américaines dans la « guerre globale contre le terrorisme » (communication)", *Séminaire du REPI, ULB, 15 mars 2015*, 2015.

nous avons des infrastructures plus grandes. Je ne suis pas inquiet du fait que nous n'ayons pas de 'preuves'"<sup>177</sup>.

Les prisonniers pouvaient être détenus et interrogés sur deux types de lieux : les institutions militaires comme la base navale de Guantanamo sur l'île de Cuba et les prisons secrètes de la CIA se trouvant sur le territoire des alliés des Etats-Unis. Ces deux piliers de la politique de torture - la torture version "armée" et la torture version "CIA" - étaient le théâtre de pratiques quelque peu différentes. En effet, Elspeth Guild, Didier Bigo, Mark Gibney ont montré, sur la base du rapport Feinstein<sup>178</sup>, que la CIA a opéré de manière autonome et que des segments de l'armée ont refusé de coopérer avec elle. Cette résistance issue de l'institution militaire serait en partie à l'origine du programme de "extraordinary renditions" de la CIA : ne pouvant torturer autant qu'elle le souhaitait sur les bases militaires, elle a utilisé des prisons secrètes en Europe, en Thaïlande et au Moyen-Orient<sup>179</sup>. Par ailleurs, les camps militaires (Guantanamo, Bagram, Abu Ghraib, etc.) sont les seuls auxquels le CICR a eu partiellement accès. Or les visites des membres du CICR ont incontestablement freiné les velléités des partisans de la torture<sup>180</sup>. Compte tenu de ces éléments, on peut supposer qu'en moyenne, les interrogatoires étaient plus "agressifs"<sup>181</sup> - pour reprendre une expression qu'on retrouve dans certains mémos - dans les prisons de la CIA que dans les camps militaires tels que Guantanamo, Bagram ou Abu Ghraib.

Ceci étant, Laleh Khalili a montré qu'il ne faut pas pousser trop loin cette distinction<sup>182</sup>. En effet, tous les camps militaires susmentionnés ont accueilli des sections administrées, en pratique, par la CIA. Symétriquement, des militaires des forces spéciales ont participé à certains interrogatoires dirigés par la CIA dans ses prisons secrètes ou celles de ses *proxies*<sup>183</sup>. Par ailleurs, les détenus pouvaient passer d'un dispositif à l'autre en fonction de l'évaluation de leur "valeur" - c'est-à-dire de l'information qu'ils étaient censés détenir -, du

---

<sup>177</sup> Tony Lagouranis, *Fear Harsh Up. An Army Interrogator's Dark Journey through Iraq*, New York, NAL Caliber, 2007, p. 197.

<sup>178</sup> Senate, "Report of the Senate select committee on intelligence committee study of the Central Intelligence Agency's detention and interrogation program", *113 Congress, 2d session*, 2014 (December 9).

<sup>179</sup> Elspeth Guild, Didier Bigo et Mark Gibney, *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018.

<sup>180</sup> Brandon Neely, *Conditions at Guantanamo (testimony)*, Center for the Study of Human Rights in the Americas, 2008.

<sup>181</sup> Anonyme, *Guantanamo Meeting Minutes, Counter Resistance Strategy Meeting Minute*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>182</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, *op. cit.*

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 159-161



hasard ou de l'arbitraire des décisionnaires locaux. Enfin, il n'existait pas de différence de nature entre les techniques d'interrogatoires utilisées par l'armée et celles de la CIA. Si les premières se voulaient plus "douces"<sup>184</sup>, les deux répertoires se chevauchaient et puisaient dans un savoir commun issu de la coopération entre ces deux organisations à l'époque de la guerre froide.

Je présenterai plus loin de manière détaillée les techniques d'interrogatoire standardisées. Signalons simplement ici que les interrogatoires étaient précédés d'une phase, non moins violente, appelée "conditionnement". Le "conditionnement" est l'équivalent de ce qu'on appelait, pendant la guerre d'Algérie, la "préparation psychologique"<sup>185</sup>. L'objectif était de saper la "résistance" des détenus, à charge pour les interrogateurs d'achever de la "briser".

Le conditionnement prenait la forme de pratiques routinisées comme la privation de sommeil. A Guantanamo en 2002, l'administration du camp avait posé une règle : le visage des détenus devait toujours être visible, y compris pendant la nuit. Cette règle autorisait les gardiens à réveiller les détenus régulièrement en prétextant que leur visage était tourné du mauvais côté.

Une autre pratique de conditionnement en vigueur à Guantanamo était appelée "*IRFing*", un mot dérivé de l'expression « *Initial Response Force* ». Cette procédure était activée dès qu'un gardien estimait qu'un détenu refusait d'exécuter un ordre. Un groupe de quatre soldats s'emparait alors de chaque membre du détenu pendant qu'un cinquième l'écrasait au sol avec un bouclier. L'opinion publique états-unienne a pris connaissance de la violence de cette technique en raison d'un accident rapporté par CBS le 3 novembre 2004. Un lieutenant avait demandé à Sean Baker, un soldat en poste à Guantanamo, de revêtir un habit orange et de s'enfermer dans une cellule. L'objectif était de pratiquer un entraînement *IRFing* sur ce soldat. Or une équipe d'intervention n'avait pas été prévenue qu'il s'agissait d'un entraînement et que la personne ainsi vêtue était un collègue. Sean Baker eut beau prononcer le mot de code "*red*", les soldats ont continué d'écraser sa tête contre le sol. Sean

---

<sup>184</sup> Major General Michael Dunlavey, *Memo from Major General Michael Dunlavey, 'Counter-Resistance Strategies'*, Torture documents (The Rendition Project), 2002 (11 octobre), p. 12, p. 8.

<sup>185</sup> Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, op. cit., p. 186.

Baker a dû être transporté en urgence dans un hôpital en Virginie. On lui a diagnostiqué une blessure au cerveau<sup>186</sup>.

Je reviendrai plus loin sur la troisième grande technique de conditionnement : les humiliations à caractère sexuel. Notons simplement dès à présent que l'immense majorité des images de mauvais traitement de prisonniers irakiens qui ont fait le tour du monde sont, en fait, des images de "conditionnement".

Même s'il s'agissait principalement d'une politique états-unienne, les alliés de l'espace euro-atlantique ont participé de deux manières. Premièrement, certains ont accueilli, on vient de le voir, le programme des "*extraordinary renditions*" de la CIA<sup>187</sup>. On ignore encore si tous les alliés européens des USA ont participé à ce programme. On sait toutefois que son centre opérationnel se trouvait à Paris et que la Macédoine, la Pologne et l'Italie ont été condamnés par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour leur participation<sup>188</sup>. Deuxièmement, les alliés des Etats-Unis ont alimenté le volet à proprement parler "militaire" de cette action publique. L'administration Bush a d'abord craint qu'ils refusent d'extrader leurs prisonniers au motif qu'il est illégal de le faire dans un pays qui pratique la torture<sup>189</sup>. En réalité, la politique états-unienne de "torture" / "interrogatoires renforcés" a généré quelques résistances du côté des forces armées européennes et canadiennes mais ni plus ni moins qu'au sein de l'appareil sécuritaire états-unien lui-même. Les alliés ont donc livré des prisonniers. Ils l'ont parfois fait de manière directe, ce qui a conduit à quelques procès<sup>190</sup>. Le plus souvent, ils ont contourné ce problème juridique en passant par un intermédiaire : les autorités locales afghanes et irakiennes mises en place après les invasions. Cette politique de transferts "indirects" a fait l'objet d'une esquisse de politisation quand on s'est aperçu que les autorités afghanes et irakiennes pratiquaient elles-mêmes la torture, que ce soit toutes

---

<sup>186</sup> Erik Saar, *Inside the Wire. A Military Intelligence Soldier's Eyewitness Account of Life at Guantánamo*, New York, Penguin, 2005, p. 190.

<sup>187</sup> Didier Bigo, *Dramaturgy of suspicion and the emergence of a transnational guild of extraction of information by torture at a distance*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>188</sup> Elspeth Guild, *The US Senate Select Intelligence Committee report (Feinstein Report) on the CIA extraordinary rendition programme*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>189</sup> Alberto Gonzales, *Memo to President Bush, 'Application of the Geneva Convention on Prisoners of War to the Conflict with al Qaeda and the Taliban'*, *White House Counsel, Torture documents (renditions project)*, 2002 (January 25).

<sup>190</sup> Ainsi, le Royaume-Uni a choisi de dédommager financièrement 15 anciens détenus de Guantanamo pour s'éviter un procès qu'il aurait probablement perdu. Voir : <https://www.nytimes.com/2010/11/17/world/europe/17britain.html> (consulté le 1er octobre 2019).

seules ou sous la supervision des Etats-Uniens. En Afghanistan, la Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a formulé une critique officielle qui a contraint l'OTAN à suspendre ces transferts de prisonniers dans certaines provinces pendant de courtes périodes<sup>191</sup>.

On ne sait pas exactement combien de personnes ont été victimes de cette politique<sup>192</sup>. On sait que les centaines de prisonniers de "haute valeur" déportés à Guantanamo ont été torturés. En effet, une partie des archives du camp de Guantanamo a fuité, or ces dossiers ne laissent aucun doute sur ce point<sup>193</sup>. Il en ressort que Khalid Shaykh Muhammad - considéré comme le numéro 3 d'al Qaeda - fut soumis 183 fois au "waterboarding". Cette technique consiste à recouvrir le visage de la victime d'une serviette et de l'asperger afin de créer une sensation de noyade<sup>194</sup>. On sait par ailleurs que neuf personnes sont mortes à Guantanamo dans des conditions encore obscures, vraisemblablement en raison d'interrogatoires trop "renforcés". On sait moins de choses sur les dizaines de milliers de personnes qui ont été détenues par les Etats-Unis et leurs alliés depuis 2001. Les témoignages des gardiens de camps et des anciens prisonniers suggèrent qu'ils ne furent pas soumis à des techniques d'interrogatoires aussi violentes que Khalid Shaykh Muhammad mais que les mauvais traitements étaient généralisés. Par ailleurs, la frontière entre ces deux populations - celle des prisonniers lambda et celle des prisonniers dits de "haute valeur" - était poreuse. Ceci est lié au fait que la guerre contre le "terrorisme" repose sur une logique de suspicion. Les catégories de populations qu'elle institue sont structurellement floues<sup>195</sup>.

Cette politique de torture a connu des évolutions significatives. Elle a connu son âge d'or au cours des années 2002/2003. Dans le contexte émotionnellement chargé de l'après 11 septembre, les administrations concernées - c'est-à-dire l'armée, la CIA et dans une moindre

---

<sup>191</sup> UNAMA, "Press statement: Mistreatment of conflict-related detainees in national directorate of security and Afghan national police facilities. Requires accountability and reform.", [https://unama.unmissions.org/sites/default/files/Oct10\\_%202011\\_UNAMA\\_Detention\\_Report\\_ENG\\_0.pdf](https://unama.unmissions.org/sites/default/files/Oct10_%202011_UNAMA_Detention_Report_ENG_0.pdf) (consulté le 26 janvier 2020), 2011 (10 octobre).

<sup>192</sup> Ivan Greenberg, "From surveillance to torture: The evolution of US interrogation practices during the War on Terror", *Security Journal*, 2019, p. 1-19, p. 6.

<sup>193</sup> Andy Worthington, *The Guantánamo Files: The Stories of the 774 Detainees in America's Illegal Prison*, Chicago, Chicago university press, 2017.

<sup>194</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, op. cit., p. 135.

<sup>195</sup> Didier Bigo, *Dramaturgy of suspicion and the emergence of a transnational guild of extraction of information by torture at a distance*, op. cit., p. 32.

mesure le FBI - on alors collaboré sans trop de friction. La préparation de la guerre d'Irak a aussi contribué à la coordination de ces différents acteurs. Des dissensions sont apparues après l'invasion de l'Irak et, surtout, après les révélations de l'année 2004 qui ont choqué une partie de l'opinion publique. Des segments importants de l'armée et du FBI ont alors pris position, en interne, contre cette action publique. Le programme propre de la CIA des "extraordinary renditions" s'est alors autonomisé. Enfin, la deuxième administration Bush arrivée au pouvoir en 2005 a renouvelé la base légale de cette action publique sous l'impulsion, notamment, de Steven G. Bradbury, le chef du *Office of Legal Counsel* entre 2005 et 2009. La principale inflexion a consisté à offrir une base légale plus claire pour le programme d'interrogatoires de la CIA en assurant cette dernière qu'elle ne risquait pas de poursuite tant qu'elle opérait sur des territoires "en dehors de la juridiction" des Etats-Unis<sup>196</sup>.

Je n'ai pas pu effectuer d'entretiens avec des acteurs de cette politique. Je me suis donc contenté, pour saisir les expériences intersubjectives des acteurs - de lire les témoignages que certains ont publiés<sup>197</sup>. En ce qui concerne les sources de "première main", j'ai principalement travaillé sur les "mémos torture" mentionnés plus haut. Le principal est un avis produit par le *Office of Legal Counsel* (OLC) du ministère de la Justice le 1er août 2002. Les autres textes analysés ici sont d'autres avis du ministère de la Justice et des échanges de lettres ou d'email entre des responsables civils et militaires états-uniens engagés dans cette histoire. Ces textes ont commencé à fuiter dès le milieu des années 2000. L'administration Obama les a déclassifiés, ainsi que de nouveaux, en 2009. L'ONG National Security Archives

---

<sup>196</sup> Steven G. Bradbury, *Department of Justice, Office of Legal Counsel. Memorandum for John A. Rizzo, Senior Deputy General Counsel, Central Intelligence Agency*, 2005 (May 30), p. 50, p. 1.

<sup>197</sup> Tyler E Boudreau, *Packing Inferno. The Unmaking of a Marine*, Port Townsend, Feral House, 2008; Ryan A Conklin, *An Angel from Hell: Real Life on the Front Line*, New York, Penguin, 2010; Jeffery C Day, *Palace of the End. Inside Abu Ghraib Prison. Confession of an Interrogator*, Unknown, CreateSpace, 2013; Adrian Delgado, *The Sutras of Abu Ghraib. Notes from a Conscientious Objector*, Boston, Beacon, 2007; Paul Holton, *Collateral Damages. The True Story of An Army Interrogator in Iraq*, Springville, Plain Sight Publishing, 2013; Janis Karpinski, *One Woman's Army. The Commanding General of Abu Ghraib Tells Her Story*, New York, Hyperion, 2005; Joshua Key, *The Deserter's Tale. The Story of an Ordinary Soldier Who Walked Away from the War in Iraq*, Toronto, Anansi, 2007; Tony Lagouranis, *Fear Harsh Up. An Army Interrogator's Dark Journey through Iraq*, op. cit; Camilo Mejia, *Raad from ar Ramadi. The Private Rebellion of Staff Sergeant Camilo Mejia. An Iraq War Memoir*, Chicago, Haymarket, 2008; Erik Saar, *Inside the Wire. A Military Intelligence Soldier's Eyewitness Account of Life at Guantánamo*, op. cit.

les a regroupés récemment sur un site très documenté<sup>198</sup>. Par ailleurs, le Sénat a publié en 2014 un résumé de 500 pages du rapport Feinstein évoqué plus haut<sup>199</sup>. Enfin, des documents relatifs aux interrogatoires à Guantanamo ont fuité en 2011. L'université de Chicago les a publiés<sup>200</sup>. Des historiens écriront dans quelques décennies une histoire plus précise de cette action publique. Ces documents permettent toutefois d'en comprendre les grandes lignes.

## Les bombardements légaux

Mon deuxième cas d'étude porte sur les bombardements aériens de la manière "légale" de faire la guerre : celle qui respecte les principes généraux du droit des conflits armés. J'ai signalé plus haut que tous les bombardements de la guerre contre le "terrorisme" ne relèvent pas de cette catégorie ou pas de manière aussi claire. En Afghanistan lors de l'hiver 2001-2002 et en Irak en 2003, des campagnes de bombardements aériens relativement intenses ont précédé les invasions. Ces bombardements avaient pour fonction de saper la résistance des régimes ennemis dans le but de faciliter la prise du territoire par les forces terrestres. Pour ce faire, les Etats-Unis et leurs alliés ont principalement visé des cibles militaires mais, aussi, quelques cibles civiles, notamment les centres de communication. L'usage intense la force aérienne se voulait circonscrit dans le temps conformément à l'adage selon lequel les meilleures guerres sont les plus courtes. De fait, ces campagnes de bombardement se sont arrêtées, dans les deux cas, après quelques semaines.

Depuis le milieu des années 2000, les pays de l'espace euro-atlantique engagés dans des guerres anti-"terroristes" mettent en œuvre une stratégie qui diffère de la précédente sur au moins deux points. Premièrement, elle reprend à son compte de manière plus scrupuleuse deux principes clefs du droit de la guerre : le principe de discrimination entre combattants et non-combattants et le principe de proportionnalité dans l'usage de la force. Cette évolution se matérialise dans l'utilisation quasiment systématique de bombes dotées de systèmes de

---

<sup>198</sup> <https://nsarchive2.gwu.edu/torturingdemocracy/documents/> (consulté le 6 janvier 2020).

<sup>199</sup> Senate, art. cit. Le rapport original, toujours classifié, fait 3500 pages.

<sup>200</sup> Andy Worthington, *The Guantánamo Files: The Stories of the 774 Detainees in America's Illegal Prison*, op. cit.

guidage GPS ou laser. Sauf exception, ces bombes sont dirigées vers des cibles considérées comme "militaires" : un centre d'entraînement, un dépôt de munition, un "combattant" ennemi, etc. Cela ne veut pas dire que les civils ne sont plus tués, ni même qu'ils ne meurent que par accident. Je reviendrai sur ce point : la plupart des victimes civiles des bombardements aériens légaux ne sont ni intentionnelles ni accidentelles. Elles sont une conséquence structurelle, connue et souvent calculée de ce dispositif.

Deuxièmement, les bombardements aériens ne sont plus utilisés en complément des forces terrestres. Ils constituent l'arme principale. Cette logique est évidente dans le cas des guerres des drones au Pakistan, au Yémen et en Somalie. On la retrouve cependant aussi dans des opérations qui mobilisent principalement des chasseurs-bombardiers, notamment l'opération française au Sahel depuis 2013-2014 et celle, dirigée par les Etats-Unis avec l'aide de la France et du Royaume-Uni, contre l'organisation "Etat Islamique" depuis 2014-2015. Cela ne veut pas dire que les pays de l'espace euro-atlantique n'envoient plus de troupes au sol. Simplement, il s'agit principalement de forces spéciales : des troupes d'élites qui opèrent de manière discrète et avec un armement moins lourd. Ces forces spéciales encadrent les forces armées "amies" et fournissent les renseignements nécessaires aux bombardements.

Ces deux évolutions - la plus grande prise en compte du droit des conflits armés et l'utilisation des bombardements comme arme principale - découlent de logiques différentes. La première est principalement le fruit d'un constat effectué au milieu des années 2000 : un usage trop intense de la force génère davantage de vocations "terroristes" qu'il n'en annihile. Ce constat a émergé "sur le terrain" en 2004 quand les forces armées états-uniennes et leurs alliés se sont trouvées confrontées à des insurrections puissantes en Afghanistan et en Irak. Il est devenu officiel deux ans plus tard. Chaque année, le président des Etats-Unis trouve sur son bureau un document, appelé "*National Intelligence Estimate*" (NIE), qui résume les observations et recommandations des agences de renseignement. Le NIE de 2006 soulignait que l'invasion de l'Irak "a provoqué une forte réaction négative contre les États-Unis dans le monde musulman au sens large, ce qui a amené les organisations terroristes islamistes radicales à opérer plus efficacement et à recruter de nouveaux membres dans le monde entier"<sup>201</sup>. Ce constat a conduit à la redécouverte de notions clefs

---

<sup>201</sup> Cité dans : James A Piazza et Seung-Whan Choi, art. cit., p. 686.

des guerres coloniales, notamment celles de "maîtrise de la force" et de "conquête des cœurs et des esprits"<sup>202</sup>.

La deuxième évolution - l'utilisation des bombardements en tant qu'arme principale - a principalement pour origine la volonté gouvernementale de minimiser les pertes du côté des forces armées de l'espace euro-atlantique. Les Etats-Unis ont perdu 869 soldats et le Royaume-Uni 300 entre 2001 et 2009 en Afghanistan. Il convient d'ajouter à ce tableau les pertes militaires subies par ces deux pays en Irak : environ 1500 pour les USA et 600 pour le RU au cours de cette période<sup>203</sup>. Même si ces chiffres restent faibles si on les compare avec ceux des conflits passés, les statistiques comptent moins ici que l'évolution des normes et des représentations sociales. A la fin des années 2000, les gouvernements de ces deux pays ont estimé que leurs opinions publiques n'étaient plus prêtes à voir leurs soldats mourir pour la cause de l'anti-"terrorisme". Ils ont décidé de limiter l'exposition de leurs troupes en ayant recours de manière systématique à des frappes aériennes plutôt qu'à des invasions et des occupations. La France a connu beaucoup moins de pertes que ses deux alliés : 37 morts en Afghanistan entre 2001 et 2009 et aucun, bien évidemment, en Irak. Elle a cependant suivi la tendance au recours systématique aux bombardements aériens en tant qu'arme principale sauf au Mali en 2013.

Bien qu'elles découlent de raisonnements quelque peu différents, les deux dynamiques évoquées plus haut - la plus grande prise en compte du droit de la guerre et le recours aux frappes aériennes - se sont produites simultanément. Martin Shaw a donc forgé l'expression "nouvelle manière occidentale de faire la guerre" pour rendre compte de cette double évolution<sup>204</sup>. Nonobstant les technologies, il n'est pas certain que cette manière de faire la guerre soit vraiment nouvelle. En effet, Thomas Hippler a montré que les bombardements aériens contemporains présentent de nombreuses similitudes avec ceux réalisés par le Royaume-Uni et la France dans leurs colonies et les Etats-Unis au Nicaragua pendant l'entre-deux-guerres. A l'époque déjà, les aviateurs ne visaient officiellement que des cibles "rebelles" même s'il est vrai que l'espace couvert par cet adjectif - un village, une tribu, etc. -

---

<sup>202</sup> Christian Olsson, "De la pacification coloniale aux opérations extérieures. Retour sur la généalogie "des cœurs et des esprits" dans la pensée militaire contemporaine", *CERI, Questions de Recherche / Research in Question*, 39, 2012.

<sup>203</sup> Les pertes françaises sont moins importantes : 37 en Afghanistan entre 2001 et 2009 et aucune en Irak, la France n'ayant rejoint la coalition états-unienne en Irak qu'en 2014. Sources : [www.icasualties.org](http://www.icasualties.org)

<sup>204</sup> Martin Shaw, *The New Western Way of War: Risk Transfer and its Crisis in Iraq*, op. cit.

était plus large qu'aujourd'hui<sup>205</sup>. Par ailleurs, ces bombardements étaient présentés, comme aujourd'hui, comme des pratiques plus policières que guerrières. J'utilise donc ici plutôt l'expression "manière légale de faire la guerre", l'adjectif "légal" dénotant le fait que cette approche se veut conforme au droit de la guerre.

Cette manière légale de faire la guerre a fait l'objet, comme celle des "interrogatoires renforcés", d'un cadrage politique et juridique. Cependant, aucun texte officiel n'a été déclassifié et seul un petit nombre a fuité. Je me suis donc principalement appuyé sur un autre type de sources. J'ai effectué une enquête par entretiens semi-directifs en 2013 (et ponctuellement au cours des années suivantes) auprès de quarante pilotes et navigateurs français qui ont bombardé l'Afghanistan, la Libye et le Mali, ainsi que cinq entretiens avec des officiers d'état-major. Les entretiens avec les aviateurs se sont tous déroulés sur des bases aériennes de l'armée de l'air. Ceux avec les officiers supérieurs à Paris. Les entretiens ont été retranscrits et analysés à l'aide du logiciel NVivo.

La question de la violence n'était pas centrale au début de l'enquête. Mon objectif initial était de comprendre le rapport à la mort de ces hommes<sup>206</sup> dans ses deux volets de "mort subie" et de "mort donnée". Concrètement, ma grille d'entretien s'articulait autour de deux questions : "quel sens donnent-ils à l'hypothèse de leur propre mort au combat ?" et "quel sens donnent-ils au fait de larguer des bombes ?". Le sujet a évolué quand j'ai découvert que les aviateurs ne meurent plus à la guerre, en tout cas pas quand ils font la guerre au "terrorisme". Alors que les forces aériennes françaises sont engagées de manière continue depuis 2001, aucun aviateur français n'est mort en mission au cours de cette période. Un équipage a dû s'éjecter au-dessus de l'Afghanistan en raison d'un problème aéronautique mais il a pu être secouru. L'absence de mort en opération est liée au fait qu'il n'existe plus de combat aérien. Comme le remarque Gérard Dubey et Caroline Moricot, "pas un pilote [français]<sup>207</sup> n'a tiré un avion en vol depuis 50 ans"<sup>208</sup>. Par ailleurs, les aviateurs larguent des bombes depuis des distances - plusieurs kilomètres - où leurs adversaires n'ont aucune chance de les atteindre. La question de la mort subie se limite donc, en pratique, à l'hypothèse d'un accident aéronautique. Cela arrive parfois mais ce type de mort n'a qu'un

---

<sup>205</sup> Thomas Hippler, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens*, op. cit.

<sup>206</sup> Ce corps est à 99% masculin.

<sup>207</sup> Des avions états-uniens ont abattu des avions irakiens lors de la guerre de 1991.

<sup>208</sup> Gérard Dubey et Caroline Moricot, art. cit., p. 27.



lien indirect avec la question de la guerre et de la violence. Les pilotes le soulignent dans les interviews : "J'ai 13 ans d'ancienneté dans cette boutique [l'armée de l'air]. J'ai vu des morts à l'entraînement. Mais je fais aussi du planeur depuis 20 ans. Et tous les ans, on a des crashes. Je sais que le risque est plus grand quand je monte dans mon planeur"<sup>209</sup>. J'ai donc laissé de côté la question de la mort subie pour me concentrer sur la suivante : "quel sens les aviateurs donnent-ils au fait de donner la mort ?".

Le cas français est vraisemblablement représentatif de tendances plus générales. En effet, les aéronefs français sont semblables aux avions états-uniens et britanniques et de nombreuses technologies sont standardisées par l'OTAN. Les armements sont aussi très similaires, notamment parce que les Français larguent plus de bombes qu'ils n'en produisent, ce qui les conduit à en acheter aux Etats-Unis. Il peut exister des différences dans les "règles d'engagement", cet ensemble de normes écrites qui énoncent dans quels cas les aviateurs sont autorisés à ouvrir le feu. Les aviateurs français que j'ai interviewés m'ont expliqué que les règles françaises sont plus restrictives que les règles états-uniennes, autrement dit que la France s'autorise un nombre moindre de "dégâts collatéraux". Ils m'ont cependant aussi dit que les avions français utilisent généralement des bombes plus puissantes, donc moins discriminantes.

Le métier de pilote (ou navigateur) français de chasseur-bombardier peut également être comparé à celui d'opérateur de drones armés. Les drones consomment beaucoup moins d'énergie de telle sorte qu'ils peuvent tourner autour de leur cible pendant des heures, ce qui n'est pas le cas des avions. Par ailleurs, les opérateurs de drones disposent d'images vidéo très précises, saisies en direct, de la zone où ils s'appêtent à larguer la bombe. A l'inverse, les aviateurs doivent prendre des décisions très rapidement sur la base d'informations fragmentaires :

Tu as une grosse contrainte temporelle parce que tu as des fenêtres de tir qui sont très étroites, de quelques secondes à quelques dizaines de secondes et tu te poses quand même des questions métaphysiques, tu 'checkes', tu 'recheckes', tu vérifies, tu te dis : 'Putain si y'a le bon truc' et tout, ça correspond à mes règles d'engagement et cetera et tu tires en priant que ça aille bien ou tu vises parce que tu es jamais sûr que ça aille où tu vises, c'est terrible de dire ça mais tu n'es jamais sûr<sup>210</sup>.

---

<sup>209</sup> Entretien n°15 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013

<sup>210</sup> Entretien n°24 avec un ancien pilote, Bordeaux, avril 2015

Mais d'une manière générale, le métier d'aviateur n'est pas très différent de celui d'opérateur de drone. On l'a signalé plus haut : en pratique, l'exposition des aviateurs aux risques du combat n'est guère plus grande que celle des opérateurs. Les aviateurs soulignent ce point dans les interviews. Ils trouvent bizarre le débat éthique sur les drones armés. Plus précisément, ils trouvent curieux d'être épargnés par ce débat : "Est-ce que ça choque aujourd'hui qu'on utilise un avion de chasse à plusieurs dizaines de millions de dollars pour aller tirer sur un taliban qui est dans sa grotte avec sa kalachnikov ? (...) Je ne trouve pas flagrante la différence entre le drone qui tue à distance et ce que j'ai fait en Afghanistan"<sup>211</sup>.

On présente parfois l'armée comme une institution hostile aux recherches indépendantes<sup>212</sup>. J'ai facilement obtenu les autorisations pour mener à bien cette enquête. Pour ce faire, je suis passé par l'Institut de Recherche Stratégie de l'École Militaire, un organisme de recherche rattaché au ministère des armées. Je n'ai pas ressenti d'hostilité sauf, peut-être, à partir du moment où j'ai commencé à publier des articles de vulgarisation sur la guerre contre le "terrorisme" sur mon blog *Mediapart*. Le contact s'est alors rompu sans que je sache si cela était dû à mes articles ou à un événement plus prosaïque, à savoir le turn-over à l'état-major de l'armée de l'Air<sup>213</sup>.

## Trouver une juste distance

Dans l'imaginaire collectif, la torture constitue la face "sombre" de la guerre contre le "terrorisme". Elle est d'ailleurs, avec la décision de partir en guerre contre l'Irak en 2003, un des seuls segments de cette guerre qui a fait l'objet, dans l'espace euro-atlantique, d'une (petite) contestation publique. Des informations parcellaires à propos de la torture ont commencé à circuler au cours de l'année 2003. En mai 2004, la chaîne de télévision états-unienne CBS a publié des photographies et des vidéos de la prison militaire d'Abu Ghraib en

---

<sup>211</sup> Entretien n°3 avec un pilote de chasse, Paris, décembre 2012

<sup>212</sup> Sur le problème de l'indépendance scientifiques des recherches sur la guerre, voir : Thibaud Boncourt, Marielle Debos, Mathias Delori, Benoît Pelopidas et Christophe Wasinski, "Que faire des interventions militaires dans le champ académique ? Réflexions sur la nécessaire distinction entre expertise et savoir scientifique", *20 & 21. Revue d'histoire*, 1/145, 2020, p. 135-150. Je n'ai touché aucun financement de l'armée pour cette enquête. J'ai été invité à déjeuner sur une base aérienne. J'ai accepté par courtoisie.

<sup>213</sup> Le turn-over est important à l'état-major de l'armée de l'air. Le Lieutenant-Colonel avec lequel j'étais en contact a eu une nouvelle affectation au moment même où j'ai perdu le contact.

Irak. La plupart montraient des soldats posant fièrement devant des détenus se trouvant dans des positions humiliantes, souvent dénudés. A la suite de ces reportages, l'attention s'est déplacée vers le camp de la base navale de Guantanamo sur l'île de Cuba. Le 25 mai 2005, *Amnesty International* a publié un rapport expliquant que des actes "inhumains et dégradants" y étaient commis à l'encontre des détenus. Le rapport ajoutait que cette prison militaire états-unienne ne constituait qu'un fragment d'un "goulag des temps modernes"<sup>214</sup>. Le scandale a connu un nouveau rebond en 2006 quand le site internet *Salon* a publié 1325 nouvelles photographies et 93 nouvelles vidéos des humiliations et sévices subis par des détenus de la prison d'Abu Ghraib. A chaque étape de cette politisation, des ONG, des intellectuels et des politiques ont dénoncé ces infractions aux droits humains.

Le regard porté majoritairement sur les bombardements aériens est très différent. Les organisations de défense des droits humains interpellent certes parfois les gouvernements sur le nombre excessif de "dégâts collatéraux". Cependant, elles ne remettent que rarement en question le principe des frappes aériennes. Le débat porte sur les modalités plus que sur le principe. Par ailleurs, les pilotes et les navigateurs jouissent aujourd'hui d'un prestige social dont ne peuvent pas se prévaloir les interrogateurs de Guantanamo. Certains prennent du recul, avec modestie, par rapport à cette image sociale en partie héritée des films hollywoodiens. D'autres la cultivent afin de "faire rayonner l'arme et le métier"<sup>215</sup>.

Il n'est pas certain que ce regard normatif différencié se justifie d'un point de vue réaliste. David Luban a écrit que "les abus à l'encontre des détenus à Abu Ghraib, Bagram et Guantanamo sont peu de choses par rapport aux morts, aux mutilations et aux souffrances causées par les dégâts collatéraux pendant les guerres afghanes et irakiennes. Les bombes broient les membres et brûlent les visages ; rien d'aussi terrible n'a jamais été rapporté au sujet des abus à l'encontre de prisonniers"<sup>216</sup>. Cet auteur a raison. La politique de torture a brisé la vie de milliers de prisonniers mais elle n'en a tué qu'une dizaine. Les bombardements de la manière légale de faire la guerre ont brisé la vie de milliers de personnes innocentes mais en ont, aussi, tué plusieurs dizaines de milliers (voir le chapitre 1/). D'un point de vue réaliste, les bombardements respectueux du droit de la guerre

---

<sup>214</sup> <https://www.amnesty.org/en/documents/pol10/014/2005/en/> (consulté le 1er octobre 2019).

<sup>215</sup> Entretien n°12 avec un pilote de chasse, Mont-de-Marsan, mars 2013

<sup>216</sup> David Luban, "Liberalism, Torture, and the Ticking Bomb", *Virginia Law Review*, 91-6, 2005, p. 1425-1461, p. 1429.

constituent le volet le plus violent de la guerre contre le "terrorisme" et la torture un épiphénomène.

On peut faire plusieurs hypothèses pour expliquer le décalage entre les appréciations normatives de ces deux violences et leur volume réel. La première renvoie à la question du rapport au droit international. On ne confondra pas ici la notion de légalité internationale - objectivée par des traités et des interprétations produites par des institutions onusiennes - et les croyances de tel ou tel groupe d'acteurs quant au caractère légal ou non de leurs pratiques. En effet, nous verrons plus loin que les auteurs de toutes les pratiques violentes étudiées ici étaient convaincus de leur conformité au droit international, y compris ceux qui ont organisé la politique de torture / "interrogatoires renforcés". Mais du point de vue de la légalité internationale objectivée par les traités et les institutions onusiennes, les deux cas sont très différents.

La politique "d'interrogatoires renforcés" a fait l'objet d'une condamnation de la part de presque toutes les instances censées dire ce droit. Aux Etats-Unis, les psychologues Bruce Jessen et James Mitchell, deux des principaux auteurs des techniques d'interrogatoires renforcés, ont fait l'objet de poursuites au civil et ont conclu, en août 2017, un accord avec la justice pour ne pas être condamnés. Au niveau international, le Conseil de Sécurité des Nations Unies ne s'est certes pas prononcé sur une action publique pilotée par un de ses membres permanents, les Etats-Unis, avec la complicité de deux autres (le Royaume-Uni et la France). En revanche, des instances onusiennes moins dominées par ces intérêts particuliers ont produit des avis. Le Haut-commissaire aux droits de l'Homme a par exemple rappelé que la torture est proscrite par la déclaration universelle des droits humains, par les conventions de Genève de 1949 et par la convention de 1987 "contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants". Il a ensuite appelé les Etats-Unis à mettre un terme à l'impunité dont ses auteurs ont bénéficié jusqu'à présent<sup>217</sup>. Dans un arrêt du 5 mars 2020, la chambre d'appel de la Cour Pénale Internationale a ouvert la voie à une enquête pour crime de guerre contre les responsables militaires états-uniens et de la CIA pour les actes de torture commis en Afghanistan. A l'inverse, les mêmes instances onusiennes et les juristes internationalistes considèrent que les bombardements étudiés ici

---

<sup>217</sup> Nils Melzer, "US must stop policy of impunity for the crime of torture", *United Nations Human Rights. Office of the High Commissioner*, 2017 (13 December).

sont conformes au droit international. Plus précisément, ces juristes estiment que les guerres aériennes ne respectent pas toujours le *jus ad bellum*, le droit de faire la guerre<sup>218</sup>, mais que la manière avec lesquelles ces guerres sont conduites est conforme au *jus in bello*, le droit qui régit la manière de faire la guerre. Concrètement, les civils ne sont pas visés et la violence perpétrée est proportionnelle à l'effet militaire recherché.

La torture et les bombardements apparaissent aussi très différents - et même parfaitement opposés - en ce qui concerne la distance entre les corps des bourreaux et des victimes. Dans le cas de la torture, ces dernières se trouvent, littéralement, entre les mains des interrogateurs alors que dans le cas des bombardements aériens, la distance est de plusieurs kilomètres pour les chasseurs bombardiers et plusieurs milliers de kilomètres pour les drones. Or on a tendance à prêter des raisonnements différents aux auteurs de ces deux types de violences. On imagine facilement que l'aviateur ne peut pas voir le visage des victimes et qu'il est donc moins sujet aux interpellations éthiques provoquées par la vision de la souffrance ou de la mort d'un autre être humain. A l'inverse, le tortionnaire est en permanence confronté au visage des victimes. Il semble faire davantage le choix de la violence. Il apparaît donc plus facilement comme une personne cruelle.

Quoi qu'il en soit, ce regard normatif différencié sur les deux cas d'étude peut constituer un atout pour la vigilance épistémique évoquée plus haut. En effet, toute personne qui observe une pratique violente est potentiellement confrontée à deux écueils. Le premier consiste à ne pas voir la violence - ou à ne pas la constituer comme objet d'étude - parce qu'il ou elle la considère comme légitime, acceptable ou juste. On l'a signalé plus haut : de nombreux théoriciens libéraux des relations internationales sont victimes de cet écueil ; ils ne voient pas la violence guerrière déployée par les démocraties libérales car ils la considèrent comme légitime. Certains critiques de la guerre contre le "terrorisme" tombent aussi dans ce piège quand ils ne focalisent leur attention que sur le volet illégal de cette guerre - le massacre de Dasht-e-Leili, les exécutions extra-judiciaires, les bombardements intenses et peu discriminants qui ont précédé les invasions de l'Afghanistan et de l'Irak, etc. - comme si la violence anti-"terroriste" légale n'était pas violente.

---

<sup>218</sup> La charte des Nations Unies autorise un Etat à recourir à la force dans trois cas : la légitime défense, la demande d'un Etat et/ou une résolution du Conseil de Sécurité. L'une ou l'autre de ces conditions était réunie en Afghanistan en 2001, au Mali en 2013 et en Irak en 2014 mais aucune en Syrie en 2014/2015 ni dans les cas des guerres des drones au Pakistan, au Yémen et en Somalie depuis le milieu des années 2000.

Le deuxième écueil consiste, au contraire, à jeter un regard normativement critique sur l'objet étudié. L'observateur ou l'observatrice n'a alors pas de difficulté à voir la violence mais il ou elle peut avoir tendance à l'envisager sous l'angle de la pathologie ou de la cruauté. Cette tendance est perceptible dans certaines études sur les violences de masse<sup>219</sup>. Elle est encore plus évidente dans les travaux qui convoquent aujourd'hui la notion de "fanatisme islamique"<sup>220</sup>. On a vu plus haut que Carl Schmitt fut aussi parfois victime de cet écueil dans ses écrits les plus polémiques à l'égard des libéraux.

La diversité des deux cas m'a aidé à naviguer entre ces deux écueils. En effet, il est difficile de ne pas éprouver du dégoût à la vue des images de la torture ou à la lecture de compte-rendu d'interrogatoires. A l'inverse, les aviateurs que j'ai interviewés me sont apparus très sympathiques. Ce sentiment vient probablement de notre proximité sociale. Ils m'étaient proches en termes de genre, de niveau d'étude - ils ont tous fait des études supérieures - ou encore de rapports aux valeurs. Ils ne me sont par exemple pas apparus beaucoup plus militaristes que moi. Quand je les ai interrogés sur leurs motivations pour devenir pilotes ou navigateurs, 70% ont mis en avant la dimension aéronautique. Tout au long de cette enquête, je me suis senti dans une position semblable à celle relatée par Carol Cohn dans son célèbre article sur les experts en théorie de la dissuasion à l'époque de la Guerre froide. Cohn écrit qu'elle a pris plaisir à côtoyer ce "groupe d'hommes dotés de charme, d'humour, d'intelligence et de savoir-vivre". Elle ajoute un peu plus loin : "Lecteur, je dois vous l'avouer: j'ai aimé passer du temps en leur compagnie, du moins la plupart d'entre eux"<sup>221</sup>. Quand la torture m'est apparue cruelle, je me suis remémoré qu'elle a détruit beaucoup moins de vies que les bombardements aériens. Je me suis répété la même chose quand les aviateurs me sont apparus trop sympathiques.

---

<sup>219</sup> Voir à ce propos : Nicolas Mariot, "Faut-il être motivé pour tuer? Sur quelques explications aux violences de guerre", *Genèses*, 53, 2003/2004, p. 154-177.

<sup>220</sup> Gilles Kepel et Antoine Jardin, *Terreur dans l'Hexagone, Genèse du djihad français*, Paris, Gallimard, 2015.

<sup>221</sup> Carol Cohn, "Sex and Death in the Rational World of Defense Intellectuals", *Signs*, 12-4, 1987, p. 687-718, p. 688.

## Des "cadres de guerre" robustes

Dans les deux cas, ma démarche a consisté à essayer de comprendre par interprétation les "cadre de guerre" qui animent les acteurs. Judith Butler a forgé cette notion pour désigner les éléments sémiotiques qui donnent un sens, quel qu'il soit (moral, politique, technique, bureaucratique, etc.), à la violence dans un contexte historique donné. Cette notion doit beaucoup à la théorie du discours de Michel Foucault. Ce dernier emploie la notion de "discours" dans un sens métaphorique. La métaphore oppose le "discours" – support de la réalité historique existante et composé par un nombre fini "d'énoncés" - à la "langue", entendue comme le medium permettant la construction d'un nombre infini de réalités ou "d'énoncés" :

Une langue constitue toujours un système pour des énoncés possibles : c'est un ensemble fini de règles qui autorise un nombre infini de performances. Le champ des événements discursifs en revanche est l'ensemble toujours fini et actuellement limité des seules séquences linguistiques qui ont été formulées ; elles peuvent bien être innombrables, elles peuvent bien, par leur masse, dépasser toute capacité d'enregistrement, de mémoire ou de lecture : elles constituent cependant un ensemble fini<sup>222</sup>.

En d'autres termes, la notion foucauldienne de discours permet de constater à propos des réalités sociales ce qui est évident au sujet des réalités sociales passées, à savoir qu'elles sont le fruit d'arrangements historiques arbitraires. Toutes les actions prennent sens dans un contexte historique particulier. Paul Veyne a résumé cette idée dans le petit livre qu'il a consacré à son ami Michel Foucault. Il écrit que "le discours est cette partie invisible, cette pensée impensée où se singularise chaque événement de l'histoire"<sup>223</sup>. Les cadres de guerre sont les fragments du discours qui médiatisent les actions violentes.

Cette approche constitue un antidote par rapport au tropisme consistant à appréhender la violence sous l'angle de la psychologie individuelle. Je pense principalement aux travaux qui énoncent, à la suite de Freud<sup>224</sup>, que les êtres humains sont naturellement portés vers la violence mais civilisés, dans la vie "normale", par des normes sociales. D'après les partisans de cette approche, la violence se déchaînerait quand les normes sociales pacificatrices se

---

<sup>222</sup> Michel Foucault, *Archéologie du savoir*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>223</sup> Paul Veyne, *Foucault, sa pensée, sa personne*, Paris, Albin Michel, 2008, p. 30.

<sup>224</sup> Sigmund Freud et Albert Einstein, *Warum Krieg*, Diogenes, 1932.

trouveraient brisées, les êtres humains renouant alors avec leurs pulsions de mort<sup>225</sup>. Je fais au contraire l'hypothèse que les actions violentes sont aussi construites et régulées socialement que les actions non-violentes. Un argument clef de ce mémoire, que j'emprunte à E. Weizman, est d'ailleurs que la régulation de la violence fait partie de la logique même de la violence (libérale)<sup>226</sup>.

Les cadres de guerre possèdent, en première analyse, une dimension normative. A la guerre, le premier travail des services de communication/propagande consiste à expliquer pourquoi la guerre est "juste". Dans leurs témoignages, la plupart des anciens gardiens du camp de Guantanamo racontent qu'à leur arrivée au camp, des officiers leur expliquaient que tous les détenus du camp étaient impliqués dans les attentats du 11 Septembre 2001 et, par conséquent, co-responsables de la mort de 3000 civils états-uniens<sup>227</sup>. Il n'est pas certain que ce type de cadre de guerre - la propagande - ait toujours une emprise sur les soldats. En effet, la plupart des études sur les guerres passées suggèrent que les discours censés "motiver" les soldats n'atteignent pas toujours leurs cibles et que l'action guerrière produit elle-même ses propres cadres<sup>228</sup>. Cependant, on peut noter que l'armée états-unienne a au moins tenté, à travers ces formations, de constituer un cadre de guerre normatif. La question de savoir s'il a pris - et dans quelle mesure - est une question empirique sur laquelle je reviens dans la deuxième partie de ce mémoire.

Les cadres de guerre peuvent aussi prendre la forme de matrices cognitives. C'est le cas, typiquement, quand le service de communication d'une armée "cadre" la réalité afin de donner à voir certaines violences tout en en camouflant d'autres. Par exemple, *Airwars* estime que chaque frappe de la coalition "internationale" en Irak et en Syrie tue, en moyenne, 0,3 civil (ou que 10 frappes causent la mort, en moyenne, de 3 civils). On estime à environ 1500 le nombre de frappes aériennes françaises contre l'Etat Islamique en Irak et en Syrie entre 2014 et 2019. On peut donc supposer que le nombre de civils directement tués

---

<sup>225</sup> Johanna Bourke, *An Intimate History of Killing. Face to face killing in 20th Century Warfare*, London and New York, Granta Press, 1999.

<sup>226</sup> Eyal Weizman, *The Least of all Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, op. cit., p. 3.

<sup>227</sup> Tony Lagouranis, *Fear Harsh Up. An Army Interrogator's Dark Journey through Iraq*, op. cit., p. 20; James Yee, *For God and Country. Faith and Patriotism under Fire*, New York, Public Affairs, 2005, p. 65.

<sup>228</sup> Nicolas Mariot, art. cit.



par les bombes françaises est de l'ordre de 500<sup>229</sup>. Pourtant, la France n'a officiellement reconnu aucun "dégât collatéral"<sup>230</sup>. La notion de "cadre" permet de saisir l'opération de "savoir/pouvoir" à l'œuvre dans le discours officiel français. A la guerre, il peut être stratégiquement utile de cacher une partie de la réalité et/ou de la maintenir "hors cadre". L'analogie avec cadres photographiques ou cinématographiques fonctionne ici : "[le cadre] n'englobe jamais toute la réalité. Il maintient toujours des éléments au dehors. Il déréalise, délégitime et écarte toujours des versions alternatives de la réalité, les négatifs de la version officielle"<sup>231</sup>. Butler pousse un peu plus loin la réflexion sur les significations du mot "frame" en observant qu'en langue anglaise, ce terme embarque aussi l'idée de "distorsion" (*deceit*) voire de "tromperie" comme dans l'expression "*being framed*" (être victime d'un coup monté). Cette connotation ne se retrouve pas dans les autres langues, notamment en français<sup>232</sup>.

Les cadres de guerre possèdent aussi un volet sensible ou émotionnel. On sait que les émotions jouent un rôle important dans la guerre. C'est évident pour les émotions "négatives" telles que la haine, la colère ou le ressentiment<sup>233</sup>. C'est aussi vrai pour les émotions "positives" telles que la compassion et la pitié. Par exemple, un adage militaire stipule qu'on ne meurt pas à la guerre pour défendre sa patrie mais pour défendre ses compagnons d'armes<sup>234</sup>. De nombreux travaux sur les violences passées ont effectivement mis en évidence l'importance des solidarités de groupe et de corps dans la naturalisation de la violence<sup>235</sup>. Tarak Barkawi a par exemple montré que la compassion pour les compagnons d'armes tués par les Japonais a constitué un cadre de guerre puissant parmi les Indiens de l'armée impériale britannique lors de la bataille de Sangshak en 1944. Dans ce cas précis, les

---

<sup>229</sup> Sauf s'il est vrai que les règles d'engagement françaises sont généralement plus contraignantes.

<sup>230</sup> <https://airwars.org/news-and-investigations/french-non-accountability-for-civilian-harm/> (consulté le 12 février 2020)

<sup>231</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. xi.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 26

<sup>233</sup> Ces émotions négatives ne sont pas seulement construites en amont du conflit. Elles sont aussi le produit de l'interaction violente. Voir à ce propos : Nicolas Mariot, art. cit; Tarak Barkawi, "Peoples, Homelands, and Wars? Ethnicity, the Military, and Battle among British Imperial Forces in the War against Japan", *Comparative Studies in Society and History*, 46-1, 2004, p. 134-163.

<sup>234</sup> Voir notamment : Tarak Barkawi, art. cit.

<sup>235</sup> Christopher R Browning, *Des hommes ordinaires : le 101e Bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles lettres, 2002; Edward A Shils et Morris Janowitz, "Cohésion et désagrégation de la Wehrmacht pendant la Deuxième Guerre mondiale", *Les Champs de Mars*, 1-9, 2001, p. 179-207.

sentiments positifs à l'égard des uns - en l'occurrence les compagnons d'arme - se sont transformés en sentiments négatifs à l'encontre des autres : les Japonais<sup>236</sup>. Or les émotions ne prennent pas seulement racine dans la nature humaine. Elles sont aussi médiatisées par des "cadres sociaux". Pour reprendre une expression de Kenneth T. MacLeish, les affects et les émotions nous disent comment "le social est 'ressenti' par les individus"<sup>237</sup>. Butler écrit que les cadres de guerre définissent les contours de la communauté affective. Ils tracent la frontière entre les *grievable* et les *ungrievable lives*, des vies dignes ou non de chagrin. Selon elle, "on peut définir la guerre comme une pratique de division des populations entre celles pour lesquelles on aura du chagrin, et celles pour lesquelles on n'en éprouvera pas"<sup>238</sup>. Il n'est donc pas neutre de ressentir du chagrin pour la mort et la souffrance de certaines personnes et d'être indifférent au sort d'autres personnes. Ce sentiment qui nous semble si naturel est en réalité très politique. Ce sentiment est médiatisé par des cadres de guerre.

Comme tous les éléments du discours, les cadres de guerre peuvent prendre la forme de "mots" - on l'a vu à propos de la propagande - mais aussi de "choses"<sup>239</sup>, c'est-à-dire d'instruments, d'objets ou de dispositifs porteurs de sens. C'est évident pour le volet cognitif des cadres de guerre. Par exemple, on comprend immédiatement qu'un opérateur de drone qui dispose d'images précises en temps réel du bombardement qu'il effectue a une représentation plus immédiate de cette violence qu'un pilote de B17 larguant des bombes au-dessus des nuages pendant la Seconde guerre mondiale.

On peut faire la même remarque à propos des cadres de guerre normatifs : eux-aussi peuvent prendre la forme de "choses". La notion de "technologie morale"<sup>240</sup> dit exactement cela. Adi Ophir a forgé cette notion pour désigner les objets que des acteurs - en l'occurrence les auteurs des actions violentes - investissent de vertus morales. Cette notion s'adosse à une idée clef de la sociologie des sciences et des techniques exposée ici par Bruno Latour et Couze Venn : "Il ne fait pas sens de définir certaines entités et certaines situations comme techniques par opposition à d'autres appelées scientifiques ou morales, politiques

---

<sup>236</sup> Tarak Barkawi, art. cit.

<sup>237</sup> Kenneth T MacLeish, *Making War at Fort Hood. Life and Uncertainty in a Military Community*, op. cit., p. 14.

<sup>238</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit.

<sup>239</sup> Michel Foucault, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.

<sup>240</sup> Adi Ophir, "Moral Technologies: The Administration of Disaster and the Forsaking of Lives", *Theoria veBikoret*, 23, 2002, p. 67-103.

ou économiques. La technologie est partout dans la mesure où elle s'applique à un régime d'énonciation ou, pour le dire autrement, à un mode d'existence, une forme particulière d'exploration de l'être au milieu de plusieurs autres<sup>241</sup>. Les bombes dites "intelligentes" - c'est-à-dire celles dotées de systèmes de guidage - constituent un exemple typique. Dans les entretiens, les pilotes et les navigateurs soulignent que ces technologies ne sont pas de simples instruments. Elles permettent d'opérer une discrimination entre "combattants" et "non-combattants" et de ne viser que les premiers. Dans leur référentiel libéral, toutes les morts civiles sont regrettables. Cependant, les violences structurelles et accidentelles constituent des maux moins grand que la violence intentionnelle, et ce indépendamment des destructions qu'elles causent. Les bombes à guidage laser sont, de leur point de vue, des technologies morales car elles permettent de ne viser que des cibles militaires. Elles matérialisent l'intention de ne pas tuer des civils.

La notion de "cadre de guerre" présente une dernière vertu heuristique : elle permet de saisir la dimension pragmatique des matrices normatives, cognitives et sensibles qui donnent un sens à la violence. En effet, les cadres de guerre sont à l'image des "cadres de l'expérience" étudiés par Erving Goffman<sup>242</sup>. Ils ne sont pas seulement construits ou contestés en amont de l'action mais, aussi, dans le temps de celle-ci. Il convient de souligner cet aspect car, comme le remarque Randall Collins, "les gens que l'on pense très violents (...) ne sont violents que dans des situations bien particulières. (...) La plupart du temps, les personnes les plus dangereuses et les plus violentes ne font rien de violent"<sup>243</sup>. On a envie de croire Randall Collins quand on lit ce témoignage, apparemment sincère, d'un gardien de la prison d'Abu Ghraib invité à commenter une photographie où on le voit poser avec le sourire devant un détenu dénudé : "Je regrette d'avoir posé sur cette photo avec cet homme. C'était stupide. Même sur le moment, je n'ai pris aucun plaisir dans cette misère. Je lui aurais offert une cigarette s'il n'avait pas eu ce sac sur sa tête. Pour moi, c'était juste un autre homme irakien qui ne reverrait peut-être jamais sa famille"<sup>244</sup>. On ne nait pas auteur de mauvais

---

<sup>241</sup> Bruno Latour et Couze Venn, "Morality and Technology: The Ends of the Means", *Theory, Culture and Society*, 19(5/6), 2002, p. 247-260), p. 248.

<sup>242</sup> Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de minuit, 1991.

<sup>243</sup> Randall Collins, *Violence. A micro-sociological theory*, Princeton, Princeton University Press, 2008, p. 3.

<sup>244</sup> Joshua Key, *The Deserter's Tale. The Story of an Ordinary Soldier Who Walked Away from the War in Iraq*, *op. cit.*, p. 172. Ce soldat, Joshua Key, a d'ailleurs déserté en novembre 2003. Il est ensuite devenu objecteur de conscience et a demandé l'asile politique au Canada.

traitements, interrogateur ou largueur de bombe. On le devient et on n'en fait pas, non plus, une pratique de tous les instants.

La dimension pragmatique des cadres de guerre a une autre implication : ils sont vulnérables. Ils ne sont pas construits une fois pour toute. Les acteurs peuvent se les approprier, les contester voire même les rejeter. Butler souligne ce point quand elle écrit que les organisations militaires ont intérêt à solidifier les cadres de guerre qu'elles produisent car, "si les soldats ne sont pas interpellés par les comptes-rendus visuels et narratifs des guerres qu'ils mènent, alors ils commencent à ne plus croire à ce qu'ils font, ils se font passer pour malades, ils disparaissent de la circulation, demandent un transfert, arrêtent de travailler ou s'en vont, tout simplement"<sup>245</sup>.

Le cas de Brandon Neely, gardien dans la prison de Guantanamo en 2002, illustre cette idée. Neely avait été profondément marqué par les attaques du 11 Septembre 2001 et par la formation reçue avant son arrivée au camp, formation au cours de laquelle les détenus étaient présentés comme des fanatiques ayant participé à la préparation des attentats du 11 Septembre. Dès le premier soir, Neely a perçu un décalage entre le discours et ses observations : « Après la première journée de travail, personne ne parlait. Je suis rentré dans ma tente et je me suis allongé pour dormir. Je me disais : 'ces gens sont-ils vraiment les pires que le monde ait fabriqués ? Ce n'est pas ce à quoi je m'attendais. Je pensais qu'ils ressembleraient à des monstres' »<sup>246</sup>. Quelques jours plus tard, Neely a frappé un détenu. Cette action violente s'inscrivait dans un cadre institutionnalisé : le détenu lui avait désobéi et la procédure prévoyait ce type de réponse. Or ce détenu "était assez vieux pour être mon père". Le cadre de guerre assimilant tous ces détenus à des fanatiques responsables du 11 Septembre a terminé son implosion quand Neely a fait la connaissance d'un détenu blanc, l'australien David Hicks : "Hicks ne correspondait pas à l'image du tueur de sang-froid dont on nous avait rebattu les oreilles. C'était un type normal, comme moi. Et pas beaucoup plus âgé. Il s'asseyait là, racontait des blagues, et faisait la conversation, comme n'importe quelle autre personne normale. C'est à cette époque que j'ai vraiment commencé à considérer les détenus comme de vraies personnes et pas seulement comme des monstres, comme on

---

<sup>245</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. xv.

<sup>246</sup> Brandon Neely, *Conditions at Guantanamo (testimony)*, op. cit., p. 5.

m'avait dit qu'ils étaient »<sup>247</sup>. Cette rupture de cadre a eu un impact sur l'action. Neely ne s'est certes pas mis en grève. Il n'a pas non plus quitté l'armée. Il a toutefois commencé à appliquer les règles en vue du "conditionnement" des détenus avec moins de zèle et il s'est réjoui quand ces règles ont été quelque "humanisées" à la fin de l'année 2002.

En pratique, l'hypothèse d'une rupture de cadre qui générerait un refus catégorique de se montrer violent est relativement improbable dans le contexte de la guerre contre le "terrorisme". En effet, les soldats de cette guerre sont des professionnels. Ils ont choisi le métier des armes. Ils estiment que l'usage de la force fait partie du métier et ils jettent, par conséquent, un regard critique sur les collègues qui réalisent, au dernier moment, qu'ils ne sont pas capables de faire la guerre. Cet habitus ressort de tous les témoignages des anciens gardiens de camps. Ceux qui hésitaient à mettre en œuvre les techniques viriles du "conditionnement" des détenus étaient traités de "petites chattes" ("pussies"). Par ailleurs, ceux qui ont dénoncé ces pratiques ont subi la condamnation sociale de leurs pairs<sup>248</sup>.

On retrouve aussi cet habitus chez les aviateurs. Plusieurs pilotes ou navigateurs m'ont par exemple parlé d'un collègue qui a passé le concours pour devenir pilote, a suivi toute la formation mais a réalisé, quelques jours avant de partir en mission pour la première fois, qu'il ne se sentait pas capable de larguer des bombes sur d'autres êtres humains. Les interviewés comprenaient le dilemme moral mais ils condamnaient fermement la légèreté de l'attitude. Selon eux, ce collègue aurait dû réaliser son objection de conscience avant de s'engager et, surtout, avant de suivre une formation très coûteuse. Il est vrai qu'un simple vol d'entraînement coûte plusieurs milliers d'euros, rien qu'en carburant et amortissement de matériel.

D'autres éléments contribuent à solidifier les cadres de guerre. Dans le cas des interrogateurs et des gardiens de camp, de nombreux témoignages évoquent le développement d'une mentalité paranoïaque. Dans la prison militaire de Guantanamo, cette paranoïa se manifestait dans la croyance selon laquelle Al Qaeda avait infiltré les Caraïbes et s'appêtait à attaquer le camp. L'aumônier militaire musulman James Lee a raconté le développement de cette croyance :

---

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>248</sup> Michael Keller, *Torture Central. E-mails from Abu Ghraib*, New York, iUniverse, 2008, p. 71.

Lors du briefing des nouveaux entrants, le capitaine Polet présentait un diaporama qui incluait des images des attaques du 11 Septembre ainsi que l'attentat à la bombe contre le World Trade Center en 1993. Le diaporama comprenait aussi des images sanglantes de l'attaque contre les Marines à Beyrouth en 1983, l'attaque contre le complexe militaire états-unien des tours de Khobar en Arabie Saoudite en 1996 et contre le USS Cole [un navire de guerre états-unien] en 2000. Il s'agissait à chaque fois d'installations militaires et chaque attaque avait coûté la vie à des soldats. Le message était clair: cela peut arriver n'importe où et vous pourriez être les prochains. On nous disait que des membres de al Qaeda ont déjà infiltré les Caraïbes et qu'ils feraient n'importe quoi pour libérer leurs 'frères musulmans'<sup>249</sup>

Dans la prison d'Abu Ghraib, une croyance circulait selon laquelle tous les détenus étaient des fanatiques musulmans et que ceux qui ne donnaient pas cette impression avaient été entraînés à donner cette image. Tony Lagouranis, interrogateur dans cette prison, a rapidement développé un regard critique sur le discours qui assimilait les prisonniers irakiens à des fous de Dieu. Il a raconté comment un sergent l'a sermonné à ce propos : "Vous n'avez jamais été irakien. Vous n'avez jamais été un prisonnier. Vous ne pouvez pas avoir de la sympathie pour eux. (...). Vous ne voyez pas ces gens ? Ils essaient simplement de vous manipuler. Cela fait partie de leurs techniques de contre-interrogation. Ils sont entraînés à cela."<sup>250</sup>

La croyance dans la capacité des détenus à maquiller leur caractère "terroriste" possède une généalogie précise. Tous les soldats états-unien qui partent effectuer des missions de haute intensité suivent une formation appelée *Survival, Evasion, Resistance, and Escape* (S.E.R.E, Survie, Evasion, Résistance et Fuite) au cours de laquelle ils apprennent à résister à la torture. Or nous verrons plus loin que les "méthodes standard des interrogatoires renforcés" mises en œuvre à Guantanamo, Abu Ghraib et ailleurs étaient basées sur les techniques enseignées dans le cadre du programme S.E.R.E. En d'autres termes, l'interlocuteur de Tony Lagouranis projetait sur les détenus une pratique - le développement de "techniques de contre-interrogation" - institutionnalisée par... l'armée états-unienne.

Je n'ai pas trouvé de signe d'une telle mentalité paranoïaque dans le cas des aviateurs. En revanche, l'enquête a révélé que les cadres de guerre qui les animent sont aussi très robustes. Le fait de larguer une bombe génère toute une série de rétributions symboliques. Chaque bombe (bien) larguée donne par exemple droit à une médaille. Par ailleurs, le nombre de bombes larguées constitue un marqueur de la position sociale dans le champ. Les aviateurs sont donc en compétition les uns avec les autres pour obtenir les missions les plus

---

<sup>249</sup> James Yee, *For God and Country. Faith and Patriotism under Fire*, op. cit., p. 65.

<sup>250</sup> Tony Lagouranis, *Fear Harsh Up. An Army Interrogator's Dark Journey through Iraq*, op. cit., p. 41.

"chaudes". Ils peuvent se jalouser quand ils ont le sentiment que d'autres sont "mieux servis". Enfin, un rituel veut que chaque bombe larguée donne lieu à une petite fête avec les collègues, notamment les mécaniciens. Cela ne veut pas dire que les aviateurs ne pensent qu'à larguer des bombes. En effet, je montrerai plus loin que d'autres cadres de guerre viennent contrecarrer cette logique en énonçant à quelles conditions ils sont en droit d'ouvrir le feu. Il n'en reste pas moins qu'ils aiment larguer des bombes. L'occasion est rare et ils perçoivent ce moment comme la concrétisation de centaines d'heures d'entraînement. Contrairement à Gérard Dubey et Caroline Moricot, je n'ai donc pas observé de "spleen" chez les aviateurs que j'ai interviewés. Ces auteurs écrivent que la disparition des missions de combat aérien constitue une épreuve pour les aviateurs : « Alors que l'éthique du combattant, définie comme rapport à la mort, exige traditionnellement une certaine réciprocité dans la mise en danger (un rapport de sujet à sujet), l'asymétrie des conflits les plus récents, constitue pour ce qui concerne l'arme aérienne un véritable défi »<sup>251</sup>. Il ressort de mon enquête que les aviateurs valorisent effectivement encore l'éthique du duel. Cependant, ils apprécient aussi beaucoup les missions de bombardement : "[Avant de larguer ma première bombe] je n'avais jamais servi à rien et là, pour une fois, j'avais fait mon métier et j'avais servi à quelque chose (...). Je l'avais fait et bien fait, j'avais une certaine reconnaissance aussi"<sup>252</sup>.

On entend souvent parler des opérateurs de drones qui souffriraient de "stress post-traumatiques" après avoir largué leurs bombes. Bruno Bourliaguet a repris à son compte ce discours dans un article faisant l'apologie des drones armés. Selon lui, la critique relative à l'inhumanité des opérateurs de drones n'aurait pas lieu d'être car, "bien qu'à des milliers de kilomètres des combats, les opérateurs développent des symptômes de stress post-traumatique, prouvant une fois de plus que ce dernier affecte non seulement les victimes du traumatisme, mais aussi ses témoins"<sup>253</sup>.

Grégoire Chamayou a des doutes sur l'authenticité de ce discours en ce qui concerne les drones : "Si vous prenez les infirmières qui effectuent un travail de nuit, ou n'importe quel

---

<sup>251</sup> Gérard Dubey et Caroline Moricot, *Dans la peau d'un pilote de chasse. Le spleen de l'homme machine*, Presses Universitaires de France, 2016, p. 125.

<sup>252</sup> Entretien n°24 avec un pilote, août 2012

<sup>253</sup> Bruno Bourliaguet, "Acceptabilité sociale des opérateurs de drones américains: le paradigme du bourreau", *Res Militaris (resmilitaris.net)*, 6-1, 2016, p. 1-12, p. 4.

personnel qui travaille en équipe, elles se plaignent exactement des mêmes choses. La guerre devient un télétravail en horaires décalés et ses agents en présentent tous les symptômes"<sup>254</sup>. Selon lui, le discours sur les stress post-traumatiques des personnes qui tuent à distance aurait été inventé par la CIA et l'US Air Force - les deux principaux usagers de drones armés - pour contrecarrer les critiques sur le caractère immoral de cette pratique. Le stress post-traumatique donnerait aux opérateurs un visage humain.

Au cours de cette enquête, je n'ai eu écho que d'un cas de personne traumatisée par le fait d'avoir tué d'autres êtres humains, en l'occurrence une vingtaine de civils. Il ne s'agissait cependant pas d'une personne que j'ai interviewée. Parmi ces dernières, trois sur quarante m'ont dit avoir été sujet à des syndromes de stress post-traumatique mais ces syndromes n'avaient jamais pour origine le fait d'avoir tué des gens. Les événements déclencheurs étaient la perte d'un proche à l'entraînement (un cas) et l'explosion d'une roquette sur leur base en Afghanistan (deux autres cas). Ils m'ont tous confié être heureux de faire ce métier et, surtout, de partir en "opération extérieure". Ils n'ont pas de problème pour donner la mort. Certains trouvent d'ailleurs cela curieux :

Honnêtement, je me suis posé énormément de question avant [de larguer ma première bombe]. Je pensais que ce serait psychologiquement difficile à vivre. Il se trouve que je suis croyant. Donc il y a toute une approche particulière qui est liée à ça. Donc ce que j'imaginai être l'acte de donner la mort, ça me posait un vrai problème quand j'y réfléchissais chez moi, quand j'en discutais avec mes proches etc. Et ce qui m'a surpris, et tel que je le ressens, c'est un peu effrayant : ça m'a presque laissé indifférent"<sup>255</sup>.

Tous les chapitres qui suivent cherchent à cerner les régimes de savoir-pouvoir qui naturalisent deux gestes : le fait d'infliger de la souffrance à un détenu et celui consistant à larguer une bombe.

---

<sup>254</sup> Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, op. cit., p. 156.

<sup>255</sup> Entretien n°19 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013



## **Partie 2/ L'exclusion**

### Chapitre 3/ L'héritage colonial

Les libéraux sont confrontés à une contradiction potentielle. Ils poursuivent un objectif cosmopolitique et moral - la défense de la vie - mais ils ont souvent recours à la violence pour parvenir à cet objectif. Cette contradiction n'échappe jamais aux victimes de la violence libérale. Une personne détenue à Guantanamo a un jour dit, à propos de ses geôliers, que "parfois, ils m'expliquaient qu'ils étaient en train de sauver des vies et à d'autres moments ils menaçaient de prendre la mienne"<sup>256</sup>. Ce détenu faisait référence au fait que les interrogateurs prétendaient lui faire cracher des renseignements de nature à prévenir des attentats et, ainsi, sauver des vies. Ce détenu entendait souligner la contradiction pour critiquer cette violence. Les bourreaux se trouvent dans une position différente. Ils doivent donner un sens à la violence. L'exclusion de la communauté des vies bonnes constitue le procédé le plus courant de dépassement de cette contradiction. Ce principe consiste à diviser la population en deux catégories : les vies (bonnes) dignes de chagrin ("*grievable lives*") et celles qui sont exclues de cette économie de la compassion : les "*ungrievable lives*". Dans *Nietzsche, la généalogie, l'histoire*, Foucault note que le racisme a constitué, historiquement, la modalité la plus courante de cette exclusion : "Qu'est-ce que le racisme ? C'est, d'abord, le moyen d'introduire enfin, dans ce domaine de la vie que le pouvoir a pris en charge, une coupure : la coupure entre ce qui doit vivre et ce qui doit mourir"<sup>257</sup>. Foucault avait à l'esprit un exemple historique : le racisme et la violence coloniale. Selon lui, les Européens ont inventé les théories sur l'infériorité des races non-blanches pour donner un sens à leurs pratiques violentes dans les colonies à l'heure du biopouvoir : "On comprend pourquoi le racisme va éclater en un certain nombre de points privilégiés, qui sont précisément les points où le droit à la mort est nécessairement requis. Le racisme va se développer primo avec la colonisation, c'est à dire avec le génocide colonisateur. Quand il va falloir tuer des gens, tuer des populations, tuer des civilisations, comment pourra-t-on le faire si l'on fonctionne sur le mode du bio-pouvoir ? A travers les thèmes de

---

<sup>256</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, op. cit., p. 2.

<sup>257</sup> Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, op. cit., p. 227.

l'évolutionnisme, par un racisme"<sup>258</sup>. On peut illustrer ce point en redonnant la parole à Tocqueville. Selon lui, l'infériorité de la "race arabe" donnait à la France le "droit" de perpétrer des massacres en Algérie :

Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays et que nous devons le faire soit en détruisant les moissons à l'époque de la récolte, soit dans tous les temps en faisant de ces incursions rapides qu'on nomme razzias et qui ont pour objectifs de s'emparer des hommes ou des troupeaux. ... J'ai souvent entendu en France des hommes que je respecte mais que je n'approuve pas trouver mauvais qu'on brûlât les moissons, qu'on vidât les silos et enfin qu'on s'emparât des hommes sans armes, des femmes et des enfants. Ce sont là, suivant moi, des nécessités fâcheuses, mais auxquelles tout peuple qui se voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre<sup>259</sup>.

De l'eau a coulé sous les ponts depuis l'époque coloniale. On peut douter qu'un grand intellectuel libéral du XXIe siècle pourrait aujourd'hui écrire, comme Tocqueville en 1841, qu'il est nécessaire, pour faire la guerre aux Arabes, de passer par l'épée, pour l'exemple, des hommes sans armes, des femmes et des enfants. Depuis la Seconde guerre mondiale, ce type de discours n'est tenu que par des groupes (heureusement) marginalisés politiquement. Par ailleurs, les institutions internationales ont réalisé une mue extraordinaire. Alors que la charte de la Société des Nations (1919-1945) institutionnalisait la hiérarchie des entités politiques (Etat souverain, mandat de type A, B, ou C, colonies, etc.) en fonction du degré de "civilisation" de leur peuple, l'Organisation des Nations Unies créée en 1945 a solennellement rompu avec cette logique et proclamé, au contraire, l'égalité de tous les êtres humains "sans distinction de race" (article 2 de la déclaration universelle des droits humains).

Faut-il pour autant en déduire que le racisme ne constitue plus une matrice d'action publique dans les régimes libéraux ? Les études postcoloniales ont montré qu'il est encore vivant mais sous une autre forme. Les notions de "néo-racisme"<sup>260</sup>, de "racisme culturel"<sup>261</sup>

---

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 229

<sup>259</sup> Alexis de Tocqueville: 'Travail sur l'Algérie' in: Œuvres complètes (Paris, 1991), pp. 704–5. Cité par : Frédéric Megret, "From 'savages' to 'unlawful combatants': a postcolonial look at international law's 'other'", in Anne Orford (eds), *International law and its 'others'*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 1-37, p. 1.

<sup>260</sup> Etienne Balibar, "Is there a 'Neo-Racism'?", in Etienne Balibar and Immanuel Wallerstein (eds), *Race, Nation, Class. Ambiguous Identities*, Verso, 1991, p. 17-28.

<sup>261</sup> John M Hobson, "Is critical theory always for the white West and for Western imperialism? Beyond Westphalian towards a post-racist critical IR", *Critical International Relations Theory after 25 Years*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 91-116.

ou encore de "racisme différentialiste"<sup>262</sup> cherchent à rendre compte des mutations du racisme depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. L'idée générale est que des logiques de différenciation et de hiérarchisation des êtres humains sont toujours à l'œuvre mais qu'elles ne s'adosent plus à des théories biologiques et "racialistes" comme celles qu'on trouvait, par exemple, chez un Arthur de Gobineau. Etienne Balibar parle de "racisme sans race"<sup>263</sup>. Cela amène à se poser les questions suivantes : les acteurs de la guerre contre le "terrorisme" sont-ils racistes ? Sont-ils animés par une vision différentialiste du monde ? Leurs cadres de guerre sont-ils hérités de la période coloniale ? On peut commencer à répondre à ces questions en considérant le discours officiel.

## Une rhétorique guerrière orientaliste

Les discours de justification des guerres anti-"terroristes" contemporaines s'articulent autour d'un nombre fini d'images et de récits. Même si les thèmes varient un peu en fonction des terrains (le Mali, l'Irak, l'Afghanistan, etc.), ils s'articulent autour d'une matrice que Tarak Barkawi et Keith Stanski résumant de la manière suivante : "la civilisation chrétienne et occidentale respectueuse du droit est censée être menacée par des 'mollah fous' qui déferlent d'un Orient toujours imperméable à la modernité en utilisant la violence d'une manière qui viole les protocoles éthiques fondamentaux des conflits armés"<sup>264</sup>. Le "mollah fou" auquel ces auteurs font référence s'appelait, en réalité, Mohammed Abdullah Hassan (1864-1920). Ce combattant anticolonial fut tué par des avions britanniques en 1920 dans le Somaliland. Avant de trouver des réincarnations contemporaines à travers les figures du "mollah Omar » ou de Mustafa Al-Bagdadi, le "mollah fou » fut un personnage important de la littérature britannique orientaliste de l'époque coloniale. Ce constat a conduit Barkawi et Stanski à énoncer une idée plus générale : "le discours de la guerre contre le 'terrorisme' est un concentré d'orientalisme"<sup>265</sup>.

---

<sup>262</sup> Pierre-André Taguieff, "Les métamorphoses du racisme", *Hommes & Migrations*, 1114, 1988, p. 114-129.

<sup>263</sup> Etienne Balibar, *Is there a 'Neo-Racism'?*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>264</sup> Tarak Barkawi et Keith Stanski, "Introduction. Orientalism and war", in Tarak Barkawi and Keith Stanski (eds), *Orientalism and war*, New York, Columbia University Press, 2013, p. 1-16, p. 1; *ibid.*

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 1; *ibid.*

Ces deux auteurs utilisent la notion d'orientalisme dans le sens que lui a donné E. Saïd<sup>266</sup>. Chez Saïd, ce terme désigne, dans un sens restreint, la littérature et la peinture du XIXe siècle qui se donnait pour sujet "l'Orient". Dans un sens plus large, le terme englobe l'ensemble des discours tenus par les Occidentaux sur leur "Orient" imaginaire depuis la Renaissance. Saïd souligne que dans les deux cas, l'orientalisme est dominé par des "clichés" et des "stéréotypes" dont la caractéristique la plus évidente réside dans leur caractère essentialisant. Saïd cite notamment ces énoncés relatifs à la prétendue "SENSUALITE [orientale], son inclination au DESPOTISME, sa MENTALITE ABERRANTE, sa tendance à l'INEXACTITUDE, son caractère ARIERRE [les majuscules sont le fait d'E. Saïd]. Saïd ajoute que "ces idées se retrouvent articulées dans une cohérence singulière qui n'est [curieusement] pas interrogée"<sup>267</sup>. La thèse de Saïd est que ce discours est moins une représentation fautive ou grossière qu'un discours identitaire. Les cultures "orientales" sont ainsi présentées comme a-historiques, imprégnées de traditions, patriarcales, sensuelles, violentes, etc. car les auteurs de ce discours se perçoivent eux même comme acteurs de l'histoire, modernes, post-patriarcaux, raisonnables, pacifiques, etc.

A l'époque coloniale, l'orientalisme contribuait à la naturalisation des violences perpétrées à l'encontre des indigènes. Ce discours constituait, pour ainsi dire, le terreau discursif de cette violence, celui qui résolvait la contradiction entre la prétention universaliste de la "mission civilisatrice" et la réalité inégalitaire et violente de l'ordre colonial. L'orientalisme dépassait la contradiction en désubjectivant les indigènes. Franz Fanon a relevé ce point dans *Les damnés de la terre* : "Sous l'occupation allemande les Français étaient demeurés des hommes. Sous l'occupation française<sup>268</sup>, les Allemands sont demeurés des hommes. En Algérie, il n'y a pas seulement domination, mais à la lettre décision de n'occuper somme toute qu'un terrain. Les Algériens, les femmes en 'haïk', les palmeraies et les chameaux forment le panorama, la toile de fond naturelle de la présence humaine française"<sup>269</sup>.

Cette logique opère à plein régime, aujourd'hui, dans le discours français sur la guerre contre le "terrorisme". On peut s'en rendre compte en lisant le livre que le général Barrera a consacré à la guerre française au Mali en 2013. Le général envisage cette opération comme

---

<sup>266</sup> Edward W Saïd, *Orientalism*, *op. cit.*

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 205

<sup>268</sup> Fanon fait référence à l'occupation française de l'Allemagne entre 1945 et 1949.

<sup>269</sup> Franz Fanon, *Les damnés de la terre*, *op. cit.*, p. 240.

une mission civilisatrice : "Bernard, tu vas avoir la mission de ta vie: libérer un pays"<sup>270</sup>. Il raconte qu'il marche sur les traces laissées par son grand-père, "un vieil officier colonial"<sup>271</sup>. Il reprend également à son compte tous les clichés analysés par Edward Saïd : "C'est l'Afrique ici, rien n'est rationnel"<sup>272</sup> ; "Le temps s'est arrêté dans cette ville"<sup>273</sup>. Le thème des "hommes blancs" qui libèrent des "femmes de couleur opprimées par des hommes de couleur"<sup>274</sup> parcourt tout l'ouvrage : "Deux jeunes filles nous croisent en souriant, semblables à celles du film Timbuctu. Elles ont retiré leur foulard, redécouvrant la liberté"<sup>275</sup>. Elles avaient été privées de cette liberté par les "djihadistes" qui, par ailleurs, ne respectent "aucune convention internationale". Rien de nouveau, écrit le général, "les premiers explorateurs et coloniaux avaient déjà bien identifié ce massif comme le repère des brigands"<sup>276</sup>.

De retour du Mali, le général Barrera fut nommé directeur adjoint à la Délégation à l'information et à la communication du ministère de la défense. Il est donc difficile de discerner ce qui relève ici de l'action rhétorique et du témoignage. Par ailleurs, il peut exister un écart entre représentations et actions, surtout en matière de violence. Pour reprendre une expression de Nicolas Mariot, il n'est pas toujours nécessaire d'être "motivé pour tuer"<sup>277</sup>. Il importe donc de pousser un peu plus loin l'investigation sur le poids de l'orientalisme et du racisme dans les pratiques guerrière anti-"terroristes".

## Les "combattants illicites"

Le 9 janvier 2002, le ministre de la justice (*attorney general*) John Ashcroft a demandé à son bureau de conseil juridique (*Office of Legal Counsel, OLC*) de se prononcer sur le statut des prisonniers de la guerre contre le "terrorisme". Le OLC a apporté la réponse suivante: "les

---

<sup>270</sup> Général Bernard Barrera, *Opération Serval. Notes de guerre, Mali 2013*, Paris, Seuil, 2015, p. 73.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 83

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 98

<sup>273</sup> *Ibid.*, p. 110

<sup>274</sup> Sur ce trope orientaliste, voir : Kevin J Ayotte et Mary Husain, art. cit; Gayatri Chakravorty Spivak, *Can the Subaltern Speak?*, *op. cit.*

<sup>275</sup> Général Bernard Barrera, *Opération Serval. Notes de guerre, Mali 2013*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 88

<sup>277</sup> Nicolas Mariot, art. cit.

conventions de Genève et le droit de la guerre ne s'appliquent ni à al Qaeda ni à la milice talibane"<sup>278</sup>. On ne saurait énoncer plus explicitement un principe d'exclusion.

Cette prise de position officielle du ministère de la Justice s'inscrivait dans le contexte émotionnellement chargé de l'après 11 Septembre 2001 mais, aussi, dans l'histoire longue de l'impérialisme libéral européen. Les approches postcoloniales ont développé la notion d'impérialisme libéral pour rendre compte du fait que les empires coloniaux ne se sont pas développés en marge du droit, comme des pratiques d'exception honteuses, mais au cœur de celui-ci. Cette remarque vaut, tout d'abord, pour le droit international. Ce dernier a institutionnalisé les hiérarchies issues de la colonisation à travers des catégories juridiques telles que "Etat parent", "colonie", "mandat", etc., et ce jusqu'à l'adoption de la Charte des Nations Unies en 1945. L'impérialisme libéral s'est aussi déployé dans le droit en vigueur dans les colonies sous la forme de catégories juridiques qui ont généré "des zones ambiguës, des souverainetés partielles, des suspensions temporelles (...), des états d'urgence provisoires, des élections promises mais toujours repoussées, des indépendances différées ou sous condition et des 'occupations' temporaires"<sup>279</sup>.

Le concept clef du raisonnement de John Yoo - la notion de "combattant illicite" - est la traduction moderne d'un vieux concept du droit de la guerre : celui de "combattant irrégulier"<sup>280</sup>. Au cours des XIXe et XXe siècles, ce concept fut parfois utilisé pour caractériser des combattants blancs : les guérilleros espagnols des campagnes napoléoniennes, les "partisans" de la Première guerre mondiale, les "forces ennemies désarmées" allemandes de la fin de la Seconde guerre mondiale. Il fut en revanche utilisé de manière systématique pour

---

<sup>278</sup> Memo from John Yoo to Jim Haynes , January 9, 2002, "Application of Treaties and Laws to Al Qaeda and Taliban Detainees", AUTHOR: John Yoo, Deputy Assistant Attorney General, Office of Legal Counsel, 42p, Torture documents, op. cit.

<sup>279</sup> Anne Laura Stoler, "Imperial formations and the opacities of rule", in Craig Calhoun, Frederick Cooper and Kevin W Moore (eds), *Lessons of empire. Imperial histories and American power*, New York, London, The New Press, 2005, p. 48-62, p. 56.

<sup>280</sup> Sur cette notion, voir : Raphaëlle Branche et Julie Le Gac, "Combattants irréguliers (numéro spécial)", 20 & 21. *Revue d'histoire*, 141, 2019; Frédéric Megret, *From 'savages' to 'unlawful combatants': a postcolonial look at international law's 'other'*, op. cit; Chris af Jochnick et Roger Normand, "The Legitimation of Violence: A Critical History of the Laws of War", *Harvard International Law Journal*, 35-1, 1994; Antony Anguie, *Imperialism, Sovereignty, and the Making of International Law*, Cambridge University Press, 2004; Emmanuelle Tourme-Jouannet, "Des origines coloniales du droit international : à propos du droit des gens moderne au 18ème siècle", in Pierre-Marie Dupuy and Vincent Chetail (eds), *The Roots of International Law / Les fondements du droit international. Liber Amicorum, Peter Hagggenmacher. Legal History Library, Volume: 11/5, Studies in the History of International Law*, Brill, 2013, p. 649-672.

désigner ce que Frédéric Mégret appelle "l'autre colonial du droit de la guerre", c'est-à-dire les individus des pays colonisés qui contestaient l'impérialisme libéral européen<sup>281</sup>.

Comme tous les concepts du droit de la guerre, celui de "combattant irrégulier" est issu du droit coutumier. John S. Mill s'y référait en 1874 quand il écrivait que "supposer que les mêmes coutumes internationales et les mêmes règles de moralité internationale peuvent s'appliquer entre une nation civilisée et une autre et entre des nations civilisées et des barbares est une grave erreur, et aucun homme d'Etat ne doit la faire"<sup>282</sup>. Tous les penseurs libéraux n'étaient pas d'accord, à l'époque, avec Mill. Lors de la conférence de La Haye de 1899, le Colonel Gilinsky s'est par exemple opposé à l'opinion dominante en expliquant qu'il "n'est pas approprié de faire une distinction entre civilisés et tribus sauvages"<sup>283</sup>. Cependant, cette tentative n'a pas infléchi significativement le racisme de l'ordre juridique libéral de l'époque. L'exclusion des combattants non-européens du régime protecteur du droit de la guerre s'est perpétuée en pratique. Elle est même restée explicite dans les textes opérationnels. Par exemple, un manuel de guerre britannique de 1914 énonçait que "les règles du droit international ne s'appliquent qu'aux pratiques guerrières entre nations civilisées. Elles ne s'appliquent pas aux guerres entre Etats et tribus"<sup>284</sup>.

On aurait pu penser que la fin de la Seconde guerre mondiale remettrait en cause ces "hiérarchies légalisées"<sup>285</sup>. On l'a vu : les textes clefs du nouvel ordre juridique international mis en place à ce moment là - notamment la Charte des Nations Unies de 1945 et la Déclaration Universelle des Droits Humains de 1948 - rejettent la matrice conceptuelle "civilisé" / "barbare" et proclament l'égalité de tous les êtres humains sans distinction de race. Cependant, les conventions de Genève de 1949 ont marqué un recul par rapport à ces deux textes fondateurs des Nations Unies. Ainsi, la convention III relative aux prisonniers de guerre établit une distinction entre les "conflits internationaux" et "non-internationaux", c'est-à-dire ceux dont au moins un acteur n'est pas un Etat. Cette convention ne consacre

---

<sup>281</sup> Frédéric Mégret, *From 'savages' to 'unlawful combatants': a postcolonial look at international law's 'other'*, *op. cit.*

<sup>282</sup> John Stuart Mill, *Dissertations and Discussions: Political, Philosophical, and Historical* (New York 1874) Vol. 3, pp. 252-253. Cité par : *ibid.*, p. 10

<sup>283</sup> James Brown Scott (ed.), *Proceedings of the Hague Peace Conferences: The Conference of 1899* (London, 1920), p. 287. Cité par F. Mégret dans : *ibid.*, p. 7

<sup>284</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>285</sup> Sur cette notion, voir le chapitre 3 dans : Gerry Simpson, *Great Powers and Outlaw States*, *op. cit.*



qu'un petit article aux seconds : l'article 3 (commun à toutes les conventions de Genève). Or celui-ci ne confère à ces combattants, ceux des "conflits non-étatiques", qu'une protection plus vague, car ne tenant qu'en quelques lignes, contre la "torture" et les "traitements humiliants et dégradants". Qui plus est, cet article accorde à ces combattants un droit qui constitue en réalité un piège : le droit d'être jugés par un "tribunal régulièrement constitué". Pendant les guerres de décolonisation qui ont succédé à l'adoption des conventions de Genève (guerre d'Indochine et guerre d'Algérie en ce qui concerne la France), cette formule a permis d'assimiler légalement les combattants ennemis à des criminels. Il a fallu attendre 1977 pour qu'un protocole additionnel aux conventions de Genève (le protocole II) étende la plupart des protections prévues pour les guerres interétatiques aux guerres contre des groupes non-étatiques. Cette tendance à la décriminalisation de l'ennemi "irrégulier" est cependant restée incomplète. Le protocole susmentionné prévoit que les prisonniers issus de groupes non-étatiques peuvent être jugés pour les crimes qu'ils ont commis individuellement (article 5 et 6).

Le droit de la guerre offre donc des ressources à celles et ceux qui entendent l'utiliser pour donner un sens à leurs pratiques d'exclusion. Il leur suffit de s'inscrire dans cette tradition juridique consistant à qualifier un combattant de "irrégulier" ou "illégal". Ce combattant se retrouve alors dans un régime juridique hybride. Il n'est ni un combattant régulier protégé par le noyau dur du droit de la guerre, ni un criminel ayant droit à un procès équitable. Dans le cas qui nous intéresse, ces ressources étaient d'autant plus grandes que les USA n'ont pas ratifié les protocoles additionnels de 1977. John Yoo pouvait donc logiquement affirmer, dans son mémorandum du 9 janvier 2002, que les "terroristes" et la "milice talibane" combattus en Afghanistan n'ont pas droit aux protections des conventions de Genève. Il a justifié cet avis en mettant en avant des arguments typiques de la tradition de l'impérialisme libéral, à savoir le fait que l'Afghanistan (qui a ratifié les conventions de Genève) constitue un "Etat failli", que les attaques du 11 Septembre constituent un acte "inhumain" et que les "terroristes" et les "Taliban" ne respectent pas eux-mêmes ce droit. Comme le remarque F. Mégret "la rhétorique de l'administration Bush concernant les 'combattants illicites' imite

dans ses moindres détails les arguments [qui ont alimenté] l'exclusion antérieure des peuples non-occidentaux des lois de la guerre"<sup>286</sup>.

Le mémorandum de J. Yoo a suscité quelques remous au sein l'administration Bush, notamment du côté des diplomates et d'une partie de l'armée. Les premiers voyaient d'un mauvais œil la mise en place de ce régime d'exclusion contraire à l'esprit universaliste du droit international contemporain. Les seconds s'inquiétaient des conséquences, sur le champ de bataille, d'une telle décision. En effet, le régime protecteur des conventions de Genève n'a pas seulement été adopté pour des raisons morales. Il permet aussi de maximiser ses chances de ne pas voir ses propres soldats se faire maltraiter quand ils sont faits prisonniers. Par ailleurs, il incite l'ennemi à ne pas adopter un comportement jusqu'au-boutiste sur le champ de bataille. Or il est plus facile de convaincre des combattants ennemis de se rendre si on leur promet de les traiter humainement. Colin Powell, qui avait été chef d'état-major des forces armées avant de devenir ministre des Affaires étrangères, connaissait bien tous ces problèmes. Il a donc demandé à son staff de préparer un mémorandum exposant les problèmes diplomatiques et militaires que risquaient de causer l'exclusion des combattants ennemis du régime des conventions de Genève<sup>287</sup>.

Le ministre de la défense D. Rumsfeld s'étant rangé du côté des partisans de l'exclusion<sup>288</sup>, il revenait au président Bush d'arbitrer ce différend interministériel. Dans un mémorandum daté du 25 janvier 2002, Alberto Gonzales - conseiller juridique auprès du président - a présenté à George W. Bush ce qu'il estimait être les termes du débat<sup>289</sup>. Outre les arguments et contre-arguments exposés ci-dessous, Gonzales observait que "l'exclusion des conventions de Genève" présentait l'avantage de réduire "de manière substantielle la menace de poursuites pour infraction à la loi sur les crimes de guerre". Gonzales faisait ici référence à une loi, adoptée par les Etats-Unis en 1996, punissant de peines pouvant aller jusqu'à la mort les citoyens états-uniens violant les conventions de Genève ou commettant

---

<sup>286</sup> Frédéric Megret, *From 'savages' to 'unlawful combatants': a postcolonial look at international law's 'other'*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>287</sup> Memo from William Taft to John Yoo, January 11, 2002, "Your Draft Memorandum of January 9th", William Taft IV, Legal Adviser to the State Department), 40p

<sup>288</sup> Memo from Donald Rumsfeld to Joint Chiefs of Staff, January 19, 2002, "Status of Taliban and al Qaeda", AUTHOR: Donald Rumsfeld, Secretary of Defense, 1p, Torture documents, *op. cit.*

<sup>289</sup> Memo from Alberto Gonzales to President Bush, January 25, 2002, "Application of the Geneva Convention on Prisoners of War to the Conflict with al Qaeda and the Taliban", author: Alberto Gonzales, White House Counsel, 4p. Source : Torture documents, *op. cit.*

des "atteintes à la dignité humaine". Le 7 février 2002, le président Bush a donc décidé, conformément à la volonté des ministères de la Justice et de la défense, que "les Etats-Unis ne seront pas liés par la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre". Il n'a accordé à Powell, aux diplomates et aux segments de l'armée les plus réticents que la concession fort vague que les puissances coloniales avaient concédée lors de la signature des conventions de Genève en 1949 : si les contraintes guerrières le permettent, les "combattants illicites" faits prisonniers seront traités "humainement"<sup>290</sup>.

## Un mémorandum libéral impérial

Six mois après le débat présenté plus haut, le *Office of Legal Counsel* du ministère de la Justice a produit un document de cadrage plus important encore : le mémorandum du 1er août 2002. Ce document de 50 pages, signé par le procureur général adjoint Jay Bybee et co-écrit avec son supérieur John Yoo, fut envoyé à toutes les administrations concernées, notamment l'armée, le FBI et la CIA<sup>291</sup>. Le texte s'interrogeait sur les risques de voir des soldats ou des responsables officiels poursuivis et condamnés pour "torture" par des tribunaux états-uniens. L'administration Bush avait déjà décidé que la politique de torture se déploierait à l'étranger ou dans ces espaces extra-marins au statut juridique incertain comme la base navale de Guantanamo, donc loin des juridictions états-uniennes. Cependant, les Etats-Unis avaient ratifié la "Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants" de 1987. On ne pouvait donc exclure qu'un juge états-unien se déclare compétent et que la Cour Suprême finisse par lui donner raison. Le mémo du 1er août 2002 expliquait aux administrations concernées comment se prémunir de cette éventualité.

Ce texte exploitait une faille de la convention de 1987 ou, plus précisément, de sa traduction dans les sections 2340 et 2340A du *United States Code*. Lors de la ratification, l'armée et la

---

<sup>290</sup> Memo from President Bush to Vice President, Secretary of State, Secretary of Defense, et. al., February 7, 2002, « Humane Treatment of al Qaeda and Taliban Detainees », author : President George W. Bush, 2p. Source : Torture documents, op. cit.

<sup>291</sup> Jay (Assistant Attorney General Bybee, Office of Legal Counsel), *Memo from Jay Bybee to Alberto Gonzales, "Standards for Conduct for Interrogation under 18 U.S.C. 2340 - 2340A*, Torture documents (The Rendition Project), 2002 (August 1), p. 50.

CIA avaient obtenu des parlementaires un amendement important : les Etats-Unis ne seraient pas liés par les passages du texte relatifs aux "autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants", seulement ceux concernant la torture. En d'autres termes, un citoyen états-unien reconnu coupable de torture en dehors du territoire des Etats-Unis risquait très gros : jusqu'à 20 ans de prison et même la peine de mort si les actes entraînaient la mort de la victime. En revanche, ces interrogateurs étaient immunisés de toute poursuite si leurs pratiques étaient simplement qualifiées de "cruelles, inhumaines ou dégradantes". Il restait à établir la différence entre les deux.

L'essentiel de l'argumentation du OLC reposait sur la notion d'intensité de la souffrance occasionnée et de seuil à ne pas dépasser. Cette interprétation se fondait sur la définition de la "torture" donnée dans la section 2340 du *United States Code* comme acte qui "inflige, et qui vise spécifiquement à infliger, une douleur et des souffrances aiguës [*severe*], physiques ou mentales". En dessous du seuil des souffrances "aiguës", les "actes peuvent être cruels, inhumains ou dégradants, mais ils ne causent toujours pas la douleur et les souffrances nécessaires pour relever de l'interdiction de la torture prévue par la section 2340A"<sup>292</sup>. Il restait à préciser ce qu'il faut entendre par "souffrance aiguë". La réponse de Yoo et Bybee mérite d'être lue attentivement : "pour être assimilable à de la torture, la douleur physique doit être équivalente en intensité à la douleur accompagnant une blessure grave, comme une défaillance d'organe, une altération des fonctions corporelles ou même la mort"<sup>293</sup>.

Ce passage du texte révèle une double caractéristique de la violence libérale. Ses auteurs ont besoin d'inscrire leur violence dans un régime de limites car, contrairement aux "terroristes", ils ne sont pas les auteurs d'une violence "totale". Cependant, cette limite est davantage présente dans leur esprit que dans la réalité matérielle. La maîtrise (subjective) n'est pas synonyme de modération (objective). En l'occurrence, il est difficile d'imaginer une procédure d'interrogatoire plus violente que celle qui atteint le seuil de la mort du prisonnier.

Un autre élément des sections 2340 et 2340A du *United States Code* permettait, d'après Bybee et Yoo, de distinguer un interrogatoire (légal) d'une séance de torture (illégale) : la question de l'intentionnalité. Or les auteurs de ce mémorandum se heurtaient à un

---

<sup>292</sup> *Ibid.*, p. 1

<sup>293</sup> *Ibid.*

problème : toute personne qui fait usage de la violence lors d'un interrogatoire a l'intention d'infliger une certaine souffrance, même quand celle-ci n'atteint pas le seuil de la torture. La section 2340 du *United States Code* présentait cependant là encore une autre faille. Elle qualifiait de torture tout acte qui "inflige, et qui vise spécifiquement à infliger [souligné par moi], une douleur et des souffrances aiguës [severe], physiques ou mentales". Or d'après le mémorandum, le droit fédéral états-unien établissait une distinction entre deux types d'intentions : générale et spécifique. Dans le premier cas, l'auteur a connaissance des conséquences de son acte - en l'occurrence le fait que la victime interrogée va souffrir - mais son intention spécifique - obtenir un renseignement - se situe au-delà de ce moment. Son intention de faire souffrir est donc "générale" ; c'est un interrogateur. Dans le second, l'auteur de l'acte violent cherche uniquement à infliger de la souffrance. Son intention est spécifique ; c'est un tortionnaire.

La convention de 1987 traduite dans les sections 2340 et 2340A du *United States Code* qualifiait également de "torture" les actes infligeant une souffrance "mentale". Cela posait problème car une partie significative des techniques d'interrogatoire envisagées (et déjà pratiquées au moment de la rédaction de ce mémorandum) cherchaient surtout à briser la personnalité des prisonniers<sup>294</sup>. D'après le mémorandum, les raisonnements exposés précédemment étaient valables pour ce type d'interrogatoire. Il convenait, premièrement, de ne pas dépasser le seuil de la souffrance mentale aiguë, étant entendu que ce seuil pouvait, là encore, être fixé très haut : "Pour que la douleur ou la souffrance purement mentale soit assimilée à de la torture en vertu de la section 2340, elle doit entraîner un préjudice psychologique important et d'une durée significative, par exemple pendant des mois, voire des années"<sup>295</sup>. Par ailleurs, les personnes accusées de torturer pourraient toujours mettre en avant le critère de "l'intentionnalité spécifique"<sup>296</sup>. Les auteurs estimaient, par conséquent, que le risque de voir des militaires ou des responsables officiels condamnés pour "torture" au titre des "souffrances mentales" était très limité.

---

<sup>294</sup> Alfred McCoy, *A Question of Torture. CIA Interrogation, from the Cold War to the War on Terror*, New York, Metropolitan Books/Henry Holt and Company, 2006.

<sup>295</sup> Jay (Assistant Attorney General Bybee, Office of Legal Counsel), *Memo from Jay Bybee to Alberto Gonzales, "Standards for Conduct for Interrogation under 18 U.S.C. 2340 - 2340A, op. cit., p. 1.*

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 10

Tout comme la notion de "combattant illicite", la plupart des concepts présents dans le mémorandum du 1er août 2002 s'inscrivent dans la tradition juridique de l'impérialisme libéral. Ce n'est pas un hasard : il existe une analogie structurale entre le droit formalisé par les libéraux à l'époque coloniale et le droit de la guerre. Dans un cas comme dans l'autre, le droit cherche un compromis entre efficacité et humanité, entre légalisation et encadrement de la violence. En l'occurrence, Mélanie Richter-Montpetit a montré que les vrais-faux<sup>297</sup> principes d'intentionnalité et de modération dans l'usage de la force constituaient le cœur du dispositif de légalisation et d'encadrement des châtiments corporels à l'encontre des Afro-américains jusqu'à la première moitié du XXe siècle<sup>298</sup>. Par exemple, le code pénal de 1851 de la Géorgie entendait réguler les châtiments corporels en interdisant "les coups de fouets, les tabassages, les coupures et les blessures *non-nécessaires* (...), les morsures et les lacérations de chiens *cruelles et non-nécessaires* [souligné par moi]"<sup>299</sup>. Ce faisant, ce code stipulait qu'il était légal d'infliger aux esclaves des coups de fouets, des tabassages, des coupures et des blessures si ceux-ci étaient "nécessaires" et "non-cruels".

Pour évaluer la cruauté ou non des châtiments, les juges cherchaient à cerner *l'intention* de leur auteur : a-t-il frappé l'esclave par pur sadisme ou entendait-il lui donner une juste leçon ? Pour cerner cette intention, les juges prenaient en considération un autre principe clef de la violence libérale : celui de maîtrise de la force. Mais que faire si un propriétaire battait à mort un de ses esclaves ? Un "Manuel des lois de Caroline du Nord" de 1808 énonçait qu'une personne ne sera pas jugée "coupable du meurtre totalement volontaire et méticuleux [*wilfully and maliciously killing*] d'un esclave" si l'esclave est mort à la suite d'une "correction modérée". Le passage du mémorandum qui explique que la mort d'un prisonnier ne constitue pas la preuve d'une violence excessive semble être un copier-coller de ce manuel<sup>300</sup>.

---

<sup>297</sup> Ils sont vrais dans la mesure où ils font sens pour les auteurs de cette action publique et faux dans le sens où de nombreux autres acteurs peuvent légitimement douter du caractère "modéré" d'une telle violence, à commencer par les victimes.

<sup>298</sup> Mélanie Richter-Montpetit, art. cit.

<sup>299</sup> Sonia Dayan-Herzbrun, "Introduction. Vers une pensée politique postcoloniale. A partir de Frantz Fanon", *Tumultes*, 2008, p. 5-10, p. 12-13. Cité dans : Mélanie Richter-Montpetit, art. cit., p. 52.

<sup>300</sup> Jay (Assistant Attorney General Bybee, Office of Legal Counsel), *Memo from Jay Bybee to Alberto Gonzales, "Standards for Conduct for Interrogation under 18 U.S.C. 2340 - 2340A, op. cit.*, p. 1.

Ce droit légalisant la violence à l'encontre des Afro-américains s'est perpétué après la guerre civile dans les Etats du Sud. Il a même été formalisé dans les "codes noirs" adoptés en 1865 et 1866. A l'époque de la ségrégation, des blancs se sont encore vus acquittés après des tabassages ou des lynchages au motif qu'ils n'avaient pas eu l'intention de donner la mort ou que leur violence pouvait, malgré tout, être considérée comme "modérée". L'argument de Mélanie Richter-Montpetit est que ni l'abrogation formelle des lois racistes ni le mouvement des droits civiques n'a éteint cette tradition juridique. Elle a survécu sous la forme d'une interprétation large de la notion d'homicide involontaire de la part de juges blancs dans les cas de crimes inter-raciaux<sup>301</sup>. Elle a pu, ainsi, faire son chemin jusque sous la plume de Yoo et Bybee.

Le mémorandum du 1er août 2002 ne faisait pas explicitement référence, principe cosmopolitique oblige, à cette tradition juridique libérale raciste. En revanche, il se référait à deux précédents possédant également un intertexte colonial : le jugement rendu le 18 janvier 1978 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme au sujet de sévices subis par des prisonniers irlandais dans le cadre du conflit en Irlande du Nord d'une part et l'arrêt de 1987 de la Commission Landau (du nom de son président Moshe Landau) de la Cour suprême israélienne quant au traitement des prisonniers palestiniens d'autre part. Ces deux cas intéressaient les auteurs du mémorandum car les Etats-Unis ne comptaient pas mettre en œuvre cette politique d'interrogatoires renforcés tous seuls. Les arrêts de ces deux cours devaient donc fournir « des indications sur la façon dont d'autres pays [les pays européens et Israël] réagiront probablement à notre interprétation de la convention contre la torture et du chapitre 2340 [du USC] »<sup>302</sup>.

En 1978, la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'était prononcée sur cinq techniques d'interrogatoires que le plaignant, la République d'Irlande, considérait comme à la fois "inhumains, dégradants et cruels" et relevant de la "torture". Je les présente tels qu'ils sont décrits dans le mémorandum du 1er août 2002 :

- "(1) Station debout contre un mur ("wall standing"). Le prisonnier se tient debout, jambes et bras écartés, les doigts bien au-dessus de sa tête contre le mur et les pieds

---

<sup>301</sup> Markus Kienscherf, "Race, class and persistent coloniality: US policing as liberal pacification", *Capital & Class*, 43-3, 2019, p. 417-436.

<sup>302</sup> Jay (Assistant Attorney General Bybee, Office of Legal Counsel), *Memo from Jay Bybee to Alberto Gonzales, "Standards for Conduct for Interrogation under 18 U.S.C. 2340 - 2340A, op. cit.*, p. 27.

en arrière, debout sur ses orteils [de telle sorte que] tout son poids tombe sur ses doigts.

- (2) Capuche. Une capuche noire ou bleue marine est placée au-dessus de la tête des prisonniers et conservée pendant l'interrogatoire.
- (3) Assujettissement ("subjection") par le bruit. Pendant l'interrogatoire d'observation, on garde le prisonnier dans une pièce avec un sifflement fort et continu.
- (4) Privation de sommeil. Les prisonniers sont privés de sommeil en attendant leur interrogatoire.
- (5) Privation de nourriture et de boissons. Les détenus bénéficient d'un régime alimentaire réduit pendant leur détention et en attendant leur interrogatoire".

Les auteurs du mémorandum du 1er août 2002 estimaient que l'arrêt de la Cour allait dans leur sens : "La Cour européenne des droits de l'Homme a conclu que ces techniques utilisées en combinaison et appliquées pendant des heures étaient inhumaines et dégradantes mais ne constituaient pas de la torture". L'auteur saluait au passage l'argument des juges : "l'intensité" de la souffrance occasionnée n'avait pas été suffisante pour relever de la "torture"<sup>303</sup>. On devrait donc pouvoir réaliser des interrogatoires musclés mais légaux. Il suffirait de maîtriser sa violence.

En ce qui concerne le cas jugé en 1987 par la Commission Landau en Israël, le plaignant, le "Comité public contre la torture en Israël", avait identifié cinq pratiques d'interrogatoires qualifiables, selon lui, d'actes de torture :

- "Le *shaking*, consistant à secouer la partie haute du corps d'un détenu d'une manière telle que "son cou et sa tête se balance et vacille rapidement" ;
- Le 'Shabach' : une "combinaison de méthodes" où le détenu est attaché à "un siège incliné vers l'avant en direction du sol (...) La tête du suspect est recouverte par un sac opaque qui retombe sur ses épaules pendant qu'on joue une forte musique dans la pièce" ;

---

<sup>303</sup> L'extrait en question se trouve en page 40 de l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme : <https://www.law.umich.edu/facultyhome/drwcasesbook/Documents/Documents/Republic%20of%20Ireland%20v.%20United%20Kingdom.pdf> (consulté le 14 septembre 2019).



- Le *frog crouch*, où l'on oblige "le suspect à s'accroupir de manière consécutive et périodique sur ses doigts de pied pendant des intervalles de cinq minutes" ;
- Les menottes excessivement serrées ;
- La privation de sommeil, laquelle advient quand "le Shabach était utilisé pendant 'des interrogatoires continus et intenses'"<sup>304</sup>.

Bybee et Yoo étaient heureux de constater que la Cour Suprême israélienne était parvenue à la même conclusion que le Cour Européenne des Droits de l'Homme et qu'elle s'y était même référée : "Même si la Cour suprême israélienne a conclu que ces actes constituaient des traitements cruels et inhumains, elle n'a pas expressément conclu qu'ils constituaient de la torture. (...) En évaluant le *Shabach* dans son ensemble, la Cour s'est même appuyée sur la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme en Irlande et n'a pas exprimé son désaccord avec la décision [de cette Cour] selon laquelle les actes considérés ne constituent pas de la torture"<sup>305</sup>.

Les auteurs du mémorandum pouvaient donc conclure que "tant la Cour Européenne des Droits de l'Homme que la Cour Suprême israélienne ont reconnu un large ensemble d'actions comme constituant des peines cruelles, inhumaines ou dégradantes mais qui ne sont pas équivalentes à de la torture". Les Etats-Unis n'ayant pas ratifié le volet de la convention de 1987 relatif aux "autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants" mais seulement son volet "torture", il devenait possible de produire une "interprétation agressive" de ce cadre juridique. D'après Yoo et Bybee, les alliés européens et israéliens pourraient refuser de transférer des prisonniers à un pays pratiquant la torture mais ils n'auraient pas autant de scrupules pour des interrogatoires ne correspondant qu'à des traitements "inhumains et dégradants"<sup>306</sup>.

De nombreux juristes ont dénoncé l'illégalité du mémorandum de Bybee et Yoo. Cela prouve, si besoin était, que cette tradition juridique libérale impériale ne constitue pas l'alpha et l'oméga du droit libéral contemporain. Cependant, on ne peut pas nier que cette tradition libérale impériale et raciste a existé et qu'elle se perpétue encore aujourd'hui sous

---

<sup>304</sup> Jay (Assistant Attorney General Bybee, Office of Legal Counsel), *Memo from Jay Bybee to Alberto Gonzales, "Standards for Conduct for Interrogation under 18 U.S.C. 2340 - 2340A, op. cit.*, p. 30.

<sup>305</sup> *Ibid.*

<sup>306</sup> *Ibid.*, p. 31

une forme euphémisée, notamment aux Etats-Unis<sup>307</sup>. Après les révélations sur le caractère institutionnalisé de la politique de torture, des centaines de juristes ont produit des argumentaires semblables à celui présent dans ce mémorandum. Si ce dernier a été annulé après le scandale sur les mauvais traitements dans la prison d'Abu Ghraib en 2004 avant d'être rétabli puis définitivement abrogé en 2009 par B. Obama, Yoo et Bybee n'ont pas été inquiétés. Le premier est aujourd'hui professeur de droit dans la prestigieuse université de Berkeley. Le second est devenu juge au tribunal fédéral d'appel du Nevada.

## Bombarder Bruxelles ou Raqqa ?

Le 13 novembre 2015, des attentats ont frappé les villes de Paris et de Saint-Denis, causant la mort de 130 personnes. Le lendemain, le président François Hollande a ordonné l'intensification des frappes françaises contre l'Etat Islamique, notamment dans la ville de Raqqa. Cette décision se justifiait par le fait que l'organisation Etat Islamique avait revendiqué l'attentat et que Raqqa était devenue sa capitale. Pourtant, cette série d'attentats prenait au moins autant racine à Bruxelles qu'à Raqqa. Abdelhamid Abaaoud, l'organisateur présumé, n'est pas syrien mais belge et, qui plus est, bruxellois. A l'exception du polémiste d'extrême-droite Eric Zemmour, personne n'a alors pensé à bombarder Bruxelles. Si le président Hollande avait ordonné un tel bombardement, tout le monde l'aurait considéré comme fou.

Ces remarques posent une question plus générale : pourquoi utilise-t-on des instruments de sécurité domestique pour lutter contre le "terrorisme" dans l'espace euro-atlantique - c'est-à-dire principalement des troupes d'élite de la police ou de la gendarmerie - et des frappes aériennes en dehors de celui-ci et, plus précisément, dans les anciennes colonies ? Cette question ne présente pas seulement des vertus analytiques. Au Pakistan, des opposantes aux frappes de drones états-uniennes ont essayé d'interpeller Washington sur ce deux-poids-deux-mesures en matière d'instruments de la lutte anti-"terroriste". Ces personnes ont observé que "si des terroristes pénétraient dans une école aux Etats-Unis et prenaient les élèves en otage, les Etats-Unis n'enverraient pas des drones pour lancer des missiles sur

---

<sup>307</sup> Elspeth Guild, *The US Senate Select Intelligence Committee report (Feinstein Report) on the CIA extraordinary rendition programme, op. cit.*, p. 24.

l'école ; ils trouveraient une façon plus sûre pour arrêter ou tuer les terroristes sans mettre les enfants en danger"<sup>308</sup>.

La raison pour laquelle les acteurs de l'anti-"terrorisme" utilisent des instruments différents dans et en dehors de l'espace euro-atlantique n'est pas technique. Il est possible d'envoyer des commandos d'élite en dehors des pays européens et d'Amérique du Nord. D'ailleurs, ces pays ne se privent pas de le faire en certaines circonstances. Ce fut le cas, par exemple, lors de l'assassinat de Ben Laden le 2 mai 2011. Les Etats-Unis n'ont alors pas effectué une frappe de drone. Ils ont envoyé un commando des forces spéciales de la Marine. La France utilise également des forces spéciales pour effectuer des actions anti-"terroristes" discrètes de par le monde, y compris des assassinats<sup>309</sup>.

Symétriquement, il est techniquement et juridiquement possible d'utiliser des drones ou des chasseurs-bombardiers sur le territoire national. Cette option fut discutée au Canada en 1990 lors de la révolte de la nation Mohawk à Oka (Québec). Les bombardiers de l'armée de l'air canadienne furent mis en état d'alerte<sup>310</sup>. Sur le plan juridique, le seul obstacle est le principe de division du travail entre forces de sécurité intérieure et extérieure. Cependant, cela fait longtemps que cette distinction n'existe plus que dans les manuels de droit<sup>311</sup>. En France, par exemple, des militaires patrouillent dans les villes depuis janvier 2015. Ils ont pour mandat d'ouvrir le feu s'ils suspectent une attaque "terroriste".

Ce deux-poids-deux-mesures découle, d'abord, d'une réalité matérielle. Malgré les prouesses des ingénieurs et des aviateurs, les frappes aériennes font – mécaniquement ou cinétiquement – beaucoup plus de victimes innocentes que les balles des policiers ou des tireurs de commandos d'élite. Si l'on prend l'exemple de la guerre aérienne états-unienne, britannique et française contre l'organisation Etat Islamique, l'estimation moyenne du réseau *Airwars* se situe à 12 000 morts civils depuis août 2014. On imagine mal les responsables de ces trois pays expliquer, lors d'un sommet de l'OTAN, qu'ils ont dû consentir

---

<sup>308</sup> Militantes citées par G. Chamayou dans : Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, op. cit., p. 200.

<sup>309</sup> Un journaliste a enquêté sur ces pratiques : Vincent Nouzille, *Les tueurs de la république. Assassinats et opérations spéciales des services secrets*, Paris, Fayard, 2015.

<sup>310</sup> Entretien n°38 avec un officier supérieur de l'armée de l'air, juin 2015

<sup>311</sup> Didier Bigo, "Le « nexus » sécurité, frontière, immigration : programme et diagramme", *Cultures et conflits*, 4-84, 2011, p. 7-12.

12 000 "dégâts collatéraux" états-uniens, britanniques ou français pour éliminer des "terroristes" qui prenaient en otage des enfants dans une école.

Ce deux-poids-deux-mesures illustre un fait plus général. Le monde est aujourd'hui divisé entre ce que Etienne Balibar appelle des "zones de vie" et des "zones de mort"<sup>312</sup>. Les premières sont des espaces où l'état de droit résiste. Les secondes sont peuplées par les "*homo sacer*" des temps modernes, des personnes qui n'ont pas été jugées mais qui peuvent néanmoins être éliminées sans que l'auteur du meurtre soit lui-même poursuivi<sup>313</sup>. Thomas Hippler donne l'exemple de Anwar al-Aulaqi, un citoyen américain "abattu par un drone sans autre forme de procès et sans le moindre contrôle judiciaire le 30 septembre 2011 au Yémen, simplement sur ordre du président des Etats-Unis". Cet auteur relève que Anwar al-Aulaqi serait peut-être toujours vivant s'il était resté sur le territoire des Etats-Unis et même qu'il aurait alors "été illégal de mettre son téléphone sur écoute sans l'autorisation d'un juge"<sup>314</sup>. Il a pénétré une zone de mort et en payé le prix.

La croyance selon laquelle il serait fou de bombarder Bruxelles et celle selon laquelle il est normal de bombarder Raqqa possède un précédent : l'utilisation des bombardements aériens comme technique de "pacification" des colonies<sup>315</sup>. Même si l'idée fut formulée aux tout début de l'aviation<sup>316</sup>, cette histoire a véritablement commencé en 1919 quand Winston Churchill, alors ministre de l'Air et des colonies britanniques, a déclaré que "la première tâche de la Royal Air Force [RAF, l'armée de l'Air britannique] est de tenir l'Empire"<sup>317</sup>. Churchill a alors joint les actes à la parole. En 1921, il a convaincu ses collègues du gouvernement britannique de confier à la RAF l'administration de l'Irak. Pour la première

---

<sup>312</sup> Etienne Balibar, "Violence, civility, and politics revisited, part 1 and 2. Conference at Harvard University. <http://mahindrahumanities.fas.harvard.edu/content/etienne-balibar-violence-civility-and-politics-revisited> (consulté le 30 octobre 2019)", 2014 (4 novembre).

<sup>313</sup> Sous l'Empire romain, un *homo sacer* était un individu privé de son statut de citoyen suite à un crime. Il ne pouvait pas être exécuté selon les formes rituelles de la justice. En revanche, il pouvait être tué par n'importe qui. Il n'avait plus de droit mais devait respecter la loi. G. Agamben note que cette exclusion/inclusion vis à vis du droit est symétrique de celle du Basileus. Ce dernier peut être révoqué s'il enfreint le droit mais il peut, aussi, modifier le droit. Voir : Giorgio Agamben, *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*, Stanford, Stanford University Press, 1998.

<sup>314</sup> Thomas Hippler, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens*, op. cit., p. 19.

<sup>315</sup> David Omissi, *Air Power and Colonial Control: The Royal Air Force 1919-1939*, New York, St. Martin's Press, 1990; Thomas Hippler, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens*, op. cit.; Mark Neocleous, "Air power as police power", *Environment and Planning: Society and Space*, 31, 2013, p. 578 – 593.

<sup>316</sup> Thomas Hippler, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens*, op. cit., p. 79.

<sup>317</sup> Thomas Hippler, "100 ans de bombardements aériens", *RDL*, 2, 2011, p. 10-16, p. 9.

fois dans l'histoire, un officier supérieur d'une armée de l'Air - le Marshal John Salmond - est devenu commandant en chef d'un territoire colonial. La RAF a administré l'Irak jusqu'à l'indépendance formelle de ce pays en 1930. Elle a toutefois continué à survoler et bombarder ce territoire de manière presque continue jusqu'à aujourd'hui. A la même époque, les Britanniques ont utilisé l'arme aérienne pour lutter contre les insurrections anticoloniales dans le Golfe d'Aden, la Palestine, la Transjordanie, l'Afrique orientale ou encore le sous-continent indien. La France ne fut pas en reste. Entre 1918 et 1925, l'aviation française a bombardé les "tribus rebelles" au Maroc et en Syrie. A partir de 1925, les bombardements français ont pris une forme massive dans le Rif marocain, le djebel druze syrien ainsi qu'à Damas. Aux Etats-Unis, le "police bombing" colonial fut surtout l'affaire du corps des Marines au Nicaragua entre 1927 et 1933.

Les instruments des bombardements policiers de l'époque coloniale ont évolué au cours du temps. Dans un premier temps, les aviateurs se sont appliqués à poursuivre et éliminer les groupes identifiés comme "rebelles". Cette technique dite de la "chasse à l'homme"<sup>318</sup> consistait à repérer les "brigands", à les traquer avant de les éliminer à coup de bombes ou de mitrailleuses. Le cas le plus documenté est la traque de Mohammed Abdullah Hassan, le "Mollah fou" évoqué plus haut. D'après le lieutenant-colonel états-unien David J. Dean, cette traque a occupé 36 officiers et 183 hommes dotés de 12 avions, dix camions, deux ambulances et deux motos pendant environ six mois. La réussite de l'opération, l'élimination en 1920 du Mollah et de ses fidèles, aurait tellement impressionné les indigènes que toutes les insurrections du Somaliland se seraient "soumises"<sup>319</sup>.

En réalité, les chasses à l'homme servaient principalement à achever des groupes défaits par les troupes au sol conformément à une tactique déjà éprouvée au cours de la Première guerre mondiale. En effet, les outils de surveillance et de repérage des groupes "rebelles" étaient limités. De plus, ces derniers n'ont pas tardé à comprendre qu'ils pouvaient échapper à cette surveillance en se mêlant à la population, que ce soit dans les villes ou les villages. Par conséquent, les stratèges et les aviateurs ont imaginé une nouvelle technique consistant à bombarder les villages considérés comme "rebelles". La définition du "village rebelle"

---

<sup>318</sup> Grégoire Chamayou, *Les chasses à l'homme*, op. cit.

<sup>319</sup> David J (Lieutenant Colonel) Dean, *Airpower in small wars. The British Air Control Experience. Cadre papers, report N° AU-ARI-CP-85-1*, Air University, 1985 (April), p. 3.

s'articulait à celle de "tribu criminelle", un instrument juridique permettant de "reconnaitre coupable un groupe entier sans qu'il y ait procès"<sup>320</sup>. Une fois qualifié de "rebelle", le village (ou la ville dans le cas de Damas en 1925) pouvait faire l'objet d'un bombardement punitif.

La troisième approche consistait à détruire les ressources vitales des "tribus rebelles" : bétails, champs, sources, etc. dans le but d'affamer ou d'assoiffer les populations. Ces "bombardements indirects" - pour reprendre la terminologie de l'époque - cherchaient à délivrer un message : vous pourrez reprendre une vie normale après vous être "soumis". Ils étaient présentés, dans les doctrines de l'époque, comme la variante aérienne de la technique du blocus économique.

En première analyse, ces bombardements apparaissent assez différents des bombardements aériens contemporains. La distance entre les deux moments historiques est évidente en ce qui concerne les technologies mobilisées. On se trouvait, à l'époque, au début de l'aviation de bombardement. Les avions fonctionnaient avec des hélices. Les pannes étaient fréquentes et les armements rudimentaires. Pendant les années 1920, les aviateurs larguaient principalement des grenades et des fléchettes qu'ils lançaient eux-mêmes par-dessus bord. Rien à voir avec les engins ultra perfectionnés qui permettent aujourd'hui de larguer des bombes à plusieurs dizaines de kilomètres de distance puis de les guider jusqu'à leur cible avec un laser. Cependant, les continuités sont au moins tout aussi nombreuses.

La première continuité est géographique. Les pays qui bombardent sont les mêmes et les régions bombardées aussi. Le premier bombardement aérien de l'histoire eut lieu en 1911 au-dessus de la Tripolitaine, l'actuelle Libye, un siècle exactement avant le déclenchement de la guerre aérienne de l'OTAN contre le régime de M. Kadhafi. Or comme le remarque T. Hippler, "l'histoire des bombardements aériens est truffée de ce genre de 'coïncidences' géographiques : parmi les régions soumises dans l'entre- deux-guerres aux bombardements aériens furent notamment l'Irak et ce que l'on appelait 'la frontière nord-ouest de l'Inde' : l'Afghanistan. Mais les bombardements coloniaux touchèrent également la Syrie, le Maghreb, le Soudan, la Somalie, le Nicaragua et les Philippines"<sup>321</sup>. En ce qui concerne la France, la "coïncidence" géographique la plus spectaculaire concerne le bombardement de

---

<sup>320</sup> Marie Fourcade, "Les Britanniques en Inde (1858-1947) ou la règle du 'cyniquement correct'", in Marc Ferro (eds), *Le livre noir du colonialisme. XVIe-XXIe siècle: de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette, 2003, p. 401-450, p. 429.

<sup>321</sup> Thomas Hippler, art. cit., p. 10.

Damas en 1925, 90 ans exactement avant le déclenchement de la guerre aérienne française contre l'organisation Etat Islamique en Syrie. Cette continuité géographique nous rappelle que les "zones de mort" identifiées par Etienne Balibar ne se répartissent pas de manière aléatoire<sup>322</sup>. Elles s'adosent à une matrice coloniale. Pour les avions français, la Syrie constitue une zone de mort potentielle depuis 1925. Bruxelles ne l'a jamais été.

La continuité est également spectaculaire au niveau des discours de justification. A l'époque, les bombardements étaient présentés comme un instrument policier contre des "brigands" ou des "rebelles". On ne parlait certes pas encore de "frappes chirurgicales" mais le mythe de l'action aérienne "propre" existait déjà. Officiellement, les aviateurs ne devaient pas bombarder immédiatement les "villages rebelles". Ils devaient d'abord les survoler et informer les habitants, à l'aide de tracts, qu'un bombardement aurait lieu si le village ne se "soumettait" pas. Pour l'état-major britannique, cela permettait d'obtenir la soumission des villageois sans avoir recours à la violence : "les villageois se soumettent après l'apparition de bateaux volants sans qu'une seule bombe ne soit larguée"<sup>323</sup>.

De même, la doctrine britannique du "contrôle aérien" insistait lourdement, comme les doctrines euro-atlantiques contemporaines, sur l'idée de maîtrise de la force. Pour le chef d'état-major adjoint de la RAF, toute violence excessive risquait de produire des vocations "rebelles". Il convenait donc de faire un juste usage de la force : "S'il n'est pas nécessaire, tout dégât infligé à la propriété [d'un membre d'une tribu rebelle] va le priver de ses ressources vitales et le rendre plus sauvage qu'avant. Il n'y a rien à gagner à causer des pertes lourdes, des dégâts ou des pertes. Une fois que vous avez détruit un village, vous ne pouvez plus le faire, et le membre de la tribu a perdu cet objectif: sauver son village en se soumettant"<sup>324</sup>.

Enfin, la continuité est évidente en ce qui concerne la notion de combattant. Les "terroristes" ou "djihadistes" contemporains ont un point commun avec les "brigands" de l'époque : ils ne portent pas d'uniformes. A l'époque des bombardements dans les colonies, les stratèges et les aviateurs ont résolu ce problème en ayant recours à une définition

---

<sup>322</sup> Etienne Balibar, *Violence and Civility. On the Limits of Political Philosophy*, New York, Columbia University Press, 2016.

<sup>323</sup> Air Vice Marshal E. R. Ludow-Hewitt, *Air Staff Memorandum No. 52 "Air Control," a lecture by the Deputy Chief of the Air Staff at the Imperial Defence College*, London, Air ministry, 1933, p. 5.

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 13

spatiale de la notion de combattant. Était considéré comme "rebelle" toute personne se trouvant dans une zone rebelle, le plus souvent un village. De nos jours, la logique est la même à deux différences près. Premièrement, l'espace qui définit le statut des personnes (combattante ou non) est plus restreint. Il est généralement défini par le rayon d'action de la bombe, c'est-à-dire quelques dizaines de mètres. Deuxièmement, la définition du combattant inclut aujourd'hui aussi les critères de genre et d'âge. Concrètement, sont considérées comme combattantes toutes les personnes "masculines d'âge militaire" (MAM, "*military aged males*") situées près d'une cible militaire donnée.

Ces analogies entre les périodes coloniales et contemporaines sont perturbantes. En effet, chacun sait que les policiers des années 1920 et 1930 prenaient sens dans une vision du monde classant les nations ou les races sur l'échelle de la civilisation. Or les responsables politiques qui décident de lutter contre le "terrorisme" bruxellois en bombardant Raqqa cultivent une identité cosmopolitique post-raciste. Comme les auteurs du mémorandum libéral impérial susmentionné, ils se gardent bien de mentionner ces précédents. C'est peut-être la raison pour laquelle ils ne s'y réfèrent pas. Mais ce qui est implicite chez les politiques l'est beaucoup moins chez les militaires. En effet, les références aux bombardements dans les colonies sont courantes dans le champ militaire. Elles prennent la forme d'images et de récits qui dessinent une mémoire curieusement positive de cet épisode.

Les spécialistes de la mémoire ont montré que le passé n'est pas seulement présent comme un héritage. Il est aussi constamment activé, traduit et trahi pour des raisons inscrites dans le temps présent<sup>325</sup>. Au sein des forces aériennes britanniques, le souvenir des bombardements policiers de l'époque coloniale était vif à l'époque de la guerre froide car un discours institutionnalisé soulignait les "bienfaits" des bombardements policiers dans les colonies. Thomas Hippler mentionne à ce propos l'ouvrage hagiographique publié par le général John B. Glubb en 1960. Celui-ci expliquait que cette forme "d'intervention britannique n'a eu que des bienfaits. Elle a sauvé une communauté pauvre, simple et vigoureuse de la terreur des massacres constants, établissant ainsi une paix qui n'a pas été

---

<sup>325</sup> Valérie Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales : le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, op. cit., p. 155.



rompue depuis"<sup>326</sup>. Par ailleurs, la mémoire de cet épisode s'est consolidée, au cours des années 1970, quand un regard critique a émergé au sujet des bombardements sur l'Allemagne. Peter Sluglett, un intellectuel de défense se qualifiant lui-même de "orientaliste", a alors publié divers ouvrages faisant l'apologie du *police bombing* colonial<sup>327</sup>. Du côté français, des articles hagiographiques ont paru régulièrement dans les revues militaires. Le thème dominant de ces articles était que "la mise en place d'une aéronautique coloniale dont l'efficacité n'a cessé de s'accroître a été un élément déterminant dans les opérations et la pacification"<sup>328</sup>.

L'intérêt pour cet épisode a cru, au cours des années 1980, quand les forces aériennes se sont mises à intervenir davantage dans les anciennes colonies. Un document a joué un rôle important dans la réactivation du précédent historique qui nous intéresse: le "*Airpower in small wars*" du lieutenant-colonel états-unien David J. Dean<sup>329</sup>. Dans ce texte de réflexion doctrinale publié en 1985, Dean expliquait, en substance, que l'hypothèse d'une guerre en Europe contre l'Union Soviétique devenait de plus en plus abstraite avec la Détente et la Pérestroïka. Dès lors, les conflits prendraient plus vraisemblablement la forme de "petites guerres" semblables à celles que les puissances européennes durent mener dans leurs colonies. Cet officier ajoutait que les Etats-Unis se trouvent désormais dans une situation semblable à celle des Européens dans leurs colonies dans les années 1920 : ils ont une maîtrise "totale" de l'air. Il convenait donc, selon lui, de s'intéresser au précédent des bombardements dans les colonies pour préparer les futures guerres aériennes.

Au grand dam des Français, le lieutenant-colonel Dean ne retenait qu'un seul modèle : le "air control" britannique. Dean donnait un satisfecit total aux Britanniques: "Il fallut une combinaison sophistiquée de superbes activités de renseignement, de communications et de guerre psychologique couplées avec une mise en œuvre judicieuse de la force aérienne pour parvenir au résultat voulu: la pacification d'une région coloniale troublée, et ce avec le

---

<sup>326</sup> Lt General Sir John Bagot Glubb, *War in the desert: an RAF frontier campaign*, London, Hodder and Stoughton, 1960. Cité par T. Hippler dans: Thomas Hippler, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens*, op. cit., p. 88.

<sup>327</sup> Peter Sluglett, *Britain in Iraq: 1914-1932*, London, Ithaca Press, 1976.

<sup>328</sup> S Lainé, "L'aéronautique militaire française au Maroc (1) (1911-1939)", *Revue historique des Armées*, 4, 1978, p. 107-120, p. 119.

<sup>329</sup> David J (Lieutenant Colonel) Dean, *Airpower in small wars. The British Air Control Experience. Cadre papers, report N° AU-ARI-CP-85-1*, op. cit.

minimum de violence, des résultats durables et ce au moindre coût"<sup>330</sup>. L'auteur faisait référence à la "pacification" de l'Irak. Il reprenait à son compte le récit produit par la RAF dans les années 1930 : l'idée selon laquelle cette organisation n'avait eu besoin que d'une dizaine d'avions pour réussir là où 120 000 fantassins avaient échoué. Dean expliquait par ailleurs que les stratèges du "air control" britannique avaient fait preuve de préscience en relevant que tous les préceptes de la contre-insurrection pouvaient être mis en œuvre par la voie aérienne, notamment :

- le principe de la modération de la violence: "La doctrine clef pour les opérations de contrôle aérien résidait dans l'idée selon laquelle les opérations devaient conduire à la soumission de l'ennemi avec le minimum de pertes en homme et en matériaux de chaque côté"<sup>331</sup>;
- le précepte de la compréhension de la "culture" et de "l'état d'esprit du peuple visé"<sup>332</sup>, ce afin de lui administrer les bonnes recettes;
- le principe de la conquête des cœurs et des esprits: "On envoyait des médecins dans des lieux lointains en cas de besoin. Les indigènes pouvaient être évacués vers des dispensaires. (...) Ce travail humanitaire a beaucoup contribué à la réintégration de tribus anciennement rebelles dans le parc des citoyens respectueux de la loi. Il leur montrait les bénéfices qu'ils pouvaient retirer de l'acceptation du contrôle britannique"<sup>333</sup>.

Du côté français, le mythe des bombardements de pacification des colonies s'est principalement focalisé sur le Maroc et le "Levant"<sup>334</sup>. J. Millet a par exemple publié plusieurs articles sur l'expérience des forces aériennes françaises au Maroc. Ces articles reprenaient à leur compte la plupart des poncifs orientalistes sur les effets que la simple vision des avions provoquait sur les "indigènes": "L'avion impressionne beaucoup les indigènes, il les étonne"<sup>335</sup>. Il faisait également dire à Lyautey que, dans la période difficile de

---

<sup>330</sup> *Ibid.*, p. 13

<sup>331</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>334</sup> Arnaud Teyssier, "L'aviation contre les insurrections: l'expérience française au Levant au lendemain de la Première guerre mondiale", *Revue historique des Armées*, 4, 1987, p. 48-56; Jérôme Millet, "L'aviation militaire française dans la guerre du Rif"*ibid.*, p. Cited Pages, 166, p. 46-58.

<sup>335</sup> Jérôme Millet, art. cit.

la guerre du Rif, "c'est l'aviation qui a sauvé Fez"<sup>336</sup>. Reprenant la parole, l'auteur soulignait que "le rôle de l'aviation militaire française dans la guerre du Rif a été déterminant. Rapidité d'intervention, souplesse, mobilité, qualités essentielles de l'arme nouvelle qui ont été mises en évidence. En fait, l'aviation a joué deux rôles, concurrents, pas nécessairement contradictoires : un rôle tactique classique interarmes et un rôle politique de contrainte psychologique et d'atteinte directe au potentiel économique"<sup>337</sup>.

## Vaincre "l'esprit arabe"

Les paragraphes qui précèdent illustrent une idée simple : les continuités historiques sont nombreuses entre l'époque coloniale et la guerre contemporaine contre le "terrorisme". On peut les récapituler rapidement. La communication guerrière puise dans les mêmes tropes orientalistes. Les combattants ennemis sont caractérisés comme "illicites", comme à l'époque de l'impérialisme libéral. Les critères de légalisation des "interrogatoires renforcés" - le critère d'intentionnalité et celui de modération dans l'exercice de la violence - ressemblent à des copier-coller des entreprises de légalisation de la violence à l'égard des personnes racisées aux Etats-Unis à l'époque de l'esclavage et de la ségrégation. Enfin, nonobstant les nouvelles technologies, il est difficile de percevoir des différences majeures entre les bombardements policiers de l'époque coloniale et les guerres aériennes contemporaines. Dans ce dernier cas, ce passé est même présent sous la forme d'un mythe qui n'attribue aux bombardements policiers que des vertus. Tous ces éléments suggèrent que des cadres de guerre construits à l'époque coloniale sont présents aujourd'hui à l'état de discours ou d'institutions. Il reste à déterminer si les acteurs s'en emparent pour donner un sens à leurs pratiques violentes.

Pour la torture, la réponse ne fait guère de doute. Roberto J. Gonzalez a montré qu'un livre porteur de préjugés grossièrement orientalistes a joué un rôle important dans la politique de torture : *L'esprit arabe* de l'anthropologue israélien Raphael Patai<sup>338</sup>. Ce livre fut réédité en 2002, soit un an avant l'invasion de l'Irak, et mis au programme des séances d'instructions

---

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 52

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 57

<sup>338</sup> Raphael Patai, *The Arab Mind*, New York, Scribner, 1973.

pour les forces combattantes chargées d'envahir puis d'occuper ce pays<sup>339</sup>. Un chapitre du livre a particulièrement intéressé les professionnels des interrogatoires : celui sur le prétendu rapport des Arabes à la sexualité. Raphael Patai expliquait, en substance, que l'homosexualité constitue un tabou absolu pour "les Arabes" et qu'un Arabe pris en flagrant délit de pratique homosexuelle se trouve automatiquement mis au ban de sa communauté. Ce préjugé est directement à l'origine des photographies montrant des prisonniers obligés de réaliser des performances homosexuelles. Convaincus que la révélation de ces pratiques constituerait une humiliation suprême pour "les Arabes", des exécutants de la politique de torture ont eu l'idée de constituer un stock d'images utilisables afin de faire chanter les détenus. Le message était, en substance, le suivant : "si vous n'obtempérez pas, nous montrerons ces images à vos proches".

Le livre de Raphael Patai embarquait aussi une théorie sur la peur phobique des Arabes à l'égard des chiens. Cette croyance est directement à l'origine d'une méthode de torture : la technique numéro "35" du répertoire de "techniques d'interrogation standard" de la prison d'Abu Ghraib. Cette technique prévoyait l'utilisation des chiens pour "terroriser" les détenus<sup>340</sup>.

Judith Butler a ironisé sur les deux préjugés anti-arabes que l'administration Bush a emprunté au livre de Patai : le préjugé sur le rapport honteux des Arabes à l'homosexualité et celui sur leur phobie des chiens. Elle observe que le raisonnement était, dans les deux cas, aussi pauvre que la source anthropologique qui les nourrissait : il est humiliant, quelle que soit sa culture et sa sexualité, d'être contraint de pratiquer des performances sexuelles non consenties devant une caméra. Par ailleurs, qui ne serait pas terrorisé de voir un berger allemand excité par un soldat lui montrer les crocs ?<sup>341</sup>.

Quoi qu'il en soit, le rôle joué par cet ouvrage dans la politique de torture apporte du crédit à Etienne Balibar quand il relève que "le complexe raciste combine de manière inextricable une fonction cruciale de la méconnaissance (sans laquelle la violence ne serait pas tolérable

---

<sup>339</sup> Roberto Jiménez González, *Militarizing Culture : Essays on the Warfare State*, Walnut Creek, Left Coast Press, 2010. Voir également le témoignage de ce témoin : Tony Lagouranis, *Fear Harsh Up. An Army Interrogator's Dark Journey through Iraq*, op. cit., p. 18.

<sup>340</sup> Anonyme, *Working Group Report, "Working Group Report on Detainee Interrogations in the Global War on Terrorism"*, Torture documents (The Rendition Project), 2003 (April 4), p. 65.

<sup>341</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. 127.

pour les personnes qui s'y engagent) et une 'volonté de connaître', un violent désir pour la connaissance immédiate des relations sociales"<sup>342</sup>. A l'époque du racisme biologique triomphant, cette (mé)connaissance s'adossait à des ouvrages "scientifiques" sur "l'inégalité des races humaines"<sup>343</sup>. Concrètement, la biologie et les sciences naturelles contribuaient à la naturalisation du discours distinguant et hiérarchisant les races humaines. Dans le cas du racisme différentialiste, les sciences humaines remplissent la même fonction. E. Saïd écrit, à propos de l'Orientalisme, que celui-ci "n'est pas une fantaisie européenne désinvolte [*airy*] à propos de l'Orient mais un corps constitué de théorie et de pratique qui constitue un investissement matériel considérable depuis des décennies et pour plusieurs générations"<sup>344</sup>. En d'autres termes, l'Orientalisme n'a pas seulement été figuré à travers la peinture et les romans. Des intellectuels jouissant du prestige social associé au champ académique ont aussi joué un rôle important dans sa diffusion, et ce de manière constante. Saïd mentionne le cas de Louis Massignon (1883-1962), considéré à l'époque comme le plus grand spécialiste de l'islam : "L'identification extraordinaire de Louis Massignon avec la théologie, la passion mystique et l'art poétique musulman ne l'a curieusement pas empêché de ne pas pardonner à l'Islam ce qu'il percevait comme sa révolte non régénérée contre l'idée d'incarnation"<sup>345</sup>. Ernest Renan (1823-1892) constitue un autre exemple typique. Lors du discours d'ouverture de la chaire de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collège de France, Renan a proclamé la nécessité d'une guerre contre l'islam : "Là est la guerre éternelle, la guerre qui ne cessera que quand le dernier fils d'Ismaël sera mort de misère ou aura été relégué par la terreur au fond du désert. L'islam est fanatisme [...], le dédain de la science, la suppression de la société civile"<sup>346</sup>. Le livre de R. Patai s'inscrit dans cette tradition.

On a vu plus haut que le mémorandum du ministère de la Justice du 1er août 2002 reprenait à son compte, sans s'y référer explicitement, l'argumentaire qui a servi à légaliser la violence à l'encontre des Afro-américains aux Etats-Unis à l'époque de l'esclavage et de la

---

<sup>342</sup> Etienne Balibar, *Is there a 'Neo-Racism'?*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>343</sup> Joseph-Arthur Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Editions Pierre Belfond, 1854.

<sup>344</sup> Edward W Saïd, *Orientalism*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>345</sup> *Ibid.*, p. 209

<sup>346</sup> Cité dans : Olivier Le Cour Grandmaison, *Ennemis mortels. Représentations de l'islam et politiques musulmanes en France à l'époque coloniale*, Paris, La Decouverte, 2019, p. 6.

ségrégation. A l'époque, cette violence légalisée ne prenait pas seulement la forme de coups de fouet, de coups de bâtons ou encore de confinement dans des cachots. L'emprise des blancs sur les corps afro-américains prenait aussi une forme sexuelle à travers, notamment, les viols des femmes et l'émasculatation des hommes jugés coupables de délits<sup>347</sup>.

Le triptyque racialisation/sexualisation/violence est présent dans la politique de torture et, plus précisément, dans son volet "conditionnement des détenus". Avant tout déplacement ou tout transfert de cellule, les détenus devaient subir un "examen rectal". Brandon Neely, gardien dans la prison de Guantanamo en 2002, a raconté comment se déroulaient ces "examens" :

Ainsi, un policier militaire escortant un détenu devait abaisser son pantalon. Le médecin ordonnait alors au détenu de se pencher par-dessus la table. Puis, avec un gant chirurgical sur la main, le médecin enfonçait son doigt dans le rectum du détenu. (...) Cet examen n'était pas effectué en douceur. Je me souviens que le médecin se penchait juste en arrière et enfonçait son doigt aussi fort que possible dans le rectum du détenu. J'en ai été témoin deux fois de mes propres yeux (...) mais j'en ai entendu parler à maintes reprises par d'autres soldats. Même lorsque je n'étais pas témoin de ces examens, mais que j'étais toujours à portée de voix de la tente dans laquelle ils avaient lieu, j'entendais les détenus crier et crier pendant l'examen<sup>348</sup>.

Ce triptyque racialisation/sexualisation/violence explique également les nombreuses scènes d'humiliation sexuelle présentes parmi les 1325 photographies et 93 vidéos qui ont fuité de la prison d'Abu Ghraib. De nombreuses images montrent des hommes et des femmes blanches posant fièrement devant des personnes de couleur dénudées et sexualisées.

D'autres images donnent à voir des détenus obligés de regarder des femmes soldats leur dévoilant leurs parties intimes. Pour Mélanie Richter-Montpetit ces scènes pourraient être celles de rites de figuration du mythe de la supériorité libérale occidentale. Les soldats se photographiaient en train d'enseigner aux "islamistes" des rudiments de libéralisme sexuel car ils étaient animés du préjugé selon lequel les prisonniers en manquaient. Le livre de Patai n'était pas, sur ce point, leur seule source anthropologique : "les États-Unis et d'autres États libéraux ont présenté la violation des droits des femmes et des homosexuels comme une raison de mener des guerres dans le contexte de l'Afghanistan et de l'Irak et lorsqu'ils

---

<sup>347</sup> Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Gilles Boetsch, Dominic Thomas et Christelle Taraud, *Sexe, race et colonies. La domination des corps du XVe siècle à nos jours*, Paris, La Découverte, 2018. Les images présentées dans cet ouvrage ont généré une controverse légitime. L'analyse n'en reste pas moins pertinente.

<sup>348</sup> Brandon Neely, *Conditions at Guantanamo (testimony)*, op. cit., p. 9.

menacent de mener une action militaire contre l'Iran"<sup>349</sup>. Judith Butler a produit (séparément) une analyse similaire. Elle note que si ces scènes symbolisaient la soumission "de supposés barbares à notre mission civilisatrice", cette dernière ne s'est pas "débarrassée de son propre caractère barbare"<sup>350</sup>.

Un élément vient apporter du crédit à cette thèse continuiste. Toutes ces pratiques se déroulaient dans des espaces fortement marqués par l'histoire de l'impérialisme libéral blanc. La base navale de Guantanamo est elle-même le produit de l'histoire impériale des Etats-Unis. Elle se trouve dans une enclave de l'île de Cuba dont les Etats-Unis ont pris le contrôle pendant la guerre contre les Espagnols en 1898. Washington a ensuite mis en place un régime ami sur l'île de Cuba et signé un accord avec ce régime pour la pérennisation, en échange d'un loyer, de la base navale nouvellement construite dans la baie. En 1934, les deux pays ont signé un nouvel accord rendant permanent le bail obtenu par les USA. La révolution de 1959 n'est pas parvenue à remettre en cause ce statu quo.

Je mentionne ce fait car l'espace pèse de multiples manières sur le temps historique. Il a, tout d'abord, un impact sur la mémoire. Avant de prendre une grande extension, la notion de "lieu de mémoire" possédait un sens topographique. Les premiers lieux de mémoire archivés par Pierre Nora étaient des espaces symbolisant des événements passés : un champ de bataille, un mémorial, le lieu de naissance de telle ou telle personnalité<sup>351</sup>. La technique grecque antique de l'art de la mémoire dit la même chose. Elle invitait les conteurs à déambuler dans des espaces leur remémorant les différents épisodes du mythe ou de l'histoire qu'ils voulaient raconter.

Par ailleurs, le temps historique ne se déroule pas de la même manière dans tous les espaces. Dans un texte trop peu connu, Michel Foucault s'est intéressé aux fonctions des "espaces autres" - ou hétérotopies -, c'est-à-dire les lieux qui ne sont pas ceux de la vie quotidienne : les casernes militaires, les hôpitaux, les prisons, les cimetières. Foucault montre que les "hétérotopies" sont, aussi, des "hétérochronies" et que le temps historique s'y déroule à un rythme différent. Le général qui a commandé les forces françaises au Mali

---

<sup>349</sup> Mélanie Richter-Montpetit, art. cit., p. 56.

<sup>350</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. 84.

<sup>351</sup> Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997.

en 2013 se trouvait peut-être encore dans une de ces hétérotopies/hétérochronies quand il a écrit qu'au Mali "le temps s'est arrêté"<sup>352</sup>.

Dans le cas des bombardements aériens, le racisme différentialiste d'origine coloniale semble constituer un legs dans lequel certains acteurs puisent, et d'autres non, pour donner un sens à leurs pratiques. Par exemple, un pilote a justifié dans les termes suivants l'usage des bombardements pour des opérations de police au Mali :

Ces gens-là sont dans une autre logique. Pour eux, les massacres, c'est normal. Pour eux, un massacre est oublié dès le lendemain. (...) Les Africains sont des gens charmants sauf qu'ils n'ont pas du tout la même conception du monde ou du temps. Autant un Occidental va voir la vie sur une trame linéaire avec le passé, le présent, l'avenir. Et il a un rapport au temps qui est cartésien. L'Africain, au contraire, a une pensée que je qualifierais de plus circulaire. Il a un rapport plus fusionnel avec la nature et avec ses coreligionnaires. Il n'a pas du tout le sens des conséquences à long terme. Il n'a pas le même rapport au temps<sup>353</sup>.

Un autre a utilisé une théorie aux accents orientalistes sur le rapport des Afghans à la violence pour expliquer un "dégât collatéral" qui lui a été reproché. Les reproches sont venus d'une vidéo produite par des témoins montrant un enfant Afghan amputé d'un bras après le passage de son avion. Le pilote avait largué un leurre au-dessus du village, c'est-à-dire un objet incandescent destiné habituellement à tromper les missiles à tête chercheuse mais utilisé, dans ce cas-ci, pour envoyer un signal à l'ennemi. La famille de l'enfant a expliqué que celui-ci a perdu son bras car il a voulu s'emparer de cet objet lumineux extrêmement chaud. Le pilote remettait en cause cette version au motif que "les Afghans sont capables de blesser leurs enfants pour essayer d'obtenir quelque chose"<sup>354</sup>.

Un autre élément peut être versé au crédit de cette thèse sur le rôle du racisme différentialiste dans la naturalisation des bombardements. Je n'ai eu connaissance que d'un seul cas d'aviateur traumatisé par le fait d'avoir tué des civils. Or ce cas concerne un des rares bombardements dirigé contre une population blanche, en l'occurrence des Serbes. Le 31 mai 1999, des avions français ont bombardé le sanatorium de Surdulica. Contrairement à ce que pensait le commandement de l'OTAN, le sanatorium ne comprenait que des patients soignés de la tuberculose. 20 corps ont été identifiés. Un de ses collègues et ami m'a raconté que le pilote en question : "a tellement mal vécu [cet événement] qu'il est parti en

---

<sup>352</sup> Général Bernard Barrera, *Opération Serval. Notes de guerre, Mali 2013, op. cit.*, p. 110.

<sup>353</sup> Entretien n°10 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>354</sup> Entretien n°13 avec un pilote de chasse, Mont-de Marsan, mars 2013



dépression. Il a fait un coma diabétique quand il a vu sur CNN le truc qui cramait. Il a eu une malchance incroyable : quatre avions, toutes les bombes qui font bingo, toutes les bombes qui fonctionnent, un truc qu'on n'avait jamais vu. On n'avait que 75% des armements qui fonctionnaient à l'époque. Là on fait 100%. Vraiment de la malchance. Toutes les plaques qui s'alignent. Et quand il a réalisé qu'au lieu de flinguer le PC de division il avait flingué un hôpital, il est parti en vrille"<sup>355</sup>.

S'il est délicat d'extrapoler à partir d'un seul cas, d'autres pilotes m'ont parlé des dissonances qu'ils ont éprouvées lors des bombardements de 1999 : "ça me dérange plus d'avoir tiré sur les Serbes, historiquement plus proches de nous, que de tirer sur les barbus. Après, chacun a son opinion"<sup>356</sup>. Caroline Moricot et Gérard Dubey ont recueilli le même type de témoignages<sup>357</sup>. Tout ceci suggère la présence de cadres de guerre différentialistes hérités de la période coloniale.

Par ailleurs, on peut remarquer que la France n'a pas mené exactement la même guerre aérienne en Serbie en 1999 et dans les pays orientalisés après 2001. Lors des bombardements en Serbie en 1999, il est arrivé que le commandement français prévienne les Serbes de l'imminence d'un bombardement afin qu'ils évacuent la cible<sup>358</sup>. Cette pratique chevaleresque n'a pas cours dans la guerre contre le "terrorisme". Cette dernière repose au contraire sur le principe de l'élimination physique d'un maximum de combattants ennemis, et ce d'autant plus que les armées euro-atlantiques ne veulent plus faire de prisonniers depuis l'arrêt de la politique de torture.

Ceci étant, cette analyse qui souligne le poids du racisme différentialiste dans la naturalisation de la violence anti-"terroriste" aérienne ne doit pas être poussée trop loin. Je reviendrai abondamment sur ce point dans le chapitre 6/. Je voudrais simplement mentionner ici quelques éléments qui permettent de saisir les limites de cette grille de lecture qui soulignerait le caractère différentialiste des cadres de guerre des aviateurs. En effet, tous les aviateurs ne reprennent pas à leur compte la rhétorique guerrière orientaliste officielle. Certaines personnes interviewées s'inscrivent dans la tradition militaire du respect

---

<sup>355</sup> Entretien n°24 avec un ancien pilote, Bordeaux, avril 2015

<sup>356</sup> Entretien n°17 avec un pilote de chasse, mars 2013

<sup>357</sup> Gérard Dubey et Caroline Moricot, art. cit., p. 127.

<sup>358</sup> Entretien n°38 avec un officier supérieur de l'armée de l'air, juin 2015

de l'adversaire : "Je respecte les personnes contre lesquelles je me bats. Vraiment, je les respecte. Et je sais qu'on est dans une situation du fort au faible"<sup>359</sup>. Cette personne voulait dire que les "terroristes" n'utiliseraient peut-être pas ces méthodes s'ils pouvaient se battre autrement.

Par ailleurs et surtout, je n'ai pas eu connaissance de la moindre technologie de la guerre aérienne porteuse, comme les techniques d'interrogatoires inspirées du livre de Patai, d'une vision orientaliste du monde. Les "règles d'engagement", les logiciels d'évaluation des dégâts collatéraux, les systèmes de guidage des armements ne s'adosent pas à l'idée selon laquelle "les Arabes", les Afghans ou tout autre groupe humain orientalisé aurait une peur phobique des chiens et de l'homosexualité. Ces technologies pourraient tout aussi bien être utilisées contre des blancs. D'ailleurs, ce fut parfois le cas en Serbie en 1999. On peut donc dire que des cadres de guerre différentialistes opèrent dans les deux cas mais qu'ils jouent un rôle moins central dans le volet aérien de la violence anti-"terroriste". Reste à évaluer le poids de la deuxième grande matrice d'exclusion : la chosification.

---

<sup>359</sup> Entretien n°18 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013

## Chapitre 4/ Une violence bureaucratique

Les théories de la déshumanisation énoncent qu'il existe une autre manière de rompre les liens éthiques avec une personne : en la "réifiant", c'est-à-dire en l'envisageant comme une chose insignifiante. J'ai expliqué dans l'introduction que Hannah Arendt a popularisé cette seconde hypothèse dans son essai sur le procès Eichmann en le dépeignant comme un bureaucrate qui obéit aux ordres sans se poser de question<sup>360</sup>. Les philosophes et les sociologues de la deuxième "Ecole de Francfort" ont prolongé cette analyse en relevant que la bureaucratie n'est pas le seul dispositif chosifiant. A la suite de Horkheimer, Adorno ou encore Habermas, ils ont observé que la rationalité instrumentale, le positivisme scientifique ou encore le fétichisme technologique peuvent produire les mêmes effets d'aveuglement par rapport aux conséquences morales de l'action<sup>361</sup>.

Un certain discours aime caractériser le racisme comme une pensée archaïque. On a vu plus haut que ce discours présente des arguments solides en ce qui concerne le racisme biologique. A l'inverse, les forces chosifiantes évoquées plus haut sont des produits de la modernité<sup>362</sup>. Par ailleurs, leur logique est directement en résonance avec celle du biopouvoir. Alors que la haine de l'ennemi peut apparaître anachronique ou déplacée dans un contexte biopolitique, les dispositifs chosifiants servent à la fois le "faire vivre" et le "laisser mourir" foucauldien. On peut donc s'attendre à trouver des cadres de guerre de ce genre dans les deux cas qui nous intéressent.

---

<sup>360</sup> Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, op. cit.: 477

<sup>361</sup> Sur les résonances entre ces quatre sociologies, voir : Frédéric Vandenberghe, *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification. Tome 2: Horkheimer, Adorno, Marcuse, Habermas.*, Paris, La découverte/ Mauss, 1998.

<sup>362</sup> Zygmunt Bauman, *Modernité et Holocauste*, Paris, La Fabrique, 2002.

## Une torture légalisée

Le 6 septembre 2006, le président Bush a admis que des "techniques d'interrogatoire renforcés" sont en vigueur dans le cadre de la guerre contre le "terrorisme". Il a alors précisé ceci : "Ces procédures ont été pensées pour leur sûreté, pour qu'elles respectent nos lois, notre constitution et nos obligations légales internationales". Faisant référence au mémorandum du 1er août 2002 analysé dans le chapitre 2/, le président Bush a ajouté : "Le ministère de la justice a passé en revue les méthodes autorisées de manière détaillée et il a conclu qu'elles sont légales"<sup>363</sup>. On a vu plus haut que de nombreux juristes sont en désaccord avec le président états-uniens. Ils ou elles estiment que les "interrogatoires renforcés" relèvent à la fois des "traitements cruels, dégradants et inhumains" interdits par la convention de 1987 et de la torture, laquelle est condamnée par une multitude de conventions. Cependant, cette citation est révélatrice d'un fait important pour notre propos : les auteurs de la politique de torture ont produit une multitude de textes juridiques visant à organiser et légaliser celle-ci. Les espaces de la torture étaient donc moins des "zones de non-droit" que des zones où le droit se trouvait "en excès"<sup>364</sup>.

La codification juridique de cette action publique est d'autant plus surprenante que la torture avait lieu dans des espaces où il aurait été facile de faire fi de la question du droit. Pendant la guerre d'Algérie, le gouvernement français n'a pas demandé au ministère de la justice ou au Conseil d'Etat de donner un cadre légal à la torture. Il a plutôt fermé les yeux. Aux échelons intermédiaires, les officiers favorables à la torture étaient conscients que leurs hommes contrevenaient à la fois au droit domestique et au droit international. C'est la raison pour laquelle ils ont préféré les ordres oraux. Les rares documents de cadrage produits par l'armée comme le "Guide provisoire à l'usage des officiers de renseignement en Algérie" étaient flou et n'avaient aucune valeur juridique<sup>365</sup>. Le cas analysé ici est très différent. La torture a trouvé une inscription dans le droit.

---

<sup>363</sup> Cité dans : Michele Chwastiak, "Torture as normal work: The Bush Administration, the Central Intelligence Agency and 'Enhanced Interrogation Techniques'", *Organization*, 22-4, 2015, p. 493–511, p. 500.

<sup>364</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>365</sup> Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, *op. cit.*, p. 247. On peut d'ailleurs remarquer que la thèse de doctorat dont se livre est issu était : "Les violences illégales de l'armée en Algérie".

Ce légalisme allait de pair avec une division méticuleusement bureaucratique du travail. On entrevoit cette logique dans le résumé que Laleh Khalili donne des violences subies par Mohammad al-Qahtani, le détenu numéro 063 de la prison militaire de Guantanamo :

Al-Qahtani a été interrogé sans interruption pendant cinquante jours, un temps pendant lequel il n'a pu dormir que par blocs de quatre heures toutes les vingt heures, quand il le pouvait. Le troisième jour, Al-Qahtani, qui était en grève de la faim, fut alimenté de force par voie intraveineuse et n'a pu utiliser les toilettes. Les registres rapportent impassiblement que le 'détenu a fait dans son pantalon' pendant que son interrogatoire se poursuivait. Au quatrième jour, il fut contraint de se tenir debout toutes les quinze minutes pour rester éveillé. Après la première semaine, il avait des membres douloureusement gonflés après avoir été contraint de faire de l'exercice, avait reçu un lavement et avait été forcé de recevoir des liquides intraveineux. Dans la deuxième semaine, après que sa barbe et ses cheveux aient été rasés de force et qu'il ait été désorienté en étant déplacé entre différentes salles d'interrogatoire alors qu'il portait une cagoule, les interrogateurs ont utilisé les techniques 'chute de la fierté et de l'égo, 'Effrayer durement' et 'invasion de l'espace par une femme'. À ce moment-là, il était gravement déshydraté et son rythme cardiaque avait chuté à trente-cinq battements par minute. Après avoir été réanimé à l'hôpital, il a été renvoyé à la salle d'interrogatoire. Au cours de la troisième semaine, l'écoute forcée de musique forte de bruit blanc, l'alimentation forcée par voie intraveineuse et les méthodes d'interrogatoire susmentionnées ont continué<sup>366</sup>.

On se demande, à la lecture de ce compte-rendu, quel être humain peut soumettre une autre personne à tant de souffrances. Cependant, l'énigme disparaît si l'on comprend que Mohammad al-Qahtani n'a pas été torturé par un seul officier de renseignement mais, de manière successive et méthodique, par plusieurs dizaines. Tous les "interrogateurs" n'étant pas habilités à utiliser l'ensemble du répertoire de techniques disponibles, ils devaient souvent céder la place à un collègue. D'après L. Khalili, cela générait un "alibi moral" car chaque interrogateur pris séparément ne voyait pas le grand mal subi par les personnes torturées. Chaque gardien ou interrogateur n'infligeait aux prisonniers qu'une menue souffrance : de la privation de sommeil pendant quelques heures, l'inconfort suscité par l'interdiction temporaire de se rendre aux toilettes, l'obligation de se tenir debout pendant quatre heures, une ou deux séances de "serviette mouillée", etc.

Le fait que chaque acteur obéissait à des règles impersonnelles renforçait cette logique d'alibi moral. Ce témoignage d'un sergent en service en Irak en 2005-2006 est représentatif de beaucoup d'autres. Le sergent parle d'une situation où un soldat et lui devaient surveiller des hommes arrêtés lors d'un raid, dont un qui était suspecté d'avoir un lien avec la mort d'un militaire américain. Ces hommes, écrit-il, étaient "dans leur 18ème heure de captivité. On nous avait brièvement expliqué notre travail. Ils n'avaient pas le droit de dormir, de

---

<sup>366</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, op. cit., p. 162.

s'asseoir ou de parler (...). Quand je suis arrivé dans la baraque, les détenus étaient exténués. Ils étaient debout depuis longtemps mais je ne ressentais aucune compassion. Nous avons respecté les règles"<sup>367</sup>.

Michael Keller, un soldat en poste à Abu Ghraib en 2005 et 2006, a raconté comment la division du travail bureaucratique aboutissait, aussi, à une dilution des responsabilités lors de la phase d'arrestation des prisonniers :

Vous avez donc une situation où les Marines sont responsables de l'arrestation du détenu, l'Armée est responsable de sa détention, et la Commission Combinée d'Examen et de Libération [CRRB, *Combined Review and Release Board*] est chargée de déterminer si le détenu peut être libéré. Ainsi, l'armée peut reprocher à la CRRB de ne pas examiner les dossiers des détenus en temps voulu, la CRRB peut reprocher aux Marines de détenir un trop grand nombre de personnes, et les Marines peuvent reprocher aux deux autres d'avoir des installations insuffisantes et un processus de décision inadéquat. Cela permet à chaque partie de se soustraire aux conséquences et aux reproches du système, et bien sûr, cela laisse les détenus pris entre deux feux. Le point d'intersection le plus proche entre les trois parties est le bureau du secrétaire à la défense"<sup>368</sup>.

Les routines administratives produisaient le même effet. Par exemple, le transport des détenus interrogés par la CIA suivait une procédure immuable. Ils étaient "ligotés, déshabillés de force, photographiés, obligés de revêtir une capuche, drogués avec des sédatifs, habillés de couches culottes puis transportés par avion dans un lieu secret"<sup>369</sup>. Dans son récit, Brandon Neely raconte qu'il a éprouvé un inconfort la première fois qu'il a demandé à un détenu de Guantanamo de se plier à une procédure de ce type mais qu'il a fini par s'y faire (avant de connaître la rupture de cadre évoquée plus haut)<sup>370</sup>.

Lauren Wilcox a montré que la guerre contre le "terrorisme"<sup>371</sup> a investi un "champ de bataille" particulier dans les prisons militaires : le corps des détenus. L'expression "champ de bataille" suppose une forme d'interaction, donc de résistance de la part des prisonniers. Si les détenus ne pouvaient pas lutter physiquement contre les mauvais traitements ou la torture, ils disposaient d'une solution de dernier recours : refuser de s'alimenter. En 2002, de nombreux détenus de Guantanamo ont entamé une grève de la faim après qu'un de leurs geôliers a jeté un Coran à terre. D'autres grèves de la faim ont suivi, que ce soit pour des

---

<sup>367</sup> Ryan A Conklin, *An Angel from Hell: Real Life on the Front Line*, op. cit., p. 166; Christophe Wasinski, art. cit.

<sup>368</sup> Michael Keller, *Torture Central. E-mails from Abu Ghraib*, op. cit., p. 38.

<sup>369</sup> Michele Chwastiak, art. cit., p. 503.

<sup>370</sup> Brandon Neely, *Conditions at Guantanamo (testimony)*, op. cit., p. 8.

<sup>371</sup> Lauren B Wilcox, *Bodies of Violence: Theorizing Embodied Subjects in International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

motifs religieux, pour protester contre les détentions ou pour se laisser mourir. La direction du camp a riposté en organisant l'alimentation forcée des détenus. Or les procédures étaient, là encore, très bureaucratiques. L'alimentation forcée n'était initiée que quand l'indice de masse corporelle (le rapport taille/poids) atteignait un seuil critique. Le détenu se voyait ensuite administré un montant précis de nourriture et d'eau calculé, là-encore, sur la base de son indice de masse corporelle<sup>372</sup>.

Cette déshumanisation froide poursuivait les détenus jusque dans la mort. Par exemple, un document énonçait la procédure à suivre en cas de décès d'un détenu dans la prison d'Abu Ghraib. Il n'y était question que de formulaire à remplir, d'informations à entrer dans la bonne base de données. Le défunt n'est mentionné que dans la phrase suivante : "Dans les 30 minutes, les restes du détenu doivent être scannés dans les *Bio-metric Automated Toolset Systems* (BATS) pour vérifier son identité par la section TIF [sic]. Les 30 premières minutes sont cruciales pour l'identification en raison du processus de décomposition des corps"<sup>373</sup>. On ne saurait illustrer de meilleure manière la notion butlérienne de "vie non digne de chagrin" (*ungrievable live*).

## Les "dégâts collatéraux"

Le volet aérien de la guerre contre le "terrorisme" n'a rien à envier, en matière de légalisme et de logiques bureaucratiques, à la politique de torture. Les aviateurs se présentent eux-mêmes comme des exécutants : "A partir du moment où je tire sur un ennemi, ça ne me pose pas de problème. La seule question que je me pose c'est : 'est-ce que je respecte les règles d'engagement que m'a fixées ma hiérarchie. Si c'est le cas, ça ne me pose pas de problème. (...) Si j'ai respecté les règles, je considère que la responsabilité de ce qui est arrivé, c'est le président. Je ne me pose pas de questions"<sup>374</sup>.

Cette logique bureaucratique est renforcée par le fait que les procédures qui précèdent un bombardement sont, en apparence du moins, très techniques. Les règles d'engagement sur lesquelles je reviens dans le chapitre 6 comprennent plusieurs dizaines de pages. Elles

---

<sup>372</sup> Michele Chwastiak, art. cit., p. 502.

<sup>373</sup> Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, op. cit., p. 140.

<sup>374</sup> Entretien n°13 avec un pilote de chasse, Mont-de Marsan, mars 2013

énoncent très précisément les conditions qui autorisent l'ouverture du feu. Un pilote d'une autre génération évoquait dans les termes suivants l'effet de ces règles sur les aviateurs : "Ah, ben, c'est des robots maintenant... Même avant de délivrer l'arme il faut vérifier tel paramètre, tel paramètre, tel paramètre..."<sup>375</sup>.

Des aviateurs ne se présentent pas seulement comme des bureaucrates mais comme les exécutants d'un régime politique auquel ils adhèrent. Les spécialistes appellent "coopératif"<sup>376</sup> ce type d'obéissance :

J'accepte le principe de fonctionnement de l'Etat. Je vis dans un Etat démocratique où le président est élu. S'il décide d'engager les forces armées, c'est pour l'intérêt de mon pays. J'ai souscrit à cette charte de fonctionnement en entrant à l'armée. Le fonctionnement de mon pays, je le connais. Je sais comment ça marche et j'accepte de suivre les ordres du président de mon pays. C'est une adhésion à ce système. (...) C'est ce qui fait que je n'ai pas d'états d'âme à faire ce que je fais<sup>377</sup>.

Cet extrait d'entretien pose une question importante : le "système démocratique" auquel l'interviewé fait référence est-il un état de droit ou une métonymie<sup>378</sup> de l'Etat souverain ? La première hypothèse conduirait l'auteur à refuser d'obéir à un ordre illégal comme le prévoient la plupart des doctrines militaires des pays de l'espace euro-atlantique<sup>379</sup>. La seconde renforcerait au contraire la logique d'aveuglement, l'exécutant ayant deux bonnes raisons d'obéir : la routine et la foi dans la légitimité de l'Etat. A l'exception de celle qui pratiquait les assassinats extra-judiciaires, les personnes que j'ai interviewées ne m'ont parlé que d'actions conformes au droit de la guerre. Je suis donc incapable de trancher ce débat. Il importe toutefois de remarquer que dans le cas de la violence libérale, les logiques bureaucratiques et coopératives ne se contredisent pas.

L'enquête menée auprès des aviateurs met également à jour un autre cadre de guerre chosifiant sur lequel il convient de s'arrêter : le langage. Les linguistes aiment rappeler que le langage n'est pas un simple medium de significations. Il constitue également celles-ci. Ce phénomène n'a guère d'effet notable en ce qui concerne les langues dans leur ensemble. En

---

<sup>375</sup> Entretien n°7 avec un pilote de transporteur, Paris, janvier 2013

<sup>376</sup> Sur ce type d'obéissance dite "coopérative", voir : Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, op. cit., p. 143.

<sup>377</sup> Entretien n°30 avec un pilote, mars 2013

<sup>378</sup> Sur les métonymies de l'Etat, voir les commentaires de Philippe Braud sur les lieux de mémoire de Pierre Nora : Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, op. cit.

<sup>379</sup> Pascal Vennesson, art. cit.



effet, la plupart sont suffisamment riches pour laisser une grande liberté en matière de production sémantique aux personnes qui les utilisent. On le voit avec les traductions : il est possible de traduire une pensée d'une langue à une autre sans trop la trahir. En revanche, l'absence de neutralité du langage peut produire des effets considérables dans le cas des sociolectes, c'est-à-dire les langages utilisés par des groupes particuliers. George Orwell a popularisé cette idée. Dans son roman intitulé *1984*<sup>380</sup>, les habitants d'Océania parlent une "novlangue" ou un "néoparler"<sup>381</sup> dont la principale caractéristique est sa grande pauvreté. La grammaire est extrêmement simple et le vocabulaire très étroit. Ce sociolecte naturalise des pratiques qui n'auraient pas cours dans un autre contexte linguistique.

Le roman *1984* se voulait à la fois une satire des langages produits par les régimes totalitaires et de tendances à l'œuvre dans les démocraties libérales. Orwell a explicité ce point dans un texte de 1954 consacré au langage dans le champ politique au Royaume-Uni : "les dialectes politiques que l'on trouve dans les brochures, les articles de fond, les manifestes, les livres blancs et les discours des sous-secrétaires varient bien sûr d'un parti à l'autre, mais ils se ressemblent tous en ce qu'on n'y trouve presque jamais une tournure de discours fraîche et vivante, faite maison"<sup>382</sup>. Concrètement, Orwell constatait que le vocabulaire utilisé par les responsables politiques et les bureaucrates britanniques est de plus en plus restreint et, surtout, de moins en moins expressif. Les métaphores, observait-il, sont rares et "usées"<sup>383</sup>. Orwell diagnostiquait un effet déshumanisant et, plus précisément, chosifiant/réifiant : "On a le curieux sentiment qu'on ne regarde plus un être humain vivant mais une sorte de mannequin [*dummy*]"<sup>384</sup>. Il ajoutait que ce langage naturalise la violence en la camouflant ou en l'euphémisant. A l'époque, le Royaume-Uni mettait en œuvre une politique de "pacification" de la Malaisie. Pour Orwell, la réalité recouverte par ce terme était très éloignée du champ lexical de la paix : "Les villages sans défense sont bombardés depuis les airs, les habitants chassés dans la campagne, le bétail mitraillé, les huttes

---

<sup>380</sup> George Orwell, *1984* (Trad. de l'anglais par Josée Kamoun), Paris, Gallimard, 2018 (1949).

<sup>381</sup> Orwell utilise le terme "newspeak". Amélie Audiberti, la première traductrice de Orwell en langue française, a utilisé le terme "novlangue". Dans l'édition de Josée Kamoun a opté pour une transcription plus littérale - "néoparler" car, selon elle, le sociolecte des habitants d'Océania n'est pas une langue.

<sup>382</sup> George Orwell, "Politics and the English Language", *Collected Essays*, London, Secker and Warburg, 1954, p. 337-351, p. 135.

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 130 On peut rapprocher cette remarque de la thèse de Paul Ricoeur selon laquelle les métaphores sont le principal vecteur de l'innovation sémantique. Voir : Paul Ricoeur, *La métaphore vive*, Paris, Seuil, 1997.

<sup>384</sup> George Orwell, *Politics and the English Language*, *op. cit.*, p. 135.

incendiées par des balles incendiaires". Il convenait, selon lui, de rompre avec la "phraséologie" de la "pacification"<sup>385</sup>.

Les entretiens réalisés avec les aviateurs révèlent qu'ils utilisent un sociolecte du même genre. Ils ne "tuent" pas d'autres êtres humains. Ils "bombent" (du néologisme "bomber") des objectifs, "neutralisent" des ennemis, "traitent" des cibles et "délivrent des armements". Le mot de leur vocabulaire qui se rapproche le plus du verbe "tuer" est "killer", un mot composé de la racine du mot anglais "to kill" (tuer) et du suffixe "er" des verbes du premier groupe. Ils utilisent d'ailleurs fréquemment des mots anglais empruntés au jargon de l'OTAN. Ils font du "targeting" (du ciblage), du "weaponring" (littéralement de "l'armement"), etc. Les acronymes jouent un rôle central dans ce langage. Je n'ai pas trouvé d'étude systématique sur l'armée de l'Air française mais l'article de Wikipédia consacré aux acronymes de l'US Air Force en recense plus de 800<sup>386</sup>.

Les métaphores sont parfois originales mais souvent déshumanisantes. Dans l'extrait d'entretien suivant, le pilote file une métaphore chimique pour parler des mouvements de l'ennemi de guérilla. Cet ennemi, explique-t-il, "est difficile à traiter [tuer] car il est fugace. Il monte, il descend, il disparaît. Il se dilue en permanence dans les populations car il sait que s'il se regroupe, il sera traité. Il se concentre juste pour faire le coup de main. C'est quelque chose qui est dilué, concentré, re-dilué"<sup>387</sup>. Cet autre extrait est aussi très éloquent : "Pour vraiment neutraliser quelqu'un, il faut beaucoup de bonne volonté entre guillemets. Moi, je me suis rendu compte que le corps humain est extrêmement résistant. Techniquement, un combattant, vous obtenez sa neutralisation par trois effets. Il y a l'effet thermique de la boule de feu. Il y a l'effet mécanique des éclats et l'effet de la surpression, de l'onde de choc. Les trois effets combinés provoquent la neutralisation du combattant"<sup>388</sup>.

Ce langage n'est pas propre aux aviateurs. On le retrouve dans le champ militaire<sup>389</sup> et celui de la pensée stratégique<sup>390</sup>. L'ethnologue Carol Cohn a passé une année, au milieu des

---

<sup>385</sup> *Ibid.*, p. 136

<sup>386</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_U.S.\\_Air\\_Force\\_acronyms\\_and\\_expressions](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_U.S._Air_Force_acronyms_and_expressions) (consulté le 1 mars 2019)

<sup>387</sup> Entretien n°9 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>388</sup> Entretien n°10 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>389</sup> Elena Fuiorea, "Pragmatic aspects in the English military language", *Revista Academiei Fortelor Terestre*, 5-2, 2010, p. 212-220.

<sup>390</sup> Christophe Wasinski, *Rendre la guerre possible. La construction du sens commun stratégique*, op. cit.

années 1980, dans un *think tank* états-unien spécialisé en études stratégiques<sup>391</sup>. A l'époque, les Etats-Unis possédaient environ 20 000 bombes thermonucléaires d'une puissance moyenne 100 fois supérieure à celle des deux bombes atomiques qui ont explosé sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945. Les théories de la dissuasion produites dans ce *think tank* expliquaient que cet arsenal constitue une arme de paix car il dissuade l'Union Soviétique d'attaquer les Etats-Unis et leurs alliés.

Carol Cohn avait de multiples raisons de douter du bienfondé des théories de la dissuasion. En effet, la crise des missiles de Cuba de 1962 avait mis en évidence qu'un des principaux postulats de ces théories - l'idée selon laquelle les acteurs peuvent comprendre les intentions de leurs rivaux - est irréaliste. A l'époque, l'administration Kennedy a agi sans savoir jusqu'où l'Union Soviétique serait prête à aller en termes de rapports de force<sup>392</sup>. Par ailleurs, des études moins liées aux intérêts du "complexe militaro-industriel" avaient déconstruit les autres postulats, notamment l'idée selon laquelle les dirigeants politiques ne sont jamais suicidaires. Il est d'ailleurs curieux qu'il ait fallu les années 1970 pour s'en rendre compte. A la fin de la Seconde guerre mondiale, Hitler avait préféré emmener son peuple à la ruine et se suicider lui-même plutôt que de capituler. Enfin, des études commençaient à paraître au sujet d'accidents relatifs à l'arsenal nucléaire états-unien. C. Cohn s'est donc donnée pour objectif de comprendre ce qui peut conduire ces hommes - elle note que ce sont tous des hommes - à utiliser "le concept de dissuasion pour expliquer pourquoi il convient d'avoir des armes dont le pouvoir de destruction est tel qu'il ne faudrait surtout pas les utiliser"<sup>393</sup>.

Sa thèse est que le langage constitue la clef de l'énigme. Ces experts en stratégie - écrit-elle - parlent un langage "techno-stratégique" dont la principale caractéristique consiste à ne pas dire la violence des armes nucléaires. Cette euphémisation est rendue possible, comme chez les aviateurs aujourd'hui, par un recours démesuré à l'abstraction, à des métaphores déshumanisantes et à des périphrases qui embarquent un cadrage purement technique. L'hypothèse d'une guerre nucléaire circonscrite au territoire européen est par exemple

---

<sup>391</sup> Carol Cohn, art. cit. On imagine qu'il s'agit de la Rand Corporation, le principal *think tank* de l'armée de l'Air états-unienne mais C. Cohn ne le précise pas.

<sup>392</sup> Graham Tillet Allison, *Essence of Decision : Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston, Little, Brown and C, 1971.

<sup>393</sup> Carol Cohn, art. cit., p. 687.

qualifiée de "engagement sub-holocauste". Les missiles susceptibles de convoier ces armes prennent des noms de formulaires bureaucratiques comme les missiles "MX" ou "AV-8B". Ce langage abstrait et technique est simplement coloré par des images à caractère sexuel. Les intellectuels de défense évoquaient par exemple le pouvoir de "pénétration" de tel ou tel missile ou encore le fait que l'Inde avait "perdu sa virginité" en accédant au statut de "puissance" nucléaire dans les années 1970. Pour Cohn, ce langage réifiant et cet imaginaire sont deux faces d'une même médaille. Les images sexuelles offrent de la couleur et de la chaleur au volet techno-stratégique de ce langage sans contrecarrer ses tendances chosifiantes/réifiantes.

Dans le cas des aviateurs, ce langage techno-stratégique véhicule et construit une vision du monde qui déshumanise les personnes bombardées. Ils utilisent fréquemment - mais pas toujours comme nous le verrons plus loin - l'expression "dégât collatéral" pour parler des femmes et des enfants qui meurent sous leurs bombes. Ils expliquent aussi qu'ils sont parfois obligés de tuer des civils car leurs ennemis les utilisent comme "boucliers humains". Judith Butler s'est intéressée à cette expression de "bouclier humain". Elle relève qu'elle invite à "croire que ces enfants ne sont pas vraiment des enfants, qu'ils ne sont pas vraiment vivants, qu'ils sont déjà transformés en métal, en acier, qu'ils appartiennent à la machinerie du bombardement, à tel point que le corps de l'enfant apparaît comme un simple métal militarisé qui protège l'agresseur d'une éventuelle attaque"<sup>394</sup>.

On peut illustrer cette idée en comparant le cadre de guerre embarqué par l'expression "bouclier humain" à celui produit par le célèbre joueur de oud Naseer Shamma dans sa composition musicale intitulée "Ce qui s'est passé à Al Amiriya". Cet artiste était présent lors du bombardement de l'abri anti-aérien de Al Amiriya par des avions états-uniens le 13 février 1991. Des aéronefs de l'US Air Force avaient alors largué deux bombes à guidage laser sur cet abri, causant la mort d'au moins 400 civils<sup>395</sup>. Au lendemain de cet événement, le Pentagone a affirmé qu'un centre de commandement se trouvait dans cet abri et que les civils tués étaient des "boucliers humains". La composition musicale de Naseer Shamma dit tout autre chose. Elle commence par une introduction légère évoquant une scène de vie

---

<sup>394</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. xxvii.

<sup>395</sup> *Human Rights Watch* a publié un rapport : <https://www.hrw.org/reports/1991/gulfwar/INTRO.htm> (consulté le 2 mars 2020).

joyeuse avant le bombardement. Après deux minutes, le oud de Naseer Shamma monte dans des tonalités aiguës figurant une sirène anti-aérienne, le sifflement des bombes puis de lourdes explosions. La composition se termine par un passage exprimant, sans la légèreté de l'introduction, un retour à la vie. Il est intéressant d'écouter cette composition en considérant les émotions qu'elle suscite et en comparant celles-ci avec celle que l'expression "bouclier humain" neutralise.

Si la chosification/réification est évidente en ce qui concerne les civils, elle est encore plus spectaculaire dans le cas des ennemis. Un fait m'a étonné au cours de cette enquête : les aviateurs ne semblent pas savoir combien de "terroristes" ils ont tués. Cette question intéresse beaucoup les politiques - ils donnent d'ailleurs régulièrement des chiffres - mais pas les aviateurs : "je ne sais pas combien de personnes j'ai tuées. Je sais qu'en opération, j'ai été amené à tirer quatre fois. Après, combien de morts ça a fait, je n'en ai aucune idée. Qu'il y en ait un ou qu'il y en ait vingt est-ce que cela change beaucoup ? Je ne sais pas"<sup>396</sup>. J'ai effectué un entretien avec un général qui a commandé la guerre de l'OTAN en Libye en 2011. Le cas est singulier car les arguments humanitaires ont été écrasés, à l'époque, ceux sur l'anti-"terrorisme". L'échange n'en est pas moins éloquent :

- MD : Je souhaiterais revenir sur l'opération en Libye. Vous m'avez dit qu'il n'y a pas eu de victime collatérale. Mais il y a eu des morts côté Kadhafiste. Est-ce qu'on a idée du nombre ? Je n'ai pas trouvé de chiffres...
- G : Non. Je n'ai pas de chiffre. C'est vraiment le type de comptabilité qu'on ne faisait pas et que, d'ailleurs, on n'avait pas les moyens de faire. Il faut quand même se rappeler qu'il n'y a pas de forces au sol... (...) A posteriori ce qu'on peut dire, c'est que quand vous voyez sortir un rapport de *Human Rights Watch* qui dit 'Pas de dégâts collatéraux. Gestion remarquable par l'OTAN', tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on a quelqu'un qui n'a pas l'habitude de tenir ce genre de discours et qui là, dit la même chose que l'OTAN et les militaires. Donc moi je suis incapable... Mais je ne suis même pas capable de vous dire un ordre d'idée. In-ca-pable.
- MD : Même pas un ordre de grandeur ? On sait quand même que les conflits sont différents les uns des autres. Il y a des conflits plus meurtriers que d'autres...
- G : Non. Je suis incapable, là, de vous donner un ordre d'idées. Incapable. Très honnêtement, mais très honnêtement.

Cet effacement de la figure de l'ennemi est également perceptible dans l'évolution de la tradition consistant à peindre un symbole de victoire sur son appareil après chaque mission

---

<sup>396</sup> Entretien n°15 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013

réussie. Au cours du XXème siècle, les aviateurs représentaient les cibles atteintes : un avion dans le cas des duels aériens, des ponts, des trains ou des immeubles dans le cas des bombardements. Des dynamiques chosifiantes/réifiantes étaient présentes mais elles n'étaient pas totales. On pouvait imaginer que des êtres vivants peuplaient les avions, les trains ou les immeubles. Aujourd'hui, les aviateurs ne peignent plus la cible mais les bombes elles-mêmes. Ils expliquent cette évolution de la manière suivante : "je pense que politiquement ce serait mal venu de peindre un avion sur un avion ou un train, car cela voudrait dire qu'on aurait tué quelqu'un"<sup>397</sup>.

Cette chosification/réification extrême de l'ennemi est peut-être, en partie, une spécificité française. En effet, la France a développé une doctrine originale en matière de bombardements. Elle ne vise, officiellement, que des cibles matérielles. Didier Le Bret, le coordinateur national du renseignement français, a expliqué ce fait à la commission parlementaire sur les attentats de 2015 :

Lorsque le Président donne des instructions sur nos opérations militaires au ministre de la défense ou au chef d'état-major des armées en conseil de défense ou en conseil restreint, il n'est pas question de cibler des individus. On identifie à Raqqa, à Mossoul ou à Deir ez-Zor les états-majors, les centres de propagande, d'entraînement, les dépôts d'armes, bref les lieux stratégiques du point de vue logistique. Ce sont les fameux dossiers d'objectifs. Ce sont eux qui sont ciblés dans le cadre de la guerre que nous menons contre l'État islamique, en Syrie comme en Irak. Si par malheur – ou par bonheur – il se trouve que les individus dont nous parlons [les "djihadistes"] s'y trouvent, nous ne revendiquons pas explicitement, surtout s'ils sont français, le fait de les frapper à l'instar des Britanniques ou d'autres. Nous ciblons des objectifs qui font sens afin de réduire la surface occupée par notre ennemi.<sup>398</sup>

La France semble avoir fait ce choix doctrinal pour ne pas s'exposer au risque de poursuites pour assassinat, que ce soit par un tribunal français ou une cour internationale (la Cour Européennes des Droits Humains, la Cour Pénale Internationale). Le risque est relativement faible pour les opérations militaires qui possèdent une base légale comme la guerre en Afghanistan (légalisée au titre de la légitime défense des Etats-Unis et de l'activation de l'article 4 du traité de Washington), en Libye (résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies) ou celles où la France intervient officiellement à la demande du gouvernement légal du pays bombardé (Mali en 2013, Irak depuis 2014). Le problème se

---

<sup>397</sup> Entretien n°18 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013

<sup>398</sup> Assemblée Nationale, Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, Mercredi 18 mai 2016, Séance de 16 heures, Compte rendu n°24, Audition, à huis clos, de M. Didier Le Bret, coordonnateur national du renseignement (CNR). <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cemoyter/15-16/c1516024.asp> (consulté le 27 avril 2017)

pose surtout pour les opérations discrètes des forces spéciales et/ou les guerres dont la légalité est pour le moins discutée comme celle effectuée en Syrie depuis 2015. Quoi qu'il en soit, ce raisonnement juridico-politique a des répercussions au niveau des exécutants de la guerre contre le "terrorisme". Ils sont abreuvés de discours où il n'est question que de "dépôts de munition", de "camps d'entraînement", de "QG ennemi", etc. Ce langage médiatise leur rapport au monde, du moins quand ils sont en opération.

Dans l'article présenté ci-dessus, Carol Cohn raconte le pouvoir que le langage "techno-stratégique" a exercé sur elle-même et comment elle a dû sortir de ce "monde" pour pouvoir produire son analyse : "Plus je participais à des conversations en utilisant ce langage, moins j'étais effrayée par la perspective d'une guerre nucléaire"<sup>399</sup>. Elle explique aussi comment elle a fini par se sentir prisonnière de ce langage : "En quelques semaines, ce qui avait été remarquable était devenu banal. Au fur et à mesure où j'apprenais ce langage, ma perspective changeait. Je ne me tenais plus en dehors de ce mur imperméable du langage stratégique. A partir d'un certain moment, je ne percevais plus ce mur. (...) Une fois à l'intérieur de ces murs protecteurs, il m'est apparu de plus en plus difficile d'en sortir. L'imperméabilité fonctionnait dans les deux sens"<sup>400</sup>. Les pilotes que j'ai interviewés soulignent aussi ce point. Ils font preuve de réflexivité par rapport au langage techno-stratégique : "Quand je fais les débriefings avec les vidéos pour les jeunes pilotes, je peux vous dire qu'il n'y a jamais de réjouissance quand on voit qu'il y a un effet militaire concret. On est dans le technique. On se dit : 'ouah, efficacité, ça porte, ça neutralise. On est dans le jargon technique. On n'est pas dans l'émotionnel'"<sup>401</sup>. Ils savent aussi qu'il existe un écart entre ce langage et celui de la vie civile. C'est une des raisons pour lesquelles ils apprécient les moments de transition organisés par l'armée quand ils rentrent d'opération. Depuis quelques années, ils passent quelques jours dans un hôtel à Chypre avant de rejoindre leurs familles. Ils ont ainsi le temps de prendre congé de ce langage et du système de significations qu'il constitue.

---

<sup>399</sup> Carol Cohn, art. cit., p. 704.

<sup>400</sup> *Ibid.*, p. 713

<sup>401</sup> Entretien n°10 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

## Des poèmes contre la dé-subjectivation

Les théoriciens de la reconnaissance ont montré que acteurs sociaux ne sont pas passifs face aux entreprises de chosification. Ils s'engagent souvent dans des "luttres pour la reconnaissance"<sup>402</sup>. Dans le cas qui nous intéresse, ces luttres prennent notamment deux formes : les attentats et la poésie<sup>403</sup>. Fanon pensait que les résistances violentes et non-violentes produisent le même effet car "la 'chose' colonisée devient homme dans le processus même par lequel elle se libère", et ce quel que soit le mode d'action<sup>404</sup>. Dans le cas qui nous intéresse, ces deux modes de lutte pour la reconnaissance apparaissent au contraire antinomiques. Alors que le "terrorisme" raconte la même histoire que les cadres de guerre orientalistes, la résistance poétique à la guerre contre le "terrorisme" remet en cause ces cadres. En ce qui concerne la torture, les *Poèmes de Guantanamo* constituent l'exemple le plus éloquent. Pour les bombardements, une liste non-exhaustive d'œuvres poétiques de résistance comprendrait l'anthologie des *100 poètes contre la guerre*<sup>405</sup>, celle intitulée *La poésie irakienne aujourd'hui*<sup>406</sup>, le recueil de nouvelles intitulé *Pleine Lune sur Bagdad* de Akram Belcaïd<sup>407</sup>, ou encore la composition musicale de Naseer Shamma présentée plus haut<sup>408</sup>. Je présente ces textes dans les paragraphes qui suivent car ils révèlent, en miroir, quelques cadres de la guerre contre le "terrorisme".

Les détenus de Guantanamo ont commencé à écrire des poèmes dès leur arrivée dans le camp en 2002. Quand le ministère de la défense a eu vent de cette histoire, il a fait interdire ces textes au motif qu'ils représentaient "un risque pour la sécurité nationale en raison de leur contenu et format"<sup>409</sup>. La direction du camp a ensuite procédé à la destruction des traces. Par exemple, les 25 000 vers rédigés par Shaikh Abduraheen Muslim Dost furent intégralement confisqués puis détruits par les gardiens. Pour s'assurer que de nouveaux

---

<sup>402</sup> Axel Honneth, *Kampf um Anerkennung*, Suhrkamp Verlag, 1992.

<sup>403</sup> Thomas Lindemann, "Agency (mis)recognition in international violence: the case of French jihadism", *Review of International Studies*, 44: 5, 2018, p. 922–943.

<sup>404</sup> Franz Fanon, *Les damnés de la terre*, op. cit., p. 40.

<sup>405</sup> Todd (éditeur) Swift, *100 poets against the war*, Salt Publishing, 2003.

<sup>406</sup> Saadi Simawe, *Iraqi Poetry Today*, Central Books, 2003.

<sup>407</sup> Akram Belkaid, *Pleine lune sur Bagdad*, Éditions Erick Bonnier, 2017.

<sup>408</sup> Neuvième composition de l'album : Naseer Shamma, *Le luth de Baghdad*, Sansblanc, Harmonia Mundi Distribution, 1999.

<sup>409</sup> Cité par J. Butler dans : Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. 55.



poèmes ne verraient pas le jour, la direction du camp a ensuite ordonné la fouille de toutes les cellules. Tous les objets pouvant servir de support à l'écriture de poèmes (stylo, feuilles de papiers) furent aussi confisqués ou détruits<sup>410</sup>. La bataille s'est ensuite déplacée vers d'autres objets. Les détenus ont utilisé de nouveaux supports, comme des gobelets en plastique, pour écrire leurs poèmes. La direction du camp a commandé des gobelets n'absorbant plus l'encre des stylos.

J. Butler s'est interrogée sur les raisons qui ont poussé l'administration du camp de Guantanamo à dépenser autant d'énergie pour lutter contre des actes de résistance en apparence aussi inoffensifs : "La syntaxe ou la forme d'un poème peut-elle être perçue comme une menace pour la sécurité d'une nation ? Est-ce lié au fait que les poèmes témoignent de la torture, ou qu'ils critiquent explicitement les Etats-Unis pour leur prétention pacifique spé cieuse ou leur haine irrationnelle de l'islam ?". En réalité, relève-t-elle, "on pourrait exprimer de telles critiques dans des éditoriaux ou en prose"<sup>411</sup>. Elle en conclut qu'il existe quelque chose de spécifique à propos de l'art en général et de la poésie en particulier.

Judith Butler ne dit pas que la poésie constitue, en soi, un acte de discours pacifiste ou antimilitariste. En effet, la poésie de résistance n'efface pas d'un trait sa cousine militariste et nationaliste<sup>412</sup>. Cependant, écrit-elle, l'art et la poésie peuvent constituer un médium efficace de contestation des cadres de guerre chosifiants/réifiants, notamment ceux produits par le langage techno-stratégique. A travers la poésie, les détenus de Guantanamo ont contesté l'énoncé les assimilant à une boîte secrète dont il s'agirait d'extraire bureaucratiquement des informations. La philosophe états-unienne cite à ce propos cet extrait d'un poème de Abdulla Majid al-Noaimi dans lequel celui-ci évoque dans les termes suivants la souffrance d'un autre détenu : "Les larmes du désir de quelqu'un d'autre

---

<sup>410</sup> Les détenus ont fini par remporter une petite victoire. Ils ont détourné des objets - notamment des gobelets en plastique - pour en faire des supports de leur poésie. Vingt-deux poèmes "survivants" ont trouvé un chemin en dehors du camp grâce à la complicité de gardiens, d'avocats ou d'acteurs humanitaires. Ils ont été publiés en 2007. Marc Falkoff, *Poems from Guantánamo. The Detainees Speak*, University of Iowa Press, 2007.

<sup>411</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. 55.

<sup>412</sup> Sur poésie et militarisme, voir : Majeed U. Jadwe et Omar Sadoon Ayed, "Poetry v/s Power: A Reading of 100 Poets Against the War", *Scholedge International Journal of Multidisciplinary & Allied Studies*, 4-10, 2017, p. 97-102.

m'affectent / Ma poitrine ne peut pas supporter l'immensité de l'émotion"<sup>413</sup>. Et Butler de commenter : "Quel est ce désir qui affecte le locuteur ? C'est le désir de quelqu'un d'autre, de telle sorte que les larmes ne semblent pas être les siennes, ou du moins pas exclusivement les siennes. Elles appartiennent à tout le monde dans le camp, peut-être, ou à quelqu'un d'autre, mais elles l'atteignent ; il fait l'expérience des sentiments de ces autres, suggérant que même dans cet isolement le plus radical, il ressent ce que les autres éprouvent" <sup>414</sup>. En d'autres termes, la poésie ne permet pas seulement de dire ses propres souffrances ou émotions. Elle rappelle aussi, contre le langage techno-stratégique, que les êtres humains peuvent compatir au sens étymologique du terme : souffrir avec.

On se souvient qu'une partie des techniques de "conditionnement" et d'interrogatoire consistait à faire "baisser l'estime de soi" des détenus en les humiliant. Les poèmes de Guantanamo peuvent se lire comme des tentatives de recouvrement, par les victimes de torture / auteurs de poèmes, de leur capacité d'agir ("*agency*"). Judith Butler donne l'exemple de ce vers de Sami al-Haj : "J'étais humilié dans les chaînes. / Comment puis-je composer des vers ? Comment puis-je écrire ?"<sup>415</sup>. La philosophe états-unienne ne reprend pas ici à son compte la théorie psychanalytique, qu'on retrouve notamment chez Fanon, qui voit dans la résistance violente ou non-violente un geste cathartique et de "re-subjectivation"<sup>416</sup>. La thèse de Judith Butler est que les poèmes de Al Haj constituent un acte de discours qui contredit les cadres de guerre chosifiants/réifiants : "Al Haj témoigne du fait qu'il a été torturé et se demande comment il peut écrire des mots et faire de la poésie après une telle humiliation. Cependant, ces lignes où il s'interroge sur sa capacité à faire de la poésie constituent, en soi, un acte poétique, de telle sorte que Al Haj réalise - ce faisant - ce qu'il [dit ne pas pouvoir faire]"<sup>417</sup>. On pourrait commenter de la même manière ce poème où

---

<sup>413</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. 59.

<sup>414</sup> *Ibid.*

<sup>415</sup> *Ibid.*, p. 55

<sup>416</sup> Franz Fanon a forgé cette notion pour décrire le processus psychique à travers lequel une personne réifiée se libère de ses chaînes pour accéder au statut de sujet. Ecrivant en contexte colonial, il écrit dans *Les damnés de la terre* que "la 'chose' colonisée devient homme [sic] dans le processus même par lequel elle se libère". Franz Fanon, *Les damnés de la terre*, op. cit., p. 40.

<sup>417</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. 56.

Eileen Tabios écrit, elle-aussi, ne pas pouvoir "être une bonne poétesse" alors que Bagdad se fait bombarder<sup>418</sup>.

Des artistes ont également utilisé la poésie comme instrument de résistance contre les bombardements aériens. Cet extrait de "Nous", un poème de l'écrivain Syro-palestinien Ghayath Almadhoun, pose le problème de la réification des victimes ou, plus précisément, de la difficulté des aviateurs à effacer totalement le visage des personnes mortes sous leurs bombes. Une chosification totale permettrait aux aviateurs (israéliens ici) de dormir totalement en paix, mais ils n'y parviennent pas. Ils sont hantés par la reconnaissance partielle de l'humanité des personnes bombardées. Ces dernières s'en excusent :

Nous présentons nos profondes excuses / aux militaires israéliens / qui ont pris la peine d'appuyer sur les boutons / de leurs avions et de leurs chars / pour nous transformer en mille morceaux. / Nous leurs présentons nos excuses pour les images laides / que nous sommes devenues / après qu'ils ont lancé leurs bombes / en direction de nos têtes molles. / Nous leurs présentons nos excuses pour les heures qu'ils passeront chez les psychiatres, afin de retrouver les humains / qu'ils étaient avant de nous avoir transformés en lambeaux répugnants / qui les poursuivent à chaque fois qu'ils essaient de s'endormir. / Nous sommes les choses que vous avez vues / sur les écrans et les journaux, / les choses dont, si vous vous efforcez de rassembler leurs restes comme un jeu de puzzle, / vous vous ferez une image plus claire, / si claire que vous ne pourrez rien faire<sup>419</sup>.

L'idée selon laquelle la poésie pourrait servir d'instrument de résistance contre les guerres aériennes était également présente dans le mouvement social états-unien contre la guerre d'Irak de 2003. Lors de la commémoration du dixième anniversaire du déclenchement de cette guerre, *The Progressive Magazine* a republié ces deux poèmes de David Krieger. Le premier s'intitule "Les enfants d'Irak ont des noms". Il rappelle, de manière fort lévinassienne, que les enfants d'Irak ont des noms, mais aussi des "visages"<sup>420</sup> : "Les enfants d'Irak ne portent pas le visage de Saddam / Ils ont chacun leur propre visage". Le poème se termine par cette interpellation : "Les enfants d'Irak ont des noms / Leurs noms ne sont pas des dégâts collatéraux. Comment appelez-vous les enfants d'Irak ? Appelez-les Omar, Mohamed, Fahad. Appelez-les Marwa et Tiba". Le second poème s'inscrit dans la continuité du premier. Il rend hommage à un enfant, Ali Ismail Abbas, tué par une bombe "intelligente". Il s'intitule "A un enfant irakien" :

---

<sup>418</sup> Majeed U. Jadwe et Omar Sadoon Ayed, art. cit.#100

<sup>419</sup> <https://www.lyrikline.org/de/gedichte/we-7314#> (consulté le 2 mars 2020) Je remercie Monia Boulila pour la traduction.

<sup>420</sup> Lévinas mobilise l'allégorie du visage vecteur d'interpellation éthique dans : Emmanuel Levinas, *L'éthique et l'infini*, op. cit.

Tu voulais donc devenir médecin ?

Nous n'avions pas l'intention que nos bombes te trouvent. Ce sont des bombes intelligentes, mais elles ne savaient pas que tu voulais devenir médecin. Elles ne savaient rien de toi et elles ne connaissent rien à l'amour. On ne peut pas leur faire confiance pour ce qui est des rêves. Elles savent seulement comment trouver leurs cibles et exploser dans l'accomplissement. Ce sont des boîtiers en métal gris avec des cœurs violents, ne faisant que ce pour quoi elles ont été créées.

Ce n'est pas leur faute si elles t'ont trouvé.

Peut-être que tu n'étais pas fait pour être médecin.

On peut faire un parallèle entre les émotions que ce poème cherche à exprimer et produire et celles suscitées par la vision du cadavre du jeune Aylan, cet enfant syrien retrouvé mort sur une plage turque le 2 septembre 2015 ou celles engendrées par la célèbre photographie de Phan Thị Kim Phúc, la fillette fuyant son village bombardé au napalm le 8 juin 1972. Contrairement à d'autres, ces images ont marqué les esprits et conduit certains partisans de la forteresse européenne ou de la guerre du Vietnam à faire l'expérience d'une rupture de cadre. Même si l'émotion fut de courte durée dans le premier cas, elle a conduit à la politisation momentanée de la politique européenne de sécurisation des frontières<sup>421</sup>. Dans le second, la photographie en question est devenue le symbole de l'opposition à la guerre.

Les figures enfantines ne produisent pas automatiquement une interpellation éthique. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, par exemple, de nombreux Français voyaient dans les jeunes Allemands une "génération perdue"<sup>422</sup>. Ce cadrage s'adossait à la théorie selon laquelle le Troisième Reich était parvenu - grâce à l'école, à l'organisation Jeunesse Hitlérienne, à l'armée et à la Waffen SS - à inculquer ses valeurs à tous les moins de 20 ans, y compris les plus jeunes.

Ces cadres qui diabolisent les enfants sont cependant fragiles. Pour reprendre l'exemple cité précédemment, un contre-cadrage a rapidement émergé qui présentait, au contraire, les jeunes Allemands comme des victimes du nazisme et de la guerre. On peut mentionner à ce propos la publicité faite au tournant des années 1940 et 1950 au film de Roberto Rossellini :

---

<sup>421</sup> Paul Slovic, Daniel Västfjäll, Arvid Erlandsson et Robin Gregory, "Iconic photographs and the ebb and flow of empathic response to humanitarian disasters", *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 114-4, 2017, p. 640-644.

<sup>422</sup> Edmond Vermeil, *Quelques aspects du problème franco-allemand*, Paris, Centre d'étude de la politique étrangère, 1946, p. 80.

*Germania anno zero*<sup>423</sup>. Celui-ci raconte les troubles d'un enfant, Edmund, perdu dans le Berlin détruit de l'immédiat après-guerre. Edmund finit par se suicider et la focalisation du réalisateur est compassionnelle<sup>424</sup>. De nos jours, le thème de l'enfant-soldat illustre le fait que les figures enfantines résistent aux entreprises discursives déshumanisantes. Un enfant-soldat n'est pas tout à fait un soldat. C'est d'abord une personne vulnérable victime de la folie guerrière de ses aînés. Un enfant qui ne porte pas d'arme apparaît, a fortiori, comme une personne qu'il convient de protéger. L'article 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant le dit très précisément : "tout enfant a un droit inhérent à la vie".

J'ai présenté dans les deux chapitres qui précèdent tout ce que la violence libérale anti-"terroriste" emprunte aux logiques d'exclusion ou de déshumanisation. On peut récapituler brièvement ces emprunts. Les partisans de cette violence expliquent être attaqués par des "terroristes" et par des chefs musulmans fanatisés qui ressemblent étroitement aux "brigands" et autres "mollah fous" qui peuplaient l'imaginaire orientaliste à l'époque coloniale. Sur le plan juridique, leur système de légalisation de la violence s'adosse à des concepts clefs de la tradition juridique de l'impérialisme libéral : combattant irrégulier, absence d'intention cruelle, châtement modéré, etc. En pratique, ils puisent des techniques concrètes dans des livres prétendant avoir cerné "l'esprit arabe" et dans un savoir-faire inventé dans les années 1920 : les bombardements policiers dans les colonies. A ces cadres de guerre de type différencialiste s'ajoutent les logiques chosifiantes. Les exécutants de la violence libérale s'apparentent souvent à des bureaucrates qui mettent en œuvre des procédures qui divisent à l'infini les responsabilités morales. Elle s'adosse également à un langage qui semble transformer les victimes en êtres insignifiants. Quand celles-ci contestent ce langage, les libéraux interdisent cette parole au motif qu'elle constitue une menace pour la "sécurité nationale".

Les exclusions et les déshumanisations de la violence libérale sont donc significatives. Elles jouent un rôle clef dans la naturalisation de la violence. Pour reprendre l'image de Talal Asad, elles expliquent la maigre valeur de certaines vies à la "bourse d'échange des vies

---

<sup>423</sup> Roberto Rossellini, *Germania anno zero*, Berlin, G.D.B. Film, 1949.

<sup>424</sup> Sur ce renversement de l'imaginaire français sur les jeunes Allemands, voir le chapitre 7 dans : Mathias Delori, *La réconciliation franco-allemande par la jeunesse. La généalogie, l'événement, l'histoire (1871-2015)*, Paris, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

humaines"<sup>425</sup>. C'est extrêmement important. Si toutes les vies avaient la même valeur, il serait absurde de tuer ou laisser mourir des dizaines de milliers de personnes pour en sauver quelques milliers. Cependant, ces déshumanisations ne constituent pas l'alpha et l'oméga de la violence libérale. J'explique pourquoi dans la partie suivante.

---

<sup>425</sup> Talal Asad, *On Suicide Bombing*, *op. cit.*, p. 94.

## **Partie 3/ L'inclusion**

## Chapitre 5/ La plus "humaine" des tortures

Le 27 septembre 2002, le ministre de la défense D. Rumsfeld a effectué une visite sur la base navale de Guantanamo. A cette occasion, il a rencontré les principaux responsables du camp - le colonel Cummings, le major Leso, le lieutenant-colonel Beaver, le major-général Dunlavey - pour discuter des modalités concrètes de la politique "d'interrogatoires renforcés"<sup>426</sup>. D. Rumsfeld a alors rappelé à ces officiers les deux grands principes pour l'interrogation des prisonniers. D'un côté, le gouvernement escomptait des interrogatoires "efficaces". Une année s'était écoulée depuis la plus grande attaque "terroriste" perpétrée sur le sol états-unien et il ne faisait pas de doute, selon lui, que al Qaeda préparait de nouvelles attaques, vraisemblablement plus massives. D'un autre côté, ce principe d'efficacité n'autorisait pas les interrogateurs à faire n'importe quoi. Même s'ils allaient opérer à l'ombre des projecteurs et dans les limbes de l'état de droit, ils appartenaient, d'après Rumsfeld, à une nation démocratique qui perpétue fièrement les valeurs proclamées par ses pères fondateurs. Le mémorandum de l'OLC du 1er août 2002 se voulait très clair sur ce point : les techniques utilisées devaient rester "humaines". Il ne restait plus qu'à faire preuve d'imagination et, surtout, d'esprit dialectique pour concilier "efficacité" et "humanité".

Pour les officiers présents à cette réunion, une technique particulière synthétisait ces deux injonctions en apparence contradictoire : la technique dite de la "serviette mouillée" (*wet towel*), parfois aussi appelée "*waterboarding*". Cette technique consiste à poser une serviette sur le visage d'un détenu et à l'asperger de manière continue avec de l'eau. D'après l'auteur du compte-rendu de cette réunion, cette technique est "efficace" car, "si [un interrogateur] est bien entraîné et habitué à utiliser cette technique, elle donne l'impression qu'on est en train de se noyer. Le système lymphatique réagit comme si vous étiez en train de suffoquer". Cette technique est aussi "humaine" car le détenu a seulement l'impression qu'il va mourir : "le corps ne cesse pas de fonctionner". Ou si c'est le cas, "c'est que vous ne faites pas [le boulot] correctement"<sup>427</sup>.

---

<sup>426</sup> Anonyme, *Guantanamo Meeting Minutes, Counter Resistance Strategy Meeting Minute, op. cit.*

<sup>427</sup> *Ibid.*, p. 4



Il n'est pas certain que Khalid Shaykh Muhammad, qui a subi 183 interrogatoires de ce type, aurait été d'accord avec cette appréciation sur le caractère "humain" de la technique de la serviette mouillée. Hannah Arendt nous a expliqué pourquoi : bourreaux et victimes se trouvent dans des positions structurellement différentes quant à l'appréciation du sens d'une action violente ; les seconds ne peuvent pas saisir celui que les premiers investissent dans leur pratique<sup>428</sup>. De plus, nous verrons plus loin que la plupart des historiens sont d'accord sur le fait que la torture est inefficace pour obtenir des renseignements, y compris quand on utilise ce type de méthodes. Cependant, on ne s'intéresse ici ni à la perspective de K. S. Muhammad ni à celle des historiens de la torture mais à celle des acteurs de cette action publique, le but étant de comprendre les cadres de guerre qui les animent. Or ces acteurs avaient de bonnes raisons subjectives de penser qu'il est "efficace" mais aussi "humain" de faire subir à un détenu un tel supplice. Voici pourquoi.

## Le mythe de la bombe à retardement

Sur le plan des principes, les libéraux semblent être catégoriquement opposés la torture. A l'époque moderne, des juristes et des philosophes des Lumières comme Cesare Beccaria ou Voltaire ont été à la pointe du mouvement pour l'abolition de la torture. Au XXe siècle, des démocraties libérales et des ONG humanitaires ont contribué à traduire ce mouvement dans plusieurs conventions internationales, notamment celle de 1987 "contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants". Cela ne veut pas dire que les démocraties libérales n'ont jamais torturé. La torture était au contraire un instrument de gouvernement central dans les colonies à l'époque des empires libéraux. Cependant, ces pratiques se voulaient discrètes et elles ne visaient que des personnes déshumanisées. Quand le racisme a perdu de sa virulence, la torture est apparue intolérable. C'est la raison pour laquelle l'armée française a cherché à masquer la torture pendant la guerre d'Algérie<sup>429</sup>.

---

<sup>428</sup> Voir, à ce propos, mes remarques dans l'introduction.

<sup>429</sup> Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, op. cit.

D'après Darius Rejali, la réticence de principe des libéraux vis-à-vis de la torture s'est traduite, au niveau des techniques concrètes, dans ce qui ressemble à un rapport contrarié. Les démocraties, écrit-il, ont torturé de manière discrète en privilégiant les techniques qui ne laissent pas de trace sur le corps des victimes : électro-torture, simulations de noyade, torture psychologique, etc.<sup>430</sup> On comprend pourquoi. La torture est illégale. Toute trace laissée sur le corps peut alimenter le dossier de l'accusation lors des procès.

Tous ces éléments suggèrent que le libéralisme politique n'aime pas la torture et qu'elle constitue, dans les démocraties, un corps étranger, une institution archaïque ou une excroissance de l'Etat profond. Agamben ne dit pas autre chose quand il interprète la torture comme une manière, pour un "souverain", de symboliser sa puissance. Il le fait en utilisant les corps torturés comme un symbole du déploiement de son pouvoir. Par ailleurs, il communique discrètement sur la torture pour rappeler à toutes et tous qu'il peut à tout moment suspendre l'état de droit<sup>431</sup>.

A y regarder de plus près, le rapport normatif des libéraux à la torture dépend peut-être des situations. John Langbein a montré que les grands penseurs libéraux ne se sont convaincus du caractère inhumain de la torture que quand celle-ci a perdu son utilité, c'est-à-dire lorsque les preuves matérielles ont remplacé les confessions dans le système d'administration libéral de la preuve<sup>432</sup>. Le juge n'ayant plus besoin de la torture pour faire son travail, elle pouvait entrer dans le répertoire des pratiques violentes que la morale libérale réprouve, et ce d'autant plus qu'il devenait possible de dénoncer la torture des autres, notamment celle des "orientaux" qu'il s'agissait de "civiliser"<sup>433</sup>. On peut aller plus loin et relever, avec David Luban, qu'un certain type de torture est compatible avec un raisonnement clef du libéralisme politique : l'idée selon laquelle la violence peut constituer un mal nécessaire pour arrêter la violence<sup>434</sup>. C'est le cas, typiquement, quand la torture est présentée comme un moindre mal pour empêcher un attentat. Jérémy Bentham, le père

---

<sup>430</sup> Darius M Rejali, *Torture and Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

<sup>431</sup> Giorgio Agamben, *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*, op. cit.

<sup>432</sup> Sur les justifications et fonctions prémodernes de la torture, voir : David Luban, art. cit., p. 1433-1435.

<sup>433</sup> Talal Asad, "On torture, or cruel, inhuman, and degrading treatment", *Social Research*, 63-4, 1996, p. 1081-1109, p. 1093.

<sup>434</sup> David Luban, art. cit.

fondateur de l'utilitarisme moral, estimait lui-même, contre ses propres "sentiments moraux" instinctifs, que la torture peut se justifier en certaines circonstances<sup>435</sup>.

La formulation moderne de cet argument est le scénario de la "bombe à retardement" (*ticking bomb*). On en trouve une formulation presque idéal-typique dans un livre publié par Michael Walzer en 2005, c'est-à-dire au moment où l'administration Bush se trouvait critiquée pour le traitement des prisonniers de guerre dans la prison d'Abu Ghraib. Dans *L'action politique, le problème des mains sales*<sup>436</sup>, Michael Walzer expose un scénario abstrait qui rappelle un épisode récent de l'histoire franco-algérienne. Un homme politique au pouvoir dans une puissance coloniale est décidé à faire la paix avec les rebelles en leur accordant un référendum d'auto-détermination. Cependant, cet homme est confronté à une situation plus urgente. On l'informe de l'imminence d'un attentat dans un lieu où se trouvent de nombreuses personnes innocentes, y compris des femmes et des enfants. Il sait que ses services de sécurité ont entre leurs mains un "terroriste" qui peut leur dire où se trouve la bombe à retardement. Dans ce contexte, Walzer demande à ses lecteurs s'il convient de garder ses mains immaculées ou s'il ne vaut pas mieux penser, de manière plus utilitariste, qu'il est nécessaire de se salir les mains pour sauver des vies. La réponse de Walzer est présente dans la question.

Des auteurs tels que Alan M. Dershowitz<sup>437</sup>, Jonathan Alter<sup>438</sup> ou encore Michael Ignatieff<sup>439</sup> ont développé le même type d'arguments au même moment de telle sorte qu'on peut se demander, avec Marnia Lazreg, s'il ne s'agissait pas d'une campagne de communication organisée de manière discrète par l'administration Bush<sup>440</sup>. Quoiqu'il en soit, le scénario de la bombe à retardement a servi de justification officielle de cette politique. Après le scandale de la prison d'Abu Ghraib, le président Bush a nié la torture mais il a néanmoins admis

---

<sup>435</sup> Jérémy Bentham, *De la torture*, Paris, Editions Allia, 2012.

<sup>436</sup> Michael Walzer, "Political Action: The Problem of Dirty Hands", in Sanford Levinson (eds), *Torture*, New York, Oxford University Press, 2005, p. 64-65.

<sup>437</sup> Dershowitz, Alan, "Want to torture? Get a warrant" *The San Francisco Chronicle*, January 22, 2002 ; Alan Dershowitz, *Why Terrorism Works* New Haven, Yale University Press, 2002.

<sup>438</sup> Jonathan Alter, "Time to Think About Torture", *Newsweek*, November 5, 2001, p. 45

<sup>439</sup> Michael Ignatieff, *The Lesser Evil: Political Ethics in an Age of Terror*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

<sup>440</sup> Marnia Lazreg, *Torture and the twilight of empire : from Algiers to Baghdad / Marnia Lazreg*, Princeton, Princeton University Press, 2008, p. 261.

l'utilisation de "procédures alternatives pour l'interrogations de détenus"<sup>441</sup>. Le président a alors expliqué que ces "procédures alternatives" étaient nécessaires pour prévenir des attentats et, ainsi, sauver des vies. D. Cheney a réitéré cet argument en 2009 quand le président Obama a décidé de mettre un terme à cette action publique. D'après Cheney, les services de renseignement et les militaires "n'essayaient pas d'obtenir des terroristes qu'ils confessent des tueries passés ; ils essayaient de prévenir des tueries futures"<sup>442</sup>.

Les spécialistes de la torture sont très sceptiques quant à la validité du raisonnement de la bombe à retardement. Leurs objections ne sont pas philosophiques - le raisonnement utilitariste du moindre mal est logique - mais empiriques : le scénario de la bombe à retardement est une parabole qui n'a pas ou guère de connexions avec la réalité. En effet, les motivations réelles des tortionnaires sont rarement celles envisagées par ce scénario. Ainsi, la réalité algérienne à laquelle Walzer fait implicitement référence apparaît très différente de celle décrite par Raphaëlle Branche dans son livre sur la torture en Algérie<sup>443</sup>. Si la quête de renseignement était le leitmotiv des discours de justification des "interrogatoires", les tortionnaires poursuivaient aussi d'autres buts : intimider, briser une grève, symboliser sa puissance, etc. Par ailleurs et surtout, les historiens de la torture n'ont pas trouvé d'exemple d'attentat qu'une séance de torture a permis d'éviter et ce pour une raison simple : les informations obtenues par la torture sont souvent de maigre qualité. Ce constat n'est pas nouveau. Au XVIIIe siècle, Hobbes notait déjà que les confessions obtenues par la torture ne devraient pas être considérées comme fiables car "ce qui est ainsi confessé vise à apaiser la souffrance de celui qui est torturé"<sup>444</sup>.

Cette critique de la torture comme instrument pour la quête d'informations se retrouve dans le rapport de la commission sénatoriale sur le renseignement<sup>445</sup>. Les sénateurs ont enquêté entre 2009 et 2012 sur le volet le plus violent de cette politique de torture : le programme des "*extraordinary renditions*" de la CIA. Leur rapport de 6 700 pages est encore classifié mais un résumé substantiel de 500 pages est aujourd'hui public. Sa principale

---

<sup>441</sup> Discours du 6 septembre 2006, cité dans : Michele Chwastiak, art. cit., p. 494.

<sup>442</sup> Cité par D. Bigo et P. E. Guittet dans : Didier Bigo et Pierre-Emmanuel Guittet, "The quest for absolution and immunity. Justifying past and future torture in the name of democracy", in Elspeth Guild, Didier Bigo and Mark Gibney (eds), *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018, p. 203-229, p. 207.

<sup>443</sup> Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, op. cit.

<sup>444</sup> Thomas Hobbes, *Leviathan*, Oxford, James Thorston, High Street, 1881 (1651), p. 105.

<sup>445</sup> Senate, art. cit.

conclusion est que "le programme de la CIA était bien plus brutal" que ce que la CIA a prétendu et qu'il s'est avéré "inefficace" pour la quête de renseignements. Le rapport mentionne, notamment, le renseignement utilisé par Colin Powell lors de son discours aux Nations Unies avant l'invasion de l'Irak : l'idée selon laquelle il existait un lien entre le régime de S. Hussain et al Qaeda. Ce renseignement avait été donné par Ibn Al-Shaykh al-Libi après que ses geôliers égyptiens et états-uniens (de la CIA) l'aient mis au supplice pendant des jours. Avant de donner cette version, Ibn Al-Shaykh al-Libi avait dit la vérité. Il avait nié l'existence de tels liens. Ses tortionnaires ne l'avaient pas écouté.

Dans son enquête sur l'exécution de Ben Laden en 2011, Seymour Hersh déconstruit également l'argument martelé par la CIA et popularisé par le film *Zero Dark Thirty* selon lequel le renseignement clef dans la traque de Ben Laden aurait été obtenu grâce à une séance "d'interrogatoire renforcé". Selon lui, les services secrets pakistanais savaient depuis longtemps que Ben Laden se trouvait à quelques kilomètres de leur quartier général et dans une zone où réside la moitié de la bourgeoisie d'Islamabad. Ils conservaient cette information en raison d'un accord financier passé avec l'Arabie Saoudite. Un de leurs membres exclu de la transaction aurait transmis cette information pour empocher les millions de dollars promis par le gouvernement des Etats-Unis pour toute information permettant de retrouver Ben Laden<sup>446</sup>. Que la thèse alternative de Hersh soit vraie ou fausse, aucun élément concret ne confirme celle selon laquelle la torture aurait joué un rôle quelconque dans ce succès, par ailleurs fort tardif.

Un autre élément contribue à rendre la torture inefficace pour la quête de renseignements : les victimes de torture finissent souvent par perdre la tête. On peut citer à ce propos le cas de Khalid Sheikh Mohammed. On a vu plus haut que ce cadre présumé de l'organisation al Qaeda arrêté le 1er mars 2003 a dû subir toute la panoplie de la grille d'interrogatoires standard de l'armée et de la CIA, notamment la privation de sommeil, la "serviette mouillée" ou encore la "réhydratation par voie rectale". Suite à une énième séance de "serviette mouillée", K. S. Mohammed a "avoué" trente crimes ou projets d'attentats, dont ceux consistant à assassiner un pape, deux présidents états-uniens, à détruire l'Empire State Building, l'aéroport de Heathrow, Big Ben et le Canal de Panama. Au lendemain de la publication de ces "aveux", le *Guardian* a ironisé en relevant que si ceux de K S. Mohammed

---

<sup>446</sup> Seymour Hersh, "The Killing of Osama bin Laden", *London Review of Books*, Vol. 37 No. 10, 2015.

devaient être considérés comme crédibles, il devrait en être autant de ceux de Yagoda, de Yezhov, de Beria et de toutes les personnes qui se sont auto-accusées lors des procès de Moscou<sup>447</sup>. Le droit libéral prend lui-même acte de ce problème. Il stipule que les aveux obtenus sous la torture n'ont aucune valeur.

Les sociologues ont coutume de dire qu'une idée, vraie ou fausse, constitue toujours un fait vrai si elle fait sens pour les acteurs et oriente l'action. En l'occurrence, le scénario fictionnel de la bombe à retardement ne constituait pas seulement une invention de conseillers en communication soucieux de gérer la "crise" causée par la publication des photographies de la prison d'Abu Ghraib. On le retrouve, aussi, dans tous les documents officiels qui ont donné un cadre à cette action publique. Dans cette littérature à usage interne, les "interrogatoires renforcés" sont toujours présentés comme un mal nécessaire pour prévenir de futurs attentats. On peut citer à ce propos cet extrait du célèbre mémorandum du ministère de la Justice du 1er août 2002 :

Le 11 septembre 2001, Al-Qaïda a lancé une attaque secrète surprise contre des cibles civiles aux États-Unis qui a entraîné la mort de milliers et la perte de plusieurs milliards de dollars. (...) Les plans d'al-Qaïda comprennent apparemment des efforts pour mettre au point et déployer des armes chimiques, biologiques et nucléaires de destruction massive. Dans ces circonstances, un détenu peut détenir des informations qui pourraient permettre aux États-Unis de prévenir des attaques dont l'ampleur pourrait être égale ou supérieure à celle des attaques du 11 septembre. Il est clair que tout dommage qui pourrait survenir au cours d'une interrogation serait bien pâle voire insignifiant par rapport au dommage évité par la prévention d'une telle attaque, qui pourrait coûter des centaines ou des milliers de vies<sup>448</sup>.

La référence aux armes "chimiques, biologiques et nucléaires de destruction massive" est intéressante. Elle signale la présence d'un des biais cognitifs évoqués dans l'introduction de ce mémoire : l'hyperbolisation du mal qu'il s'agit d'éviter. Eyal Weizman a montré que ce biais est fréquent dans l'application de l'idée de "guerre humanitaire". C'est le cas, notamment, quand les partisans de ces guerres expliquent qu'un "génocide" se prépare ou qu'il a commencé. Dans un article consacré à la guerre de l'OTAN au Kosovo, Sophie Wahnich a montré comment l'analogie avec l'Holocauste a distordu l'appréciation médiatique de la situation humanitaire et contribué à naturaliser l'idée selon laquelle les

---

<sup>447</sup> <https://www.theguardian.com/commentisfree/2007/mar/19/truthandtorture> (article publié le 19 mars 2007, consulté le 11 septembre 2019).

<sup>448</sup> Jay (Assistant Attorney General Bybee, Office of Legal Counsel), *Memo from Jay Bybee to Alberto Gonzales, "Standards for Conduct for Interrogation under 18 U.S.C. 2340 - 2340A, op. cit., p. 41.*

bombardements aériens pouvaient constituer un moindre mal<sup>449</sup>. Or le scénario de la bombe à retardement contribue, symétriquement, à euphémiser le mal perpétré par les tortionnaires. Raphaëlle Branche a relevé ce point à propos de la torture en Algérie : "Les définitions de la torture qui la lient à une fin extérieure, telle que l'obtention de renseignements portent en elles l'euphémisation de ces violences, notamment celles qui sont accomplies sans but repérable"<sup>450</sup>. Le dilemme du tramway devient plus facile à résoudre quand un million de personnes se trouvent sur une voie et quand l'autre est pratiquement dégagée.

Le mémorandum du *Office of Legal Counsel* du 30 mai 2005 signé par Steven Bradbury reprenait aussi à son compte le scénario de la bombe à retardement. Il exposait toutes les techniques que la CIA était autorisée à utiliser pour obtenir un renseignement, de la plus douce à la plus dure ("harsh"), en l'occurrence le *waterboarding* (le fait d'asperger de l'eau sur le visage du détenu pour générer une impression de noyade). Le document mettait en garde la CIA : cette dernière technique ne devait être utilisée que si l'attaque "terroriste" était "imminente"<sup>451</sup>.

Christophe Wasinski a montré que le scénario de la bombe à retardement est apparu dans des vecteurs de culture populaire avant de faire son chemin dans le champ militaire et du monde du renseignement<sup>452</sup>. Le roman *Les Centurions* de Jean Lartéguy a joué un rôle central dans cette histoire<sup>453</sup>. Il raconte l'histoire de soldats français qui ont subi la torture en Indochine avant de se retrouver quelques années plus tard en Algérie confrontés à un dilemme moral : peuvent-ils utiliser la violence contre des "rebelles" pour obtenir des renseignements ? Les soldats ne sont ni sadiques ni cruels. Il leur est coûteux psychologiquement de torturer. Ils franchissent une première fois cette barrière morale dans le djebel contre un guérillero qui détenait des informations en le frappant pendant plusieurs heures avec une chaussette remplie de sable. Le scénario de la bombe à retardement se

---

<sup>449</sup> Sophie Wahnich, "De l'historicité de l'intervention au Kosovo. Devoir faire la guerre et devoir être humain", in Pascale Laborier and Danny Trom (eds), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 365-392.

<sup>450</sup> Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>451</sup> Steven G. Bradbury, *Department of Justice, Office of Legal Counsel. Memorandum for John A. Rizzo, Senior Deputy General Counsel, Central Intelligence Agency*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>452</sup> Je m'appuie ici sur cette communication : Christophe Wasinski, "Justifier l'état d'exception par la « culture populaire » : le scénario de la « ticking time bomb » de la bataille d'Alger aux attaques de drones. Séminaire de recherche organisé par le REPI (Recherche et Etudes en Politique Internationale) le 17 février 2020", 2020.

<sup>453</sup> Jean Lartéguy, *Les Centurions*, Pocket, 1960.

dessine plus clairement à la fin du livre lorsque les soldats français apprennent que 15 bombes doivent exploser sous peu dans le contexte d'une grève générale sur le point d'éclater à Alger. Les soldats ont capturé l'organisateur des attaques : le dentiste Arrouche. Afin de le faire parler, le capitaine Esclavier – vétéran de la Seconde Guerre mondiale qui fut torturé par les Allemands – se résout à employer la force. Jean Lartéguy ne décrit pas la façon dont le capitaine Esclavier procède mais on apprend que "au petit matin, on emporta le dentiste sur une civière, il avait tout dit ; aucune des bombes n'explosa"<sup>454</sup>.

On retrouve dans ce roman plusieurs thèmes présents dans le dispositif d'interrogatoires renforcés mis en place par l'administration Bush en 2002 : la représentation de la torture comme une pratique fondamentalement orientale (en l'occurrence indochinoise ou nazie), l'idée selon laquelle le sujet libéral ne se résout à employer cette technique dans des circonstances exceptionnelles, l'euphémisation de cette violence à travers l'ellipse qui s'achève "au petit matin" et l'argument selon lequel la torture permet de sauver des vies.

*Les centurions* n'est pas la première œuvre de fiction présentant le scénario de la bombe à retardement. Christophe Wasinski note qu'on en trouve par exemple des traces dans le film *Sabotage* (*L'agent secret*) d'Alfred Hitchcock, lui-même basé sur le roman *L'Agent secret* de Joseph Conrad<sup>455</sup>. Pierre Vidal-Naquet a également montré que les écrits de fiction de Cécil Saint-Laurent<sup>456</sup> sur la guerre d'Algérie racontent sensiblement la même histoire et qu'ils euphémisent la violence en présentant des scènes de torture de femmes sous un angle esthétisant et érotisant<sup>457</sup>.

Cependant, le roman de Jean Lartéguy a connu une diffusion extraordinaire : il s'est vendu à plus d'un millions d'exemplaires et il a inspiré le film *Lost Command* réalisé par Marc Robson, lequel a aussi connu un grand succès populaire<sup>458</sup>. Par ailleurs et surtout, il a fait l'objet de nombreuses réappropriations dans le champ des professionnels de la sécurité, y compris aux Etats-Unis<sup>459</sup>. Christophe Wasinski observe que de nombreux officiers états-uniens s'y réfèrent : le colonel de l'US Army John J. McCuen dans son livre sur "L'art de la guerre

---

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 406

<sup>455</sup> Alfred Hitchcock, *Agent secret*, 1936; Joseph Conrad, *L'agent secret*, Paris, Mercure de France, 1912.

<sup>456</sup> Cécil Saint-Laurent, *Agités d'Alger*, Paris, Presses de la cité, 1961.

<sup>457</sup> Pierre Vidal-Naquet, *La torture dans la République (1954-1962)*, Paris, Minuit, 1972, p. 156.

<sup>458</sup> Marc Robson, *Les Centurions (129 minutes)*, 1966.

<sup>459</sup> Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort, l'école française*, Paris, La Découverte, 2004, p. 256.



contre-révolutionnaire"<sup>460</sup>, le général William C. Westmoreland qui écrit dans ses mémoires qu'il en a fait son livre de chevet<sup>461</sup> et, surtout, le général David Petraeus, un des principaux chefs de guerre en Afghanistan et en Irak. Petraeus a publiquement raconté son intérêt pour ce roman<sup>462</sup>. Enfin, le récit de Jean Larteguy a aussi intéressé des agents de la CIA et des intellectuels de défense<sup>463</sup>.

Le cadrage du roman *Les centurions* contribuait à naturaliser la torture. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait passionné ses partisans. En revanche, l'intérêt suscité par le film *La bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo est plus surprenant<sup>464</sup>. Tout le film s'articule autour du scénario des bombes à retardement. Les militaires mis en scène dans le film justifient le recours à ces interrogatoires violents au motif que les membres du FLN ont reçu la consigne de se taire ou de "tenir" pendant au moins 24 heures avant de parler, et ce afin que le mouvement ait le temps de se réorganiser. Mais alors que *Les Centurions* embarquait un cadrage favorable à la contre-"insurrection", *La Bataille d'Alger* est une adaptation des mémoires de Saadi Yacef, un combattant du FLN. Le regard est donc très différent. Il a d'ailleurs fait scandale puis a été censuré en France pendant plusieurs années.

La traduction du film dans les termes attendus par le champ euro-atlantique de la sécurité a débuté pendant la guerre froide. En 1967, Jean Gardes, un ancien membre de l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS), s'est servi de ce film lors de formations données à des militaires argentins. Des projections ont aussi été organisées pour des agents du FBI et des militaires dans le cadre du programme COINTELPRO (Counter-intelligence Program) dans les années 1970, un programme principalement dirigé contre les mouvements de gauche et les Black Panthers. Neuf jours après les attentats du 11 septembre 2001, un professeur du US Marine Corps Command and Staff College, Christopher Harmon, a évoqué le film lors d'une audition

---

<sup>460</sup> John McCuen, *The Art of Counter-Revolutionary Warfare : The Strategy of Counter-insurgency*, Harrisburg, Stackpole, 1966, p. 101.

<sup>461</sup> William C Westmoreland, *A Soldier's Reports*, New York, Dell Book, 1976, p. 364.

<sup>462</sup> Fred Kaplan, *The Insurgents : David Petraeus and the plit to Change the American Way of War*, New York, Simon and Schuster, 2013, p. 15-17.

<sup>463</sup> Douglas S Blaufarb, *The Counter\_insurgency Era : U.S. Doctrine and Performance (1950 to the Present)*, New York et Londres, Free Press, 1977, p. 49-50. L'auteur est un vétéran de la CIA devenu analyste pour le compte de la RAND Corporation.

<sup>464</sup> Gillo Pontecorvo, "La bataille d'Alger", *Scénario de Franco Solinas d'après un livre de Yacef Saadi*, 1966.

sur le thème de la préparation à la "guerre contre le terrorisme" devant le Congrès<sup>465</sup>. On a appris deux ans plus tard que le Pentagone a organisé la projection du film devant une quarantaine d'officiers et d'experts civils au sein même de ses locaux<sup>466</sup>. Le général McChrystal a également fait projeter le film sur la base de Bagram en Afghanistan, une base où de nombreux détenus ont été torturés<sup>467</sup>.

La figuration du scénario fictionnel de la bombe à retardement a aussi connu un véritable boom sur les chaînes de télévision après le 11 septembre 2001. Ainsi, l'ONG *Human Rights First* a calculé que le nombre de scènes de torture dans les séries télévisées diffusées en *prime time* est passé de 42 pendant l'année 2000 à 228 lors de l'année 2003<sup>468</sup>. La série de *Fox News* intitulée "24 heures Chrono" (24 en anglais) a joué un rôle important dans la popularisation de ce scénario. La série reprend à son compte la plupart des tropes du discours de la guerre contre le "terrorisme", notamment l'idée selon laquelle des circonstances exceptionnelles appellent des actions exceptionnelles<sup>469</sup>. Jack Bauer - le héros incarné par l'acteur Kiefer Sutherland - utilise systématiquement la torture pour obtenir des renseignements. Il le fait toujours avec déplaisir car son identité libérale et humaniste l'incline à détester la violence. Cependant, l'usage de la torture permet au héros d'éviter aux Etats-Unis des maux bien plus grands : des explosions nucléaires au cœur des villes (saisons 2 et 4 et 6) et des attaques à l'arme chimique (saison 3). On l'a vu, ces deux scénarii sont exactement ceux imaginés dans le mémorandum du ministère de la Justice du 1er août 2002.

La série 24 heures chrono a rencontré un immense succès populaire avec 11 millions de téléspectateurs par semaine aux Etats-Unis pendant les 6 premières saisons. Elle a aussi suscité l'intérêt d'acteurs importants du champ états-unien de la sécurité. Karl Rove, le chef d'état-major adjoint du président Bush, a accueilli les producteurs à la Maison blanche.

---

<sup>465</sup> US Congress, House of Representatives, Committee on Government Reform, *Preparing for the War on Terror*, 107th Congress, 1st session, 2001, p. 112. Cité dans : Sohail Daulatzai, *Fifty Years of The Battle of Algiers. Past as a Prologue*, Daulatzai, University of Minnesota Press, 2016, p. 13.

<sup>466</sup> Michael Kaufman, "What Does the Pentagon See in 'Battle of Algiers' ? 7 septembre", *The New York Times*, 2003.

<sup>467</sup> Stanley McChrystal, *My Share of the Task. A Memoir*, New York, Portofolio / Penguin, 2013, p. 123.

<sup>468</sup> <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/us-military-tells-jack-bauer-cut-out-the-torture-scenes-or-else-436143.html> (consulté le 16 octobre 2019).

<sup>469</sup> Elspeth Van Veeren, "Interrogating 24: Making Sense of US Counter-terrorism in the Global War on Terrorism", *New Political Science*, 31:3, p. 361-384.

L'animateur de radio Rush Limbaugh a organisé plusieurs débats sur la série en présence, notamment, du juge de la Cour Suprême Clarence Thomas et de Michael Chertoff, le ministre de la Sécurité intérieure (*Homeland Secretary*). Antonin Scalia - juge à la Cour Suprême - a suggéré qu'aucun tribunal ne devrait poursuivre Jack Bauer pour torture<sup>470</sup>. Les auteurs de la série ont publiquement reconnu avoir travaillé avec des agents de la CIA pour construire leurs scénarii, personnages et décors<sup>471</sup>. Par ailleurs et surtout, John Yoo - le chef du *Office of Legal Counsel* du ministère de la justice et co-auteur des principaux memoranda sur la torture - s'est référé à cette série pour justifier les interrogatoires<sup>472</sup>.

La série 24 heures chrono ne constitue pas un cas isolé. Aux Etats-Unis, l'hybridation des champs sécuritaires et cinématographiques ou télévisuels remonte à la Seconde guerre mondiale. A l'époque, l'industrie du cinéma s'est littéralement mise au service de la propagande guerrière<sup>473</sup>. Les liens entre les deux champs se sont distendus après 1945 sans toutefois disparaître en raison, notamment, de l'augmentation des coûts financiers des films et des séries télévisées, coûts que le complexe militaro-industriel a permis d'absorber. D'après James Der Derian, il existe aujourd'hui un véritable "réseau de divertissement médiatique militaro-industriel" (*Military-Industrial Media-Entertainment Network*)<sup>474</sup> qui contribue à la reproduction des valeurs nationalistes et militaristes en général et de tropes plus spécifiques, dont le mythe de la bombe à retardement.

## Une torture "douce" et banalisée

Les premiers interrogatoires menés dans la prison de Guantanamo au tout début de l'année 2002 se sont révélés décevants. Les détenus ne donnaient aucun renseignement véritablement utile pour la guerre contre le "terrorisme". Face à cette épreuve, le commandant du camp, le Major General Michael E. Dunlavey, a réagi de manière conforme

---

<sup>470</sup> *Ibid.*, p. 371

<sup>471</sup> *Ibid.*, p. 370

<sup>472</sup> John Yoo, *War by Other Means: An Insider's Account of the War on Terror*, New York, Atlantic Monthly Press, 2006, p. 172.

<sup>473</sup> Jean-Miche Valantin, *Hollywood, the Pentagon and Washington: The Movies and National Security from World War II to the Present*, London, Anthem Press, 2005.

<sup>474</sup> James Der Derian, *Mapping the Military-Industrial Media-Entertainment Network*, Londres et New York, Routledge, 2009.

à un procédé classique de gestion des dissonances cognitives : en se raidissant sur son système de croyances<sup>475</sup>. Plutôt que d'interroger le bienfondé stratégique de la politique de "torture" / "interrogatoires renforcés", il a demandé au ministre de la défense l'autorisation d'utiliser des techniques "plus agressives"<sup>476</sup>. Ce changement était nécessaire car, selon lui, les détenus s'étaient habitués aux protocoles des interrogateurs. De plus, ils communiquaient entre eux de telle sorte que leurs "stratégies de résistance" se diffusaient dans l'ensemble du camp.

Dunlavey ne revendiquait pas le droit à une violence totale. Comme d'autres avant lui, il se donnait des garde-fous moraux et juridiques. En ce qui concerne la morale, il estimait devoir traiter les détenus de manière "humaine", que ce soit en ayant recours à des techniques non-létales comme la serviette mouillée (voir ci-dessus) ou en se refusant à faire preuve de "sadisme", c'est-à-dire en n'utilisant la violence que pour obtenir un renseignement. Le second garde-fou - le droit - appelait davantage de commentaires car la décision d'exclure les Taliban et les membres de al Qaeda de la protection des conventions de Genève créait une situation originale. Elle ne fabriquait pas, on l'a vu, un espace de non-droit. Elle obligeait les responsables du camp à identifier le droit auquel ils pourraient se raccrocher ou, pour reprendre l'expression de Dunlavey, à "regarder de près le droit international et domestique applicable"<sup>477</sup>.

Selon cet officier, les techniques d'interrogatoires pouvaient être classées en trois catégories allant des plus "douces" (mild) - comme le fait de crier sur un détenu - aux plus "dures" (harsh) comme "l'utilisation de scénarios conçus pour convaincre le détenu que son attitude pourrait engendrer sa mort ou des conséquences sévères" (cat. III-1), "l'exposition à de l'eau ou à un temps froid (avec supervision médicale)" (cat. III-2), "l'utilisation d'une serviette mouillée aspergée d'eau pour générer une impression de noyade" (cat. III-3) et "le fait de pousser le détenu ou de lui donner de petits coups dans la poitrine" (cat. III-4). Selon lui, toutes ces techniques étaient légales à condition de respecter le principe de maîtrise de la

---

<sup>475</sup> Léon Festinger, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1957.

<sup>476</sup> Major General Michael Dunlavey, *Memo from Major General Michael Dunlavey, 'Counter-Resistance Strategies'*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>477</sup> *Ibid.*

force, les techniques de catégorie III étant réservées pour les interrogatoires correspondant à un "objectif gouvernemental important »<sup>478</sup>.

Le général James T. Hill dirigeait alors le commandement "Sud" - des forces armées états-uniennes. A ce titre, il avait un mot à dire sur ce qui se passait sur la base navale de Guantanamo. Dans un mémorandum daté du 25 octobre 2002, il a émis l'opinion selon laquelle seules les catégories techniques de catégories I et II étaient "légalles et humaines". Cela incluait : "l'utilisation de positions stressantes (comme la station debout) pendant un maximum de quatre heures" (cat. II-1), "l'isolement pendant 30 jours" (cat. II-3), "l'interrogation dans un environnement ou une cabine non-standard" (cat. II-4), "l'interrogation pendant 20 heures d'affilée" (cat. II-6), "le fait d'enlever tous les habits" (cat. II-9), "la toilette forcée (rasage des poils du visage, etc.)" (cat. II-10), "l'utilisation de phobies individuelles (comme la peur des chiens) pour générer du stress" (cat. II-11). A l'inverse, le général Hill émettait des réserves quant à l'humanité et la légalité des techniques de catégorie III, notamment celle qui consiste à "menacer de mort le détenu ou sa famille".

Le ministre de la défense D. Rumsfeld a tranché ce débat en faveur de Dunlavey dans un memorandum daté du 27 novembre 2002<sup>479</sup>. En substance, les techniques d'interrogation de niveau I et II se voyaient validées sans réserve tandis que celles de catégorie III devraient faire l'objet d'autorisations spéciales. Pour éviter que se multiplient ce type de différend, le ministre de la défense a aussi ordonné la standardisation des procédures d'interrogatoire. Ces "procédures d'interrogatoire standard" ont évolué dans le temps et l'espace. Mais d'une manière générale, elles prenaient la forme de listes de techniques numérotées ou alphabétisées. Les premières se voulaient relativement douces - "convaincre le détenu que l'interrogateur connaît les réponses aux questions qu'il pose" (technique n°11 dans les premières procédures standard de Guantanamo) - alors que les dernières ouvraient la voie à ce qui allait faire scandale quelques mois plus tard à Abu Ghraib. Par exemple, la technique n°34 consistait à "retirer les habits du détenu pour créer un sentiment de dépendance et de détresse". Le document précisait qu'il convenait de n'employer les techniques les plus dures que si le détenu "résistait" aux plus douces.

---

<sup>478</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>479</sup> William J. (General Counsel Haynes, Department of Defense), *Action Memo from Jim Haynes to Donald Rumsfeld, Counter-Resistance Technique*, Torture documents (The Rendition Project), 2002 (November 27).

Ce principe utilitariste de la juste violence nécessaire n'opérait pas seulement à l'échelle du répertoire d'action mais, aussi, au niveau de chaque technique particulière. Par exemple, la technique n°35 des premières procédures standard en vigueur à Guantanamo prévoyait de créer de "l'anxiété" en confrontant le détenu à ses phobies. La procédure stipulait toutefois qu'il était préférable de ne pas dépasser ni même atteindre le seuil de la "terreur" et des "traumatismes mentaux"<sup>480</sup>. Ces procédures donnaient aux acteurs une perception euphémisée de la violence déployée. Par exemple, une technique de "correction" - un niveau intermédiaire entre le "conditionnement" et la "coercition" - prévoyait de priver les détenus de nourriture pendant plusieurs jours. A la place, ils recevaient un gel liquide dont la teneur en calories était calculée en fonction de deux paramètres : la taille et le degré de "sédentarité" du détenu (autrement dit des exercices physiques qu'on l'obligeait à faire). La dose moyenne était de 1000 kilocalories par jour. Or un mémorandum du 30 mai 2005 relevait que "en comparaison, les programmes pour la perte de poids vendus aux Etats-Unis limitent fréquemment la prise à 1000 kilocalories par jour, quel que soit le poids"<sup>481</sup>. Le mémorandum ne précisait pas s'il fallait utiliser de l'eau thermale pour le *waterboarding*<sup>482</sup>.

Les procédures standard d'interrogatoire constituent une technologie morale au sens de Adi Ophir<sup>483</sup>. Elles contribuent à façonner la croyance dans le caractère modéré - parce que maîtrisé - de la violence. Cette croyance dans le caractère "doux" ou modéré de telle ou telle technique d'interrogatoire n'est pas nouveau. Dans son livre sur la torture en Algérie, Raphaëlle Branche cite ce témoignage d'un ancien interrogateur à propos de la gégène :

Vous mettez une électrode, mettons, à l'oreille, et l'autre, à la partie que vous voulez. Vous tournez et ça vous fait passer du courant. Je l'ai fait sur moi pour voir [...]. Je vous promets que ce n'est pas agréable mais c'est zéro, ce n'est pas comme si vous mettiez vos doigts dans une prise de courant de 220 volts. C'est surtout l'appréhension, l'appréhension [...]. Ce n'est pas méchant. [...] Ce n'est pas mortel sinon il y aurait eu énormément de crises cardiaques<sup>484</sup>.

---

<sup>480</sup> *Ibid.*, p. 65

<sup>481</sup> Steven G. Bradbury, *Department of Justice, Office of Legal Counsel. Memorandum for John A. Rizzo, Senior Deputy General Counsel, Central Intelligence Agency, op. cit.*, p. 12.

<sup>482</sup> Un autre mémo recommandait toutefois l'utilisation d'eau "saline" pour éviter les "pneumonies" consécutives à l'absorption d'eau dans les poumons : Steven G. Bradbury, *Department of Justice, Office of Legal Counsel, Memorandum for John A. Rizzo, Senior Deputy General Counsel, Central Intelligence Agency, 2005 (May 10)*, p. 46, p. 13.

<sup>483</sup> Adi Ophir, art. cit.

<sup>484</sup> Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), op. cit.*, p. 83.

L'originalité du dispositif mis en place en 2001/2002 ne réside pas dans le fait que les interrogateurs/tortionnaires euphémisent la violence de chaque technique particulière mais dans le rôle du répertoire. Concrètement, un interrogateur avait toujours de bonnes raisons subjectives de penser qu'il pourrait infliger une souffrance de niveau supérieur. Par exemple, la première version des procédures d'interrogation standard en vigueur à Guantanamo envisageait 35 techniques. Jusqu'à la technique numéro 34, l'interrogateur pouvait se dire qu'il épargnait au prisonnier une souffrance plus grande. Or ce raisonnement ne s'arrêtait pas quand on arrivait à la technique n°35. Si le détenu "résistait" à celle-ci, le commandant du camp pouvait le transférer à la CIA, laquelle possédait un répertoire plus "agressif"<sup>485</sup>. Si un détenu "résistait" aux techniques d'interrogatoire de la CIA, il était encore possible de le transférer à un allié utilisant des méthodes plus violentes encore. Robert Baer, un ancien officier de la CIA, a un jour expliqué que cette institution choisissait la destination finale de ses prisonniers en fonction de cet adage : "Si vous voulez un interrogatoire sérieux, vous envoyez le prisonnier en Jordanie. Si vous voulez le voir torturé, vous l'envoyez en Syrie. Si vous voulez que quelqu'un disparaisse - ne plus jamais le revoir - vous l'envoyez en Egypte"<sup>486</sup>.

Ce raisonnement apporte un éclairage sur les dénégations publiques des acteurs au sujet du mot "torture". Lors d'un échange en 2003 avec le directeur de l'ONG *Physicians for Human Rights*, William Haynes - le conseiller juridique général de Donald Rumsfeld à l'origine des mémos d'août 2002 - s'est s'emporté de la manière suivante contre son interlocuteur : "Nous ne torturons pas ! (...) Vous banalisez le mot torture, vous autres humanitaires qui suggérez que ce que les Etats-Unis font aux détenus est de la torture"<sup>487</sup>. On a cru, à l'époque, que Haynes était engagé dans un exercice de communication. A la lumière de ce que nous savons sur les procédures d'interrogation standard, les protocoles de transferts vers les *proxies* et cette croyance dans le caractère oriental de la "vraie torture", on peut faire l'hypothèse que Haynes croyait en ce mythe et on peut faire la même hypothèse pour les autres acteurs.

---

<sup>485</sup> Anonyme, *Guantanamo Meeting Minutes, Counter Resistance Strategy Meeting Minute, op. cit.*, p. 3.

<sup>486</sup> Cité par L. Khalili dans : Laleh Khalili, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies, op. cit.*, p. 121.

<sup>487</sup> Cité par M. Chwastiak dans : Michele Chwastiak, art. cit., p. 499.

On se souvient que le ministre de la défense D. Rumsfeld a déclaré "humaines et légales" la plupart des techniques proposées par son service juridique. En ce qui concerne la technique de catégorie II-1 - "l'utilisation de positions stressantes (comme la station debout) pendant un maximum de quatre heures" -, Rumsfeld a ajouté un commentaire manuscrit : "Je reste debout 8 à 10 heures par jour. Pourquoi la station debout est-elle limitée à 4 heures ?". Ce coup de stylo en apparence anecdotique renvoie à un phénomène plus général : la plupart des acteurs de cette politique avaient parfois l'impression qu'ils infligeaient aux détenus des souffrances peu différentes de celles qu'ils devaient eux-mêmes endurer.

L'interrogateur Chris Mackey, en poste en Afghanistan, a théorisé ce principe de réciprocité en expliquant qu'il correspond à l'esprit des conventions de Genève. Selon lui, ces conventions n'interdisent pas d'infliger des souffrances aux prisonniers. Le thème central des conventions de Genève est "qu'on ne peut jamais traiter un prisonnier plus mal qu'on ne traite ses propres hommes". Il ajoutait un peu plus loin que "c'est sur la base de cette interprétation que je voyais de la marge de manœuvre pour nous. Ce serait de la triche si l'on interrogeait le prisonnier à plusieurs. Mais pourquoi ne pas adopter la règle selon laquelle les interrogatoires peuvent se poursuivre tant que l'interrogateur peut les supporter ?"<sup>488</sup>. Cette mise en équivalence des statuts de victimes et de bourreaux apparaît indécente quand on pense aux souffrances qu'ont subies certains prisonniers, notamment ceux dits de "haute valeur". Au niveau des exécutants de cette politique et pour les prisonniers lambda, en revanche, ce raisonnement avait quelques éléments concrets auxquels se raccrocher. En effet, les forces spéciales états-uniennes sont entraînées à résister à des séances de torture dans le cadre de la formation S.E.R.E (*Survival, Evasion, Resistance, and Escape*). Les recrues sont alors initiées, en tant que "victimes", à des techniques comme la serviette mouillée ou l'administration de "petits coups". Or ces techniques comptent parmi celles standardisées à Guantanamo, Abu Ghraib et dans les autres prisons militaires contre les prisonniers de la guerre contre le "terrorisme". Ce mimétisme n'est pas le fruit du hasard. Au cours de l'hiver 2002-2003, des officiers du programme S.E.R.E. se sont rendus sur les principaux sites de la politique de "torture" / "interrogatoires renforcés" pour expliquer comment employer "les techniques SERE pendant

---

<sup>488</sup> Chris Mackey et Greg Miller, *The Interrogators. Inside the Secret War against Al Qaeda*, op. cit., p. 288-289.



l'interrogation des détenus"<sup>489</sup>. Ce transfert de techniques a eu un effet latent. Il a contribué à leur banalisation aux yeux des utilisateurs.

Par ailleurs, les interrogatoires se déroulaient toujours en présence de médecins. On aurait tort de se représenter ces médecins comme des docteurs Mengele des temps modernes. Ils n'étaient pas présents pour conduire des expériences obscènes sur les corps des détenus mais pour s'assurer, grâce à leur connaissance professionnelle du corps humain, que le principe de la juste violence nécessaire était bien respecté. Concrètement, ils devaient évaluer en permanence le niveau de souffrance subie par le détenu et dire "stop" si l'on atteignait le seuil à ne pas dépasser. Ce seuil était défini par la "valeur" du détenu, laquelle était elle-même fonction de la valeur du renseignement qu'on le suspectait de posséder. Pour les prisonniers de "haute valeur", le seuil énoncé par le mémorandum du 1er août 2002 était la mort. Le département médical de la CIA (*Office of Medical Service*) a effectué un calcul savant pour déterminer la limite à ne pas dépasser avec la technique de la serviette mouillée (waterboarding). Les détenus pouvaient être soumis à cette technique pendant 30 jours consécutifs au maximum, 5 jours seulement au cours de cette période de 30 jours, à raison de 2 séances de deux heures par jour. Chaque application d'eau ne devait durer que 40 seconde au maximum pour un total maximal de 12 minutes par jour<sup>490</sup>. De fait, "seuls" neuf prisonniers sont morts à Guantanamo dans des circonstances obscures (certains semblent s'être suicidés). On peut donc dire que la limite fut globalement respectée.

Des psychologues ont également contribué à naturaliser la croyance dans le caractère modéré de cette violence. Pour le comprendre, il faut savoir que la CIA et l'armée états-unienne ont recours depuis les années 1950 à des spécialistes des sciences comportementales pour l'élaboration de leurs techniques d'interrogatoires. Le plus célèbre, le psycho-sociologue Alfred D. Biderman, a publié en 1957 un texte qui est devenu un classique dans le monde du renseignement. L'idée centrale est que "il n'est ni nécessaire ni particulièrement efficace d'infliger de la souffrance physique [pour obtenir des renseignements]"<sup>491</sup>. Selon lui, l'objectif premier de l'interrogateur ne doit pas être

---

<sup>489</sup> Lt. Col Ted Moss, *Draft Guantanamo SERE SOP, 'Guidelines for employing 'SERE' techniques during detainee interrogations'*, Torture documents (Renditions project), 2002 (December 10).

<sup>490</sup> Steven G. Bradbury, *Department of Justice, Office of Legal Counsel, Memorandum for John A. Rizzo, Senior Deputy General Counsel, Central Intelligence Agency, op. cit.*, p. 14.

<sup>491</sup> Biderman, A. D. (1957), *op. cit.*, p. 618.

l'infliction de souffrances physique mais la "rupture" de la personnalité du détenu. Quand une telle rupture advient, ce dernier n'a plus les moyens de "résister" aux questions de son interlocuteur ; il se met à parler sans qu'on n'ait plus, à la limite, besoin de le violenter. Biderman pensait que pour parvenir à "rompre" la personnalité de quelqu'un, les techniques les plus efficaces sont la privation de nourriture, de sommeil, l'exploitation des phobies et l'humiliation<sup>492</sup>, autant de techniques utilisées par l'armée et la CIA dans le cadre de la guerre contre le "terrorisme".

Deux psychologues de l'US Air Force ont joué un rôle central dans la diffusion des principes de Biderman au sein des forces spéciales des camps de Guantanamo, d'Abu Ghraib et dans les prisons secrètes de la CIA : John "Bruce" Jessen and James Mitchell<sup>493</sup>. Les deux hommes possèdent un profil similaire. Ils ont tous deux obtenu un doctorat en psychologie et ont exercé ensuite les fonctions de chef du service S.E.R.E dans l'US Air Force dans les années 1980 et 1990. Ils ont alors supervisé l'entraînement des aviateurs aux techniques de résistance contre la torture. Le programme stipulait que les ennemis des Etats-Unis maîtrisaient les principes de Biderman. Les aviateurs étaient donc entraînés à résister aux privations de nourriture, de sommeil, aux humiliations et, de manière prudente, à des techniques d'interrogatoire comme le waterboarding. En 2002, Jessen et Mitchell ont créé une entreprise - Mitchell, Jessen and Associates - qui est devenu le principal conseil de la C.I.A. en matière d'interrogations renforcés. Entre 2002 et 2009, Jessen, Mitchell et Associates ont reçu 81 millions de dollars de la C.I.A.

Cet écart entre l'image d'Épinal de la torture et sa version "savante" a contribué à la solidification de la croyance dans le caractère "efficace" mais aussi "humain" de la politique d'interrogatoires renforcés. En ce qui concerne l'efficacité, la plupart des professionnels de la torture n'ignorent pas l'argument selon lequel un détenu auquel on arrache les ongles sera prêt à dire n'importe quoi pour voir la douleur s'arrêter, y compris à inventer des informations crédibles mais fausses. Cependant, ces personnes estiment qu'il y a "torture et torture" et que les interrogatoires fondés sur un savoir-faire issu des sciences comportementales permettent, contrairement aux autres, d'obtenir des renseignements fiables. En ce qui concerne l'argument relatif à "l'humanité" des interrogatoires, il convient

---

<sup>492</sup> Biderman, A. D. (1957), op. cit., p. 619.

<sup>493</sup> Michele Chwastiak, art. cit., p. 495.

de remarquer que les techniques issues des principes de Bilderman - privation de nourriture, de sommeil, l'exploitation des phobies et l'humiliation - peuvent apparaître comme des formes extrêmes de réalités ordinaires : qui n'a jamais sauté un repas ou jeûné, manqué de sommeil, été confronté à ses phobies ou dû affronter une situation humiliante ? Dans certaines casernes militaires, ce type d'inconfort apparaît banal.

## Torturer pour "faire vivre" les soldats américains

Dans des memoranda datés des 5 janvier et 13 mars 2003, soit juste avant l'entrée en guerre contre l'Irak, des représentants de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et du corps des marines ont fait savoir qu'ils ne voyaient pas d'un bon œil l'utilisation de méthodes d'interrogatoires aussi "agressives" que celles utilisées en Afghanistan et à Guantanamo : "L'utilisation des techniques d'interrogation plus extrêmes rompt avec la façon dont les forces armées américaines ont fonctionné dans l'histoire récente. Nous avons emprunté la 'voie supérieure' [high road] dans la conduite de nos opérations militaires, tant sur le plan juridique que moral, et ce quelle que soit la façon dont les autres opèrent. Nos forces sont formées à cet état d'esprit juridique et moral à partir du jour où elles entrent en service"<sup>494</sup>. Les partisans de l'utilisation des "interrogatoires renforcés" contre les soldats irakiens ne pouvaient pas ignorer cette objection venue du cœur du dispositif de la guerre contre le "terrorisme". Pour résoudre ce problème, le ministère de la défense a mis en place un groupe de travail comprenant des représentants de presque toutes les organisations concernées, à savoir la C.I.A, les civils du ministère de la défense et les quatre corps d'armée. Ce groupe de travail a remis son rapport à Donald Rumsfeld le 4 avril 2003<sup>495</sup>.

Ce texte dépassait les oppositions en distinguant deux types d'interrogatoires : ceux orientés vers des renseignements "tactiques" et ceux censés produire des informations "stratégiques"<sup>496</sup>. Les interrogatoires "tactiques" seraient effectués par les forces

---

<sup>494</sup> Military Judges Advocate General, *The JAG Memos, February 5 - March 13, 15p*, Torture documents (The Rendition Project), 2003, p. 2.

<sup>495</sup> Anonyme, *Working Group Report, "Working Group Report on Detainee Interrogations in the Global War on Terrorism"*, *op. cit.*

<sup>496</sup> Dans le jargon militaire, l'adjectif « tactique » est réservé aux actions dont l'impact se limite à la bataille. Les actions stratégiques sont plus ambitieuses. Elles doivent permettre de gagner la guerre.

conventionnelles de manière conforme à la "doctrine existante"<sup>497</sup>, en l'occurrence un document intitulé *Field Manual 34-52*<sup>498</sup>. Ce document publié en 1992 se veut effectivement très respectueux du droit des conflits armés. Sa technique d'interrogatoire la plus dure consiste à faire peur au prisonnier en le menaçant, par exemple, de le faire traduire pour crime de guerre. Les interrogatoires censés délivrer des renseignements "stratégiques" seraient pratiqués par les forces spéciales et la CIA. Des méthodes plus "agressives" pourraient alors être utilisées. Tout le monde pouvait se montrer satisfait. D'un côté, les officiers supérieurs des forces conventionnelles étaient heureux de réaffirmer leur ethos de soldats professionnels respectueux des traditions militaires. D'un autre côté, les forces spéciales et la CIA se voyaient chargées de la tâche la plus prestigieuse : celle consistant à obtenir des renseignements devant permettre de gagner la guerre. Pour la CIA, l'enjeu était d'autant plus important que cette organisation avait été sévèrement critiquée pour ne pas avoir su prévenir les attentats du 11 Septembre<sup>499</sup>. Donald Rumsfeld a donc validé ce rapport le 16 avril 2003<sup>500</sup>.

La sociologie pragmatique a mis en évidence que les compromis sont rarement négociés une fois pour toute. Ils subissent des "épreuves", que ce soit au moment de la mise en œuvre ou quand la situation évolue<sup>501</sup>. Au début du mois d'août 2003, le nombre de soldats états-uniens tués par les insurgés a franchi un seuil jugé critique. L'officier de renseignement William Ponce a alors exprimé l'opinion selon laquelle le régime de limites posé par les "procédures standard d'interrogation" n'était plus adapté à la nouvelle situation : "L'usage des gants de boxe n'a plus lieu d'être. (...) le nombre de victimes augmente, il nous faut recueillir des informations pour protéger nos camarades soldats de nouvelles attaques"<sup>502</sup>.

---

<sup>497</sup> Anonyme, *Working Group Report*, "Working Group Report on Detainee Interrogations in the Global War on Terrorism", *op. cit.*, p. 1.

<sup>498</sup> FM 34-52, "Intelligence interrogation", *Headquarters Department of the Army*, Washington DC, 28 septembre 1992, p. 3-15. Téléchargeable ici : <https://fas.org/irp/doddir/army/fm34-52.pdf> (consulté le 3 octobre 2019).

<sup>499</sup> Didier Bigo, *Dramaturgy of suspicion and the emergence of a transnational guild of extraction of information by torture at a distance*, *op. cit.*

<sup>500</sup> Donald Rumsfeld, *Counter-Resistance Techniques in the War on Terrorism*, Torture documents (The Rendition Project), 2003 (April 16), p. 16.

<sup>501</sup> Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, *op. cit.*; Michel Callon, "Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc", *L'année sociologique*, 36, 1986, p. 169-208; Nicolas Dodier, art. cit.

<sup>502</sup> Anonyme, *Taskers (échange d'emails)*, Torture documents (The Rendition Project).

Tous les officiers présents en Irak n'étaient pas d'accord avec cette idée. Un officier du 501<sup>e</sup> bataillon de renseignement a apporté cette réponse cinglante à son collègue :

Les gants de boxe (...) correspondent à des critères standards clairs du droit international dont nous sommes signataires et en partie à l'origine. Quant à l'argument selon lequel le nombre de victimes augmente, nous avons subi des pertes dans chaque guerre que nous avons menée. Cela fait partie de la nature même de la guerre (...). Cela ne justifie en aucun cas d'abandonner nos standards. Nous n'avons jamais considéré que nos ennemis étaient en droit de le faire. Les morts font partie de la guerre. Si on ne veut pas subir de pertes, alors on ne part pas en guerre. Un point c'est tout. Nous sommes des Soldats américains, héritiers d'une longue tradition de standards élevés. Nous devons nous y tenir.

Cet officier adjoignait à son email un extrait du psaume 24 : 3-8 : "ira au paradis celui qui a les mains propres". Ce faisant, cet officier proposait d'abandonner le référentiel du moindre mal et de renouer avec la vieille morale manichéenne, dans sa version chrétienne en l'occurrence.

Le commandant des forces états-uniennes en Irak, le général Sanchez, a balayé cette tentative de reformulation des termes du débat. Dans un document daté du 14 septembre 2003, il a donné raison à W. Ponce et précisé les contours de la "politique d'interrogatoires et de contre-résistance" en Irak<sup>503</sup>. La procédure d'interrogation standard en vigueur en Irak allait jusqu'alors de la lettre A à la lettre Y. Cette dernière technique consistait, comme la technique n°35 de Guantanamo, à "exploiter la peur que les Arabes ont des chiens". Le général Sanchez a ajouté 4 nouvelles techniques, ce qui l'a obligé à débiter un nouveau tour d'alphabet :

- Z : "management du sommeil : on fournit au détenu 4 heures de sommeil au minimum par tranche de 24 heures sans dépasser une période de 72 heures en continu"
- AA : "cris, forte musique et contrôle lumineux : [technique] utilisée pour créer de la peur, désorienter le détenu et prolonger le choc issu de la capture. Le volume est contrôlé pour éviter les blessures."
- BB : "tromperie : utilisation de représentations falsifiées y compris des documents et des rapports"
- CC : "positions de stress : utilisation de postures physiques (station assise, debout, à genou, etc.) pendant une période qui ne dépasse pas une heure. L'utilisation de cette

---

<sup>503</sup> Ricardo Sanchez, *Memo from General Sanchez, CJTF-7 Interrogation and Counter Resistance Policy*, Torture documents (The Rendition Project), 2003 (September 14), p. 6.

technique ne doit pas excéder 4 heures et un repos adéquat doit être fourni entre chaque position".

Le général Sanchez n'apportait qu'un modeste garde-fou. Six techniques ne pouvaient pas être utilisées sans son consentement explicite : B (le fait d'accorder un privilège à un détenu, comme le droit d'avoir un Coran), I (une technique consistant à jouer avec l'ego du détenu), O (la technique dite du "bon flic et du mauvais flic"), Y (exploitation de la phobie des Arabes pour les chiens), AA et CC (voir ci-dessus).

Si le scénario des bombes à retardement s'apparente à un "mythe" d'action publique<sup>504</sup>, les procédures standards d'interrogatoires constituent des rites, c'est-à-dire des pratiques routinisées à travers lesquelles les acteurs jouent le mythe et incorporent les croyances qui lui sont associées. Cette incorporation contribue à expliquer l'extraordinaire résistance de ce cadre de guerre par rapport aux appels du réel, en l'occurrence l'absence de résultat en termes de production de renseignements. Dans ce cas précis, l'absence de résultat est apparue très tôt. Souvenons-nous que le commandant du camp de Guantanamo a constaté, dès 2002, que ses interrogateurs n'obtenaient aucun renseignement utile. Cependant, cet officier n'a pas éprouvé un sentiment de dissonance cognitive car le rite des procédures standardisées avait permis au mythe de s'ériger en "valeur" et, pour reprendre une expression de Roland Barthes, de ne pas avoir "la vérité pour sanction"<sup>505</sup>.

---

<sup>504</sup> Sur le rôle des mythes dans l'action publique, voir : Philippe Bezes, art. cit.

<sup>505</sup> Roland Barthes, *Mythologies*, op. cit., p. 209.

## Chapitre 6/ Les bombes thérapeutiques

Comme les interrogateurs, les aviateurs ne déshumanisent pas toujours ou totalement les personnes qui meurent sous leurs bombes. Si les cadres de guerre orientalistes et différentialiste pèsent incontestablement sur leurs images de l'ennemi, ces dernières peuvent aussi être nuancées et ambivalentes : "Ce n'est pas parce que ces gens croient en des choses qui peuvent me surprendre, et être dangereuses pour ma communauté, les gens de mon pays, que je ne respecte pas ces gens. Je pense qu'ils ont connu que ça comme éducation. Donc non. Je ne prends pas pour un fou le mec qui est face à moi"<sup>506</sup>.

On peut faire la même remarque à propos des cadres réifiants. Le langage techno-stratégique médiatise leur rapport au monde mais ils peuvent aussi se montrer critiques à son égard. Plusieurs aviateurs m'ont par exemple parlé, de manière fort réflexive, de la fonction "euphémisante" du langage militaire. Ils soulignent que cette euphémisation est fonctionnelle car "il faut maintenir une certaine distance" mais qu'il ne faut pas devenir prisonniers de ce langage. Ils expliquent qu'il est nécessaire, dans le temps de l'action, de déshumaniser l'adversaire mais qu'il est aussi "important d'avoir ce poids [celui de la responsabilité d'avoir tué d'autres êtres humains]. Ce n'est pas un poids sur la conscience mais il est important d'avoir ce poids, de ne pas considérer qu'on a tiré et que c'est tout. Il faut avoir ce poids, cette conscience d'un événement qui a changé votre vie, et la vie d'autres personnes. Il faut être conscient que les gens au sol sont des gens qui ont un père, une mère, des enfants, etc."<sup>507</sup>.

Ne déshumanisant pas totalement ou toujours les victimes des bombes qu'ils larguent, ils revendiquent une agentivité quant au fait de donner la mort. Cette agentivité ne concerne jamais une personne en particulier mais le fait abstrait d'avoir tué d'autres êtres humains. Une image est revenue dans la plupart des entretiens, celle du passage de porte :

Lors de ma première mission en Afghanistan en 2002, on [son navigateur et lui-même] n'a pas franchi cette porte. Je me suis dit : 'peu importe. J'ai fait le boulot. On est l'équipage qui a pris le plus de risques. On est

---

<sup>506</sup> Entretien n°18 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013

<sup>507</sup> Entretien n°12 avec un pilote de chasse, Mont-de-Marsan, mars 2013

descendus très bas pour avoir les renseignements. On a respecté les règles d'engagement. On n'a pas ouvert le feu. Pas grave'. En 2006, j'y retourne. Et là, passage de porte. Je tire ma première bombe qui tue. Et j'ai la confirmation que c'est un passage de porte. De toute façon, il y a ceux qui sont avant, ceux qui sont après, et on n'y peut rien. Et en 2011, en Libye, on a tiré beaucoup plus qu'en Afghanistan en proportion du nombre d'heures de vol. Et j'étais content de l'avoir vécu en 2006<sup>508</sup>.

On peut faire deux hypothèses pour expliquer cette combinaison de reconnaissance partielle de l'humanité des victimes et de consentement à la violence. La première stipule que les aviateurs ne sont pas toujours aviateurs ou toujours militaires. S'ils ne voient pas le visage des victimes pendant la mission, ces visages peuvent apparaître - littéralement et métaphoriquement - quand celles-ci sont terminées. En effet, les aviateurs peuvent se faire une représentation plus précise des conséquences humaines d'un bombardement lors des "débriefings" qui suivent chaque mission de bombardement. Si ces moments sont fortement régulés par les cadrages militaires, les images utilisées par les officiers chargés d'évaluer la mission sont très réalistes. Il n'est plus question de "pixels" qui sortent de la voiture mais de « types qui fuient leur pick-up en courant »<sup>509</sup>. Par ailleurs et surtout, les aviateurs sont sujets à des contre-cadrages dès qu'ils quittent la base militaire, qu'ils se rendent sur les réseaux sociaux ou qu'ils consultent Internet. En effet, les témoins des bombardements produisent de nombreuses images, notamment des vidéos, où la violence de l'événement est ramenée à l'intérieur du cadre : "Les infos remontent toujours. C'est très difficile de se protéger. On a beau essayer... Les infos remontent toujours sur les réseaux. Car ils mettent tout ça en ligne immédiatement. Donc on le sait vite : 't'as vu cette vidéo de colat [dégâts collatéraux] ? Oui, je sais. C'est la mienne"<sup>510</sup>.

La deuxième hypothèse, privilégiée ici, est que les cadres de guerre produits par l'institution militaire sont eux-mêmes imprégnés de la logique libérale de défense de la communauté des vies bonnes, une logique qui reconnaît de manière abstraite l'humanité de tout le monde mais trace une ligne entre les vies dignes de chagrin (*grievable lives*) et celles qui se trouvent exclues de cette économie de la compassion. Comme dans le cas des interrogateurs, le principe du moindre mal permet de donner un sens au fait de tuer des êtres dont on reconnaît en partie et de manière abstraite l'humanité. A l'instar des interrogateurs, les aviateurs martèlent ce mythe et le jouent régulièrement les rites qui lui sont associés. Le

---

<sup>508</sup> Entretien n°9 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>509</sup> Entretien n°2 avec un officier supérieur de la Marine, décembre 2012

<sup>510</sup> Entretien n°9 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013



mythe possède deux variantes : la défense des autres lointains et celle des compagnons d'armes. Je les présente successivement avant de m'arrêter sur les performances rituelles orchestrées par les technologies morales de la guerre aérienne.

## Aider des autres lointains

"Comment éradiquer le cancer du terrorisme au Sahel ?"<sup>511</sup> ; "Il faut éviter des métastases du cancer terroriste en Afrique"<sup>512</sup> ; "Le cancer du terrorisme s'étend"<sup>513</sup>. Ces articles de la presse française illustrent la centralité des "métaphores de nature médico-chirurgicale" dans la représentation journalistique du "terrorisme". Cette métaphore possède une généalogie ancienne dans le champ de la lutte anti-"terroriste"<sup>514</sup>. Depuis quelques années, cet imaginaire a investi un nouvel objet : les bombes. Grâce aux systèmes de guidage, ces dernières sont censées réaliser des frappes "chirurgicales" contre les métastases susmentionnées.

Grégoire Chamayou a dénoncé l'opération de pouvoir camouflée derrière la tentative d'imposition de ce savoir : "On se demande dans quel monde de fiction tuer un individu avec un missile antichar qui annihile tout être vivant se trouvant dans un rayon de 15 mètres et blesse tous les autres dans un rayon de 20 mètres peut-être réputé 'plus précis'"<sup>515</sup>. Chamayou a raison de souligner que ce discours n'est pas neutre. Il nie l'expérience des victimes. Il relève de ce que Ranajit Guha appelle la "prose de la contre-insurrection"<sup>516</sup>. Cependant, on aurait tort de déduire de ce qui précède que le trope des frappes "chirurgicales" n'est qu'un élément de langage à destination des journalistes embarqués et de l'opinion publique. C'est un mythe comme les autres. Les acteurs y croient de la même manière que les Grecs qui, tout en plaçant les dieux "au ciel", auraient été étonnés de les

---

<sup>511</sup> Frédéric Couteau, "Comment éradiquer le cancer du terrorisme au Sahel ?", *RFI*, 2019 (28 novembre).

<sup>512</sup> Jacques Hubert-Rodier, "Entretien avec Mahamadou Issoufou : 'Il faut éviter des métastases du cancer terroriste en Afrique'", *Les Echos*, 2019 (15 octobre).

<sup>513</sup> Luch Chaillot, "Le cancer du terrorisme s'étend", *L'Est Républicain*, 2016 (20 juillet).

<sup>514</sup> Gabriel Périès, "Du corps au cancer : la construction métaphorique de l'ennemi intérieur dans le discours militaire pendant la Guerre Froide. Partie 1", *Cultures & Conflits*, 43, mis en ligne le 28 février 2003, consulté le 23 novembre 2016. URL : <http://conflits.revues.org/864> ; DOI : 10.4000/conflits.864 2003, p. 2.

<sup>515</sup> Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>516</sup> Ranajit Guha, *The prose of counter-insurgency*, *op. cit.*

voir "dans le ciel"<sup>517</sup>. Le mythe n'est pas cru. Il est dit, répété et joué. Cela suffit pour le rendre performant.

Un scénario est revenu dans plusieurs entretiens. Il raconte une situation où un aviateur voit un ennemi tirer au mortier de manière continue et régulière sur un quartier habité par des civils. L'aviateur peut larguer sa bombe et mettre fin au carnage. Cependant, il sait que sa bombe a des chances de tuer des civils qui se trouvent à proximité de criminel en puissance. Chaque seconde d'hésitation peut engendrer de nouvelles victimes innocentes. Le scénario s'achève par une question formulée ici par un général de l'Armée de l'air : "Alors, que faire ? Depuis le bureau de *Human Rights Watch* ou depuis celui d'un bobo parisien, de gens qui sont totalement hors contexte, on pourra dire : 'comment se comportent nos forces ?'. Mais ça, c'est la réalité hors contexte". Pour cet officier, la situation concrète implique une autre approche : « La réalité du chef, c'est de dire : 'moi je prends la décision d'autoriser la frappe parce que je considère que la décision de ne pas le faire n'est pas acceptable"<sup>518</sup>.

Cette variante aérienne du dilemme du tramway ressemble beaucoup au scénario de la bombe à retardement. Dans les deux cas, il s'agit d'autoriser une action moralement répréhensible - torturer / larguer une bombe qui va probablement tuer des personnes innocentes - pour éviter un mal plus grand : un attentat / des tirs de mortier sur des habitations. Face à ce dilemme, une personne qui adopte une posture manichéenne se trouve paralysée. A l'instar de l'ONG "*Human Rights Watch*" ou des "bobos parisiens", elle ne veut pas choisir entre ces deux maux. En revanche, une personne qui applique le principe du moindre mal saura résoudre ce dilemme moral. Cela n'est pas simple : "Il est très difficile de dire : j'accepte de tuer une personne pour en sauver cent". Cependant, "la rationalité est à opposer à l'émotivité"<sup>519</sup>.

Comme pour le scénario de la bombe à retardement, il n'est pas certain que ce discours possède un fort ancrage empirique. Quand j'ai demandé plus de détails, les situations décrites se sont souvent révélées peu claires. J'ai par exemple conduit un entretien avec un des pilotes français qui a bombardé la "colonne de char" que Bernard-Henri Levy a vu

---

<sup>517</sup> Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes? Essai sur l'imagination constituante*, op. cit., p. 29.

<sup>518</sup> Entretien n°5 avec un officier supérieur de l'Armée de l'Air, Paris, janvier 2013

<sup>519</sup> Entretien n°3 avec un pilote de chasse, Paris, décembre 2012

marcher vers Benghazi le 20 mars 2011. Cette image a joué un rôle central dans la justification publique de la guerre de l'OTAN. Le pilote m'a expliqué sa fierté d'avoir ainsi sauvé des vies. Connaissant la controverse au sujet de l'existence ou non de cette prétendue colonne, je lui ai demandé des précisions. Il a fini par me dire qu'effectivement, aucune colonne de char n'était en route vers Benghazi ce jour-là mais que son navigateur et lui ont bien "neutralisé deux gros obusiers de canons 55 qui tiraient sur la ville, bon, qui étaient à portée de tir"<sup>520</sup>.

Là encore, l'argument du moindre mal s'adosse à une représentation hyperbolisée du mal qu'il s'agit d'arrêter. Les missions humanitaires auxquelles les militaires de l'espace euro-atlantique participent semblent jouer un rôle important dans la construction de cette hyperbole. Les militaires qui participent à ces missions sont confrontés à des scènes d'extrême violence. Ils traduisent ces expériences dans des récits et des images qui circulent ensuite dans le champ militaire. L'extrait suivant parle de l'opération française au Rwanda en 1998 :

Des centaines de milliers de réfugiés ont commencé à mourir les uns sur les autres et criaient 'au secours ! Au secours !'. Donc on a tous mis la main à la patte. Moi, j'ai fait du secourisme. Le pire qui m'est arrivé, c'était de soigner une petite fille. Car on avait mis une porte [devant l'antenne de secours] et on disait 'bon ben toi, entre'. (...) Ils avaient des plaies. Les enfants avaient des plaies dans le haut du corps car les Tutsis, on leur courrait derrière à coup de machette en tapant du haut vers le bas. Donc les plus petits, il leur manquait la moitié du visage... Les adultes avaient des plaies défensives sur les avant-bras car ils s'étaient défendus comme ils pouvaient. Donc on choisissait quelqu'un. Le premier, je l'ai soigné avec une compresse de Bétadine en y allant doucement. Et je me souviens que l'infirmier m'a dit : 'non, mon Lieutenant, on va y passer la nuit, là. Regardez. Deux doigts dans la plaie. Vous sortez le pus. Vous revascularisez la plaie. Comme ça, ça chasse la merde. Bétadine. Compresse. Et hop il sort'. Donc je mettais deux doigts voire trois doigts dans les plaies<sup>521</sup>.

L'originalité de ces images et de ces récits ne réside pas dans leur degré de véracité - ils captent des scènes d'horreurs réelles - mais dans les traductions qu'ils opèrent. Premièrement, ces images et ces récits évacuent ce que Laurence McFalls appelle le caractère "iatrogène" des interventions et guerres dites "humanitaires", à savoir le fait que les violences sont souvent générées "par le traitement lui-même"<sup>522</sup>. Par exemple, l'intervention de la France au Rwanda est présentée comme une opération qui a œuvré contre le génocide. Les militaires français sauvent des vies. Cette séparation des violences

---

<sup>520</sup> Entretien n° 31 avec un pilote, mars 2013

<sup>521</sup> Entretien n°10 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>522</sup> Laurence Mcfalls, "Doit on intervenir?", in Presses de l'Université de Montréal (eds), *La politique internationale en question*, 2009, p. 214-221, p. 221.

criminelles et thérapeutiques est une condition nécessaire pour la caractérisation de la seconde comme un moindre mal.

Deuxièmement, les scènes d'horreur captées lors de ces missions deviennent des synecdoques du rapport des orientaux à la violence. Le pilote cité plus haut poursuivait ainsi son récit : "Un truc comme ça, un Européen, il s'évanouit sur le champ. Ces gars-là, [sont différents]. Ils ont une résistance qui n'est pas commune à la nôtre. Le gamin, il lui manquait la moitié du visage, il avait fait 200 bornes à pince, et il était toujours là"<sup>523</sup>. Tous les aviateurs ne parlent pas des Africains de manière aussi grossièrement orientaliste. Cependant, l'idée selon laquelle les pays du Sud global constitueraient des terres d'extrême violence est très partagée : "La vraie vie, c'est des gens qui crèvent de faim. Notre petit cocon en France, il est très géolocalisé par rapport à la réalité du monde"<sup>524</sup>.

Cette perception sensible et essentialisée de la violence intra-"orientale" contraste avec la représentation du moindre mal que constituent les guerres "humanitaires" ou anti-"terroristes" en général et les bombardements en particulier. Sur ce point, les cadres de guerre chosifiants analysés dans le chapitre 4/ jouent à plein régime. Les aviateurs savent que des personnes innocentes meurent parfois sous leurs bombes. Ils ne sont pas indifférents à leur sort mais leur perception de cette violence n'est pas sensible : "Après, moi, j'ai pas été confronté à [des cas de dégâts collatéraux]. Si, il y a eu un cas où j'ai tiré une bombe et où on a vu trois types entrer dans le bâtiment. La bombe était partie. Plus rien à faire. Il y en a deux qui décèdent. Je les vois. L'autre, je le vois plus. Donc je ne sais pas". S'agissait-il de civils ? "J'en sais rien. J'en sais rien. Je ne saurai jamais. C'était peut-être des civils. Je ne sais pas. Contrairement à d'autres, je n'ai pas eu de remontée de civils tués avec tant d'enfants, de femmes, leur âge et tout, avec les images à la télé"<sup>525</sup>.

Cette hyperbolisation de la violence intra-orientale et cette euphémisation de la violence euro-atlantique peut justifier des actions que les interviewés considèrent, par ailleurs, comme criminelles. Le meurtre de Firmin Mahé entre dans cette catégorie. Des militaires français de la force française de maintien de la paix en Côte d'Ivoire ont arrêté cette personne, qualifiée de "bandit de grand chemin", et l'ont exécutée le 13 mai 2005 en

---

<sup>523</sup> Ibid.

<sup>524</sup> Entretien n°15 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013

<sup>525</sup> Entretien n°9 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

l'étouffant avec un sac plastique. Les quatre militaires présents ont été jugés par la Cour d'assise de Paris. Trois ont été reconnus coupables de meurtre mais ils n'ont été condamnés qu'à des peines de prison avec sursis. Ce général de l'Armée de l'air trouvait "remarquable" le jugement rendu par la justice civile :

Il en est ressorti qu'un adjudant-chef a dit : 'Oui, ben c'est vrai. Moi je l'ai fait et je n'aurais pas dû le faire. Je n'aurais pas dû le faire. Mais vous savez, notre quotidien, c'était des gens qui se faisaient découper en rondelle. Ce type là, ça fait longtemps qu'on le connaissait. On l'avait arrêté plusieurs fois. On l'avait remis aux autorités. Il avait été remis en liberté et il recommençait ses ignominies'. Donc vous voyez à un moment donné... C'est l'humain... Voilà... et il a été condamné à quoi ? A du sursis. Car les juges ont estimé qu'avant de le juger, ce type-là, il faut se mettre à sa place. Il faut se mettre à la place du mec qui vit dans un contexte d'ignominies, d'ignominies commises par ce type-là. Et que par conséquent, quand il reçoit cet ordre, même si légalement il aurait dû se dire 'je reçois un ordre illégal donc je ne l'exécute pas', et bien il se dit : 'bon, je ne l'aurais peut-être pas fait moi-même, mais là je vais éviter des massacres supplémentaires'<sup>526</sup>.

On retrouve dans cet extrait d'entretien tous les ingrédients du raisonnement du moindre mal : les procédés discursifs d'hyperbolisation et d'euphémisation de la violence, l'argument de l'exception et celui qui souligne "l'humanité" du bourreau.

## Sauver ses "frères d'arme"

J'ai montré dans la section précédente que le scénario des bombes qui sauvent des vies prend la forme d'un mythe quand il est question de venir en aide à des autres lointains. Ce scénario possède un ancrage empirique beaucoup plus net dans sa variante communautariste. Dans le jargon militaire, on appelle "appui aérien" les moments au cours desquels les aviateurs viennent au secours de troupes terrestres prises sous le feu de l'ennemi. Les aviateurs prennent très au sérieux ce type de mission. Ils se disent même "obsédés" par cette question : "protéger leurs frères d'arme au sol"<sup>527</sup>.

Ces missions sont très stressantes car le risque existe de se tromper de cible ou de voir la bombe exploser accidentellement sur les "frères d'arme". Dans le contexte des guerres "asymétriques" contemporaines, les tirs fratricides constituent une cause non négligeable des pertes subies par les militaires de l'espace euro-atlantique. Les aviateurs en parlent donc comme de leur "pire cauchemar". En revanche, les missions réussies sont très valorisantes,

---

<sup>526</sup> Entretien n°5 avec un officier supérieur de l'Armée de l'Air, Paris, janvier 2013

<sup>527</sup> Entretien n°6 avec un membre d'un commando de l'Armée de l'Air, janvier 2013

surtout quand les aviateurs partagent des moments de vie avec celles et ceux qu'ils protègent : "A la base, on était pris pour des dieux vivants parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient compter sur nous. Quand on arrivait à table à midi, tout le monde se levait pour nous céder la place. On faisait la queue nulle part. C'est très vaniteux mais c'est vrai : on a l'impression d'être un héros"<sup>528</sup>.

Dans le référentiel libéral où toutes les vies ont une valeur positive mais où certaines comptent plus que d'autres, le devoir moral d'assistance aux troupes au sol est très important. Il constitue un puissant facteur de naturalisation de la violence. Ce pilote m'a raconté comment il a dû gérer le conflit entre ce cadre de guerre et celui des règles d'engagement :

Le plus difficile à vivre, parfois, c'est de ne pas tirer. Moi il m'est arrivé de ne pas tirer pour respecter ces putains de textes [les règles d'engagement]. C'est parfois beaucoup plus dur à porter de se dire que des gens sont morts parce que je n'ai pas appuyé sur un *trigger* [ce qui déclenche le largage de la bombe] (...) Moi, il m'est arrivé de ne pas pouvoir dormir car je savais que des mecs en bas sont morts car je n'ai pas pu appuyer sur le *trigger*. (...) Savoir que des frères d'armes sont morts, quelle que soit la nationalité, parce qu'un politique a dit que dans telle situation on ne pourrait pas tirer, c'est insupportable<sup>529</sup>.

L'interviewé en question faisait référence à une situation concrète : "C'était en 2002. Je faisais de l'appui aérien. Et ma chaîne de commandement m'a dit de partir ailleurs sur un truc jugé plus prioritaire. Et on a perdu un paquet de mecs". Le pilote a très mal vécu cet événement et il s'est juré que si la même situation se présentait de nouveau, il larguerait la bombe : "Je préférerais quitter l'armée plutôt que d'avoir à porter ça une nouvelle fois. Ou alors je trouverais n'importe quel argument. Et dans un cockpit on peut en trouver plein : 'j'ai pas assez de carburant, j'entends rien à la radio, je passe dans un tunnel [sourire]'. Mais je ne lâcherai pas les types. Parce que dans le brouillard de la guerre, il vaut mieux un tu l'as que deux tu l'auras. Car moi, je les ai eu ni les uns ni les autres"<sup>530</sup>.

Les nouvelles technologies de la guerre aérienne contribuent à la construction sociale de cette identification extrême avec les "frères d'arme"<sup>531</sup>. Contrairement à leurs prédécesseurs du siècle dernier, les aviateurs sont aujourd'hui connectés par radio aux troupes au sol. Dès

---

<sup>528</sup> Entretien n°25 avec un pilote, Mont-de-Marsan, août 2012

<sup>529</sup> Entretien n°9 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>530</sup> Ibid.

<sup>531</sup> Derek Gregory a relevé ce point à propos des drones de l'US Air Force : Thomas Gregory, "Drones, Targeted Killings, and the Limitations of International Law", *International Political Sociology*, 9, 2015, p. 197-212.

lors, "l'équation devient personnelle. Parce qu'on a une relation intime, parce qu'on parle avec un type à la radio. Parce qu'on entend les rafales de mitrailleuse, les grenades, les coups de mortier qui claquent, les RPG [roquette propellée grenades] qui éclatent. On entend sur les fréquences les mecs qui sont évacués sanitaires car ils sont morts ou blessés grave. Instinctivement ça vous marque au fer tout de suite. Ça devient personnel"<sup>532</sup>. Les autres personnes présentes sur le champ de bataille se trouvent, en revanche, hors cadre ou dans une partie plus floue de celui-ci.

J'ai souligné dans l'introduction que cette étude se focalise sur les exécutants pour mettre en lumière des mécanismes généraux de la violence guerrière anti-"terroriste". En l'occurrence, le projet de défense à tout prix des "frères d'armes" possède un équivalent au niveau des grands choix stratégiques. Depuis le milieu des années 2000, les pays de l'espace euro-atlantique entendent minimiser l'exposition de leurs troupes. Ce souci fort compréhensible les conduit à privilégier les frappes aériennes aux interventions terrestres. A l'exception du Mali en 2013, tous les nouveaux fronts ouverts depuis le milieu des années 2000 - les guerres des drones au Yémen, en Somalie et au Pakistan, la guerre en Libye en 2011, celle contre l'organisation Etat Islamique en Irak et en Syrie depuis 2014/2015 - ont pris la forme de guerres aériennes. Les frappes aériennes faisant structurellement plus de morts civiles que les interventions au sol, ce choix équivaut à "transférer les risques"<sup>533</sup> des combattants occidentaux vers les civils orientaux.

## Les technologies morales de la guerre aérienne

Les aviateurs sont entourés de technologies morales au sens de Adi Ophir<sup>534</sup>. Ils utilisent des règles d'engagement, des logiciels d'évaluation des "dégâts collatéraux", des bombes "intelligentes", des pods de désignation, etc. Ces technologies ont un point commun : elles matérialisent la possibilité de ne viser que des cibles qualifiées de "militaires" et de maîtriser la violence contre les personnes innocentes qu'elles sont susceptibles de tuer ou blesser. On comprendra mieux le pouvoir de ces technologies morales sur le rapport au monde des

---

<sup>532</sup> Entretien n°9 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>533</sup> Martin Shaw, *The New Western Way of War: Risk Transfer and its Crisis in Iraq*, op. cit.

<sup>534</sup> Adi Ophir, art. cit.

aviateurs en essayant de se représenter ce que constitue, pour eux, le moment d'un bombardement. Quand ils arrivent sur site, les aviateurs doivent accomplir une procédure qu'ils résumant de la manière suivante : PID, ROE, CDE. L'acronyme PID signifie "Positive IDentification" (identification positive). Il s'agit de savoir si la cible qu'ils ont repérée est bien la cible qu'ils doivent "traiter". ROE veut dire "Rules Of Engagement" (règles d'engagement). Cette séquence les invite à vérifier que le bombardement hypothétique serait conforme à ces règles. CDE est l'acronyme de "Collateral Damage Estimate" (évaluation des dégâts collatéraux). Il s'agit d'évaluer la conformité à une règle particulière : la maîtrise du nombre de "dégâts collatéraux". Chaque séquence de la procédure est très importante.

### *PID*

Il n'est pas évident, pour les aviateurs, d'identifier une cible. Contrairement aux opérateurs de drones, ils ne possèdent pas d'images précises en temps réel. Par ailleurs, leurs contraintes temporelles sont plus lourdes. Leurs avions ne peuvent pas tourner en l'air pendant des heures. Les "fenêtres de tir" ne sont ouvertes que pendant quelques minutes.

L'identification de la cible n'en constitue pas moins la clef de la réussite de la mission. En effet, les bombes dotées de systèmes de guidage ratent aujourd'hui rarement leur objectif. "L'intelligence" des bombes est donc à double tranchant. Si l'habitation sur laquelle ils dirigent la bombe n'est pas un centre de commandement ennemi mais un simple lieu de vie civil, ils peuvent être certains de faire des "dégâts collatéraux". C'est la raison pour laquelle l'auteur du bombardement du sanatorium de Surdulica aurait préféré que ses bombes soient moins intelligentes et qu'elle fasse comme la plupart des bombes aveugles de la Seconde guerre mondiale : qu'elles "attaquent les champs"<sup>535</sup>. L'identification de la cible est encore plus importante pour les mission d'appui aérien. S'ils confondent amis et ennemis, ils peuvent être certains d'avoir la mort de "frères d'arme" sur la conscience. La phase d'identification est donc cruciale. Les aviateurs traduisent cette idée à travers une formule : "s'il y a un doute, il n'y a pas de doute". Autrement dit, on ne largue sa bombe que si l'on pense être certain d'avoir bien identifié la cible. Couplée au fait de ne viser que des cibles "militaires", cette attention portée sur l'identification symbolise la différence entre leur

---

<sup>535</sup> James Kenneth Galbraith, *Une vie dans son siècle. Mémoires*, Paris, La table ronde, 2006 (1981), p. 199.



manière de faire la guerre et celle de leurs ennemis : "défourailler à tout va, c'est pas notre métier"<sup>536</sup>. Il peut arriver que des civils habitent la cible qualifiée de "militaire" par le commandement. Les logiques chosifiantes présentées dans le chapitre 4 interviennent alors pour étouffer les voix, poétiques ou non, qui raconteraient une autre histoire.

L'identification des cibles symbolise, aussi, la différence entre la "nouvelle" manière de faire la guerre - la manière libérale - et l'ancienne. Or cette distinction est importante pour les aviateurs contemporains : "Moi, je ne me sens aucune parenté avec cette génération-là. Et ce qui me choque, c'est que nos politiques sont très sensibles à cette filiation. (...) Mais l'armée d'aujourd'hui n'a rien à voir avec l'armée des années 1980, et encore moins avec celle des années 1970 de la guerre froide et du nucléaire, et encore moins avec celle des années 1960 et 1950"<sup>537</sup>. Ils traduisent aussi cette idée à travers une image. Ils se comparent volontiers aux "tireurs d'élite" qui prennent le temps d'identifier la cible, la visent et la "neutralisent" à distance.

## *ROE*

Le deuxième moment de la procédure (ROE) consiste à vérifier si l'option de tir est conforme aux "règles d'engagement". Ces règles ont fait leur apparition dans les années 1990. Elles énoncent dans quelles conditions les aviateurs peuvent et doivent ouvrir le feu. Elles traduisent en principes d'action concrets les considérations diverses qui règlent l'action guerrière : stratégiques, juridiques, politiques... Elles varient donc en fonction des opérations. Même si elles sont classées secret défense, on connaît leurs grandes orientations.

D'apparence très techniques, ces règles sont à l'image des procédures standard d'interrogatoires renforcés : elles cherchent un compromis entre efficacité et humanité. Ce compromis dépend en grande partie de la valeur militaire de la cible. Pour les cibles de petite valeur (un simple "djihadiste", un dépôt d'armes, etc.), les règles penchent du côté du principe d'humanité. L'aviateur n'est autorisé à larguer sa bombe que si le terrain est parfaitement dégagé et si aucune femme ou aucun enfant n'apparaît dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres autour de la cible. Pour les cibles dont la valeur est plus

---

<sup>536</sup> Entretien n°7 avec un pilote de transporteur, Paris, janvier 2013

<sup>537</sup> Entretien n°10 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

importante, les règles cherchent un compromis plus prononcé entre ces deux logiques. Elles autorisent alors les aviateurs à prendre plus de risques en matière de "dégâts collatéraux" (humains ou matériels) sans jamais toutefois perdre de vue le principe de maîtrise. Par exemple, les règles d'engagement peuvent énoncer qu'un tir au canon peut être réalisé à proximité d'une infrastructure civile à condition que celle-ci ne se trouve pas dans l'axe de tir. Cette précaution se justifie par le fait que les tirs au canon sont parfois trop court ou trop long mais rarement désaxés.

Les aviateurs ont l'impression que ces règles restreignent grandement les possibilités d'ouverture du feu : "nos contraintes sont énormes. Ça dépasse l'entendement. Ce serait très difficile à expliquer à un civil"<sup>538</sup>. Du coup, ils ont le sentiment d'être les auteurs d'une violence ultra-maîtrisée. Ce sentiment est renforcé par un fait exposé en introduction : l'extraordinaire puissance de feu euro-atlantique. Or cette puissance n'est pas seulement effective ; elle est aussi mise en scène. En mars 2016, le chef d'état-major des armées françaises a fait référence à la dissuasion nucléaire dans le contexte de la guerre contre l'organisation Etat Islamique<sup>539</sup>. Ce faisant, il ne voulait certainement pas suggérer au président de la république d'ordonner le bombardement nucléaire de Raqqa. Il signifiait la capacité des avions française à détruire tout sur leur passage. Cette image joue un rôle fondamental dans la représentation selon laquelle l'explosion d'une bombe de 500 kg au milieu d'une zone urbaine constitue une violence plus maîtrisée qu'un "défourailage"<sup>540</sup> à la kalachnikov.

On peut faire la même remarque à propos de l'utilisation par les Etats-Unis en Afghanistan, le 13 avril 2017, de la "mother of all bombs" - GBU-43/B MOAB de son nom techno-stratégique. Cette bombe qui tue tous les êtres vivants se trouvant dans un rayon d'un kilomètre n'a aucune utilité militaire pour la guerre "contre-insurrectionnelle". D'ailleurs, elle n'a été utilisée qu'une seule fois. En revanche, elle permet de dire sa puissance. C'est la raison pour laquelle l'armée états-unienne a organisé la médiatisation de l'événement. Contrairement à ce qu'on a pu lire ici ou là, le message ne s'adressait pas seulement à la

---

<sup>538</sup> Entretien n°18 avec un pilote de chasse, Nancy, mars 2013

<sup>539</sup> Dominique Merchet, "Contre l'Etat Islamique, la dissuasion nucléaire ? Une déclaration du chef d'état-major des armées rouvre le débat.", <https://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/contre-l-etat-islamique-dissuasion-nucleaire-99629> (consulté le 4 mars 2020)", *Secret Défense (blog)*, 2016 (25 mars).

<sup>540</sup> Entretien n°7 avec un pilote de transporteur, Paris, janvier 2013

Chine ou à la Russie. Il devait aussi intéresser tous les acteurs de la violence libérale. Le rite de la symbolisation de la puissance des bombes joue le même rôle pour les aviateurs que les techniques d'interrogatoire "agressives" auxquelles on renonce pour torturer en douceur. Elle génère un étalon de mesure à l'aune duquel toute violence apparaît comme un moindre mal.

### *CDE*

Le troisième moment de la procédure (CDE) consiste à évaluer les "risques" de "dégâts collatéraux". La rhétorique guerrière euro-atlantique laisse entendre que la manière légale de faire la guerre ne tuerait des civils que par accident. C'est faux<sup>541</sup>. Le droit de la guerre n'interdit pas de tuer des civils, seulement de les viser. Cette logique se matérialise, en pratique, dans une notion clef de la manière légale de faire la guerre : la "valeur seuil des victimes non-combattantes" (Non-combatant Casualty cut-off Value, NCV). Cette notion exprime le nombre de civils qu'un aviateur est autorisé à tuer pour une cible militaire donnée. Elle illustre la troisième pointe du triangle "mort intentionnelle, accidentelle et structurelle". Dans ce dispositif, la mort des civils n'est jamais intentionnelle. C'est la grande différence avec les bombardements "stratégiques" inspirés des thèses de Giulio Douhet. Elle est accidentelle quand cette valeur seuil est de zéro<sup>542</sup>. Dans tous les autres cas, la mort des civils n'est ni intentionnelle ni accidentelle. Elle est une conséquence structurelle, calculée et assumée des bombardements.

Les valeurs seuil des victimes non-combattantes sont fixées par les états-majors en collaboration avec les ministères de la défense et, parfois, le chef des armées. Elles ne sont pas rendues publiques au motif que les ennemis pourraient utiliser cette information dans sa politique de constitution de "boucliers humains". Cependant, des informations ont fuité de telle sorte qu'on connaît, comme pour les règles d'engagement en général, la philosophie générale de cette technologie morale.

---

<sup>541</sup> Patricia Owens, "Accidents Don't Just Happen: The Liberal Politics of High Technology 'Humanitarian' war", *Millenium - Journal of International Studies*, 32-3, 2003, p. 595-616.

<sup>542</sup> Précisons qu'il n'est question ici que de représentations intersubjectives. Si l'on pouvait être certain de ne faire aucune victime civile en larguant une bombe au milieu d'une ville, on envisagerait d'utiliser cette technologie dans l'espace euro-atlantique. Or on bombarde parfois Raqqa, jamais Bruxelles, Paris ou Washington.

Principe de proportionnalité oblige, cette valeur seuil dépend grandement de celle de la cible. Quand cette cible est jugée de "haute valeur", la valeur seuil des victimes non-combattantes peut devenir relativement importante. Lors de la guerre en Irak en 2003, par exemple, elle était de 30 pour les cibles dites de "haute valeur"<sup>543</sup>. En d'autres termes, les aviateurs états-uniens pouvaient ouvrir le feu s'ils estimaient, après avoir identifié une telle cible, que le nombre de civils irakiens tués serait inférieur à 30. En ce qui concerne les bombardements contre l'organisation Etat Islamique en Irak depuis 2014/2015, un journaliste embarqué du *Los Angeles Times* a révélé que la valeur seuil des victimes non-combattantes est montée jusqu'à 10 pour les cibles de haute valeur<sup>544</sup>. Quand l'objectif militaire est moins important (un simple djihadiste, un petit dépôt d'arme, etc.), cette valeur peut se rapprocher de zéro. C'est vraisemblablement le cas en Irak et en Syrie depuis 2014/2015. Rappelons que d'après les estimations de *Airwars*, le nombre de civils tués est de 0,3 par frappes (ou 3 civils toutes les 10 frappes). Ce nombre pourrait être le résultat d'une moyenne entre les frappes contre les cibles de "haute valeur" - où la "valeur seuil des victimes non-combattantes" peut prendre la forme d'un nombre à deux chiffres - et les frappes "normales" où l'on ne veut faire aucun dégât collatéral. En toute hypothèse, on retrouve ici l'idée de "bourse d'échange" où la valeur des vies humaines fluctue<sup>545</sup>.

Le deuxième déterminant de la valeur seuil des victimes non-combattantes est la stratégie ou, plutôt, la dialectique stratégie / éthique. Un adage militaire stipule que les guerres courtes sont plus éthiques que les guerres longues car elles font, in fine, moins de morts civils. Giulio Douhet, le célèbre théoricien des bombardements "stratégiques", était partisan de cette théorie<sup>546</sup>. Dans les années 1920, il préconisait l'utilisation de bombes explosives et chimiques contre des populations civiles au motif que cela permettrait d'éviter une guerre d'usure : "Plus ces armes seront terrifiantes et rapides, plus rapidement elles toucheront des centres vitaux, plus vite elles affecteront le moral de l'ennemi. Dès lors, la guerre deviendra

---

<sup>543</sup> Eyal Weizman, *The Least of all Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, op. cit., p. 130.

<sup>544</sup> Nick McDowell, "Op-Ed: Civilian casualties are not inevitable. The military sets an acceptable number in advance (<https://www.latimes.com/opinion/op-ed/la-oe-mcdonell-civilian-casualties-ncv-20170331-story.html> consulté le 5 mars 2020)", *Los Angeles Times*, 2017 (March 31).

<sup>545</sup> Talal Asad, *On Suicide Bombing*, op. cit., p. 94.

<sup>546</sup> Thomas Hippler, *Bombing the people : Giulio Douhet and the foundations of air-power strategy, 1884-1939*, op. cit.

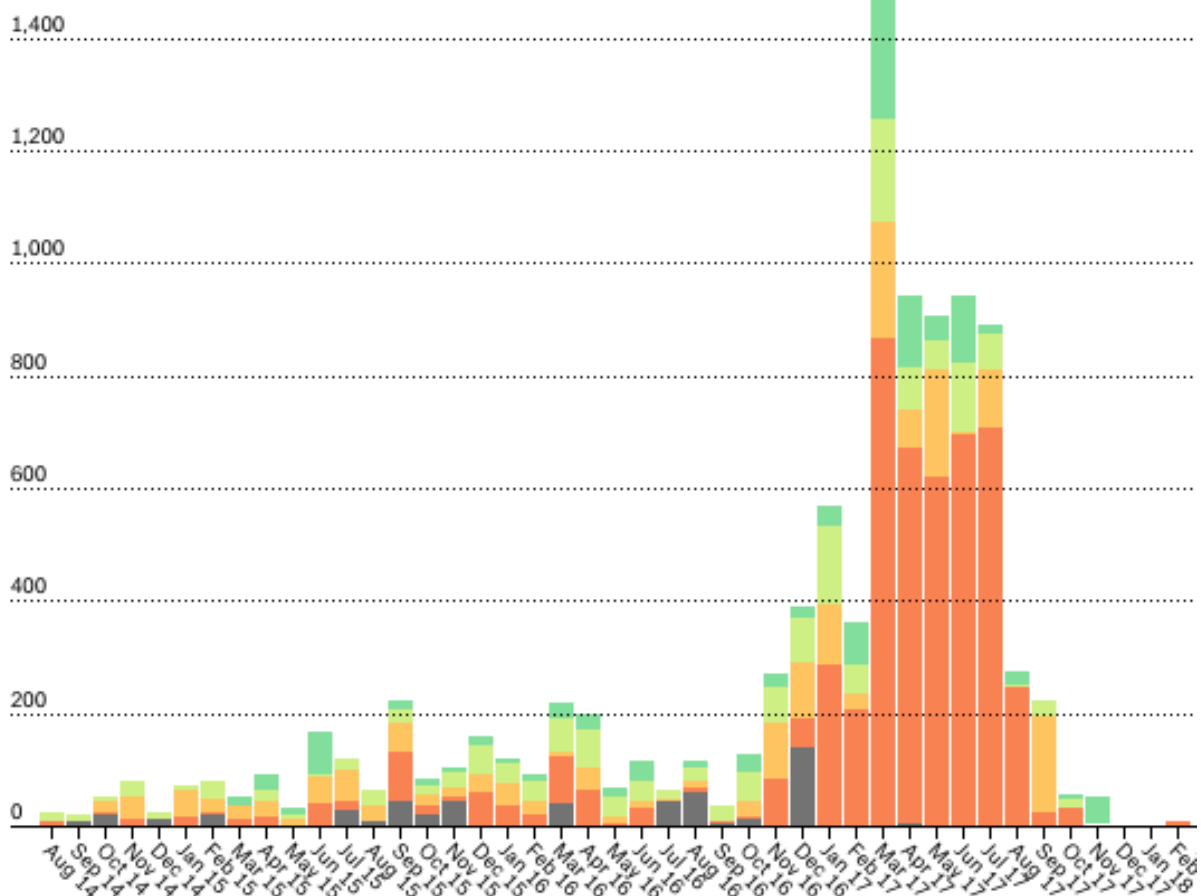
plus civilisée"<sup>547</sup>. Cette idée découlait en partie du traumatisme laissé par la transformation de la guerre de 1914 en guerre d'usure<sup>548</sup>.

Ce raisonnement possède une traduction dans la manière légale de faire la guerre : celle où la mort des civils n'est plus intentionnelle mais constitue, néanmoins, une conséquence structurelle des bombardements. Il invite à se poser la question suivante : est-il préférable, d'un point de vue stratégique et éthique, de prendre garde à faire le moins possible de victimes civiles, ce qui conduit à prolonger la guerre ? Ou ne vaut-il pas mieux faire augmenter quelque peu cette valeur seuil des victimes non-combattantes pour autoriser davantage de frappes sur une période courte et porter un coup fatal à l'ennemi ? Le graphique 1/ suggère que les forces armées de l'espace euro-atlantique ont choisi la deuxième option pendant la bataille de Mossoul (octobre 2016 et juillet 2017).

---

<sup>547</sup> Giulio Douhet, *Command of the Air*, New York, Coward-McCann, 1942 (1932), p. 196. L'édition italienne date de 1921 : Giulio Douhet, *Il dominio dell'aria*, Edizione Roma, 1921.

<sup>548</sup> Sur les idées de Douhet, voir : Thomas Hippler, *Bombing the people : Giulio Douhet and the foundations of air-power strategy, 1884-1939*, op. cit.



Graphique 1/ Les victimes civiles irakiennes des frappes de la coalition dirigée par les USA (Source : *Airwars.org*)<sup>549</sup>. Les couleurs correspondent aux catégories suivantes : vert foncé ("confirmed") = confirmées par la coalition ; vert clair ("fair") = rapportés par au moins deux sources indépendantes crédibles ; orange clair ("weak") = une seule source crédible ; orange foncé ("contested") = responsabilité attribuée à différents belligérents et, parfois, à des troupes au sol ; gris ("discounted") = les personnes tuées pourraient être des combattants.

Enfin, on ne peut pas exclure que la valeur seuil des victimes non-combattantes dépende du contexte émotionnel. Cinq jours après l'attentat de Nice du 14 juillet 2016, des avions de la coalition emmenée par les Etats-Unis ont bombardé le village de Tokhar dans le Nord de la Syrie. L'Observatoire Syrien des Droits de l'Homme a identifié 98 victimes civiles, dont 59 enfants. Le gouvernement syrien a accusé la France d'être l'auteur de ce bombardement et d'avoir voulu venger les 86 morts de l'attentat de Nice. La France n'a pas confirmé avoir

<sup>549</sup> <https://airwars.org/conflict/coalition-in-iraq-and-syria/> (consulté le 8 mars 2020)

participé à ce bombardement. Deux choses sont néanmoins certaines. L'attentat de Nice s'inscrivait dans une séquence marquée par les attaques contre la rédaction du journal Charlie Hebdo et le supermarché casher les 7, 8 et 9 janvier 2015 (17 morts) et celles du 13 novembre 2015 (138 morts). Le contexte était donc émotionnellement très chargé en France et dans toute l'espace euro-atlantique. Par ailleurs, les morts civiles du bombardement de Tokhar ne sont pas le fruit d'un accident mécanique (une bombe qui ne serait pas tombée au bon endroit). D'après *Airwars*, les avions de la coalition dirigée par les Etats-Unis ont effectué 18 frappes sur ce village<sup>550</sup>. S'il peut arriver qu'une bombe explose au mauvais endroit, cela n'arrive jamais 18 fois de suite. Deux hypothèses restent envisageables : l'erreur humaine (une cible mal programmée) et l'augmentation de la valeur seuil des victimes non-combattantes dans le contexte émotionnellement chargé de ce mois de juillet 2016.

Pour être complet, la notion de "valeur seuil des victimes non-combattantes" ne pose pas une limite infranchissable. Si le nombre de dégât collatéraux estimé est plus important que la valeur seuil, l'aviateur peut demander à son supérieur l'autorisation d'ouvrir le feu. Toute une chaîne algorithmique prévoit ainsi, pour chaque évaluation du nombre probable de victimes civiles, le niveau hiérarchique auquel est prise la décision. Quand le nombre de victimes non-combattantes probables est très important – comme dans le cas d'une bombe thermonucléaire, la décision incombe aux chefs des armées. On en revient donc à l'idée exposée précédemment : les aviateurs ont le sentiment d'être les auteurs d'une violence modérée car ils incorporent, de manière rituelle, un étalon de mesure au regard duquel toute violence apparaît comme maîtrisée.

Tout ce qui précède se déroule dans ce que le théoricien Carl von Clausewitz a appelé le "brouillard de la guerre". En d'autres termes, les aviateurs ne sont jamais sûrs que leur évaluation du nombre de dégâts collatéraux à venir est la bonne. Ils ne sont jamais certains que les points qu'ils aperçoivent sur leur pod de désignation sont des hommes adultes et non pas des femmes ou des enfants. Par ailleurs, ils visent souvent des cibles matérielles et ne savent pas précisément qui les habitent. On leur a appris à gérer ces situations en mobilisant le principe de la rationalité limitée : "il vaut mieux parfois [effectuer] une action

---

<sup>550</sup> Le rapport très détaillé de *Airwars* se trouve sur le site de cette organisation ([www.airwars.org](http://www.airwars.org)) sous le dossier "CI550".

imparfaite dans le temps imparti que de réfléchir pendant quarante ans (...). Décider dans l'incertitude est une qualité que l'on tente d'inculquer à nos candidats"<sup>551</sup>. Les technologies de la guerre aérienne apportent une aide supplémentaire en transformant les incertitudes, par définition incalculables, en risques calculables.

Dans l'armée de l'air états-unienne, le logiciel FAST-CD joue cette fonction. Son acronyme signifie "Fast Assessment Strike Tool -- Collateral Damage - Collateral Damage" (Outil Rapide d'Evaluation des Frappes - Dégât Collatéral). Il offre aux aviateurs une représentation simplifiée du site à bombarder. Concrètement, la cible est entourée de cercles concentriques. Le logiciel explique aux aviateurs que, compte tenu de divers paramètres (l'armement utilisé, l'angle de tir, la météo, etc.), ils ont X% de chances de tuer les êtres humains se trouvant dans tel cercle, Y% de tuer les personnes se trouvant dans tel autre, etc., X et Y étant des nombres connus. E. Weizman a étudié le poids de cette technologie sur les aviateurs états-unien. Il note que, "comme les spécialistes de la finance qui reconnaissent qu'il est impossible de faire des prédictions mais passent leur temps à en faire", les aviateurs se transforment en "économistes de la violence". Ils "sont constamment en train de soupeser les options et de calculer les risques sous des postulats d'imprédictibilité et d'incertitude". D'après Weizman, "c'est le fait même de calculer - le fait qu'un calcul a bien eu lieu - qui justifie leurs actions"<sup>552</sup>.

---

<sup>551</sup> Entretien n°10 avec un pilote de chasse, Paris, janvier 2013

<sup>552</sup> Eyal Weizman, *The Least of all Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, op. cit., p. 11.



## Conclusion

Le 12 novembre 2004, des soldats états-uniens patrouillaient dans les rues de Hawija en Irak. L'un d'eux a aperçu des "insurgés" et ouvert le feu, tuant une personne qui se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment. Le frère de la victime a écrit à l'armée états-unienne pour demander une compensation. Le service juridique de la 116<sup>ème</sup> brigade de combat de la 42<sup>ème</sup> division d'infanterie a instruit le dossier et retenu la thèse de l'accident. Le frère de la victime a donc reçu la lettre suivante : "Les Etats-Unis ne peuvent pas payer la somme que vous demandez car la mort de votre frère est un accident de combat. Je suis désolé pour votre perte et je vous souhaite le meilleur dans un Irak libéré"<sup>553</sup>. En lieu et place d'une compensation, la famille de la victime a reçu une "condolérance" de 500 dollars. Le dossier d'instruction précisait le sens de ce terme : "les paiements de condolérance sont des paiements en liquide à des citoyens locaux ou à des membres de leurs familles qui souffrent d'une mort, d'une blessure ou d'un dégât de propriété causé par les forces états-uniennes dans le cadre de leur service. Les forces états-uniennes effectuent des paiements de condolérance sans faire référence à la faute (...) comme expression de sympathie, de bonne volonté et dans l'intérêt du gouvernement états-unien".

Les critiques de la guerre contre le "terrorisme" soulignent l'hypocrisie du système des compensations et des condolérances. Ils ou elles observent que ce système ne coûte presque rien aux armées euro-atlantique et que celles-ci peuvent, ainsi, s'acheter une bonne conscience à peu de frais. De fait, les demandes de compensation sont rares en raison, notamment, de la barrière de la langue. Par ailleurs, le taux de rejet est énorme : 404 rejets pour 490 demandes en 2005-2006 pour l'Afghanistan et l'Irak<sup>554</sup>. Enfin et surtout, le geste est décalé par rapport à la demande de certaines familles. Le frère d'une victime du massacre de Panjwai évoqué en introduction a par exemple réagi de la manière suivante quand l'armée états-unienne lui a proposé une compensation : "Je ne veux pas de

---

<sup>553</sup> Emily Gilbert, "The gift of war: Cash, counterinsurgency, and 'collateral damage'", *Security Dialogue*, 46: 5, 2015, p. 403-421, p. 406.

<sup>554</sup> *Ibid.*

compensation. Je ne veux pas d'argent, je ne veux pas d'un voyage à la Mecque, je ne veux pas de maison. Je ne veux rien. Mais ce que je veux absolument, c'est la punition des Américains. C'est ma demande, ma demande, ma demande, ma demande et ma demande"<sup>555</sup>.

A l'inverse, les intellectuels de défense soulignent que ce dispositif témoigne d'une évolution positive des normes sociales. Il y a un siècle, les armées de l'espace euro-atlantique ne s'intéressaient pas du tout aux victimes civiles de leurs opérations de "pacification". Par exemple, les civils de la ville de Damas bombardée par l'armée française en 1925 n'ont reçu aucun dédommagement. Au contraire, la journaliste Alice Poulleau, qui se trouvait sur les lieux, a observé qu'on leur a plutôt envoyé une facture : "Pour la punir d'avoir été bombardée, la ville a été frappée d'une amende de 100 000 livres or, payable en trois jours, sans quoi le bombardement recommencera"<sup>556</sup>. Pour Marcus Schultzke, "les paiements de compensation et de condoléance témoignent d'une amélioration significative de la protection des droits des civils et ont apporté un soutien nécessaire aux civils affectés par la guerre"<sup>557</sup>

Les deux thèses sont peut-être moins contradictoires qu'il n'y paraît. Les compensations et les condoléances sont une matérialisation concrète de la dialectique d'inclusion et d'exclusion à l'œuvre dans la violence libérale. L'inclusion - la reconnaissance de principe de l'humanité de l'autre symbolisée ici par l'expression d'un regret - permet d'inscrire son action dans le référentiel cosmopolitique de la défense de la vie ou, si l'on préfère, de se représenter le problème de la violence sous l'angle du dilemme du tramway. La question devient alors : combien "d'insurgés" dois-je tuer et combien de civils irakiens dois-je laisser mourir pour faire vivre les vies bonnes menacées par le "terrorisme" ? L'exclusion permet de donner un sens à la guerre et à la violence car l'humanisation des civils irakiens reste *relativement* faible. Entre 2003 et 2005, les centaines d'Irakiens dont le dossier de compensation a été accepté se sont vu accorder la somme moyenne de 2 500 dollars<sup>558</sup>. On

---

<sup>555</sup> Cité dans : *ibid.*, p. 408

<sup>556</sup> Alice Poulleau, *A Damas sous les bombes. Journal d'une Française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, PRNG Editions, 2012 (1926), p. 77. En fait, l'armée française avait posé un ultimatum aux habitants. S'ils ne livraient pas les rebelles, ils devraient payer une amende.

<sup>557</sup> Marcus Schulzke, *Just War Theory and Civilian Casualties: Protecting the Victims of War*, Cambridge University Press, 2017, p. 208.

<sup>558</sup> Emily Gilbert, art. cit., p. 407.

peut comparer ce chiffre avec la somme reçue par chaque famille des attentats du 11 septembre : 1,8 million de dollars. Il faut avoir en tête ces ordres de grandeurs pour comprendre comment les guerriers de l'anti-"terrorisme" résolvent leurs dilemmes du tramway.

La violence libérale n'est ni plus ni moins violentes que d'autres traditions. Elle présente cependant un attribut singulier : elle se rend invisible même quand elle opère à ciel ouvert. On peut illustrer cette idée en prenant l'exemple d'un autre lieu où cette violence se matérialise de manière létale : les frontières. Depuis les années 1980, les pays de l'espace euro-atlantique exigent des ressortissants des pays du Sud qui veulent entrer sur leur territoire qu'ils obtiennent des visas. Ces derniers étant presque systématiquement pour les personnes qui ont peu de ressources, de nombreux flux Sud/Nord prennent une forme illégale. Pour lutter contre ces flux rendus illégaux, ces pays ont militarisé leurs frontières. Ils ont mis en place des murs fortifiés. Ils utilisent des drones de surveillance pour repérer les migrants. Ils les interceptent ensuite avec des bateaux ou des véhicules de guerre.

Cette action publique se présente comme une politique de sécurité. En réalité, il est plus rigoureux de la caractériser comme une politique de "(in)sécuritisation" au sens de Didier Bigo et Anastassia Tsoukala<sup>559</sup>. Elle génère de la sécurité (ou un sentiment de sécurité) pour celles et ceux qui se sentent menacés par l'hypothèse d'une moindre régulation des frontières mais, aussi, de l'insécurité pour les migrants qui cherchent à contourner ces dispositifs et empruntent ainsi des routes plus périlleuses.

Cette logique de (in)sécuritisation a pris une forme presque idéal-typique aux Etats-Unis en 1994 lorsque ce pays a lancé le programme "Prévention par la dissuasion" ("Prevention through deterrence"). Ce programme consistait à militariser des segments de la frontière avec le Mexique en laissant un vaste espace ouvert : le désert du Sonora. Ce dernier devait servir de cimetière aux quelques migrants qui choisiraient de contourner les murs en s'engageant dans cet enfer géographique et climatique. Les promoteurs de ce programme faisaient le pari que la mort de soif et d'épuisement de quelques migrants "dissuaderait" les autres de tenter leur chance<sup>560</sup>. D'après l'ONG *Coalicion de Derechos Humanos*, 3 199 corps

---

<sup>559</sup> Didier Bigo et Tsoukala Anastassia, *Illiberal Practices of Liberal Regimes: The (In)security Games*, op. cit.

<sup>560</sup> Roxanne Lynn Doty, "Bare life: border crossing deaths and spaces of moral alibi", *Environment and Planning*, 29, 2011, p. 599-612.

de migrants ont été retrouvés à la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis entre 2000 et 2017<sup>561</sup>. Si l'Union Européenne n'a pas clarifié de manière aussi limpide le sens de sa politique de (in)sécuritisation de la frontière, son bilan humain est bien pire. D'après le HCR, le chiffre des 3000 corps retrouvés a été atteint aux frontières de l'Union Européenne... lors de la seule année 2017<sup>562</sup>.

A l'instar de l'ONG *Coalicion de Derechos Humanos*, des acteurs humanitaires et des migrants ont essayé pendant des décennies de sensibiliser les opinions publiques par rapport à ce problème humanitaire. Ils et elles ne sont parvenus qu'à des succès très limités. En revanche, un scandale a éclaté, 23 ans après la mise en place du programme "Prévention par la dissuasion", quand le président Trump a décidé de séparer les enfants et les parents détenus à la frontière avec le Mexique. Des journalistes, des intellectuels et même des membres du parti républicain se sont insurgés contre l'inhumanité de cette pratique. Le scandale n'est pas retombé quand le président états-unien a proposé de "tirer dans les pieds" des migrants pris en flagrant délit de franchissement illégal de la frontière. Par la suite, le débat s'est déplacé sur la question du mur : le président Trump a déclaré vouloir construire un mur hermétique sur toute la frontière, y compris dans le désert du Sonora. Là encore, des leaders d'opinion qui ne s'étaient pas indignés contre le programme "Prévention par la dissuasion" ont trouvé le projet scandaleux. Le pays de Benjamin Franklin, de George Washington et de Thomas Jefferson avait abattu le mur érigé, à Berlin, par le totalitarisme communiste. L'idée d'en construire un autre sur toute la frontière sud du pays heurtait leur sensibilité libérale et cosmopolitique.

Cette mobilisation est probablement salutaire et bienvenue mais elle est aussi curieuse : l'approche du président Trump en matière de (in)sécuritisation de la frontière est terrible mais elle est objectivement moins violente que celle de ses prédécesseurs. Il vaut mieux fermer toute la frontière que d'inciter les migrants à partir mourir dans le désert. La violence du dispositif de Trump est apparue au grand jour car il a brisé plusieurs tabous : séparer les enfants des parents, construire un mur qui aurait symbolisé la fermeture de la société états-unienne sur elle-même et tirer dans les jambes des migrants. Ses prédécesseurs étaient

---

<sup>561</sup> <https://derechoshumanosaz.net/coalition-work/remembering-the-dead/>

<sup>562</sup> Marie Bassi et Farida Souiah, "La violence du régime des frontières et ses conséquences létales : récits et pratiques autour des morts et disparus par migration", *Critique internationale*, 2-83, 2019, p. 9-19, p. 9.

parvenus à rendre leur violence moins visible en se montrant plus respectueux des trois principes de la violence libérale : ne pas faire apparaître leur violence comme intentionnelle, la maîtriser et la présenter comme un moindre mal.

Les ressorts de naturalisation de la violence libérale sont extrêmement puissants. Dans le cas des forteresses européennes et états-uniennes comme dans celui de la guerre contre le "terrorisme", des ONG humanitaires et des universitaires comptent les morts en faisant preuve de réflexivité et de transparence sur la méthodologie. Ils arrivent rapidement à des nombres à quatre chiffres, rien que pour les morts directes. Même si tout le monde n'a pas l'occasion de consulter ces données, beaucoup ont une idée des ordres de grandeur. La plupart d'entre nous savons que la rhétorique de la guerre "propre" ne correspond pas à la réalité. Autrement, certains demanderaient l'utilisation des mêmes technologies, notamment les frappes aériennes, pour lutter contre le "terrorisme" dans l'espace domestique (euro-atlantique). Or à ma connaissance, seul le journaliste d'extrême-droite Eric Zemmour s'est déclaré favorable à cette option après les attentats de novembre 2015. Sa proposition ne concernait par ailleurs qu'un quartier - celui de Molenbeeck - que Zemmour semblait envisager comme une excroissance du Sud global dans l'espace euro-atlantique.

Bien que les ordres de grandeurs soient connus, ils semblent être sans pouvoir. Judith Butler a relevé ce fait : "Même quand il est possible de connaître les nombres de morts, il arrive qu'ils n'aient pas d'importance. Il y a des situations où le fait de compter, clairement, ne compte pas. Des gens sont horrifiés d'apprendre le nombre de personnes qui meurent à la guerre mais pour d'autres, ces nombres n'ont pas d'importance"<sup>563</sup>. Les nombres ne comptent pas ou peu car la naturalisation de la violence libérale se produit à un niveau plus profond : "certains schémas implicites de conceptualisation opèrent de manière assez puissante pour orchestrer ce qu'on admet comme réalité; ils fonctionnent comme des formes ritualisées de désaveu tellement puissantes que le poids positiviste des nombres n'a aucune chance contre eux"<sup>564</sup>. La philosophe états-unienne ajoute que le faible poids des nombres "a quelque chose de paradoxal" dans la mesure où une certaine interprétation de la modernité conduit ses partisans à sacrifier les technologies qui manipulent des

---

<sup>563</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. xx.

<sup>564</sup> *Ibid.*

mathématiques : "nous avons l'habitude d'entendre (...) que les méthodes quantitatives règnent sur les sciences sociales et que les méthodes qualitatives 'ne comptent pas' beaucoup. Pourtant, dans d'autres domaines de la vie, les nombres sont remarquablement sans pouvoir"<sup>565</sup>.

Notre<sup>566</sup> incapacité à percevoir la violence libérale de manière sensible constitue un phénomène de la plus haute importance. Dans le cas des guerres dites "humanitaires", elle distord le calcul du moindre mal. J'ai signalé plus haut qu'un article du *Guardian* d'octobre 2011 a révélé que le nombre de morts violentes a été multiplié par dix, en Libye, après le déclenchement des bombardements de l'OTAN. Cet article est passé presque inaperçu<sup>567</sup>. Depuis, la seule controverse sur cette guerre porte sur la question des motifs cachés du président Sarkozy<sup>568</sup>. La question est légitime mais on pourrait aussi imaginer qu'une guerre dite "humanitaire" soit lancée pour des raisons non-avouables (comme par exemple la volonté d'effacer les traces d'un financement illégal de campagne électorale) et qu'elle contribue, quelles que soient les intentions de ses auteurs, à sauver des vies. N'est-il pas plus important d'effectuer, comme *The Guardian* a tenté de le faire, le bilan d'(in)sécurisation de la guerre en Libye plutôt que de révéler les coulisses crasseuses du théâtre politique ?

Dans le cas de la guerre contre le "terrorisme", la violence libérale est tellement peu visible que beaucoup ne voient pas le caractère relationnel des violences "anti-terroristes" et "terroristes". Le 11 septembre 2001, la plupart des citoyens états-uniens ont cru avoir affaire à une violence primaire, à un surgissement de violence, comme si les guerres états-uniennes dans le Golfe, l'aide militaire à Israël et le bombardement de al Shifa n'avaient pas eu lieu. En janvier 2015, de nombreux français ont eu le même sentiment, comme si la France n'avait pas commencé à bombardier l'organisation "Etat islamique" en Irak trois mois plus tôt. Or ces biais cognitifs provoquent des effets catastrophiques. Le sentiment d'avoir été attaqué fabrique du désir de vengeance. Aux Etats-Unis, la guerre contre le "terrorisme" a permis à George W. Bush d'être réélu. En France, le président Hollande a gagné 22 points

---

<sup>565</sup> *Ibid.*, p. xxi

<sup>566</sup> Je m'inclus moi-même dans la catégorie des personnes davantage horrifiées par les violences intentionnelles et totales que par les violences non-intentionnelles et maîtrisées, même quand les secondes font plus de morts que les premières.

<sup>567</sup> Seumas Milne, art. cit.

<sup>568</sup> Le journal *Mediapart* a consacré de nombreux articles à cette question.

dans les sondages après avoir annoncé, au lendemain des attentats de janvier 2015, qu'il envoyait le porte-avion Charles de Gaulle pour intensifier les bombardements en Irak<sup>569</sup>. Il en résulte un cercle vicieux de la violence, l'anti-"terrorisme" répondant au "terrorisme" et réciproquement. Ce biais cognitif engendre aussi des effets désastreux au niveau domestique. Le sentiment de blessure du corps politique contribue à légitimer l'institutionnalisation de l'état d'exception. Au niveau sociétal, le racisme antimusulman augmente car on perd de vue les causes politiques du "terrorisme", et ce d'autant plus que certains partisans des attentats choisissent de jouer avec les clichés orientalistes des Européens et des nord-américains en présentant ces actions comme islamiques. Il semble donc urgent de produire des contre-cadrages.

Dans *L'éthique et l'infini*, Emmanuel Levinas observe qu'il est difficile d'éprouver une compassion effective pour un être humain désincarné. Pour cet auteur, l'interpellation éthique ne devient effective que quand l'être en souffrance est perçu comme une personne singulière et vulnérable qu'on se doit de protéger, pas comme un être impersonnel parmi des millions. Il exprime cette idée à travers la métaphore du visage. Le visage des autres nous est toujours à la fois familier et étranger. Familier dans la mesure où il présente des caractéristiques communes à tous les visages humains. Etranger car tout visage est particulier. Pour Levinas, l'interpellation éthique provient de cette reconnaissance du caractère à la fois semblable et différent de l'être en souffrance. Elle génère la prise de conscience de la vulnérabilité de l'autre et, par extension, de la "précarité"<sup>570</sup> de toutes les vies.

Il doit donc être possible d'élargir la communauté de la vie bonne ou, pour reprendre l'image des "cadres de guerre" de J. Butler, de faire entrer davantage de personnes à l'intérieur du cadre. Cela n'implique pas de renoncer à la violence en toute circonstance - elle est souvent nécessaire - mais de se montrer réflexif par rapport à celle-ci. Les *Lettres à un ami Allemand* de Camus sont un bon exemple. Camus combattait l'Allemagne nazie. Il n'avait aucun doute sur la justesse de la cause et la nécessité d'employer la violence contre cet ennemi. Cependant, le Camus des *Lettres* n'a de cesse de se poser le problème de la

---

<sup>569</sup> "Explosion de la popularité de François Hollande dans les sondages", Le Monde, 1er décembre 2015

<sup>570</sup> Judith Butler, *Prekarious Life: the Powers of Mourning and Violence*, London, Brooklyn, Verso, 2004.

violence. Il le fait sans jamais euphémiser la sienne, c'est-à-dire celle de la Résistance et des Alliés.

Dans le cas étudié ici, deux actes de discours peuvent contribuer au développement d'une violence - ou d'une non-violence - libérale critique. J'ai déjà présenté celui effectué par les personnes qui se sentent proches des victimes. Qu'elles soient poètes ou non, elles appellent de leurs vœux un autre langage que celui des "dégâts collatéraux" et des "boucliers humains". Ce langage peut certes se justifier dans le champ militaire. Il est sans doute nécessaire de neutraliser parfois les interpellations éthiques pour pouvoir faire la guerre. En revanche, on doit pouvoir demander aux journalistes et aux chercheurs de ne pas l'utiliser. Quand ils reprennent à leur compte cette phraséologie, les journalistes et les chercheurs naturalisent la violence qu'ils ou elles sont censés analyser.

Le second acte de discours peut être le fait des spectateurs de cette violence. Ceux-ci peuvent chercher à réduire le poids des mesures en matière d'attention publique donnée aux victimes. En France, le journal *Le Monde* publie systématiquement une nécrologie en première page de chaque victime française du "terrorisme". Par ailleurs, des cérémonies de deuil public sont organisées pour ces victimes. Les citoyens peuvent apporter des bougies ou des lettres sur les lieux des attentats ou des places symbolisant le corps politique comme la place de la République à Paris. Cette attention publique contraste avec celle que ne reçoivent pas les victimes de la violence libérale : les migrants de la Méditerranée ou du désert du Sonora, les victimes des guerres "humanitaires", des interventions anti-"terroristes". Or ce fait n'est pas neutre<sup>571</sup>. Si toutes ces victimes accédaient au statut de vies dignes de chagrin (*grievable lives*), de nombreux dispositifs de la violence libérale s'effondreraient. La contradiction deviendrait trop grande entre la prétention cosmopolitique du libéralisme et la réalité différencialiste de sa bio/nécropolitique.

---

<sup>571</sup> Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, op. cit., p. 38.



## Ouvrages ou articles cités

Abel, Olivier, "La justice et le conflit. L'amour des ennemis", *Le Christianisme au XXème siècle*. Republié dans: <http://olivierabel.fr/nuit-ethique-la-justice-et-le-conflit/l-amour-des-ennemis.php> (consulté le 20 novembre 2019), 298, 1991.

Agamben, Giorgio, *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*, Stanford, Stanford University Press, 1998.

Alcaide Fernández, Joaquín, "Hostes humani generis: Pirates, Slavers, and Other Criminals ", in B. Fassbender et A. Peters (eds), *The Oxford Handbook of the History of International Law*, Oxford University Press, 2012

Allison, Graham Tillet, *Essence of Decision : Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston, Little, Brown and C, 1971.

Anguie, Antony, *Imperialism, Sovereignty, and the Making of International Law*, Cambridge University Press, 2004.

Anonyme, Guantanamo Meeting Minutes, Counter Resistance Strategy Meeting Minute, Torture documents (The Rendition Project), 2002 (October 2).

Anonyme, Working Group Report, "Working Group Report on Detainee Interrogations in the Global War on Terrorism", Torture documents (The Rendition Project), 2003 (April 4).

Anonyme, Taskers (échange d'emails), Torture documents (The Rendition Project), 2003 (August 14).

Aradau, Claudia et Rens Van Munster, "Exceptionalism and the 'War on Terror': Criminology Meets International Relations", *The British Journal of Criminology*, 49-5, 2009, p. 686-701.

Arendt, Hannah, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1991 (1966).

Arendt, Hannah, "The eggs speak up", in H. Arendt (eds), *Essays in understanding*, New York, Schocken Books, 1994 (1954), p. 270-285

Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995.

Arendt, Hannah, *Responsability and Judgement*, 2003 (1964).

Asad, Talal, "On torture, or cruel, inhuman, and degrading treatment", *Social Research*, 63-4, 1996, p. 1081-1109.

Asad, Talal, *On Suicide Bombing*, New York, Colombia University Press, 2007.

Ayotte, Kevin J et Mary Husain, "Securing Afghan Women: Neocolonialism, Epistemic Violence, and the Rhetoric of the Veil", *NWSA Journal*, 17, 2005, p. 112-133.

Bachelard, Gaston, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Vrin, 1938.

Balibar, Etienne, "Is there a 'Neo-Racism'?", in E. Balibar et I. Wallerstein (eds), *Race, Nation, Class. Ambiguous Identities*, Verso, 1991, p. 17-28

Balibar, Etienne, *Violence et civilité. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique*, Paris, 2010.

Balibar, Etienne, "Violence, civility, and politics revisited, part 1 and 2. Conference at Harvard University. <http://mahindrahumanities.fas.harvard.edu/content/étienne-balibar-violence-civility-and-politics-revisited> (consulté le 30 octobre 2019)", 2014 (4 novembre).

Balibar, Etienne, *Violence and Civility. On the Limits of Political Philosophy*, New York, Columbia University Press, 2016.

Barkawi, Tarak, "Peoples, Homelands, and Wars? Ethnicity, the Military, and Battle among British Imperial Forces in the War against Japan", *Comparative Studies in Society and History*, 46-1, 2004, p. 134-163.

Barkawi, Tarak et Keith Stanski, "Introduction. Orientalism and war", in T. Barkawi et K. Stanski (eds), *Orientalism and war*, New York, Columbia University Press, 2013, p. 1-16

Barrera, Général Bernard, *Opération Serval. Notes de guerre, Mali 2013*, Paris, Seuil, 2015.

Barthes, Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.

Bassi, Marie et Farida Souiah, "La violence du régime des frontières et ses conséquences létales : récits et pratiques autour des morts et disparus par migration", *Critique internationale*, 2-83, 2019, p. 9-19.

Battistella, Dario, *Paix et guerres au XXIe siècle*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2011.

Bauman, Zygmunt, *Modernité et Holocauste*, Paris, La Fabrique, 2002.

Beck, Koloma Theresa et Klaus Schlichte, *Theorien der Gewalt. Zur Einführung*, Hambourg, Junius Verlag, 2014.

Belkaid, Akram, *Pleine lune sur Bagdad*, Éditions Erick Bonnier, 2017.

Benjamin, Walter, "Zur Kritik der Gewalt", 1921.

Bentham, Jérémy, *De la torture*, Paris, Editions Allia, 2012.

Bezes, Philippe, "Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'Etat. Quelques exemples français (1988-1997)", *Revue française de science politique*, 50-2, 2000, p. 307-332.

Bigo, Didier, "L'impossible cartographie du terrorisme", *Cultures et conflits*, [en ligne] articles inédits, mis en ligne le 25 février 2005 et consulté le 4 février 2017 (<http://conflits.revues.org/1149>), 2005.

Bigo, Didier, "Globalized (in)security. The field and the ban-opticon", in D. Bigo et T. Anastassi (eds), *Terror, Insecurity and Liberty. Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*, London, Routledge, 2008, p. 10-38

Bigo, Didier, "Le « nexus » sécurité, frontière, immigration : programme et diagramme", *Cultures et conflits*, 4-84, 2011, p. 7-12.

Bigo, Didier, "Dramaturgy of suspicion and the emergence of a transnational guild of extraction of information by torture at a distance", in E. Guild, D. Bigo et M. Gibney (eds), *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018, p. 30-52

Bigo, Didier et Tsoukala Anastassia, *Illiberal Practices of Liberal Regimes: The (In)security Games*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Bigo, Didier et Tsoukala Anastassia, "Understanding (in)security", in D. Bigo et A. Tsoukala (eds), *Terror, Insecurity and Liberty. Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*, London, Routledge, 2008, p. 1-9

Bigo, Didier et Pierre-Emmanuel Guittet, "The quest for absolution and immunity. Justifying past and future torture in the name of democracy", in E. Guild, D. Bigo et M. Gibney (eds), *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018, p. 203-229

Blanchard, Pascal, Nicolas Bancel, et al., *Sexe, race et colonies. La domination des corps du XVe siècle à nos jours*, Paris, La Découverte, 2018.

Blaufarb, Douglas S, *The Counter\_insurgency Era : U.S. Doctrine and Performance (1950 to the Present)*, New York et Londres, Free Press, 1977.

Boltanski, Luc et Laurent Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Boncourt, Thibaud, Marielle Debos, et al., "Que faire des interventions militaires dans le champ académique ? Réflexions sur la nécessaire distinction entre expertise et savoir scientifique", *20 & 21. Revue d'histoire*, 1/145, 2020, p. 135-150.

Boudreau, Tyler E, *Packing Inferno. The Unmaking of a Marine*, Port Townsend, Feral House, 2008.

Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1987.

Bourdieu, Pierre, Jean-Claude Chamboredon, et al., *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton Editeur, 1983.

Bourke, Johanna, *An Intimate History of Killing. Face to face killing in 20th Century Warfare*, London and New York, Granta Press, 1999.

Bourliaguet, Bruno, "Acceptabilité sociale des opérateurs de drones américains: le paradigme du bourreau", *Res Militaris (resmilitaris.net)*, 6-1, 2016, p. 1-12.

Bradbury, Steven G., Department of Justice, Office of Legal Counsel, Memorandum for John A. Rizzo, Senior Deputy General Counsel, Central Intelligence Agency, 2005 (May 10) 46.

Bradbury, Steven G., Department of Justice, Office of Legal Council. Memorandum for John A. Rizzo, Senior Deputy General Counsel, Central Intelligence Agency, 2005 (May 30) 50.

Braithwaite, Alex, "Transnational Terrorism as an Unintended Consequence of a Military Footprint", *Security Studies*, 24, 2015, p. 349-375.

Branche, Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001.

Branche, Raphaëlle et Julie Le Gac, "Combattants irréguliers (numéro spécial)", 20 & 21. *Revue d'histoire*, 141, 2019.

Brauman, Rony, *Guerres humanitaires. Mensonges et intox*, Textuel, 2018.

Browning, Christopher R, *Des hommes ordinaires : le 101e Bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles lettres, 2002.

Burnham, Gilbert, Riyadh Lafta, et al., "Mortality after the 2003 invasion of Iraq: a cross-sectional cluster sample survey", *Lancet*, 368, 2006, p. 1421-1428.

Burr, Steven A, "Transcending the Paradox of Violence. A Dialectical/Diological Interrogation of the Colonial/Anti-colonial Struggle in Algeria", *Soundings: An Interdisciplinary Journal*, 101-4, 2018, p. 322-340.

Butler, Judith, *Precarious Life: the Powers of Mourning and Violence*, London, Brooklyn, Verso, 2004.

Butler, Judith, *Troubles dans le genre*, Paris, La Découverte, 2006 (1990).

Butler, Judith, *Frames of War. When is Life Grievable?*, London, Brooklyn, Verso, 2010.

Butler, Judith, *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Paris, Payot, 2014.

Butler, Judith, "Legal violence: an ethical and political critique", Conference at Yale University. Tanner lectures on human values. Interpreting non-violence. March 31st, 2016, 2016.

Bybee, Jay (Assistant Attorney General, Office of Legal Counsel), Memo from Jay Bybee to Alberto Gonzales, "Standards for Conduct for Interrogation under 18 U.S.C. 2340 - 2340A, Torture documents (The Rendition Project), 2002 (August 1) 50.

Callon, Michel, "Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc", *L'année sociologique*, 36, 1986, p. 169-208.

Camus, Albert, *Les justes*, Gallimard, 1949.

Camus, Albert, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951.

Camus, Albert, *Lettres à un ami allemand*, Paris, Gallimard, 1972 (1948).

Camus, Albert, *Chroniques algériennes (1939-1958)*, Gallimard, 2002 (1958).

Carroll, David, *Albert Camus the Algerian: Colonialism, Terrorism, Justice*, New York, Columbia University Press, 2007.

Caverley, Jonathan D, *Democratic Militarism*, Cambridge University Press, 2014.

Chaillot, Luch, "Le cancer du terrorisme s'étend", *L'Est Républicain*, 2016 (20 juillet).

Chamayou, Grégoire, *Les chasses à l'homme*, Paris, La fabrique éditions (ebook), 2010.

Chamayou, Grégoire, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013.

Chandler, David, "The Revival of Carl Schmitt in International Relations: The Last Refuge of Critical Theorists?", *Millenium - Journal of International Studies*, 2008, p. 27–48.

Chaulet Achour, Christiane, "Albert Camus face à la question algérienne, par Christiane Chaulet Achour".

Chomsky, Noam, *Pirates et empereurs. Le terrorisme international dans le monde contemporain*, Paris, Fayard, 2003 (1986).

Chouder, Ismahane, Malika Latrèche, et al., *Les filles voilées parlent*, Paris, La Fabrique, 2008.

Chouet, Alain, *Al Qaida*, Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat, Conférence du 29.1.2010, [http://videos.senat.fr/video.22174\\_57b70c17f0a5f.le-moyen-orient-a-l-heure-nucleaire?timecode=4809000](http://videos.senat.fr/video.22174_57b70c17f0a5f.le-moyen-orient-a-l-heure-nucleaire?timecode=4809000) (consulté le 12 mars 2020), 2010.

Chwastiak, Michele, "Torture as normal work: The Bush Administration, the Central Intelligence Agency and 'Enhanced Interrogation Techniques'", *Organization*, 22-4, 2015, p. 493–511.

Clastre, Pierre, *Archeology of violence*, Semiotext(e) / Foreign Agents, 2010.

Cohen, Samy, "Introduction", in S. Cohen (eds), *Democracies at war against terrorism. A comparative perspective*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 1-11

Cohn, Carol, "Sex and Death in the Rational World of Defense Intellectuals", *Signs*, 12-4, 1987, p. 687-718.

Cole, Chris, Mary Dobbing, et al., *Convenient Killing: Armed Drones and the 'Playstation' Mentality*, The Fellowship of Reconciliation, 2010.

Collard-Wexler, Simon, Costantino Pischedda, et al., "Do Foreign Occupations Cause Suicide Attacks?", *Journal of Conflict Resolution*, 58(4), 2013, p. 625-657.

Collins, Randall, *Violence. A micro-sociological theory*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

Colonomos, Ariel, *La morale dans les relations internationales : rendre des comptes*, Paris, O. Jacob, 2005.

Conklin, Ryan A, *An Angel from Hell: Real Life on the Front Line*, New York, Penguin, 2010.

Conrad, Joseph, *L'agent secret*, Paris, Mercure de France, 1912.

Corvisier, André, "La mort du soldat depuis la fin du Moyen-Age", *Revue Historique*, juillet-septembre, 1975, p. 3-30.

Couteau, Frédéric, "Comment éradiquer le cancer du terrorisme au Sahel ?", *RFI*, 2019 (28 novembre).

Coyne, Christopher J et Abigail Hall, "The Drone Paradox: Fighting Terrorism with Mechanized Terror", *The Independent Review. A Journal of Political Economy*, 23-1, 2018, p. 51-67.

Daase, Christopher, "Democratic Peace — Democratic War: Three Reasons Why Democracies Are War-prone", in A. Geis, L. Brock et H. Müller (eds), *Democratic Wars. Looking at the Dark Side of Democratic Peace*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2006, p. 74-89

Dabène, Olivier, Vincent Geisser, et al., *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2008.

Daulatzai, Sohail, *Fifty Years of The Battle of Algiers. Past as a Prologue*, Daulatzai, University of Minnesota Press, 2016.

Day, Jeffery C, *Palace of the End. Inside Abu Ghraib Prison. Confession of an Interrogator*, Unknown, CreateSpace, 2013.

Dayan-Herzbrun, Sonia, "Introduction. Vers une pensée politique postcoloniale. A partir de Frantz Fanon", *Tumultes*, 2008, p. 5-10.

Dean, David J (Lieutenant Colonel), *Airpower in small wars. The British Air Control Experience*. Cadre papers, report N° AU-ARI-CP-85-1, Air University, 1985 (April).

Debos, Marielle et Nathaniel Powell, "L'autre pays des 'guerres sans fin'. Une histoire de la France militaire au Tchad (1960-2016)", *Les Temps Modernes*, 2 (693-694), 2017, p. 221-266.

Delgado, Adrian, *The Sutras of Abu Ghraib. Notes from a Conscientious Objector*, Boston, Beacon, 2007.

Delori, Mathias, *La réconciliation franco-allemande par la jeunesse. La généalogie, l'événement, l'histoire (1871-2015)*, Paris, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

Deloye, Yves, "De la sujétion à l'obéissance: les figures de la servitude chez Alexis de Tocqueville", in Y. Deloye et C. Haroche (eds), *Le sentiment d'humiliation*, Paris, Editions in press, 2006, p. 109-127

Denson, John, *The Costs of War: America's Pyrrhic Victories*, New Jersey, Piscataway, 1999.

Der Derian, James, *Mapping the Military-Industrial Media-Entertainment Network*, Londres et New York, Routledge, 2009.

Dershowitz, Alan, *Why Terrorism Works* New Haven, Yale University Press, 2002.

Dillon, Michael et Julian Reid, *The Liberal Way of War: Killing to Make Life Live*, London and New York, Routledge, 2009.

Dodier, Nicolas, "Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique", *Réseaux*, 63, 1993, p. 63-85.

Doty, Roxanne Lynn, "Bare life: border crossing deaths and spaces of moral alibi", *Environment and Planning*, 29, 2011, p. 599-612.

Douhet, Giulio, *Il dominio dell'aria*, Edizione Roma, 1921.

Douhet, Giulio, *Command of the Air*, New York, Coward-McCann, 1942 (1932).

Dubey, Gérard et Caroline Moricot, "Trop près trop loin: Les mutations de la perception du combat par les équipages d'avions de chasse", *Les documents du C2SD*, 99, 2008.

Dubey, Gérard et Caroline Moricot, *Dans la peau d'un pilote de chasse. Le spleen de l'homme machine*, Presses Universitaires de France, 2016.

Dunlavey, Major General Michael, Memo from Major General Michael Dunlavey, 'Counter-Resistance Strategies', *Torture documents (The Rendition Project)*, 2002 (11 octobre) 12.

Falkoff, Marc, *Poems from Guantánamo. The Detainees Speak*, University of Iowa Press, 2007.

Fanon, Franz, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002 (1961).

Fassin, Didier, *La raison humanitaire*, Paris, Seuil, Gallimard, 2010.

Festinger, Léon, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1957.

Fierke, K. M, *Political Self-Sacrifice. Agency, Body and Emotion in International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

Foucault, Michel, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.

Foucault, Michel, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

Foucault, Michel, "Il faut défendre la société", *Cours au Collège de France. 1975-1976*, Gallimard, Seuil, 1997 (1976)

Foucault, Michel, "Naissance de la biopolitique (1979)", *Dits et Ecrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 818-825

Fourcade, Marie, "Les Britanniques en Inde (1858-1947) ou la règle du 'cyniquement correct'", in M. Ferro (eds), *Le livre noir du colonialisme. XVIe-XXIe siècle: de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette, 2003, p. 401-450

Freud, Sigmund et Albert Einstein, *Warum Krieg*, Diogenes, 1932.

Freund, Julien, "Préface", in C. Schmitt (eds), *La notion de politique. La théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992 (1927), p. 7-40

Fuioera, Elena, "Pragmatic aspects in the English military language", *Revista Academiei Fortelor Terestre*, 5-2, 2010, p. 212-220.

Fukuyama, Francis, *The End of History and the Last Man*, New York, Free Press, 1992.

Galbraith, James Kenneth, *Une vie dans son siècle. Mémoires*, Paris, La table ronde, 2006 (1981).

Geis, Anna, Lothar Brock, et al., "Introduction: the Theoretical Challenge of Democratic Wars", in A. Geis, L. Brock et H. Müller (eds), *Democratic Wars. Looking at the Dark Side of Democratic Peace*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2006, p. 3-12

General, Military Judges Advocate, *The JAG Memos*, February 5 - March 13, 15p, Torture documents (The Rendition Project), 2003.

Gilbert, Emily, "The gift of war: Cash, counterinsurgency, and 'collateral damage'", *Security Dialogue*, 46: 5, 2015, p. 403-421.

Girard, René, "Ce qui se joue aujourd'hui est une rivalité mimétique à l'échelle planétaire, 5 novembre, entretien avec Henry Tincq", *Le Monde*, 2001.

Glubb, Lt General Sir John Bagot, *War in the desert: an RAF frontier campaign*, London, Hodder and Stoughton, 1960.

Gobineau, Joseph-Arthur, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Editions Pierre Belfond, 1854.

Goffman, Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de minuit, 1991.

Gonzales, Alberto, *Memo to President Bush, 'Application of the Geneva Convention on Prisoners of War to the Conflict with al Qaeda and the Taliban'*, White House Counsel, Torture documents (renditions project), 2002 (January 25).

González, Roberto Jiménez, *Militarizing Culture : Essays on the Warfare State*, Walnut Creek, Left Coast Press, 2010.

Greenberg, Ivan, "From surveillance to torture: The evolution of US interrogation practices during the War on Terror", *Security Journal*, 2019, p. 1-19.

Gregory, Thomas, "Drones, Targeted Killings, and the Limitations of International Law", *International Political Sociology*, 9, 2015, p. 197-212.

Gros, Frédéric, *Etats de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, 2006.

Grosscup, Beau, *Strategic terror. The politics and ethics of aerial bombardment*, New York and London, Zed books, 2006.

Guha, Ranajit, "The prose of counter-insurgency", in R. Guha (eds), *Subaltern studies II. Writings on South Asian history and society*, Oxford University Press, 1983, p. 1-42

Guild, Elspeth, "The US Senate Select Intelligence Committee report (Feinstein Report) on the CIA extraordinary rendition programme", in E. Guild, D. Bigo et M. Gibney (eds), *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018, p. 11-29



Guild, Elspeth, Didier Bigo, et al., *Extraordinary renditions*, London, New York, Routledge, 2018.

Gusterson, Hugh, "Can the Insurgent Speak?", in T. Barkawi et K. Stanski (eds), *Orientalism and war*, New York, Columbia University Press, 2013

Haynes, William J. (General Counsel, Department of Defense), Action Memo from Jim Haynes to Donald Rumsfeld, Counter-Resistance Technique, Torture documents (The Rendition Project), 2002 (November 27).

Herold, Marc W, "The Obama/Pentagon War Narrative, the Real War and Where Afghan Civilian Deaths Do Matter", *Revista Paz y Conflictos* (Granada, Spain), downloaded online on December 5, 2016 (<https://paulcollege.unh.edu/faculty/herold>), 5, 2012, p. 44-64.

Herschinger, Eva, *Constructing Global Enemies: Hegemony and Identity in International Discourses on Terrorism and Drug Prohibition*, Routledge, 2014.

Hersh, Seymour, "The Killing of Osama bin Laden", *London Review of Books*, Vol. 37 No. 10, 2015.

Hippler, Thomas, "100 ans de bombardements aériens", *RDL*, 2, 2011, p. 10-16.

Hippler, Thomas, "Democracy and war in the Strategic Thought of Giulio Douhet", in H. Strachan (eds), *The changing character of war*, Oxford University Press, 2011, p. 167-183

Hippler, Thomas, *Bombing the people : Giulio Douhet and the foundations of air-power strategy, 1884-1939*, Cambridge University Press, 2013.

Hippler, Thomas, *Le gouvernement du ciel. Histoire globale des bombardements aériens, Les Prairies ordinaires*, 2014.

Hitchcock, Alfred, *Agent secret*, 1936.

Hobbes, Thomas, *Leviathan*, Oxford, James Thorston, High Street, 1881 (1651).

Hobson, John M, "Is critical theory always for the white West and for Western imperialism? Beyond Westphalian towards a post-racist critical IR", *Critical International Relations Theory after 25 Years*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 91-116

Holton, Paul, *Collateral Damages. The True Story of An Army Interrogator in Iraq*, Springville, Plain Sight Publishing, 2013.

Honneth, Axel, *Kampf um Anerkennung*, Suhrkamp Verlag, 1992.

Honneth, Axel, *Reification: A Recognition-Theoretical View*, Oxford University Press, 2007.

Horowitz, Louise, "Of Women and Arabs: Sexual and Racial Polarization in Camus", *Modern Language Studies*, 17-3, 1987, p. 54-61.

Howard, Michael, *War and the Liberal Conscience*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, 1978.

Howard, Michael, "Temperamenta belli: can war be controlled?", in M. Howard (eds), *Restraints on war. Studies in the limitation of armed conflict*, Oxford University Press, 1979, p. 1-16

Hubert-Rodier, Jacques, "Entretien avec Mahamadou Issoufou : 'Il faut éviter des métastases du cancer terroriste en Afrique'", *Les Echos*, 2019 (15 octobre).

Hughes, David A, "Liberal Warfare: A Crusade Twice Removed", *International Studies Review*, 15, 2013, p. 351-373.

Ignatieff, Michael, *The Lesser Evil: Political Ethics in an Age of Terror*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

Jadwe, Majeed U. et Omar Sadoon Ayed, "Poetry v/s Power: A Reading of 100 Poets Against the War", *Scholedge International Journal of Multidisciplinary & Allied Studies*, 4-10, 2017, p. 97-102.

Jochnick, Chris Af et Roger Normand, "The Legitimation of Violence: A Critical History of the Laws of War", *Harvard International Law Journal*, 35-1, 1994.

Kalinich, J. F, C. A Emond, et al., "Embedded Weapons-Grade Tungsten Alloy Shrapnel Rapidly Induces Metastatic High-Grade Rhabdomyosarcomas in F344 Rats", *Environmental Health Perspectives*, 113-6, 2005, p. 729–734.

Kantorowicz, Ernst, "Mourir pour la patrie (Pro Patria Mori) dans la pensée politique médiévale", in E. Kantorowicz (eds), *Mourir pour la patrie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 107-

Kaplan, Fred, *The Insurgents : David Petraeus and the plt to Change the American Way of War*, New York, Simon and Schuster, 2013.

Karpinski, Janis, *One Woman's Army. The Commanding General of Abu Ghraib Tells Her Story*, New York, Hyperion, 2005.

Kaufman, Michael, "What Does the Pentagon See in 'Battle of Algiers' ? 7 septembre", *The New York Times*, 2003.

Keller, Michael, *Torture Central. E-mails from Abu Ghraib*, New York, iUniverse, 2008.

Kepel, Gilles et Antoine Jardin, *Terreur dans l'Hexagone, Genèse du djihad français*, Paris, Gallimard, 2015.

Key, Joshua, *The Deserter's Tale. The Story of an Ordinary Soldier Who Walked Away from the War in Iraq*, Toronto, Anansi, 2007.

Khalili, Laleh, *Time in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, Stanford University Press, 2012.

Kienscherf, Markus, "Race, class and persistent coloniality: US policing as liberal pacification", *Capital & Class*, 43-3, 2019, p. 417-436.

Kutz, Christopher, *On War and Democracy*, Oxford University Press, 2016.

Lagouranis, Tony, *Fear Harsh Up. An Army Interrogator's Dark Journey through Iraq*, New York, NAL Caliber, 2007.

Lainé, S, "L'aéronautique militaire française au Maroc (1) (1911-1939)", *Revue historique des Armées*, 4, 1978, p. 107-120.

Lane, Jennifer, "The Mass Graves at Dasht-e Leili: Assessing U.S. Liability for Human Rights Violations during the War in Afghanistan", *California Western International Law Journal*, 34-1, 2003-2004, p. 145-170.

Lartéguy, Jean, *Les Centurions*, Pocket, 1960.

Latour, Bruno et Couze Venn, "Morality and Technology: The Ends of the Means", *Theory, Culture and Society*, 19(5/6), 2002, p. 247-260).

Lazreg, Marnia, *Torture and the twilight of empire : from Algiers to Baghdad / Marnia Lazreg*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

Le Cour Grandmaison, Olivier, *Ennemis mortels. Représentations de l'islam et politiques musulmanes en France à l'époque coloniale*, Paris, La Decouverte, 2019.

Levinas, Emmanuel, *L'éthique et l'infini*, Paris, Le livre de poche, 1984.

Lindemann, Thomas, "Agency (mis)recognition in international violence: the case of French jihadism", *Review of International Studies*, 44: 5, 2018, p. 922–943.

Lorrain, Sophie, *Des pacifistes français et allemands, pionniers de l'entente franco-allemande : 1871-1925*, Paris, l'Harmattan, 1999.

Luban, David, "Liberalism, Torture, and the Ticking Bomb", *Virginia Law Review*, 91-6, 2005, p. 1425-1461.

Ludow-Hewitt, Air Vice Marshal E. R., *Air Staff Memorandum No. 52 "Air Control," a lecture by the Deputy Chief of the Air Staff at the Imperial Defence College, London, Air ministry, 1933.*

Mackey, Chris et Greg Miller, *The Interrogators. Inside the Secret War against Al Qaeda*, New York, Little Brown, 2004.

Macleish, Kenneth T, *Making War at Fort Hood. Life and Uncertainty in a Military Community*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2013.

Mann, Michael, *The Dark Side of Democracy: Explaining Ethnic Cleansing*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

Mann, Michael, *Incoherent empire*, New York, Verso, 2005.

Margerrison, Christine, "Albert Camus and 'Ces femmes qu'on raie de l'humanité': sexual politics in the colonial arena", *French Cultural Studies*, 10-29, 1999.

Mariot, Nicolas, "Faut-il être motivé pour tuer? Sur quelques explications aux violences de guerre", *Genèses*, 53, 2003/2004, p. 154-177.

Mbembe, Achille, "Necropolitics", *Public Culture*, 15 (1), 2003, p. 11-40.

Mcchrysal, Stanley, *My Share of the Task. A Memoir*, New York, Portofolio / Penguin, 2013.

Mccooy, Alfred, *A Question of Torture. CIA Interrogation, from the Cold War to the War on Terror*, New York, Metropolitan Books/Henry Holt and Company, 2006.

Mccuen, John, *The Art of Counter-Revolutionary Warfare : The Strategy of Counter-insurgency*, Harrisburg, Stackpole, 1966.

Mcdowell, Nick, "Op-Ed: Civilian casualties are not inevitable. The military sets an acceptable number in advance (<https://www.latimes.com/opinion/op-ed/la-oe-mcdonell-civilian-casualties-ncv-20170331-story.html> consulté le 5 mars 2020)", *Los Angeles Times*, 2017 (March 31).

Mcfalls, Laurence, "Doit on intervenir?", in P. D. L. U. D. Montréal (eds), *La politique internationale en question*, 2009, p. 214-221

Mearsheimer, John J, "Imperial by Design", *The National Interest*, (January/February), 2010, p. 16-34.

Mégevand, Martin, "La révolte chez Césaire et Camus. Convergences paradoxales", *Présence Africaine*, 184, 2011, p. 181-192.

Megret, Frédéric, "From 'savages' to 'unlawful combatants': a postcolonial look at international law's 'other'", in A. Orford (eds), *International law and its 'others'*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 1-37

Mejia, Camilo, *Raad from ar Ramadi. The Private Rebellion of Staff Sergeant Camilo Mejia. An Iraq War Memoir*, Chicago, Haymarket, 2008.

Melzer, Nils, "US must stop policy of impunity for the crime of torture", *United Nations Human Rights. Office of the High Commissioner*, 2017 (13 December).

Merchet, Dominique, "Contre l'Etat Islamique, la dissuasion nucléaire ? Une déclaration du chef d'état-major des armées rouvre le débat.", <https://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/contre-l-etat-islamique-dissuasion-nucleaire-99629> (consulté le 4 mars 2020)", *Secret Défense (blog)*, 2016 (25 mars).

Michie, Allan A, *Keep the peace through air power*, New York, Henry Holt and Company, 1944.

Millet, Jérôme, "L'aviation militaire française dans la guerre du Rif", *Revue historique des Armées*, 166, 1987, p. 46-58.

Milne, Seumas, "If the Libyan war was about saving lives, it was a catastrophic failure", *The Guardian*, 2011 (26 octobre).

Monod, Jean Claude, "La déstabilisation humanitaire du droit international et le retour de la 'guerre juste'. Une lecture critique du Nomos de la terre", *Les études philosophiques*, 1, 2004, p. 39-56.

Moss, Lt. Col Ted, Draft Guantanamo SERE SOP, 'Guidelines for employing 'SERE' techniques during detainee interrogations', Torture documents (Renditions project), 2002 (December 10).

Müller, Jean-Marie, *Penser avec Albert Camus. Le meurtre est la question*, Chronique Sociale.

Müller, Jean-Marie, "Objecteurs de conscience", *Sarkophage / À cause du peuple*, Hors série N°3 février/avril, 2012.

Neely, Brandon, *Conditions at Guantanamo (testimony)*, Center for the Study of Human Rights in the Americas, 2008.

Neiman, Paul George, "Camus on Authenticity in Political Violence", *European Journal of Philosophy*, 25-4, 2017, p. 1569-1587.

Neocleous, Mark, "Air power as police power", *Environment and Planning: Society and Space*, 31, 2013, p. 578 – 593.

Nixon, Rob, "Of Land Mines and Cluster Bombs", *Cultural Critique*, 67, 2007, p. 160-174.

Nora, Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997.

Nouzille, Vincent, *Les tueurs de la république. Assassinats et opérations spéciales des services secrets*, Paris, Fayard, 2015.

O'Brien, Conor Cruise, *Albert Camus of Europe and Africa*, New York, The Viking Press.

Offerlé, Michel, "L'histoire des politistes", in P. Favre et J.-B. Legavre (eds), *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 203-216

Olsson, Christian, "De la pacification coloniale aux opérations extérieures. Retour sur la généalogie "des cœurs et des esprits" dans la pensée militaire contemporaine", *CERI, Questions de Recherche / Research in Question*, 39, 2012.

Omissi, David, *Air Power and Colonial Control: The Royal Air Force 1919-1939*, New York, St. Martin's Press, 1990.

Ophir, Adi, "Moral Technologies: The Administration of Disaster and the Forsaking of Lives", *Theoria veBikoret*, 23, 2002, p. 67-103.

Orwell, George, "Politics and the English Language", *Collected Essays*, London, Secker and Warburg, 1954, p. 337-351

Orwell, George, 1984 (Trad. de l'anglais par Josée Kamoun), Paris, Gallimard, 2018 (1949).

Owen, John M, "How Liberalism Produces Democratic Peace", *International Security*, 1994, p. 87-125.

Owens, Patricia, "Accidents Don't Just Happen: The Liberal Politics of High Technology 'Humanitarian' war", *Millenium - Journal of International Studies*, 32-3, 2003, p. 595-616.

Passeron, Jean-Claude, "Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation", Paris, A. Michel, 2006 (1991), p. 666

Patai, Raphael, *The Arab Mind*, New York, Scribner, 1973.

Périès, Gabriel, "Du corps au cancer : la construction métaphorique de l'ennemi intérieur dans le discours militaire pendant la Guerre Froide. Partie 1", *Cultures & Conflits*, 43, mis en ligne le 28 février 2003, consulté le 23 novembre 2016. URL : <http://conflits.revues.org/864> ; DOI : 10.4000/conflits.864 2003.

Piazza, James A et Seung-Whan Choi, "International Military Interventions and Transnational Terrorist Backlash", *International Studies Quarterly*, 62-3, 2018, p. 686–695.

Pontecorvo, Gillo, "La bataille d'Alger", Scénario de Franco Solinas d'après un livre de Yacef Saadi, 1966.

Poulléau, Alice, *A Damas sous les bombes. Journal d'une Française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, PRNG Editions, 2012 (1926).

Quine, Willard Van Orman, *La poursuite de la vérité*, Paris, Seuil, 1993 (1990).

Quinn, Renée, "Le theme racial dans L'Etranger", *La Revue d'Histoire Litteraire de la France*, 69-6, 1969.

Rejali, Darius M, *Torture and Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

Richter-Montpetit, Mélanie, "Beyond the erotics of Orientalism: Lawfare, torture and the racial-sexual grammars of legitimate suffering", *Security Dialogue*, 45 (1), 2014, p. 43-62.

Ricoeur, Paul, *La métaphore vive*, Paris, Seuil, 1997.

Robin, Marie-Monique, *Escadrons de la mort, l'école française*, Paris, La Découverte, 2004.

Robson, Marc, *Les Centurions (129 minutes)*, 1966.

Rosoux, Valérie, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales : le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, Edition Bruylant, 2002.

Rossellini, Roberto, *Germania anno zero*, Berlin, G.D.B. Film, 1949.

Rumsfeld, Donald, *Counter-Resistance Techniques in the War on Terrorism, Torture documents (The Rendition Project)*, 2003 (April 16) 16.

Saar, Erik, *Inside the Wire. A Military Intelligence Soldier's Eyewitness Account of Life at Guantánamo*, New York, Penguin, 2005.

Said, Edward, *Culture and Imperialism*, New York, Vintage Book, 1993.

Said, Edward W, *Orientalism*, New York, Vintage Book, 1978.

Saint-Laurent, Cécil, *Agités d'Alger*, Paris, Presses de la cité, 1961.

Sanchez, Ricardo, Memo from General Sanchez, CJTF-7 Interrogation and Counter Resistance Policy, Torture documents (The Rendition Project), 2003 (September 14) 6.

Savun, Burcu et Brian Philips, "Democracy, Foreign Policy, and Terrorism", *Journal of Conflict Resolution*, 53-6, 2009, p. 878-904.

Scherr, Arthur, "Albert Camus' L'Étranger. A Parable of the Overthrow of French Rule in Algeria", *Midwest Quaterly*, 57-1, 2015, p. 37-55.

Scheuerman, William E, "Carl Schmitt and the Road to Abu Ghraib", *Constellations*, 13(1), 2006, p. 108-124.

Schmitt, Carl, "La notion de politique", in C. Schmitt (eds), *La notion de politique. La théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992 (1927), p. 41-204

Schmitt, Carl, *Le nomos de la terre*, Paris, PUF, 2001 (1950).

Schulzke, Marcus, *Just War Theory and Civilian Casualties: Protecting the Victims of War*, Cambridge University Press, 2017.

Senate, "Report of the Senate select committee on intelligence committee study of the Central Intelligence Agency's detention and interrogation program", 113 Congress, 2d session, 2014 (December 9).

Shamma, Naseer, *Le luth de Baghdad*, Sansblanc, Harmonia Mundi Distribution, 1999.

Shaw, Martin, *The New Western Way of War: Risk Transfer and its Crisis in Iraq*, Cambridge, Polity Press, 2006.

Shils, Edward A et Morris Janowitz, "Cohésion et désagrégation de la Wehrmacht pendant la Deuxième Guerre mondiale", *Les Champs de Mars*, 1-9, 2001, p. 179-207.

Simawe, Saadi, *Iraqi Poetry Today*, Central Books, 2003.

Simpson, Gerry, *Great Powers and Outlaw States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Slovic, Paul, Daniel Västfjäll, et al., "Iconic photographs and the ebb and flow of empathic response to humanitarian disasters", *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 114-4, 2017, p. 640-644.

Sluglett, Peter, *Britain in Iraq: 1914-1932*, London, Ithaca Press, 1976.

Sommier, Isabelle, "Du « terrorisme » comme violence totale ?", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 174, 2002, p. 525-533.

Spiquel, Agnès, "Albert Camus et l'Algérie", *Histoire coloniale et postcoloniale* (<https://histoirecoloniale.net/Albert-Camus-et-l-Algerie-par.html> consulté le 16 novembre 2019), 2009.

Spivak, Gayatri Chakravorty, "Can the Subaltern Speak?", in N. Cary et L. Crossberg (eds), *Marxism and the interpretation of Culture*, Chicago, University of Illinois Press, 1988, p. 271-316

Stoler, Anne Laura, "Imperial formations and the opacities of rule", in C. Calhoun, F. Cooper et K. W. Moore (eds), *Lessons of empire. Imperial histories and American power*, New York, London, The New Press, 2005, p. 48-62

Swift, Todd (Éditeur), *100 poets against the war*, Salt Publishing, 2003.

Taguieff, Pierre-André, "Les métamorphoses du racisme", *Hommes & Migrations*, 1114, 1988, p. 114-129.

Teyssier, Arnaud, "L'aviation contre les insurrections: l'expérience française au Levant au lendemain de la Première guerre mondiale", *Revue historique des Armées*, 4, 1987, p. 48-56.

Tillion, Germaine, *Les ennemis complémentaires*, Paris, Les Editions de Minuit, 1960.

Tocqueville, Alexis De, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion, 1981 (1835).

Tourme-Jouannet, Emmanuelle, "Des origines coloniales du droit international : à propos du droit des gens moderne au 18ème siècle", in P.-M. Dupuy et V. Chetail (eds), *The Roots of International Law / Les fondements du droit international. Liber Amicorum*, Peter Haggemacher. Legal History Library, Volume: 11/5, *Studies in the History of International Law*, Brill, 2013, p. 649-672

Unama, "Press statement: Mistreatment of conflict-related detainees in national directorate of security and Afghan national police facilities. Requires accountability and reform.", [https://unama.unmissions.org/sites/default/files/Oct10\\_%202011\\_UNAMA\\_Detention\\_Report\\_ENG\\_0.pdf](https://unama.unmissions.org/sites/default/files/Oct10_%202011_UNAMA_Detention_Report_ENG_0.pdf) (consulté le 26 janvier 2020), 2011 (10 octobre).

Ussbs, *United States Strategic Bombing Survey. Summary Report (European war)*, 1945.

Valantin, Jean-Miche, *Hollywood, the Pentagon and Washington: The Movies and National Security from World War II to the Present*, London, Anthem Press, 2005.

Van Veen, Elspeth, "Interrogating 24: Making Sense of US Counter-terrorism in the Global War on Terrorism", *New Political Science*, 31:3, 2009, p. 361-384.

Vandenberghe, Frédéric, *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification. Tome 2: Horkheimer, Adorno, Marcuse, Habermas.*, Paris, La découverte/ Mauss, 1998.

Vennesson, Pascal, "Bombarder pour convaincre. Puissance aérienne, rationalité limitée et diplomatie coercitive au Kosovo", *Cultures & Conflits*, 37-2, 2000.

Vennesson, Pascal, "Penser les guerres nouvelles: la doctrine militaire en questions", *Pouvoirs*, 125, 2008, p. 81-92.

Vermeil, Edmond, *Quelques aspects du problème franco-allemand*, Paris, Centre d'étude de la politique étrangère, 1946.

Veyne, Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1992.

Veyne, Paul, *Foucault, sa pensée, sa personne*, Paris, Albin Michel, 2008.



Vidal-Naquet, Pierre, *La torture dans la République (1954-1962)*, Paris, Minuit, 1972.

Wahnich, Sophie, "De l'historicité de l'intervention au Kosovo. Devoir faire la guerre et devoir être humain", in P. Laborier et D. Trom (eds), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 365-392

Wahnich, Sophie, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique, 2003.

Walt, Stephen M, *The Hell of Good Intentions: America's Foreign Policy Elite and the Decline of U.S. Primacy* New York, Just World Books, 2018.

Walzer, Michael, "Political Action: The Problem of Dirty Hands", in S. Levinson (eds), *Torture*, New York, Oxford University Press, 2005

Wasinski, Christophe, *Rendre la guerre possible. La construction du sens commun stratégique*, Bruxelles, Peter Lang, 2010.

Wasinski, Christophe, "Détenir quiconque pourrait constituer une menace. La culture pénitentiaire des forces armées américaines dans la « guerre globale contre le terrorisme » (communication)", Séminaire du REPI, ULB, 15 mars 2015, 2015.

Wasinski, Christophe, "Justifier l'état d'exception par la « culture populaire » : le scénario de la « ticking time bomb » de la bataille d'Alger aux attaques de drones. Séminaire de recherche organisé par le REPI (Recherche et Etudes en Politique Internationale) le 17 février 2020", 2020.

Weber, Max, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964.

Weizman, Eyal, *A travers les murs. L'architecture de la nouvelle guerre urbaine*, Paris, La Fabrique, 2007.

Weizman, Eyal, *The Least of all Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, London, Verso, 2012.

Weizman, Eyal, *Forensic Architecture: Violence at the Threshold of Detectability*, New York, Zone books, 2017.

Westmoreland, William C, *A Soldier's Reports*, New York, Dell Book, 1976.

Wilcox, Lauren B, *Bodies of Violence: Theorizing Embodied Subjects in International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

Wilkinson, Paul, *Terrorism Versus Democracy. The Liberal State Response*, London, Routledge, 2006.

Worthington, Andy, *The Guantánamo Files: The Stories of the 774 Detainees in America's Illegal Prison*, Chicago, Chicago university press, 2017.

Yee, James, *For God and Country. Faith and Patriotism under Fire*, New York, Public Affairs, 2005.

Yoo, John, *War by Other Means: An Insider's Account of the War on Terror*, New York, Atlantic Monthly Press, 2006.